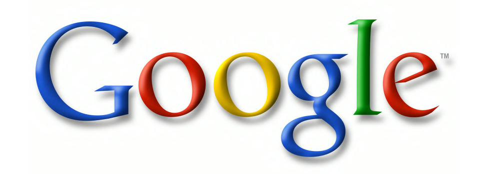
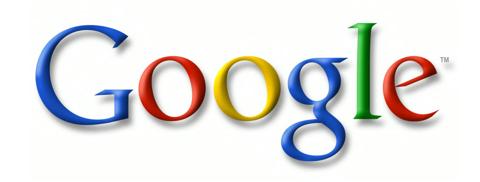
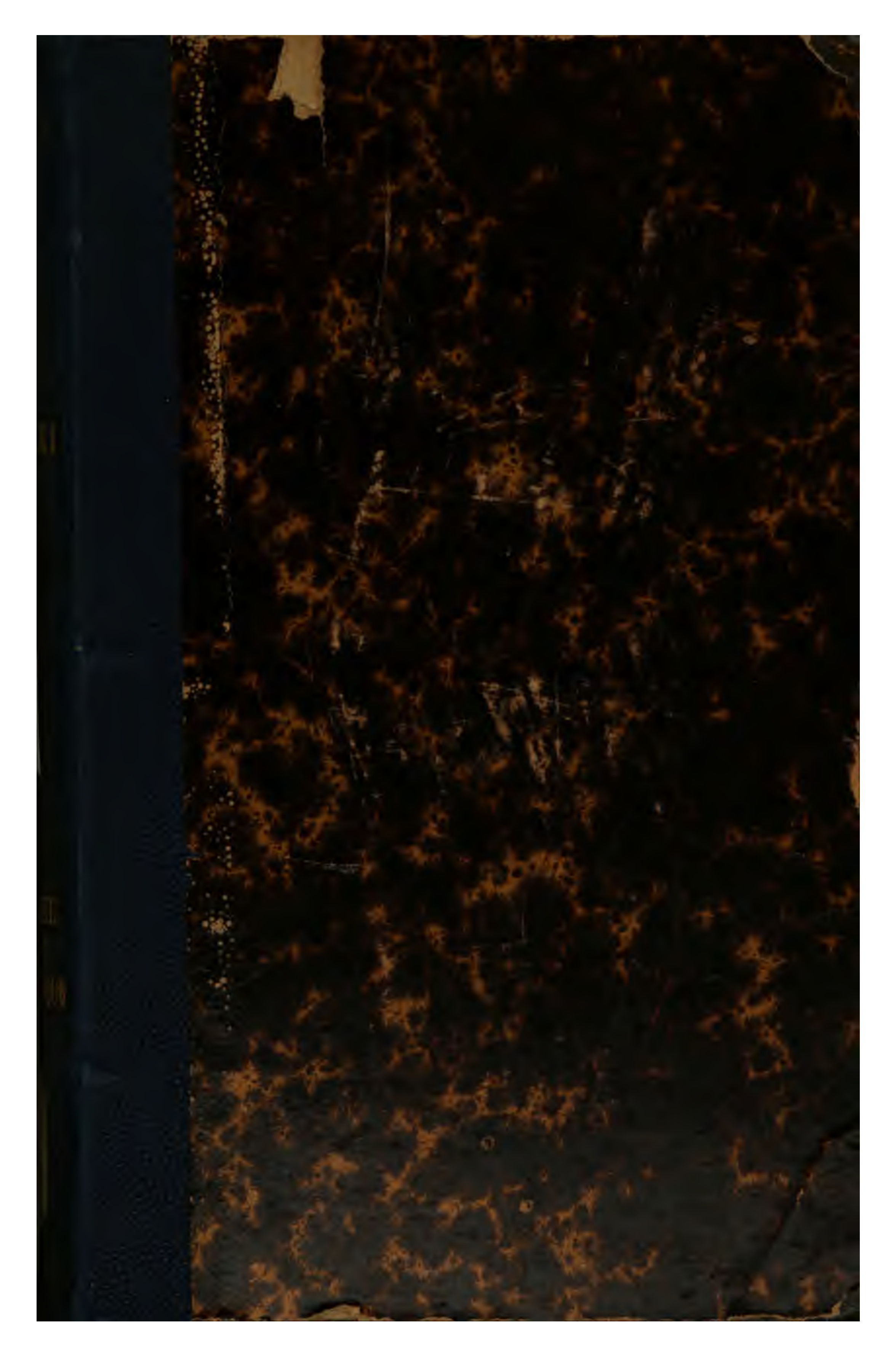
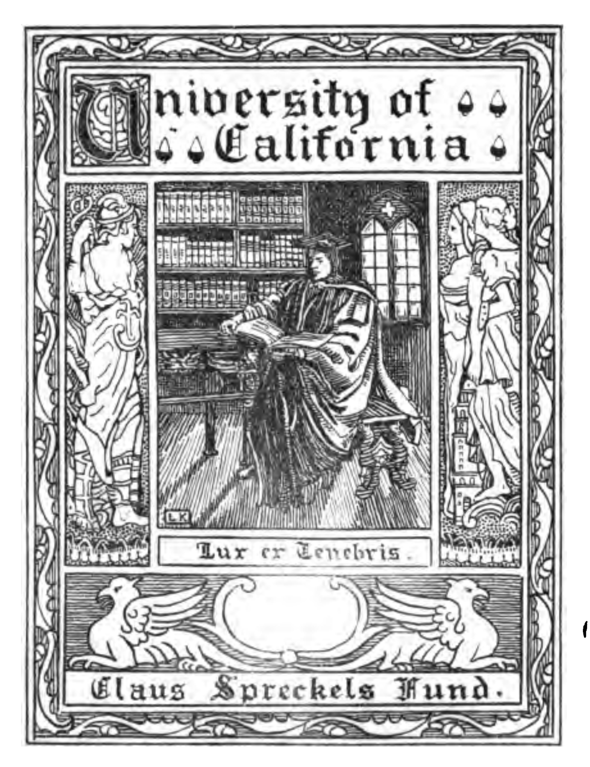









University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.

ÉTUDES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET

DE STATISTIQUE.

Cet ouvrage se trouve également :

Au bureau de la *Revue de législation et de jurisprudence*, rue Bergère, 21.

Chez DURAND, éditeur, rue des Grès, 3.

Et chez VIDECOQ, éditeur, place du Panthéon, 1.

Imprimerie de HENNUYER et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

ÉTUDES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET

DE STATISTIQUE

LE PAUPÉRISME DES FLANDRES. — L'EXPOSITION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE BRUXELLES.
LE COMMERCE DES GRAINS.
L'UNION DOUANIÈRE. — DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE.
DE LA STATISTIQUE.

PAR

M. L. WOLOWSKI

Docteur en droit et en économie politique, Avocat à la Cour royale de Paris,
Professeur de législation industrielle et Président du Conservatoire des arts et métiers,
Membre correspondant de la Société centrale de statistique de Belgique
et de l'Académie de Naples.



PARIS

CHEZ GUILLAUMIN ET Ce, LIBRAIRES,

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux économistes,
du Dictionnaire du commerce et des marchandises, etc.

Rue Richelieu, 14.

1848

A M. A. QUÉTELET,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CENTRALE DE STATISTIQUE,

DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE DE BRUXELLES,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BELGIQUE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, ETC.

HOMMAGE

D'AMITIÉ ET DE RECONNAISSANCE.

A M. A. QUÉTELET.

Monsieur,

Vous avez bien voulu permettre que ce livre parût sous vos auspices : un double motif me portait à le désirer, sans parler de mon affectueux dévouement à l'égard d'un des hommes qui ont le plus fait pour le développement positif de la science sociale. Votre bienveillance et vos encouragements m'ont décidé à publier ces essais *d'économie politique et de statistique, et c'est votre pays qui en forme comme le pivot.*

Les recherches auxquelles m'a conduit l'étude du paupérisme des Flandres, *m'ont donné la conviction qu'à un mal complexe, il fallait des remèdes variés, mis en œuvre simultanément. La question, à ne l'envisager que sous l'aspect des intérêts matériels, m'a paru être industrielle, agricole et commerciale; aussi, prenant pour point de départ mes* Lettres sur les Flandres, *j'ai groupé autour d'elles divers travaux qui abordent chacun des côtés de ce vaste problème.*

L'exposition agricole *et* industrielle *de Bruxelles m'a permis d'examiner l'ensemble de la production belge. Les tendances libérales de votre gouvernement laissent espérer la prochaine suppression de* l'échelle mobile; *la question des subsistances est intimement liée à celle de la misère des populations laborieuses ;*

j'ai donc cru utile de reproduire des Lettres sur le commerce des grains, *qui tendent à faire ressortir les avantages de la liberté en cette grave matière, et à écarter des terreurs mal fondées.*

D'un autre côté, le mouvement qui éclate de toutes parts dans le monde, prouve aux plus incrédules que si l'application absolue des principes du free-trade *n'apparaît encore que dans un avenir lointain, l'heure des associations pacifiques, des* unions douanières, *est venue pour les peuples reliés par des intérêts communs et par l'identité de leurs tendances. Au* Zollverein *allemand, va s'ajouter l'association douanière de l'Italie ; l'Autriche songe sérieusement à faire disparaître les barrières qui découpent le territoire de cet empire, composé d'éléments hétérogènes ; elle désire, elle aussi, se mettre à la tête d'une agrégation unitaire des intérêts commerciaux.*

La grande pensée de l'union franco-belge, *si longtemps traversée par des appréhensions exagérées et par la révolte de quelques intérêts privés, devient donc plus que jamais opportune ; elle s'impose à la méditation des hommes d'État. La réalisation de cette pensée, qui concilie l'amour légitime de l'indépendance nationale avec les exigences les plus évidentes des intérêts politiques et commerciaux, fournirait le plus précieux élément pour la solution du grave problème du paupérisme des Flandres.*

Le projet de l'union douanière *entre la France et la Belgique est enrayé depuis quelque temps ; aussi, c'est avec regret que je le constate, les observations qu'il m'a suggérées en* 1842, *en* 1843, *en* 1844, *paraissent s'appliquer encore à la situation*

présente. D'ailleurs, il peut être de quelque utilité de jeter en ce moment un coup d'œil rétrospectif sur les diverses phases de cette question. J'ai donc réuni une partie des travaux que j'avais consacrés, dans le Journal des économistes, *aux négociations poursuivies entre la France et la Belgique, en conservant fidèlement la forme première, et en me bornant à ajouter les chiffres les plus récents de la production et du mouvement commercial.*

Mais la question de l'union douanière *relève elle-même d'une question supérieure, celle de la* liberté commerciale ; *les associations, dont le* Zollverein *a offert le modèle, marquent une étape nouvelle et nécessaire dans la marche incessante de l'humanité vers l'expansion des intérêts et l'extension des rapports. A l'isolement féodal ont succédé, en France, par exemple, des relations de plus en plus larges ; les petites suzerainetés locales avaient d'abord facilité les échanges ; puis sont venus les comtés, les provinces. Colbert fit un pas de plus vers l'unité territoriale, en créant les* cinq grosses fermes, *et la Révolution compléta cette œuvre glorieuse et féconde par la suppression des barrières intérieures.*

Ce mouvement d'expansion et d'assimilation continue aujourd'hui en dépassant les limites de chaque État ; il respecte les individualités nationales, tout en multipliant les rapports matériels ; il concilie les droits de l'indépendance politique avec l'instinct puissant qui pousse les peuples à se rapprocher les uns des autres.

L'union douanière *entre la France et la Belgique paraît être la réalisation la plus simple, la plus directe et la plus facile*

de ces idées nouvelles, auxquelles appartient l'avenir. Elle fournirait aux principes de la liberté commerciale *le terrain d'une première application pratique.*

Ces principes ont été étrangement défigurés par les adversaires systématiques de tout progrès des relations commerciales. J'ai essayé de rétablir les données véritables en abordant les points les plus essentiels et les plus délicats de la question. J'ai successivement examiné les objections tirées de la prétendue importation des idées anglaises, et des résultats produits par les traités de Methuen et de 1786, *en faisant ressortir l'exemple vivant de la Suisse, dont l'industrie grandit et prospère sous l'empire de la liberté des échanges. J'ai étudié l'influence qu'exerce ce principe sur la distribution des richesses, ainsi que les rapports qui existent entre la liberté commerciale et les intérêts de l'agriculture. Les* contradictions des protectionnistes, *les* résultats *du régime protecteur et ceux du système de la liberté des échanges ; enfin la* situation des ouvriers, *ont fourni la matière de mes discours au* Congrès des économistes, *présidé, avec tant de fermeté et de distinction, par M. Charles de Brouckère.*

Ces explorations diverses concourent à former un ensemble qui permettra peut-être de rendre meilleure justice aux efforts dirigés vers l'affranchissement commercial des nations. Vous avez bien voulu, Monsieur, m'en donner l'espérance, et je l'ai acceptée, au moins comme une excuse, pour la publication que je hasarde en ce moment.

Votre bienveillante amitié m'a fait désigner récemment comme membre correspondant de la Société centrale de statistique,

dont vous présidez les utiles travaux. Je saisis cette occasion pour vous témoigner, ainsi qu'à vos collègues, toute ma reconnaissance. J'ai appris à connaître la Belgique, et apprendre à la connaître, c'est apprendre à l'apprécier. Je serai donc heureux si mes études peuvent lui être de quelque utilité ; c'est principalement dans cette pensée que je publie ce livre.

Jamais je n'ai séparé dans mes recherches les investigations purement théoriques de l'examen attentif des faits. L'économie politique *et la* statistique *se complètent mutuellement. Mais la* statistique, *pour s'élever au rang de science, doit obéir à une méthode rigoureuse ; il faut qu'on ne se méprenne point sur la nature et sur la portée des renseignements qu'elle est appelée à fournir. Vos travaux, Monsieur, ont ouvert à cette branche de la science sociale, un nouvel horizon ; j'ai essayé de m'inspirer de votre pensée, quand j'ai tracé une rapide esquisse des* principes de la statistique, *et vous n'avez pas refusé votre approbation à ce premier essai* (1) ; *il indique les procédés que j'ai suivis pour recueillir les notions positives sur lesquelles je me suis appuyé dans le cours de mon travail.*

Des mesures, qui font honneur à l'esprit libéral et progressif de votre gouvernement, viennent d'être prises en Belgique. Je crois acquitter une dette vis-à-vis de la Commission

[1] *Chargé de rédiger les traités de statistique et d'économie politique dans l'utile publication intitulée :* Cent traités — Instruction pour le peuple, *j'ai fait précéder de ces* Considérations générales *les recherches statistiques sur le territoire, la population, les finances, le revenu public et les forces productives de la France.*

centrale de statistique, en consacrant à l'étude de ces actes l'introduction *de cet ouvrage. Je pourrai ainsi faire connaître la situation actuelle des relations commerciales entre la France et la Belgique, et rendre moins incomplètes les indications que j'avais réunies à cet égard.*

Tel est, Monsieur, l'ensemble du livre que vous avez consenti à couvrir de l'autorité de votre nom. Il se compose de travaux qui se relient entre eux; quoique publiés, en partie, à des époques différentes, ils émanent de la même pensée. Au moment de tenter une périlleuse épreuve, j'ai besoin de me rappeler le bienveillant accueil que vous leur avez fait, car je ne me dissimule, en aucune manière, l'imperfection de ces études : l'opportunité de pareilles recherches peut seule faire excuser la détermination que j'ai prise de les publier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon sincère respect et de mon affectueux dévouement.

L. WOLOWSKI.

Paris, 28 décembre 1847.

INTRODUCTION.

I

Lorsque Adam Smith posait dans son immortel ouvrage les bases de l'*économie politique*, il ouvrait une carrière nouvelle, non-seulement aux investigations de la pensée, mais encore à la vie morale et matérielle des peuples. Du moment où l'homme a étudié les causes de la formation des *richesses*, c'est-à-dire des produits destinés à la satisfaction de ses besoins, ainsi que les lois qui régissent la distribution de ces produits, il a compris que sa mission véritable sur la terre n'était pas de subjuguer d'autres hommes, mais de dominer la nature. Il a senti qu'il avait à conquérir une gloire plus haute que celle des champs de bataille; dès lors, ses forces et ses facultés ont dû se diriger vers l'accroissement de la puissance productive; la victoire sur l'ignorance, sur le dénûment, la misère et la faim, lui apparut comme le plus noble but de ses efforts.

Les savantes déductions d'Adam Smith, et de ses glorieux émules, les économistes français, ont fait définitivement reconnaître et consacrer les droits de la liberté

humaine, dans le domaine de la création des richesses, comme les enseignements élevés de la philosophie avaient conduit à faire proclamer la liberté de la pensée. Ce ne sont là, du reste, que les deux formes, matérielle et intellectuelle, à l'aide desquelles se manifeste le principe fondamental de la *liberté de l'esprit humain*[1]. Le *travail* n'est pas autre chose que l'action de l'*esprit*, soit qu'il combine les idées, soit qu'il s'attache à la matière, pour la marquer du sceau de la pensée, pour lui donner une forme ou une *utilité* nouvelle, nous dirions pour l'*humaniser*, si cette expression ne semblait point trop ambitieuse.

Toute *valeur* a, en effet, une origine et une destination qui la rattachent à l'homme. Celui-ci commande à la production par le *besoin*; il y participe par l'action de l'*esprit*, qui discipline et qui dirige l'emploi des organes *personnels* dont la nature a doué le corps humain, ou des organes *extérieurs* que l'homme a su s'adjoindre, comme des instruments, en façonnant et en dominant la matière.

L'homme nous apparaît donc comme l'α et l'ω, comme le commencement et la fin de la science des richesses; il doit en être le pivot; tout mécanisme qui fait abstraction de ce point essentiel, est frappé, par là même, d'impuissance et de stérilité, car *les produits sont faits pour les hommes, et non pas les hommes pour les produits*[2].

Quand on prend l'*homme* pour point de départ de l'économie politique, quand on ne concentre point les investigations de la science sur la *production*, mais que l'on s'inquiète sans cesse du sort du *producteur*, les questions

[1] Cette vérité a été admirablement mise en lumière par M. Cousin dans son beau travail sur Adam Smith. (*Cours de l'histoire de la philosophie moderne*, t. XVIII, p. 247 et suiv.)

[2] M. Droz, *Eléments d'économie politique*.

les plus controversées gagnent singulièrement en netteté et en simplicité. On arrive promptement à constater que l'étude de l'économie politique a une affinité intime avec les lois de la philosophie; l'esprit de l'homme apparaît comme l'âme du monde matériel, et l'on est forcément conduit à rattacher le développement de la production à la culture de l'intelligence, et la bonne distribution des richesses à l'essor de la force morale.

C'est dans la nature humaine qu'il faut chercher la source des dogmes essentiels de la société; la propriété et la liberté de l'industrie n'ont pas d'autre base que la *liberté de l'esprit*, de cette force qui constitue l'homme, car elle lui assigne un rôle distinct dans l'univers, et commande le respect des droits de la personnalité.

Si l'on ne doit pas faire abstraction de l'*individu*, on ne doit pas négliger non plus de tenir compte de *la force sociale*, de l'idée de l'*Etat*. L'activité individuelle et la force morale seront toujours la source première du bien et du mal; mais l'*Etat* nous paraît avoir des droits à exercer et des devoirs à remplir; il n'est pas uniquement chargé de protéger la liberté et d'écarter les obstacles. Pour exprimer brièvement notre pensée, nous dirons : l'Etat n'est pas seulement un bouclier, il est aussi un levier.

C'est dans ces termes que se présente à nous le plus grand problème de la société moderne, celui de l'amélioration morale, matérielle et intellectuelle des classes laborieuses. Il consiste à obtenir l'ordre, non en supprimant ou en gênant l'exercice de la liberté, mais *par la liberté*.

Chaque jour voit naître de nouveaux systèmes, de nouveaux procédés d'organisation sociale; cette préoccupation constante, active, nous semble être l'honneur de notre temps. Des idées diverses, souvent confuses, circulent sur

le paupérisme, sur le prolétariat, sur l'organisation du travail; c'est que personne ne saurait passer indifférent à côté de ces grandes questions.

Sans doute, la part de l'erreur est large au milieu de ces manifestations, qui ne se renferment pas toujours dans le calme de l'investigation scientifique. Mais si des prédications ardentes, périlleuses, ont donné cours à des doctrines qui présentent comme la formule de *l'économie politique du désespoir*, ne nous bornons point à condamner des tendances subversives; que les révoltes de la pensée nous servent d'avertissement.

Opposons à ces systèmes, l'empire de l'équité et de la sécurité dans les rapports industriels, et l'empire d'une meilleure répartition des produits, fruit du maintien des *droits du travail*; développons l'instruction, les lumières; améliorons les lois et multiplions les institutions destinées à régulariser et à compléter l'œuvre de l'émancipation industrielle; n'abdiquons point les devoirs de la prévoyance sociale; enfin, et surtout, sachons nous emparer de l'irrésistible ascendant de la liberté, qui est et qui demeurera toujours le plus énergique levier du progrès.

L'économie politique *pratique* a donc un vaste champ ouvert devant elle; elle ne doit pas oublier qu'elle apparaît sous un double aspect, car elle n'est pas seulement l'étude de *la richesse des nations;* elle doit être aussi *l'étude de la misère des peuples*, et travailler non-seulement à soulager cette misère, mais à la supprimer.

« Je pense, a dit Franklin, que le meilleur moyen de faire du bien aux pauvres, *n'est pas de les mettre à l'aise dans leur pauvreté*, mais de les tirer hors de cet état. »

Ricardo formule la même idée, sous une autre forme : « Aucun plan, pour secourir la pauvreté, ne mérite atten-

tion s'il ne tend à mettre les pauvres en état de se passer de secours. »

La charité qui se traduit simplement par l'aumône est, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, une sorte de *régime protecteur* de la misère. Comme les tarifs des douanes permettent aux industries chétives de subsister, l'aumône permet aux pauvres de vivre sans travailler. La protection *positive*, celle qui consiste à réveiller, à développer, à fortifier l'action de tous les agents de la production, pourra seule relever d'une triste déchéance, et les malheureux qui souffrent, et le travail qui décline.

C'est dans ce sens que s'est exprimé aussi un grand philosophe, Hegel : « Il ne s'agit pas seulement d'empêcher la faim ; il faut étendre plus loin sa vue, et songer qu'autrement aucun peuple ne peut s'élever [1]. »

Ces quelques paroles résument la pensée dominante des *études* comprises dans ce livre. Bien que celles-ci aient pour point de départ, et pour principal objet, la situation de la Belgique, et les rapports commerciaux entre ce pays et la France, elles nous ont permis de traiter d'une manière générale les questions qui s'y trouvent abordées.

II

Des faits intéressants ont marqué, en Belgique, le cours du dernier mois de 1847 ; ils méritent de fixer notre attention. Leur examen complétera d'ailleurs les indications que nous avons été à même de fournir dans le cours de cet ouvrage.

Nous signalerons en premier lieu un discours de M. Ro-

[1] *Philosophie du droit*, 74.

gier, ministre de l'intérieur, prononcé dans la séance de la Chambre des représentants, du 4 décembre 1847 ; il prouve que les idées de saine économie politique paraissent devoir guider le ministère auquel sont confiées, en ce moment, les affaires de la Belgique. En présentant à la Chambre belge une demande de crédit de 500,000 francs, pour subvenir aux besoins créés par le paupérisme des Flandres, M. Rogier a tenu un langage élevé, digne d'un homme d'État.

Le projet, à l'occasion duquel M. Rogier a pris la parole, n'apporte point la solution du grave problème de la misère des Flandres; il s'occupe uniquement des moyens de subvenir aux besoins immédiats, aux besoins de la faim. Mais en même temps le ministre a reconnu tout le danger qu'il peut y avoir pour le pays, à inscrire dans son budget un chiffre destiné aux aumônes. « Nous ne voulons pas, a-t-il dit, perpétuer le paupérisme par la loi. Les lois que nous vous présenterons, les mesures qui seront prises, *auront toujours pour but principal de combattre le paupérisme.* Même dans la distribution des 500,000 francs, nous aurons égard surtout aux communes qui distribueront les secours, non pas en aumônes, mais en travail; nous recommanderons avant tout le travail. »

M. Rogier a été amené à esquisser rapidement ses vues sur le mode d'action de l'État dans cette grave occurrence; nous croyons utile de citer quelques passages de son discours, car ils résument l'application du principe de la protection gouvernementale, telle que nous l'entendons, telle que nous l'avons toujours défendue, de la protection *directe, positive.* M. Rogier s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, j'ai dit que j'exposerais les vues générales dont nous croyons en ce moment la mise en pratique possible, et dont nous

croyons pouvoir attendre des résultats efficaces. Au nombre des premiers moyens qui se présentent et dont nous entendons poursuivre l'exécution, je citerai les travaux publics sur une grande échelle. Ces travaux se divisent en diverses catégories. Permettez-moi de les parcourir le plus rapidement possible.

« Parmi les plus utiles, je citerai les travaux qui se rattachent à la voirie vicinale. Par les travaux de la voirie vicinale nous avons l'avantage d'occuper les populations, sans occasionner de ces déplacements coûteux qui font que lorsqu'un ouvrier est transporté à plusieurs lieues de son domicile, il peut bien trouver le moyen de vivre, mais que le restant de sa famille est privé d'un salaire, qu'il doit consacrer presque tout entier à son propre entretien.

« Les travaux de la voirie vicinale aident puissamment à l'agriculture. Ce qu'il faut aux agriculteurs flamands, comme aux industriels flamands des campagnes, c'est de les faire sortir de l'état d'isolement dans lequel ils sont encore, sur beaucoup de points, comme emprisonnés.

« La voirie vicinale peut être de la plus grande utilité aussi bien pour le transport des produits que pour le transport des engrais...

« Parmi les travaux d'une deuxième catégorie, je citerai les travaux de canalisation, qui, eux aussi, peuvent être très-utiles à l'agriculture.

« Nous avons encore en fait de travaux publics (et je m'expliquerai à cet égard; il faut de la modération en toutes choses; il ne faut point d'abus; je n'entends pas transformer tous les tisserands flamands en terrassiers, ce serait pallier le mal et non pas le guérir). Nous avons, dans les Flandres, des chemins de fer concédés, et des chemins de fer nouveaux à construire...

« Je ne dis pas que tout ceci constitue, pour les Flandres, le remède héroïque, radical, qui doit les sauver; je dis que, comme moyens transitoires, à effets permanents, je considère les travaux publics comme étant les mesures les plus utiles à prendre immédiatement. J'ai ajouté qu'il fallait, même dans les choses les plus utiles, mettre de la réserve, de la modération, et qu'il ne faudrait pas tomber dans l'inconvénient de transformer tous nos tisserands flamands en simples ouvriers terrassiers. Je ne veux donc pas occuper tous les ouvriers des Flandres aux travaux publics; je veux seulement soustraire une partie de la population à l'inertie dans laquelle elle languit, lui don-

ner un moyen de vivre avec une occupation salariée. Il restera encore assez de bras dans les Flandres pour les travaux autres que les travaux publics. »

M. Rogier a successivement envisagé la situation des Flandres sous le triple rapport de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Il a montré la nécessité de substituer à des procédés vieillis, des procédés nouveaux, et de diversifier le travail. Quant à la culture, il s'est énergiquement prononcé contre la pensée de chercher un remède aux maux des Flandres dans la prohibition de la sortie des lins.

« Si nous voulons, a-t-il dit avec raison, que la culture du lin augmente, il faut le laisser sortir librement ; plus il en sortira, plus on en produira, plus on en vendra, et plus nous en perfectionnerons la culture. Je considère la culture du lin comme une des principales ressources des Flandres au point de vue agricole ; tous nos efforts tendront à encourager cette culture...

« Il y a un secours qui manque au cultivateur, non pas seulement dans les Flandres, mais dans tout le pays et dans presque tous les pays de l'Europe, si ce n'est dans quelques contrées de l'Allemagne et de l'Ecosse.

« Ce qui manque au cultivateur flamand, ce qui jusqu'ici est resté, en quelque sorte, chose aristocratique, c'est le *crédit*. Le cultivateur flamand, s'il pouvait garder son lin, au moment où il est prêt à être coupé ; s'il n'était pas souvent forcé de le vendre immédiatement pour en réaliser le prix, s'il pouvait le conserver comme matière première d'une industrie, sur laquelle lui et sa famille pourraient opérer un grand nombre de manipulations successives, de ce côté serait déjà un grand bienfait. L'établissement du crédit agricole, que j'ai appelé, dans une autre circonstance, un autre mode de circulation vicinale, serait, je ne crains pas de le répéter, un des plus grands bienfaits que l'on pût procurer à la population des campagnes. On sait que, pour les campagnards, ce qu'il y a de plus difficile à trouver, c'est de l'argent. Le crédit est pour ainsi dire inaccessible à la plupart d'entre eux. Il faudrait que l'action bienveillante du gouvernement pût amener soit directement, soit indirectement, l'introduction dans les campagnes de cet immense bienfait du crédit.

« C'est par l'établissement de petites banques, de banques agricoles, que l'Ecosse a pu arriver au degré de prospérité où elle est aujourd'hui, et se tenir à l'abri des sinistres qui ont éclaté sur les autres points de la Grande-Bretagne. Nous ferons de cette question du crédit agricole l'objet de nos études. Nous considérerions comme un des plus beaux actes de la législature, la fondation de banques agricoles destinées à venir en aide aux cultivateurs laborieux, honnêtes, qui ont des ressources, mais qui ne trouvent pas aujourd'hui de crédit.

« J'ai dit que les Flandres étaient un pays de petites cultures, de petite propriété; ne pourrait-on pas, profitant de l'aptitude agricole des Flandres, encourager, diversifier davantage dans ces provinces la petite culture? En agriculture rien n'est à dédaigner...

« Le croirait-on? Les Flandres, toutes divisées qu'elles sont par la culture, toutes couvertes qu'elles sont, trop couvertes même de population, offrent encore une masse de terrains incultes. Il y a dans les Flandres même, pour le défrichement, d'immenses travaux à exécuter, de l'ouvrage à donner à des milliers d'ouvriers pendant des années; il y a des bruyères, des bois. Quant aux bruyères, déjà une loi utile, que nous devons au ministère de l'honorable M. de Theux, nous mettra à même de faire défricher tout ce qu'il sera au pouvoir du gouvernement d'entreprendre.

« En fait de bois, le domaine est encore en possession d'un certain nombre d'hectares. Le gouvernement donnera l'exemple. Les particuliers, les communes possèdent beaucoup de bois qui pourraient être très-utilement défrichés, sans que la température s'en ressentît d'une manière défavorable pour les Flandres, et sans qu'il en résultât absence de moyens de chauffage; car les Flandres offrent en général l'aspect d'un jardin anglais; il n'est pas de champ, pour ainsi dire, qui ne soit entouré d'arbres.

« Le gouvernement fera donc entreprendre le défrichement des bois de l'État; les particuliers seront engagés à faire défricher les leurs. Déjà je puis annoncer que des propriétaires ont fait connaître au gouvernement leur intention de faire procéder au défrichement successif de certaines parties de leurs bois.

« Pour arriver à ces résultats, messieurs, le gouvernement auquel on a toujours recours comme à une providence temporelle, comme à une providence actuelle, qui doit pourvoir aux besoins de tous et de chacun, le gouvernement à lui seul ne peut pas tout faire. Le rôle du

gouvernement, c'est d'éclairer, c'est de donner l'impulsion, c'est de se montrer animé de bonnes intentions, c'est de poser à coup sûr des actes efficaces.

« Mais l'action administrative ne suffit pas; il faut l'action individuelle; il faut l'initiative locale; il faut que dans chaque commune on se fasse un point d'honneur, à qui viendra le mieux, le plus efficacement en aide à ses malheureux compatriotes. Il faut qu'on s'associe; si l'association communale ne suffit pas, il faut que d'autres associations se forment, et j'en viens ici à l'utilité des associations agricoles.

« Messieurs, c'est un fait récent en Belgique, mais qui peut avoir les conséquences les plus utiles, que l'établissement d'associations agricoles. Dans un grand nombre de cantons déjà, dans les provinces wallonnes, ces associations ont produit les meilleurs résultats. »

M. Rogier a ensuite annoncé la création d'une école de mousses, dans une des villes de la Flandre occidentale, pour engager la population à se diriger en plus grand nombre vers les expéditions maritimes. Il a aussi parlé de *l'émigration*, en insistant sur l'utilité de celle qui s'effectuerait à l'intérieur, afin d'obtenir une répartition plus égale de la population; le gouvernement cherchera à établir de nouveaux centres de population dans la Flandre et dans d'autres parties du pays qui ont de l'analogie avec les Flandres, dans la Campine. Il a terminé ainsi :

« Mais quand nous aurons fait tout cela, ou, pour parler plus modestement, quand nous aurons tenté de réaliser une partie des idées que je viens de soumettre, et qui seraient encore très-susceptibles d'extension, comme elles sont susceptibles aussi d'amendement et de correction ; quand le gouvernement aura pourvu, selon les exigences de ses devoirs, à la situation présente des populations malheureuses; quand il sera bien démontré que tout ce qui était en son pouvoir a été fait, quel devoir lui restera-t-il à remplir?

« Eh bien, j'aborde sans détour ce dernier point. Si le pays, les Chambres, le gouvernement font beaucoup pour les Flandres, il faut que les Flandres fassent beaucoup par elles-mêmes. Si le pays s'impose

des sacrifices pour venir en aide aux Flandres, il faut qu'on se montre rigoureux observateur des lois quant à la répression de la mendicité.

« Quand nous aurons fait notre œuvre de bienfaisance, il faudra que nous poursuivions l'œuvre de civilisation, qu'on supprime, qu'on éloigne, autant que possible, la plaie du paupérisme dans notre pays. Mais avant d'en venir à l'exécution rigoureuse des lois sous ce rapport, il faut que nous ayons rempli nos devoirs : ces devoirs, je ne les méconnais pas ; je suis pénétré de toute l'étendue de ceux qui m'incombent. Nous appelons à notre aide les lumières de tout le monde. Nous l'avons déjà dit, il n'y pas de partis pour la question des Flandres ; il faudrait, pour ainsi dire, une sorte de concurrence entre nous à qui aurait les meilleures intentions, poserait les meilleurs actes, mettrait en avant les meilleures idées, en faveur de nos frères des Flandres ! J'appelle donc ici à mon aide le concours de tout le monde.

« Je le déclare, autant je me sens pénétré d'un sentiment de bienveillance profonde et même de pitié envers ces populations malheureuses, autant ces populations nous trouveraient sévères, si nous voyions la mendicité, le vagabondage se répandre dans le pays. L'aumône est sans doute un devoir bien doux à remplir, un devoir d'ailleurs impérieux pour beaucoup de consciences ; mais il faut que l'aumône, pour être utile, se fasse avec discernement, en vue du perfectionnement physique et moral de celui à qui elle s'adresse ; sous ce rapport, l'aumône, sans travail, doit être considérée par nous comme un mal ; et sous ce rapport encore, pour en revenir à mon point de départ, les 500,000 fr. que la Chambre se dispose à voter, ne seront pas distribués en aumônes ; ils ne seront distribués en secours qu'autant que ces secours pourront s'appliquer à des travaux ; une aumône pourra bien être sans doute accordée à quelques individus, victimes d'infortunes particulières, ou accablés par les infirmités ou par l'âge ; mais la première condition de la participation aux subsides sera celle-ci : « Salaire d'un travail quelconque. »

Certes, ces vues méritent une approbation entière. Mais le remarquable discours de M. Rogier présente deux lacunes : il a passé sous silence la question du libre commerce des grains ; il a aussi laissé dans l'ombre le problème des relations commerciales.

III

Une des omissions que nous venons de signaler a été, en partie, réparée par M. Delehaye, membre de la Chambre des représentants, qui présidait, le 17 décembre 1847, comme membre du jury de l'exposition agricole, la solennité de la distribution des récompenses aux cultivateurs, aux industriels, aux ouvriers et aux artisans qui se sont distingués aux expositions des produits de l'agriculture et de l'industrie.

M. Delehaye, après avoir remercié le ministre de l'intérieur d'avoir réparé un long oubli, en associant l'agriculture à la fête de l'industrie, a prononcé ces remarquables paroles :

« Vous avez compris, monsieur le ministre, que l'agriculture *avait droit à la protection du gouvernement, non pas à cette protection* qui *ne tend qu'à favoriser le propriétaire, sans profit pour le cultivateur,* mais à celle qui a pour but *d'améliorer et d'augmenter la production.*

« Le jury est heureux de vous donner ici un témoignage public de sa reconnaissance. »

Ainsi donc, les représentants de l'agriculture, en Belgique, condamnent eux-mêmes les lois-céréales, dont l'unique résultat est de hausser la *rente* de la terre et de renchérir le blé. Ce qu'ils demandent, M. Delehaye l'a dit, après avoir constaté les progrès récemment accomplis dans quelques parties de la Belgique :

« Il s'agit d'obtenir ces beaux résultats dans toutes nos communes; il faut engager celles-ci à persévérer dans leurs efforts; il faut doter toutes les parties du royaume de ces améliorations que l'on ne remarque encore que dans cer-

tains cantons privilégiés; il s'agit de faciliter entre le producteur et le consommateur ces moyens de communication qui doublent le prix des denrées agricoles, de détruire ces obstacles qui limitent la production ou lui imposent de nouvelles charges: c'est en étendant sur toute la Belgique cette sage et intelligente protection, que nous pourrons devenir un jour, pour tous les produits de l'industrie agricole sans exception, les émules, sinon les modèles des agronomes étrangers; nous reprendrons ainsi la supériorité que nous possédions naguère en Europe. »

Ces paroles peuvent faire présager la prochaine réforme des lois-céréales en Belgique; l'*échelle mobile* va y être supprimée, comme elle l'a déjà été en Angleterre et en Hollande. La France sera-t-elle donc seule à conserver cette triste imitation d'une erreur de la Grande-Bretagne?

Nous espérons le contraire; l'expérience que l'Angleterre accomplit en ce moment ne saurait continuer sans exercer sur les déterminations des autres peuples une irrésistible influence. Qu'elle se prolonge quelques années, et l'on se trouvera nécessairement placé en face de cette alternative: ou bien, sous l'empire de la pleine liberté du commerce des grains, le pain ne baissera point, chez nos voisins, au-dessous du prix ordinairement payé en France, et alors les craintes chimériques de ceux qui rêvent un bon marché extraordinaire des blés russes, polonais et américains, ne pourront plus avoir cours; ou bien le pain et la viande se vendront à meilleur compte en Angleterre qu'en France, au lieu de coûter, comme jusqu'ici, 25 pour 100 de plus; nous demanderons à nos manufacturiers et à nos ouvriers, si un pareil renversement des conditions respectives, dans les moyens de subsistance des deux nations, serait longtemps toléré; si la

loi, qui en deviendrait l'unique cause, pourrait se maintenir? Mais cette dernière hypothèse nous paraît peu probable, quand nous nous rappelons que le taux de 30 centimes est notre taux normal pour le kilogramme de pain de première qualité. Pourquoi, nous dira-t-on peut-être, admettre les blés étrangers, si le pain ne doit pas diminuer de prix, ou s'il ne baisse que dans une proportion minime? C'est pour empêcher qu'il ne renchérisse, et surtout pour en avoir davantage, car la facilité des échanges internationaux doit avoir pour résultat principal la multiplication de la masse des produits. Or, comme le blé s'adresse à la grande consommation, comme personne ne peut en consommer individuellement au delà d'une quantité limitée, quelque richesse qu'il possède, tout accroissement notable dans la consommation du blé prouvera une aisance plus générale.

On a prétendu incriminer la grande mesure à laquelle le nom de sir Robert Peel demeurera glorieusement attaché dans l'histoire, en attribuant à la suppression de l'*échelle mobile* la crise financière dont l'Angleterre vient de subir l'atteinte. Cette attaque repose sur une double erreur : la hausse exorbitante du prix des blés, fruit de la disette, aurait suffi pour effacer le droit d'entrée, en Angleterre comme en France : la suppression du tarif, d'un côté du détroit, et la suspension de la loi de l'autre, n'ont eu d'autre effet que de faciliter les approvisionnements, et par conséquent d'atténuer les funestes suites de la disette. D'ailleurs, cette importation énorme de blé en Angleterre, qu'il a fallu solder tout à coup, aurait-on voulu l'empêcher par hasard? Ce froment, ce seigle, ce maïs, ces farines, qui ont sauvé des millions d'hommes des angoisses de la faim et des tortures d'une mort imminente,

aurait-on voulu en repousser le bienfait, comme l'avare qui expire d'inanition sur des monceaux d'or? Non certes, et ceux qui attaquent le plus amèrement la prévoyante sagesse de sir Robert Peel, ceux qui veulent s'armer de circonstances passagères, anormales et inévitables, pour condamner le principe de la liberté commerciale, ceux-là même auraient reculé devant la terrible responsabilité qu'une autre conduite aurait fait peser sur eux! L'Angleterre a sacrifié des millions pour échapper aux horreurs de la famine, voici le fait dans toute sa vérité; en quoi ce fait ébranle-t-il la doctrine du *free-trade?*

Cette doctrine ne rencontre aucune autre limite que celle de l'intérêt public lui-même, qui nécessite le payement des contributions; les produits indigènes ou étrangers doivent être égaux devant l'*impôt.*

Nous ajouterons que nous ne croyons pas non plus aux transformations soudaines, violentes; nous dirons plus, nous ne les désirons pas. Qu'il nous soit permis de citer ici les paroles que nous avons prononcées à la clôture des débats du *Congrès des Economistes*, réuni à Bruxelles, au mois de septembre 1847 :

« Ma foi dans le principe de la liberté commerciale est entière, mais je distingue le mode d'application du principe, du principe lui-même ; je demande que l'on marque l'époque où ce principe devra être établi ; je crois que l'on ne peut pas y arriver d'un bond. Nous réclamons l'application entière, mais progressive, du principe ; nous voulons une application par voie de tarifs décroissants. C'est dans ce sens que j'ai toujours travaillé à l'œuvre de la liberté commerciale.

« Pour déplacer les capitaux fixes, il faudra un certain temps; mais il est bon qu'il soit dit : A tel jour, à tel

moment le principe sera appliqué. Nous voulons un abaissement graduel, afin que les industries engagées dans une mauvaise voie ne soient pas victimes d'un trop brusque changement. »

Sauf ces seules réserves, nous appelons de tous nos vœux, pour tous les peuples, la facilité et la franchise des échanges internationaux.

IV

Faut-il réfuter ici le prétendu danger de voir rompre l'équilibre nécessaire entre les achats et les ventes de chaque nation? C'est là une erreur définitivement condamnée par tous ceux qui n'ignorent point que les produits s'achètent avec des produits, que les services s'échangent contre des services, dans toutes les transactions humaines.

La *balance du commerce*, qu'on s'évertue à garantir par des gênes onéreuses, par des combinaisons compliquées, s'établit toujours, en fin de compte, entre les peuples. Le régime de la liberté ne diffère, sous ce rapport, du régime de la restriction, qu'en ce que la compensation s'établit sur un mouvement de valeurs beaucoup plus considérable, dans un cas que dans l'autre.

La douane la plus sévère ne mettra pas obstacle à ce qu'un pays s'endette, si la nation déserte le travail pour les jouissances indolentes d'une consommation improductive. Un peuple laborieux, intelligent et moral n'a rien à craindre de pareil; il a tout à gagner à des communications commerciales plus faciles et plus nombreuses.

Les Romains, nos maîtres en législation, n'étaient pas

aussi étrangers qu'on a voulu le supposer, aux notions fondamentales de la production des richesses. Nous ne savons si la nature des travaux qui nous ont mis sur la voie de l'étude de l'économie politique nous expose à quelque méprise, mais nous serions plutôt porté à croire qu'il est peu de principes de cette science, que l'on ne retrouve dans les écrits des grands jurisconsultes, et dans le *Digeste*. Nous espérons démontrer un jour que cette opinion n'a rien de paradoxal.

Toute vente suppose un achat ; telle est la base de la célèbre théorie des débouchés, si bien développée par Jean-Baptiste Say : les produits s'acquittent avec des produits. Or, la langue du droit a retenu l'idée mère de ce phénomène, en donnant à la vente le nom à double face : *emptio-venditio*, que les textes du *Digeste* ont conservé.

Les subtilités des interprètes ont multiplié, entre la *vente* et l'*échange*, des distinctions que la philosophie plus haute et plus exacte de notre Code civil a presque entièrement effacées. Le jurisconsulte Paul (dit M. Troplong [1] dans un de ces magnifiques commentaires qui ont renoué la tradition interrompue de la grande école juridique du seizième siècle), nous apprend que la secte des *Sabiniens* avait cherché à opérer une fusion entre les deux contrats (la vente et l'échange), prétendant que le prix d'un objet peut aussi bien se trouver dans une chose en nature, que dans une somme d'argent [2]. Quel pouvait être le principe de ce système? était-ce ignorance de l'histoire, ou manque d'analyse scien-

[1] *De l'Echange* et du *Louage*, t. I, p. 5.

[2] Le texte de *Paul*, conservé au livre XVIII, titre I, I, du *Digeste*, est un des plus importants pour l'étude des principes de l'économie politique, dans les lois romaines. Il contient une définition de la *vente* et de

tifique? Il n'est pas permis de le supposer. Une conjecture plus vraisemblable peut être admise : la secte des *Sabiniens* avait pour but de faire prévaloir les principes de l'équité dans le droit civil : or, elle devait être choquée de l'inégalité que ce droit formaliste et étroit plaçait entre deux contrats unis par tant de rapports d'affinité... Il est probable que les *Sabiniens* entreprirent une réforme qui ne pouvait s'accomplir que par la fusion des deux contrats, et que leur arrière-pensée fut de les faire participer à ce que chacun d'eux avait de conforme au droit naturel. Mais l'entreprise était prématurée. Les *Proculéiens*, plus sévères, la combattirent; ils la firent avorter, et malgré tous les progrès de la science, sous les empereurs chrétiens, elle ne put jamais se nationaliser dans le droit romain. Il était réservé à la jurisprudence moderne, et particulièrement au Code civil, de réaliser des idées si équitables, et dont on voit que l'origine date de si loin. »

Il est assez curieux de voir que l'une des célèbres querelles entre les deux écoles des *Sabiniens* et des *Proculéiens*, ait touché de si près à une des questions fondamentales de

l'office de la *monnaie*, que les économistes modernes n'ont fait que reproduire. En voici le préambule :

« Origo emendi vendendique a permutationibus cœpit; olim enim non ita erat nummus, neque aliud merx, aliud pretium vocabatur; sed unusquisque secundum necessitatem temporum ac rerum *utilibus inutilia permutabat*, quando plerumque evenit, ut quod alteri superest, alteri desit. Sed quia non semper nec facile concurrebat, ut quod tu haberes quod ego desiderarem, invicem ego haberem quod tu accipere velles, electa materia est, cujus publica ac perpetua æstimatio difficultatibus permutationum æqualitate quantitatis subveniret; eaque materia, forma publica percussa, usum dominiumque non tam ex substantia præbet, quam ex quantitate, nec ultra *merx* utrumque, sed alterum *pretium* vocatur. »

Les expressions dont se sert Paul impliquent la constatation de ce grand fait économique, que l'argent, bien qu'il constitue ce qu'on *appelle* le *prix* des choses, est lui-même une marchandise.

l'économie politique. Ce point est loin d'être le seul où l'alliance de cette science avec le droit se manifeste ; nous croyons cette alliance nécessaire et féconde. Ces deux nobles études procèdent également de la philosophie ; elles s'appuient toutes deux sur l'histoire, et l'avenir doit les montrer unies d'un lien indissoluble, sur le terrain de la législation industrielle.

V

Nous demandons grâce pour cette observation incidente, qui tend au moins à prouver que l'étude de l'économie politique n'est point une invention récente, ni une vaine hypothèse ; qu'elle aussi, *recherche les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses* [1].

Mais cette science n'est qu'une *théorie*, diront les adversaires qu'elle rencontre en grand nombre, aujourd'hui surtout que l'application plus ou moins prochaine des principes de cette science inquiète des intérêts à la fois exigeants et peureux.

Voici le grand mot à l'aide duquel, depuis trop longtemps, on abuse, on égare les esprits. La liberté du commerce, qu'il s'agit de consacrer, comme le complément naturel de la liberté du travail et du droit de propriété, la liberté du commerce n'est, dit-on, qu'une *théorie* ; soit, nous sommes loin de le dénier, nous qui combattons la *théorie* contraire, la *théorie* du système prohibitif avoué, ou déguisé sous le nom de système protecteur. Qu'il nous soit permis de citer ici les paroles récentes d'un des hommes de notre

[1] Montesquieu, *Esprit des Lois*.

époque[1], dont l'esprit est le plus ingénieux et le plus délicat :

« Voilà beaucoup de temps qu'on élève un conflit entre la *théorie* et la *pratique* et que l'on veut rendre l'une étrangère et comme inutile à l'autre. Et cependant, « à vouloir se passer de la théorie, il y a, disait M. Royer-Collard, la prétention excessivement orgueilleuse de n'être pas obligé de savoir ce qu'on dit quand on parle, et ce qu'on fait quand on agit. »

Nous ne saurions rien ajouter à cette sentence rigoureuse, mais juste. Ceux qui croient en avoir fini avec l'examen d'un ensemble d'idées, en s'écriant presque avec dédain : «*C'est une théorie!* » feront bien de méditer les quelques lignes que nous venons de reproduire.

D'ailleurs, la *théorie de la protection* usurpe singulèrement des avantages, qui ne lui appartiennent point. Sous prétexte de *protéger* l'industrie, elle opprime le consommateur, qui est le monde, et elle nuit au travail beaucoup plus qu'elle ne lui profite.

Ne serait-on pas bien fondé à reprocher au prétendu *régime protecteur* d'endormir la sollicitude de l'État comme l'activité des individus, en empêchant un contact nécessaire entre la production indigène et la production étrangère? Lors de l'enquête de 1834, un de nos premiers industriels a dit le mot de la situation. Interrogé sur les motifs qui l'avaient empêché d'introduire des améliorations pratiquées en Belgique, en Angleterre et en Allemagne, il répondit : « Qu'avons-nous besoin de nous occuper de ce qui se passe au dehors, puisque notre marché nous appartient? »

[1] M. de Rémusat, *Discours de réception à l'Académie française.*

Le gouvernement suit la même méthode, et nous restons en arrière des progrès les plus notables, nous qui avions jadis l'habitude de précéder les autres nations dans les voies nouvelles, de prendre l'initiative des idées hardies et fécondes. Certes, si l'aiguillon de la concurrence avait pressé le pouvoir, nous n'aurions pas assisté, pendant de longues années, avec une funeste apathie, au développement des voies rapides de communication qui sillonnent d'autres États ; et cet exemple n'est pas le seul à produire.

La maxime : *Chacun chez soi, chacun pour soi*, est plus fausse encore, s'il est possible, en matière commerciale qu'en matière politique. Quel est le peuple qui oserait élever aujourd'hui la prétention de se suffire à lui-même, qui n'est point occupé sans cesse, comme l'a si bien démontré M. Blanqui, à *payer tribut à l'étranger ?* puisque, par un étrange abus de langage, on a voulu nommer *tribut* un marché librement conclu, et que l'on ne passerait point si on n'avait pas avantage à le faire. Tout grand peuple qui voudrait s'affranchir de ce *tribut* commettrait un véritable suicide.

Malgré ses lois de douane, la France tire annuellement du dehors pour environ 800 millions de produits ; il suffit d'en parcourir la nomenclature pour se convaincre qu'elle serait fort embarrassée s'il lui fallait renoncer à ces *objets de consommation* et à ces *matières premières ;* car nos tarifs y ont mis bon ordre : les objets manufacturés ne peuvent entrer que pour des fractions minimes, et par exception.

Chose singulière ! En tête des produits que la France achète au dehors, pour lesquels elle *paye* annuellement à l'étranger *un tribut* de plus de cent millions, figure une

permanent d'hostilité aux autres causes qui ne permettent pas d'espérer de sitôt la complète réalisation du rêve généreux de l'abbé de Saint-Pierre.

Tant que le système mercantile enseignait aux nations que l'or était la seule richesse véritable, que le but de leur activité productive devait être de beaucoup vendre et de peu acheter, afin d'accroître, au moyen des soldes obtenus de l'étranger, la masse de numéraire, il était naturel de penser que tout ce qu'un Etat gagnait, un autre le perdait; les esprits les plus élevés, les plus exempts d'étroits préjugés, Voltaire lui-même et Montesquieu, sacrifiaient à cette chimère.

Le grand art de gouverner et d'administrer se réduisait donc à une sorte d'alchimie politique, qui poussait les peuples les uns contre les autres, et qui faisait de la guerre le creuset duquel allait jaillir le prix de la victoire, la seule richesse enviée de tous, l'or.

En prouvant que les *produits s'achètent avec des produits*, qu'au lieu de la *balance* poursuivie par de vains calculs et des moyens funestes de restriction et d'oppression, il existait pour les relations commerciales une balance nécessaire, naturelle, constante; en démontrant que les métaux précieux n'étaient que le véhicule des *valeurs* véritables, de celles qui donnent satisfaction aux besoins et assurent le bien-être, l'économie politique a mis le principe large, généreux, fraternel de la liberté commerciale à la place du principe étroit, exclusif, de l'isolement industriel. Elle a montré qu'il existe entre les citoyens de tous les pays une solidarité nécessaire; que le mal fait à autrui rejaillit sur celui qui l'a causé, aussi bien en politique commerciale qu'en morale; c'est ainsi qu'elle est devenue une des plus fortes garanties de *la paix*, en faisant reposer

le bonheur des nations sur le concours de leurs intérêts.

Il n'est pas de plus complète erreur que celle sur laquelle repose la *théorie de la balance du commerce*, base essentielle de la doctrine prohibitive. Et cependant, à voir ce qui se passe, on serait tenté de supposer que plus une erreur est palpable, et plus facilement elle acquiert droit de bourgeoisie dans nos débats parlementaires, et dans la polémique habituelle des prétendus *hommes pratiques*.

La balance du commerce conserve encore de fidèles et nombreux adhérents; à leurs yeux, la détresse du pays se mesure à l'importance des arrivages du dehors; le beau idéal de ce système, ce serait d'exporter beaucoup, sans rien importer. J.-B. Say a donné depuis longtemps une recette infaillible pour atteindre ce magnifique résultat : on n'a qu'à brûler les marchandises obtenues en échange de nos produits, avant qu'elles soient inscrites sur nos registres de douane, avant qu'elles atteignent nos frontières; qu'à couler bas, à l'entrée de nos ports, les navires chargés des articles dont l'*inondation* menace notre marché. De cette manière, nous serons certains d'obtenir une *balance* favorable à nos exportations!

Singulière déception! à laquelle ont cependant sacrifié des esprits éminents, faute de comprendre que ce que nous vendons aux autres nations représente le sacrifice auquel nous sommes contraints pour obtenir la masse des objets qui nous sont nécessaires. Quand on envisage la question de ce point de vue, il devient évident que, plus la masse des valeurs étrangères qui soldent les nôtres est considérable, relativement à celles-ci, mieux l'intérêt général du pays est sauvegardé. Donner beaucoup et recevoir peu, c'est un triste commerce, lorsqu'on sait qu'en définitive les produits se payent avec des produits.

Mais sans revenir ici sur ce problème fondamental de la richesse des nations, nous croyons pouvoir établir de la manière la plus simple et la plus incontestable, en abondant même, pour un moment, dans les idées des adversaires, des contempteurs de l'économie politique, et en admettant l'exactitude entière des tableaux de douane[1], où ils puisent triomphalement leurs arguments, nous croyons pouvoir établir que tout pays doit, pour ne pas éprouver de perte, pour arriver à balancer exactement la valeur des envois et des retours, *importer plus qu'il n'exporte.*

En effet, chaque produit n'est inscrit sur les tableaux d'exportation que ce qu'il vaut au moment où il quitte le territoire; pour arriver sur le marché auquel il est destiné, il subit des frais de transport, de risque, d'assurance; enfin, son prix de vente s'accroît du profit du négociant. Ce prix est donc toujours supérieur à la valeur consignée sur les états d'exportation. Si l'exportateur veut opérer un *retour*, la marchandise qu'il obtiendra en échange de celle qu'il a cédée, représentera au moins le prix de celle-ci, et par conséquent, la somme de l'importation, accrue encore d'autres frais de transport et constatée à l'entrée de nos frontières, devra nécessairement dépasser la somme de l'*exportation*. S'il en était autrement, l'opération se solderait en perte et non en bénéfice.

Un homme d'État, qui n'était pas exempt des préjugés de la balance du commerce, Necker, avait cependant signalé cette vérité dans son grand ouvrage *De l'Administration des finances de la France.* « Qu'on évalue, dit-il, les marchandises tirées de l'étranger, en raison de leur prix courant au sein du royaume, on exagérera la dette con-

[1] Nous dirons tout à l'heure quelle créance méritent ces tableaux.

tractée par l'État; car ce prix courant est composé non-seulement de la somme payée à la nation qui les a vendues, mais encore du bénéfice ou de l'intérêt des avances des négociants. Les frais de transport ou le fret sont également compris dans cette valeur; or, ce fret a pu être lui-même gagné par la marine nationale. »

Necker fait aussi observer qu'il fallait ajouter à l'évaluation des marchandises exportées, les profits du commerçant.

Ainsi donc, il est permis de poser en principe, que le chiffre des importations doit excéder le chiffre des exportations, pour qu'il y ait *balance* véritable.

Mais, et c'est ici le point essentiel, comment détermine-t-on le montant des *importations* et des *exportations*? Quelles inductions est-il permis de tirer des longues colonnes, hérissées de chiffres officiels?

VI

On distingue, en Belgique comme en France, les indications relatives au mouvement du commerce *général* et du commerce *spécial*. A l'importation, le commerce *général* embrasse tout ce qui est arrivé par terre ou par mer, sans égard à la destination ultérieure des marchandises, soit pour l'entrepôt, soit pour la réexportation, soit pour le transit; le commerce *spécial* ne comprend que ce qui est entré dans la consommation intérieure.

A l'exportation, le commerce *général* se compose de toutes les marchandises qui passent à l'étranger, sans distinction d'origine française ou étrangère; le commerce *spécial* comprend seulement les marchandises nationales

et celles qui, ayant été nationalisées par le payement des droits d'entrée, sont ensuite exportées. Le nombre de ces dernières est naturellement peu considérable.

En outre, il ne faut pas oublier que les valeurs dont il est question dans nos états de commerce sont les valeurs dites *officielles*, c'est-à-dire les valeurs moyennes, attribuées, en 1826, à chaque marchandise, à la suite d'une enquête.

Nous comprenons que l'on conserve un type permanent pour ramener toutes les marchandises à un dénominateur commun ; mais il serait nécessaire de connaître la valeur des *importations* et des *exportations* de chaque année, établie d'après les prix courants, sinon pour l'appréciation comparée du mouvement commercial et pour la relation des valeurs entre elles, du moins pour avoir une idée précise de la position actuelle du pays.

Les chiffres de 1826 sont devenus, relativement à beaucoup d'objets, des valeurs de pure abstraction. Il existe donc dans les tableaux, d'ailleurs si bien exécutés, de l'administration des douanes, une lacune fort regrettable, qui nécessite un véritable travail d'interprétation, de traduction, lorsqu'au lieu de se contenter de valeurs abstraites, on veut avoir une idée de l'importance actuelle de nos relations avec les pays étrangers. Les chiffres parlent, dans la publication officielle, un langage de convention, qui s'éloigne de plus en plus de leur acception pratique.

De nombreuses réclamations se sont fait entendre contre un pareil mode de procéder. Dans la session de 1846, un membre de la Chambre des députés, fort compétent en cette matière, M. Léon Faucher, a demandé qu'on acceptât au moins pour les *exportations*, la méthode suivie en Angleterre, où les *états officiels* signalent en regard des

valeurs *permanentes*, les valeurs *déclarées* par les exportateurs; ceux-ci n'ayant aucun droit à payer, n'ont aucun motif de déguiser la vérité.

La Belgique vient de prendre une détermination, qui imprimera un nouveau caractère d'utilité à la publication annuelle du *tableau général du commerce avec les pays étrangers.*

VII

Les valeurs *moyennes*, appliquées jusqu'ici en Belgique aux quantités des marchandises déclarées à l'entrée et à la sortie, ont été établies en 1833; elles ont varié depuis cette époque pour nombre de marchandises, et le gouvernement a jugé nécessaire de les rectifier.

Une enquête a été ouverte dans ce but, en 1845; mais les Chambres de commerce qui en furent chargées, mirent peu de zèle à s'acquitter de cette mission.

On reconnut donc la nécessité de nommer à cet effet une Commission spéciale, chargée en même temps de rechercher les mesures propres à rendre la révision plus régulière et plus constante.

Cette Commission était composée de MM. *Varlet*, directeur du commerce intérieur au ministère des affaires étrangères, président; *Partoës*, directeur du commerce extérieur au même département; *Quoilin*, directeur des douanes au ministère des finances; *Kindt*, inspecteur au Comité consultatif institué près du ministère de l'intérieur pour les affaires industrielles; *Bellefroid*, chef de la division de l'agriculture au ministère de l'intérieur, et *Detournay*, chef de la division de statistique commerciale au ministère des finances, secrétaire.

taillerie (unie et moulée, 0 fr. 60 c. au lieu de 1 fr. 50 c.; taillée, gravée, dorée ou peinte, 1 fr. 20 c. au lieu de 4 fr.); *verre à vitres* (0 fr. 35 c. au lieu de 1 fr.); *vins en cercles* (l'hect., 100 fr. au lieu de 60 fr.); *zinc* (brut, 0 fr. 57 c. au lieu de 0 f. 90; *laminé*, 0 fr. 68 c. au lieu de 1 fr. 20 c.)[1].

Nous n'avons pas reculé devant ce que cette longue nomenclature paraît avoir de fastidieux, car les variations accomplies dans la valeur de ces nombreux produits, depuis treize années, nous donnent la mesure de celles qui ont dû affecter nos estimations officielles arrêtées en 1826.

Il est donc facile de comprendre avec quelle précaution nos états de douanes doivent être consultés.

D'un autre côté, nous l'avons déjà fait remarquer, pour obtenir une idée exacte des relations commerciales entre deux pays quelconques, il faut consulter le *commerce*

[1] Voici, pour les principaux articles, les valeurs officielles adoptées dans le tableau des douanes françaises:

Houille, la tonne, 15 fr.; *fonte* en gueuses, la tonne, 15 fr.; *coton en laine*, de 1 fr. 20 à 2 fr. 20 le kil.; *fils de lin ou de chanvre, simples écrus* 3 fr. 85; blanchis, 6 fr.; teints, 7 fr.; *retors*, écrus, 5 fr. 50; blanchis, 6 fr. 50; teints, 7 fr. 50; *fils de coton*, 8 fr. le kil.; au-dessus du nº 143 métrique, 22 fr., et 26 fr. retors; *garance*, 1 fr.; *blé*, 20 fr. l'hectol.; *huile d'olive*, 170 fr. l'hectol.; *huile de graines*, 100 fr. l'hectol.; *rubanerie et passementerie de coton*, 8 fr.; *tissus de coton*, écrus et blancs, 15 fr.; teints et imprimés, 26 fr.; mousseline, 30 fr.; bonneterie, 12 fr.; croisés, 19 fr.; *tissus de laine*, draps, 27 fr.; mérinos, 47 fr.; étoffes diverses, 26 fr.; châles, 143 fr.; bonneterie, 26 fr.; étoffes mélangées, 12 fr.; *tissus de soie*, pure unis, 120 fr.; façonnés, 130 fr.; mêlée, 70 fr.; rubans, 120 fr.; bonneterie, 100 fr.; passementerie, 100 fr.; *tissus de lin*, *toile écrue*, au-dessous de 8 fils, 2 fr.; de 8 fils à 12, 4 fr. 25; de 12 à 16, 8 fr.; de 16 et 17 fils, 13 fr.; de 18 et 19 fils, 20 fr.; de 20 fils et au-dessus, 30 fr.; *toile blanche*, au-dessous de 8 fils, 3 fr.; de 8 à 12 fils, 6 fr. 30; de 12 à 16 fils, 11 fr. 60; de 16 et 17 fils, 17 fr. 60; de 18 et 19 fils, 26 fr. 60; de 20 et au-dessus, 40 fr.; *toile teinte*, de 4 fr. à 28 fr.; *imprimée*, de 4 fr. à 46 fr.; *coutil*, 9 fr.; *batiste et linon*, 160 fr.; *zinc brut*, 0,40; laminé, 0,80; *vins de Bordeaux*, pour l'Angleterre, 330 fr.; pour la Belgique et les Pays-Bas. 65 fr. l'hectol.

spécial de chacun d'eux. Autrement on confond, dans les provenances, les produits du sol et de l'industrie de cet Etat, avec les produits étrangers qui ont emprunté la voie de *transit*. Ceci a surtout lieu pour les importations de Belgique en France.

Les évaluations *nouvelles* ont rectifié la situation sur plusieurs points. Nous ne voudrions pas garantir que la Commission qui les a arrêtées n'ait point, sans s'en rendre compte, cédé au secret désir de prouver que la différence entre les envois de Belgique en France et les envois de France en Belgique, n'était pas aussi grande qu'on le prétend généralement. Toutefois, les *évaluations* de 1846 semblent approcher beaucoup de la vérité, autant que c'est possible du moins en pareille matière, avec l'extrême diversité des produits, forcément ramenés dans des catégories uniformes.

Le mouvement commercial de la Belgique a porté, d'après les évaluations nouvelles, sur 585 millions ; il aurait été de 644 millions d'après les évaluations de 1833.

Ce chiffre se décompose en 328 millions (334 millions, valeurs *permanentes*) à l'importation, et 257 millions (300 mill., valeurs *permanentes*) à l'exportation.

Le commerce *spécial* s'est élevé, en nombres ronds, à 366 millions (401 millions, valeurs *permanentes*), dont 217 millions à l'importation (les valeurs *permanentes* concordent ici en bloc avec les évaluations nouvelles), et 149 millions à l'exportation (184 millions en valeurs *permanentes*).

Les produits étrangers que la Belgique a appliqués à ses besoins intérieurs sont restés de 6 pour 100 au-dessous de la consommation de 1845 ; ils excèdent de 1 pour 100 la moyenne quinquennale. Leur valeur est de 217^{m}4, sa-

voir : 68,6 de matières premières, 120,2 de denrées, et 28,6 d'objets fabriqués.

Le Zollverein, les Pays-Bas, la France, l'Angleterre et les États-Unis, sont les principales provenances des matières premières; la France, les Pays-Bas, la Russie, l'Angleterre et le Zollverein, fournissent plus particulièrement des denrées; la France, le Zollverein, l'Angleterre, les Pays-Bas et la Suisse, sont les pays d'où la Belgique tire la plus grande quantité d'objets fabriqués.

Les achats de la Belgique ont consisté principalement dans les quantités suivantes de marchandises étrangères, rangées selon le degré d'importance des valeurs : 216 millions de kilogrammes de grains de diverses espèces, d'une valeur de 60 millions de francs, 3 millions 1/4 de kilogrammes de laines, 14 millions de café, 15 millions 1/4 de sucres bruts, 442,000 hectolitres de graines oléagineuses, 67,000 hectolitres de vins, 6 millions de kilogrammes de coton, 376,000 kilogrammes de laines, 63,000 kilogrammes de tissus de soie, 11 millions 3/4 de kilogrammes de riz, pour près de 4 millions de francs de bois, près de 5 millions de kilogrammes de tabacs non fabriqués, 230,000 hectolitres de pommes de terre, 36,000 têtes de bétail, 1 million 3/4 de kilogrammes de lin, d'une valeur de 2,600,000 francs, etc.

La mise en consommation de quelques marchandises a été plus considérable que l'année précédente. La mise en consommation des céréales a dépassé, en 1846, de 50 millions de kilogrammes celle de 1845; sur les sucres bruts, il y a eu un excédant de 5 millions 1/4, sur le riz de 2,400,000, sur les tabacs non fabriqués de 1,300,000 kilogrammes, sur les bestiaux de 8,300 têtes, et sur le lin de 800,000 kilogrammes. D'un autre côté, il y a des dimi-

tations qui portent sur les laines pour 1,300,000 kilogrammes, le café pour 2,600,000 kilogrammes, les graines oléagineuses pour 575,000 hectol., les vins pour 24,000 hectolitres, le coton pour 2,500,000 kilogrammes, les tissus de laine pour 89,000 kilogrammes, les tissus de soie pour 9,500 kilogrammes, les tissus de coton pour 53,000 kilogrammes, et les cuirs verts et secs pour 633,000 kilogrammes.

La valeur des produits exportés provenant du sol et de l'industrie belges a égalé, dans son ensemble, les exportations de 1845, et elle excède de 13 pour 100 la moyenne quinquennale. Cette valeur est de 148m8, ainsi répartie : 79m5 de matières premières, 11m6 de denrées, et 57m7 d'objets fabriqués.

Les principaux débouchés des matières premières ont été la France, le Zollverein, l'Angleterre, les Pays-Bas, les villes anséatiques et les États-Unis ; les denrées ont été plus particulièrement exportées vers la France, l'Angleterre et l'Association allemande, et les objets fabriqués vers la France, les Pays-Bas, le Zollverein, l'Angleterre, les États-Unis, les villes anséatiques et le Brésil.

Ces exportations consistent principalement en 1,350,000 tonneaux de houille, d'une valeur de 18 millions 1/4 de francs, 714,000 kilogrammes de tissus de laine, 2,600,000 kilogrammes de toiles de lin, 5,900,000 kilogrammes de lin, 62,000 tonneaux de fonte de fer, 2,160,000 kilogrammes de fils de lins, 12,850 chevaux et poulains, 10,000,000 de kilogrammes de verres à vitres et de cristallerie, 748,000 kilogrammes de tissus de coton, 4,645,000 kilogrammes de sucres raffinés, 2,800,000 kilogrammes de machines et pièces détachées ; en une valeur de 3,800,000 francs d'armes, de 3,200,000 francs de

dentelles et tulles, 32,000 tonneaux de bois sciés et non sciés, 4,740,000 kilogrammes de zinc brut; en une valeur de 2,553,000 francs de charbons de bois, 4,770,000 kilo-loammes de clous évalués à 2,147,000 francs, etc.

L'exportation de quelques articles a diminué. Cette diminution a été, sur la houille, de 200,000 tonneaux; les toiles, de 300,000 kilogrammes; le lin, de 1,400,000 kilogrammes; le fil de lin, de 300,000 kilogrammes; les chevaux, de 2,000 têtes; les tissus de coton, de 100,000 kilogrammes; le bétail, de 44,000 têtes, et les clous, de 400,000 kilogrammes. D'autres articles ont trouvé un plus grand débouché; l'augmentation a été, notamment sur le fer en gueuses, de 20,400 tonneaux; les verreries, de 1,700,000 kilogrammes; les machines, de 400,000 kilogrammes; les armes, de 600,000 francs; les dentelles et tulles, de 700,000 francs; le zinc brut, de 400,000 kilogrammes, et le charbon de bois, de 1,300,000 francs.

Nous relèverons séparément le mouvement commercial entre la Belgique et la France, tel que le donne le tableau du commerce belge, en 1846, qui contient en regard les *valeurs permanentes* et les *valeurs variables*.

La mise en consommation des produits importés de France a baissé de 3 pour 100, par comparaison avec l'année 1845, et elle n'excède que de 7 pour 100 la moyenne quinquennale. La valeur s'élève à $47^{m}2$, alors que, selon les anciennes évaluations, elle ne serait que de $41^{m}9$; la différence est de 13 pour 100.

Ces marchandises consistent en $11^{m}7$ de matières premières, $21^{m}6$ de denrées, et $13^{m}9$ d'objets fabriqués.

Les tourteaux, les graines de trèfle et oléagineuses, les vins, les savons, les tissus de soie et les mousselines-laines, ont été importés en moindre quantité qu'en 1845; mais la

Belgique a reçu plus de grains, de pommes de terre, de soies écrues et ouvrées, de pierreries et de métaux précieux.

L'exportation de Belgique en France a diminué de 2 pour 100, relativement à 1841, et a augmenté de 14 pour 100 par comparaison avec la moyenne des cinq années précédentes. Sa valeur est de 69^{m}3, tandis qu'elle monterait à 80^{m}1 en prenant les évaluations de 1833; la différence est de 13 pour 100.

Ces produits se divisent en 49^{m}1 de matières premières, 5^{m}0 de denrées, et 15^{m}2 d'objets fabriqués.

La Belgique a exporté plus de fontes, de charbons de bois, d'huile de graines, de graines de trèfle et de tissus de laine; il y a eu diminution sur la houille, les fils de lin, le lin, les laines, les ardoises, la chicorée, les os, les graisses, les tabacs non fabriqués, les bêtes bovines, les cochons, les céréales, les graines oléagineuses, les toiles et les machines.

La révision des valeurs officielles de 1833 a porté principalement sur les articles suivants : à l'importation, le taux d'évaluation a été augmenté pour les tourteaux, la garance, la graine de trèfle, l'huile de térébenthine, les céréales, les pommes de terre, les vins et les draps; il a été diminué pour les ardoises, les fils de laine, les huiles d'olive, le café, les tissus de soie, les tissus de laine autres que les draps, les tissus de coton, les savons et les machines. A l'exportation, il y a diminution pour la houille, la fonte de fer, les fils de lin, le lin, le zinc, la chaux, les cochons de lait, les farines et les toiles; les bois sciés, les chevaux, les bêtes bovines et les moutons ont subi une augmentation de valeur.

La révision des valeurs permanentes de 1833 tendrait à

rectifier l'opinion généralement répandue sur l'état des relations commerciales entre la Belgique et la France. Ce n'est plus une exportation de 80m1 pour la France, qu'il faudrait opposer à une importation en Belgique de 41m9, selon les valeurs officielles anciennes; mais une exportation de 69m3 à une importation de 47m2. La différence ne serait donc pas de 38m2, mais de 22m1.

Il est permis néanmoins de croire que s'il y a eu une certaine exagération dans les anciens relevés, il existe aussi une certaine atténuation dans les nouveaux.

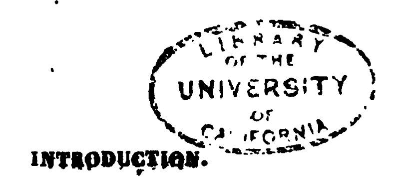
Voici, pour les principaux articles, les résultats signalés :

Importations de France en Belgique.

		COMMERCE SPÉCIAL. VALEURS		COMMERCE GÉNÉRAL. VALEURS	
		permanentes.	de 1846.	permanentes.	de 1846.
MATIÈRES PREMIÈRES.	Or et argent........	1m 7	1m 7	1m 8	1m 8
	Laines.............	1 2	1 2	1 37	1 37
	Pierreries..........	1 18	1 1[illegible]	1 18	1 18
	Soies écrues et ouvrées	1 16	1 6	1 3	1 3
DENRÉES.	Grains.............	6 2	10 8	6 5	11 3
	Vins...............	4 3	6 7	4 4	6 8
	Pommes de terre....	2 1	2 5	2 19	2 6
OBJETS FABRIQUÉS.	Tissus de soie.......	5 »	4 »	7 5	6 »
	Tissus de laine......	3 3	2 2	4 5	3 »
	Tissus de coton.....	1 »	0 95	1 5	1 3

Exportations de Belgique en France.

		COMMERCE SPÉCIAL. VALEURS		COMMERCE GÉNÉRAL VALEURS	
		permanentes.	de 1846.	permanentes.	de 1846.
MATIÈRES PREMIÈRES.	Charbon de terre.....	18m 8	16m 5	18m 5	16m 6
	Fonte en gueuses. ..	6 6	6 1	6 6	6 1
	Fils de lin, etc.......	6 »	4 8	6 »	4 8
	Lin, chanvre, étoupes.	5 3	5 »	5 6	5 4
	Zinc................	3 8	2 4	4 4	2 7
	Chevaux et poulains..	8 1	4 »	4 5	6 4
	Bois de construction..	1 9	2 7	2 1	2 9
DENRÉES.	Bestiaux............	8 »	3 1	3 »	3 1
	Beurre.............	0 84	0 84	0 86	0 86
OBJETS FABRIQUÉS.	Tissus de lin et de chanvre..........	14 5	8 5	14 5	8 5
	Tissus de laine......	1 8	1 5	5 6	5 9
	Dentelles et tulles...	1 6	1 6	1 7	1 7
	Armes portatives....	1 »	1 »	1 »	1 »



Il est curieux de mettre en regard de ces relevés, ceux que publie notre état des douanes, pour le commerce extérieur de 1846. Les différences considérables qui résultent de ce parallèle, proviennent en partie du mode d'évaluation, qui est très-fautif en France; en partie aussi de ce que nos tableaux attribuent au *commerce spécial* de la Belgique, des produits qui n'ont fait que transiter par ce pays.

BELGIQUE. — *Importations en France.*

Marchandises.	COMMERCE GÉNÉRAL 1846.	COMMERCE SPÉCIAL 1846.
Houille	18,450,303 fr.	18,450,542 fr.
Tissus de laine	11,981,836	88,371
Tissus de lin ou de chanvre	11,232,088	10,693,393
Fils de lin ou de chanvre	7,122,366	6,798,270
Laines en masse	7,070,211	6,595,266
Fonte brute	6,862,261	6,862,261
Chevaux	5,709,960	5,670,180
Tissus de soie	5,134,768	720,886
Dentelles de fil	3,996,101	3,948,032
Céréales (grains)	3,764,079	3,632,549
Lin	3,697,614	3,525,593
Bois communs	3,364,814	3,315,939
Matériaux à bâtir	3,140,396	3,135,002
Charbon de bois	2,837,880	2,809,600
Bestiaux	2,709,781	2,709,781
Zinc	2,069,408	2,017,786
Pierres et terres servant aux arts et métiers	2,043,008	2,042,555
Armes	1,879,053	561,862
Tissus de coton	1,475,847	787,082
Cendres et regrets d'orfévre	1,291,710	1,291,710
Beurre	1,185,381	1,183,442
Peaux brutes	1,094,101	1,076,624
Poterie, verres et cristaux	757,569	687,249
Nacre de perle	614,175	517,268
Coke	600,852	600,852
Huiles fixes	582,066	179,142

BELGIQUE. — *Importations en France.*

Marchandises.	COMMERCE GÉNÉRAL 1846.	COMMERCE SPÉCIAL 1846.
Houblon	526,267	523,454
Nattes en tresses de paille	525,265	455,401
Céréales (farines)	486,687	486,687
Engrais	477,143	477,143
Poils propres à la chapellerie et à la filature	474,667	428,107
Cuivre pur	384,946	381,904
Mercerie et boutons	384,790	258,147
Graines à ensemencer	352,601	352,523
Objets de collection	327,853	310,297
Moules et autres coquillages pleins	319,294	319,298
Ecossines	313,464	313,464
Perles fines	310,000	310,600
Œufs de volaille	287,558	263,792
Machines et mécaniques	267,392	204,135
Racines de chicorée	223,025	223,025
Marbres	243,281	242,899
Fromages	235,683	235,508
Autres articles	7,652,717	5,952,075
Total	124,460,722	101,659,166

BELGIQUE. — *Exportations de France.*

Marchandises.	COMMERCE GÉNÉRAL 1846.	COMMERCE SPÉCIAL 1846.
Tissus de soie	9,310,673	8,859,749
Tissus de laine	7,035,286	7,014,664
Céréales (grains)	6,569,248	1,975,243
Tissus de coton	4,834,776	3,667,368
Vins	3,438,769	3,427,954
Papier, livres et gravures	1,857,322	1,253,799
Pommes de terre et légumes secs	1,649,938	1,546,976
Mercerie et boutons	1,419,648	1,416,948
Tissus de lin ou de chanvre	1,149,300	1,109,605
Matériaux à bâtir	990,711	944,331
Fils de laine	955,910	971,950
Laines en masse et déchets de laine	950,639	286,328
Poterie, verres et cristaux	917,616	916,824

BELGIQUE. — *Exportations de France.*

Marchandises.	COMMERCE GÉNÉRAL 1846.	COMMERCE SPÉCIAL 1846.
Soies	910,327	336,163
Fil de coton	896,152	896,152
Bois communs	767,558	655,915
Effets à usage	754,269	719,684
Marne	748,008	748,008
Outils et ouvrages en métaux	652,860	490,140
Articles divers de l'industrie parisienne	577,651	577,651
Orfèvrerie et bijouterie	556,303	532,756
Graines à ensemencer	430,887	430,887
Peaux brutes	429,527	6,368
Parfumerie	419,006	419,006
Fruits de table	410,435	375,716
Horlogerie	372,219	119,930
Modes	367,482	367,482
Plaqués	345,810	343,660
Peaux ouvrées	328,201	326,657
Médicaments composés	314,965	314,495
Huiles d'olive et de graines grasses	305,237	206,802
Sucre brut	302,654	3,275
Garance moulue	294,839	294,839
Huiles volatiles	285,100	222,800
Houille crue	273,280	175,435
Tourteaux et graines oléagineuses	260,384	260,384
Lin teillé et étoupes	242,297	130,104
Peaux préparées	240,534	240,534
Objets de collection hors de commerce	229,770	223,570
Chevaux	228,340	228,340
Beurre	224,081	223,772
Essence de térébenthine	214,693	214,693
Autres articles	6,016,415	5,015,018
Total	59,479,122	48,493,975

Le rapprochement de ces données avec celles que fournissent les états officiels de la Belgique, suggère de graves réflexions. On reconnaît immédiatement combien

il faut se défier des chiffres statistiques, produits de confiance, sans un examen sérieux des éléments qui les constituent.

La situation du commerce entre la France et la Belgique prouve que ces deux pays sont, en quelque sorte, destinés par la nature à se communiquer réciproquement leurs produits. Un rapprochement plus intime, sous le rapport des transactions commerciales, est pour eux une nécessité d'avenir.

VIII

La distribution des récompenses aux exposants agricoles et industriels qui ont concouru en Belgique à la grande fête du travail de 1847, a eu lieu le 17 décembre. Pour la première fois, ainsi que nous l'avons dit, l'agriculture a été appelée à partager les distinctions offertes à l'industrie. Pour la première fois aussi les simples artisans et les ouvriers ont obtenu la légitime rémunération d'honneur due à leur intelligent concours.

Le discours prononcé par le président du Jury de l'industrie, M. Charles de Brouckère, résume les résultats de l'exposition de 1847. Il explique et justifie les dispositions de l'arrêté du 9 novembre 1847, qui institue une décoration spéciale pour les ouvriers. A ce double titre, nous le reproduisons ici intégralement, car il complète le travail que nous avons consacré dans ce volume à l'exposition agricole et industrielle de Bruxelles.

M. de Brouckère s'est exprimé en ces termes :

« La fête qui couronne les expositions périodiques de l'industrie prend, aujourd'hui, un caractère nouveau de grandeur et de solennité par l'adjonction de l'agriculture à l'industrie manufacturière, par l'asso-

ciation des industriels au triomphe des chefs d'entreprises industrielles.

« Pour la première fois, nous voyons réunies et confondues toutes les sources de la richesse nationale; pour la première fois, le gouvernement récompense les travailleurs de tous les degrés : il prélude à l'amélioration de la condition des plus faibles; il inaugure une ère plus heureuse pour la Belgique.

« Je n'ai pas la prétention de sonder ce que l'avenir nous réserve, ni de vous entretenir des résultats que promettent les expositions agricoles. Que pourrais-je d'ailleurs ajouter à ce que vous a dit sur ce sujet l'honorable orateur que vous venez d'applaudir [1]? A chacun donc son lot; mais dans l'impossibilité où je me trouve d'embrasser un sujet également intéressant pour tous, je serai bref dans les explications que le jury doit à ceux dont il a étudié les produits et examiné les titres.

« L'exposition de 1847 a dépassé, par le nombre et la variété des produits, toutes celles qui l'avaient devancée; elle a révélé d'immenses progrès.

« L'industrie linière secoue la routine, s'affranchit des préjugés et se fraye une voie nouvelle L'individualisme disparaît devant la réunion des travailleurs; l'accumulation des fonctions industrielles fait place à la division des travaux. La diminution des prix et la supériorité des qualités des fils comme des toiles sont les indices d'une transformation indispensable. L'art du blanchiment et celui des apprêts doivent encore se développer, se perfectionner.

« Personne n'ignore plus que l'industrie linière est insuffisante à l'alimentation des Flandres. Aussi, c'est avec une grande satisfaction que nous avons été frappés du rang que les étoffes rases de laine, soit pure, soit mélangée, ont si rapidement conquis. Déjà nos produits traversent les pays qui les excluent de leur consommation; ils sont préférés à ceux de la France par le commerce français. Usons de notre supériorité dans la tisseranderie : étudions nos forces, appliquons-les avec sagesse, sans avoir la prétention de tout faire avec succès.

« Les étoffes damassées et imprimées, aussi bien que les fils retors,

[1] M. Delehaye avait pris la parole comme président, et au nom du jury de l'exposition agricole; nous avons cité les principaux passages de son discours.

ont fait un grand pas en avant, dans plusieurs districts, pendant que Bruxelles, Tournai et Verviers soutiennent, avec honneur, leur vieille réputation.

« Les métaux, les armes, les outils et les machines ont, à leur tour, tenu une place considérable, non-seulement par des produits d'une excellente qualité, par l'habileté des ingénieurs et des ouvriers, mais aussi par des importations et des applications utiles. Ici c'étaient les fils de fer les plus déliés et les coques de grands navires; là l'oxyde de zinc destiné à la peinture; plus loin des appareils perfectionnés pour la fabrication et le raffinage du sucre, l'aérateur et l'humecteur propres à accélérer le travail de la meunerie; plus loin encore le sas à air, à l'aide duquel un niveau de trente-cinq mètres avait été franchi.

« Les arts céramiques et chimiques ont également mérité l'admiration du public. A côté des porcelaines les plus belles, la faïencerie s'est élevée au premier rang; au milieu des cristaux, dont la blancheur le disputait à l'élégance des formes, d'autres étaient parés de filigranes, de rubans et de dentelles, avec une coquetterie telle que l'on a révoqué en doute leur origine; mais, au-dessus de tout, on distinguait ces glaces magnifiques qui, sur les marchés étrangers, concourent avec les produits des fabriques les plus anciennes et les plus renommées.

« Enfin, les instruments de musique, la typographie et la reliure, la marbrerie, l'ébénisterie, la carrosserie et l'orfévrerie ont voulu se surpasser. Jamais l'art n'avait prêté un aussi puissant appui à l'industrie; jamais, chez nous, la correction du dessin, le fini de l'exécution ne s'étaient alliés aussi intimement avec l'utile et le confort.

« Pardonnez-moi, messieurs, de passer avec autant de rapidité sur les mille produits de votre activité, de votre intelligence et de votre génie; mais j'ai promis d'être bref. Le jury, soyez-en convaincus, a étudié chaque objet avec la plus scrupuleuse attention; il a consacré tout le temps de l'exposition à l'appréciation de vos produits; il les a estimés à une valeur plus haute que jamais. Vous en acquerrez la preuve dans quelques instants.

« L'importance de l'exposition de 1847 ne nous a pas permis de rappeler les distinctions antérieures de ceux qui n'avaient pas fait de progrès ou qui s'étaient laissé devancer. Placé entre l'alternative d'assigner aux exposants qui avaient été couronnés, soit en 1836, soit en 1841, un rang auquel ils ne pouvaient pas prétendre aujourd'hui,

ou de leur enlever le bénéfice des récompenses qu'ils avaient méritées et obtenues précédemment, le jury n'a pas classé ceux qui n'avaient pas su conserver leur place.

« Cette innovation n'est pas la seule qu'exigeait l'équité.

« Le caractère usuel et le bon marché des produits devaient être pris en considération, et la dernière de ces conditions n'est appréciable que dans les industries livrées à leurs propres forces. Aussi, les écoles de métiers et les ateliers de charité n'ont pas pu, dans notre pensée, entrer en lice pour l'obtention des médailles. Nous nous sommes bornés à citer honorablement les établissements publics qui avaient pris une part à l'éclat de l'exposition.

« Vous le savez, messieurs, par les renseignements qui vous ont été demandés, comme par les révélations de la presse, nous avons voulu étendre plus loin nos investigations; nous avons cherché à nous mettre à votre hauteur, en agrandissant le cercle habituel des travaux du jury.

« Nous nous plaisons à le proclamer, nous avons été vivement émus de la sollicitude avec laquelle beaucoup d'entre vous traitent les industrieux; nous avons puisé dans vos règlements les renseignements les plus complets pour l'institution des caisses de secours temporaires; nous nous flattons que tous vous participerez à l'œuvre qu'un grand nombre ont entreprise pour améliorer le sort des travailleurs. Oui, le cœur se dilate quand il apprend les soins que les uns prennent des malades et des blessés, les autres du logement et de l'instruction ou des amusements des ouvriers. L'esprit se réjouit de l'espoir que tant de bons exemples porteront des fruits abondants.

« La santé, le confort, la moralité de tous sont des éléments de succès pour les chefs d'industrie, de richesse pour la nation; ils constituent le bonheur de la population.

« Le gouvernement nous a d'ailleurs imposé une nouvelle tâche. Il a institué des récompenses particulières pour les artisans et les ouvriers, et nous a chargés de l'application actuelle de l'arrêté royal du 7 novembre dernier.

« Quelques artisans ont pris une part active à l'exposition; nous avons pu apprécier leurs produits; mais ils sont en petit nombre; ils sont loin de représenter toutes les spécialités de l'exécution.

« Ne pouvant plus retrouver, dès le mois d'octobre, le lot de chaque travailleur dans les produits qui venaient de nous échapper, nous avons

été forcés de nous adresser aux exposants qui avaient mérité les plus hautes distinctions, pour connaître les hommes d'élite qui avaient participé à la confection de leurs produits.

« A l'avenir, tous seront admis à faire valoir leurs titres; tous pourront prétendre à une appréciation éclairée de leur supériorité; mais pour cette fois, nous avons été contraints de nous renfermer dans des limites étroites. Dans l'impossibilité de les citer tous, nous avons, au moins, voulu ne présenter que des hommes qui joignaient une moralité exemplaire à une grande habileté.

« Nous nous sommes livrés à une enquête minutieuse, entourés de renseignements sans nombre et qui se contrôlent réciproquement. Nous nous félicitons de nos recherches; nous sommes heureux de pouvoir proclamer les noms et les titres des élus!

« Tous vous êtes des ouvriers habiles, et parmi vous les uns se sont élevés de la position de manouvrier à celle de contre-maître dirigeant; d'autres n'ont pas manqué, depuis trente ans, un seul jour au travail qui alimente leurs familles; d'autres ont contribué aux progrès, aux succès des entreprises industrielles : ce sont des exposants qui le déclarent avec une sincérité qui les honore; d'autres enfin ont amélioré, perfectionné ou inventé des instruments de travail!

« Tous vous avez, dans l'atelier, dans la famille et dans la commune, une conduite exemplaire. Vous êtes ou des fils dévoués à de vieux parents et leur sacrifiant l'avenir comme le présent; ou des soutiens d'orphelins auxquels vous vouez une affection paternelle, ou encore des chefs de famille, sobres, économes, mettant tous vos soins à l'éducation de vos enfants!

« Beaucoup ont été appelés par le jury, beaucoup lui ont été présentés; mais nous n'avons conservé que les plus habiles et les plus dignes. Nous avons écarté des propositions des exposants ceux que la plus légère faute rendait impropres à servir, partout et en tout temps, de modèles. Nous avons voulu entourer d'une espèce d'auréole une distinction toute spéciale et par son objet et par son but. Nous avons peut-être, dans nos préoccupations, oublié quelques hommes très-recommandables; qu'ils sachent attendre et n'accusent personne d'une injustice involontaire, mais réparable.

« Etrangers à l'esprit de dénigrement qui envenime tout, vous ignorez que ceux qui se préoccupent le plus activement d'améliorer votre condition, ont été accusés de vouloir vous rabaisser, quand ils cher-

chent, au contraire, à vous élever à vos propres yeux et à ceux du public, quand ils aspirent à donner à vos passions une direction utile à la société. Mais la plupart des membres du jury qu'on accuse, vivent au milieu de vous ; mais celui qui a l'honneur de le présider voit devant lui des hommes dont il a, pendant cinq ans, partagé les peines comme les plaisirs.

« Permettez-moi donc de dire pourquoi nous ne nous sommes pas bornés à proposer au gouvernement de vous décerner des médailles ; pourquoi nous avons demandé une décoration spéciale.

« La médaille ordinaire constate la supériorité industrielle des exposants ; en vous, ouvriers et artisans, le gouvernement récompense, en outre, la moralité.

« Il fallait donc deux signes distincts pour des supériorités différentes.

« Parmi les élus, il y a dix-neuf femmes ; à elles qui se renferment dans la famille, le gouvernement accorde une médaille d'argent qui rappelle leur mérite. Elles la montreront, avec un orgueil maternel, à leurs enfants. Aux deux cent huit hommes qui prennent une part à la vie publique, il confie un drapeau autour duquel nous convions tous les travailleurs à se ranger.

« Artisans et ouvriers, vous ne venez pas ici simplement pour cueillir des palmes, vous contractez en même temps une obligation envers votre pays.

« Nous avons voulu que partout votre présence rappelât que l'habileté et la moralité sont en honneur dans notre patrie. Vous allez rapporter, dans un grand nombre de communes, des insignes qui ne se confient jamais qu'aux plus dignes ; vous prenez l'engagement de les conserver intacts.

« Déjà beaucoup d'entre vous ont passé par divers degrés dans l'ordre hiérarchique des travailleurs ; ils peuvent s'élever encore. Ils porteront toujours la décoration qu'ils reçoivent aujourd'hui, et, si plus tard leur mérite les appelle à d'autres distinctions, la première attestera qu'ils sont les fils de leurs œuvres ! Elle les grandira dans l'esprit de tous les hommes de bon sens.

« C'est parmi les ouvriers que se recrutent, que se forment les chefs d'entreprises industrielles. Notre pays offre de nombreux exemples d'entrepreneurs qui ont conquis leur position ; et s'il y en avait parmi eux qui reniassent leur origine, je les plaindrais de ne pas avoir la conscience de leur valeur.

« Tantôt le gouvernement récompensera les services d'un ancien compagnon qui est devenu le chef d'une des belles fabriques du pays, et qui, j'en ai la conviction, serait fier de pouvoir marier la décoration belge à une distinction qu'il aurait obtenue, il y a vingt ans, si la France avait honoré le travail de l'ouvrier.

« Un ingénieur, sorti de vos rangs, élève d'une école où plusieurs d'entre vous ont puisé une instruction solide, est appelé au même honneur. En 1841, il eût été décoré comme ouvrier!

« Parmi vous, d'ailleurs, il y en a plusieurs qui portent déjà des décorations, et si les mineurs avaient pu, cette fois, être admis à concourir, nous verrions probablement, dans vos rangs, des chevaliers de l'ordre de Léopold, heureux de leurs nouveaux succès.

« Je le répète donc, ce sont des drapeaux que le gouvernement va distribuer. Il vous distingue entre tous en vous les confiant. Votre habileté et votre moralité donnent l'assurance que vous les porterez toujours avec honneur.

« Monsieur le ministre, vous nous l'avez écrit, il ne suffit pas de stimuler les hommes au bien, de les pousser à l'ordre, à l'économie; il faut leur donner les moyens de défier les caprices du sort et de traverser les mauvais jours. Il faut faire fructifier les petites épargnes et suppléer aux efforts individuels par l'association.

« Ayez une volonté persévérante pour mettre les travailleurs à l'abri des éventualités contre lesquelles leurs forces isolées sont insuffisantes; organisez un système général d'assurance et de prévoyance pour les fléaux passagers comme pour la vieillesse et les infirmités. Ainsi, après avoir attaché votre nom, en 1834, à l'une des grandes créations de notre époque, vous prouverez, une seconde fois, au monde, que la Belgique n'est la contrefaçon d'aucun autre pays, et vous retrouverez, une seconde fois, les sympathies et l'appui de la royauté pour l'exécution d'œuvres qui caractérisent un règne. »

M. Rogier, dans une courte allocution, a fait ressortir l'importance de la question morale, qui est si intimement liée à celle de la production. Voici ses dernières paroles :

« La double Exposition que nous célébrons aujourd'hui aura produit deux grands résultats. Elle a réuni, comme en un trophée national, les chefs-d'œuvre de notre industrie et de notre agriculture perfectionnées.

Elle a réuni, comme en une même famille, les travailleurs appartenant à tous les rangs, à toutes les provinces et à toutes les branches de l'activité sociale.

« Continuons, messieurs, à marcher dans cette voie d'union et de progrès, secondés que nous sommes par l'excellence d'institutions qui respirent à la fois la liberté, l'égalité et l'ordre. Respectons, conservons ces institutions précieuses, à l'abri desquelles se développent les forces et la prospérité du pays, et maintenons soigneusement nos mœurs publiques à la hauteur de nos institutions! »

IX

Le jury de l'exposition de Bruxelles, en s'associant à l'heureuse pensée d'instituer des récompenses en faveur des artisans et des ouvriers, n'a pas voulu se borner à aiguillonner l'émulation des travailleurs, il s'est occupé aussi de leur position.

Il avait décidé qu'un rapport spécial serait adressé à M. le ministre de l'intérieur sur les caisses de *secours et de prévoyance*. Ce rapport devait signaler les faits que l'exposition avait révélés et indiquer ce que l'expérience, les besoins de la société réclament, dans l'intérêt du bien-être et de la moralisation de la population ouvrière.

De son côté, M. Rogier s'est adressé au jury dans une pensée analogue. Il l'a consulté sur les mesures à prendre « pour améliorer la situation matérielle des ouvriers, en leur assurant des moyens d'existence et de secours, *lorsque l'âge du travail est passé*, ou que la maladie interrompt les travaux. »

Ce peu de mots sont le résumé de deux grandes nécessités sociales, qui appellent la création d'institutions distinctes. Les maladies et les infirmités temporaires seront

soulagées par des caisses de secours mutuels et des sociétés de prévoyance; mais la vieillesse et les maladies incurables demandent un autre remède; elles exigent la fondation d'une *caisse de retraite pour les ouvriers*. L'industrie doit avoir ses *Invalides*, comme la guerre; dans d'autres conditions, sans doute, mais sous l'inspiration du même esprit de justice et de prévoyance.

Depuis longtemps cette idée est mûre en France; une commission de publicistes, d'administrateurs, de fabricants et de jurisconsultes, dont nous avions l'honneur de faire partie, s'est spontanément réunie, en 1842, sous la présidence de M. le comte Molé[1]. Elle a, le 12 mars 1844, présenté à M. Lacave-Laplagne, alors ministre des finances, un projet accompagné d'un Mémoire étendu sur la fondation d'une caisse générale de retraite pour les classes laborieuses des deux sexes. Il paraît que le gouvernement se propose maintenant de mettre ce projet à exécution.

Cette circonstance donne d'autant plus de prix au *rapport* adressé par le jury de l'exposition de Belgique à M. le ministre de l'intérieur.

Le jury ne s'est pas borné à appuyer de ses vœux une création utile, nécessaire; il a cité des chiffres précieux, puisés dans l'expérience des houillères.

Les exploitants de mines de la province du Hainaut sont divisés en trois associations; ceux de la province de Liège réunis en une seule, dans le but de procurer des pensions

(1) Cette Commission se composait de MM. le comte *Molé*, le comte de *Gasparin*, Hippolyte *Passy*, *Legentil*, pairs de France; *Bignon*, *Chégaray*, *D'Eichtal*, *Locquet*, *Mathieu*, *Vivien*, députés; *Bartholony*, *Calla*, *Edm. Halphen*, *Vernes*, *Michel Chevalier*, *Wolowski*, *de Cheppe*, *Duvergier*, *Macquet*, et *Olinde-Rodrigues*, rapporteur.

viagères aux ouvriers estropiés ou vieillis dans les travaux, aux veuves, aux parents et aux enfants des ouvriers tués. Les recettes se composent de subsides accordés par l'Etat et la province; d'une subvention fournie par les exploitants et d'une retenue opérée sur les salaires; ces deux dernières équivalent chacune à un demi pour cent des salaires.

La subvention et la retenue ont produit, en 1846 :

29 exploit.	au couch. de Mons,	19,795 ouv.	fr.	86,943	38
9 »	du centre,	4,734 »	»	21,946	72
56 »	de Charleroy, env.	15,000 »	»	60,488	94
75 »	de la prov. de Liège	13,000 »	»	54,108	39
169 exploit.	des deux prov., p.	52,529 ouv.	f.	223,487	43

Il a été payé dans le même exercice, soit en pensions viagères, soit en pensions temporaires aux enfants et aux veuves :

Au couchant de Mons,	à	438 pers.	fr.	44,057	16
Dans le bassin du centre,	à	139 »	»	20,519	33
Dans l'arrond. de Charleroy,	à	391 »	»	34,336	69
Dans la province de Liège,	à	536 »	»	44,499	00
Soit en total	à	1,504 pers.	fr.	143,412	18

Toutes les caisses offraient, d'ailleurs, une position satisfaisante, au 1er janvier de cette année; elles soldaient par :

Celle du couchant de Mons	fr.	234,764	12
Celle du centre.	»	57,221	86
Celle de Charleroy	»	192,023	04
Celle de Liège	»	253,605	02
Un total de	fr.	737,614	04

Ainsi, de faibles encouragements accordés par le gou-

vernement ont amené l'association, dans un but de prévoyance, de plus de 52,000 ouvriers; ces associations ont préservé de la misère, depuis quelques années, plus de 2,500 individus, et permis d'accumuler une réserve considérable qui, si elle était placée en effets publics, donnerait déjà un revenu de plus de 35,000 francs.

Mais ce n'est pas tout : les exploitants ne peuvent participer à la caisse de prévoyance qu'à la condition d'avoir établi une caisse de secours mutuels pour leurs ouvriers. Les 52,000 ouvriers associés dans l'une des quatre caisses de prévoyance, forment donc entre eux 169 associations de secours mutuels, à l'aide de cotisations de 1 à 2 pour 100 des salaires, et ces associations ont dépensé, en secours temporaires, la somme de fr. 314,134 51, en 1846! C'est ainsi que, par l'effet de la mutualité, des ruines sans nombre ont été prévenues!

Le jury de l'exposition de Bruxelles a recommandé les sociétés de prévoyance, non-seulement pour les infirmités, qui résultent d'accidents dans les travaux, mais pour toutes les causes qui rendent l'homme impropre au travail; il a demandé que l'on puisse assurer sa propre existence, celle de sa femme et celle de sa famille, de manière que les veuves puissent subsister, et les enfants grandir, quand le travail du chef de la famille vient à leur manquer. Il a voulu, en un mot, provoquer un complément des caisses de secours temporaires.

Une association nombreuse peut seule défier les caprices du sort et permettre d'asseoir les calculs avec quelque certitude.

Le gouvernement belge a consacré la distinction essentielle entre les sociétés temporaires de secours et les sociétés de prévoyance, lorsqu'il a organisé le système de pré-

voyance pour les ouvriers mineurs ; mais le but que le jury de l'exposition s'est proposé d'atteindre est autre; les moyens doivent également différer entre eux.

Des associations entre les fabricants, en faveur de leurs ouvriers, ne peuvent plus suffire; non-seulement parce que tous les travailleurs ne sont pas concentrés dans des fabriques, mais encore et surtout parce que le mouvement de la population est perpétuel, et qu'il faut des versements nominatifs et permanents pour donner droit à des pensions de retraite.

C'est donc aux communes que le jury propose de remettre le soin d'organiser les caisses de prévoyance, laissant aux villes la direction absolue des sociétés fondées dans leur sein, et donnant aux conseils provinciaux le soin des fondations dans les communes rurales isolées ou réunies par groupes, suivant les circonstances.

« Les communes, dit le rapport, ont le plus grand et le plus pressant intérêt à prévenir la misère parmi leurs habitants. Elles feraient chose utile pour elles, autant que pour la société entière, en se portant caution de la sincérité des engagements et de l'efficacité des règlements.

« Les sacrifices seraient d'ailleurs peu considérables en comparaison des fruits que récolteraient les associés. Ainsi, par exemple, un jeune homme de dix-huit ans, en versant actuellement fr. 110 ou chaque année 7 fr. 20, soit par jour 2 centimes, obtiendrait, à 60 ans, une rente viagère de plus de 300 fr.

« Dans ce système nous sommes loin de répudier le concours du gouvernement. Il conserverait, au contraire, la haute main par la sanction qu'il devrait donner à toutes les fondations.

« Tous les règlements devraient contenir la disposition

expressé que nul ne sera admis à prendre part à la caisse de prévoyance, s'il ne fait pas partie d'une caisse de secours temporaire dont les statuts auront été approuvés par l'autorité locale. Ils devraient également donner des garanties sur le placement et l'accumulation des fonds, sur la sincérité des promesses. Enfin ils poseraient en principe l'élection des directeurs et la publicité des actes. En retour, le gouvernement pourrait concéder aux sociétés un privilége en cas de faillite ou de déconfiture de leurs débiteurs, la franchise du timbre et de l'enregistrement, l'exemption des frais de justice. Il donnerait, en outre, aux mineurs admis dans une société, avec le consentement de leurs parents ou tuteurs, le droit de signer et de faire les actes relatifs à leur qualité d'associés.

« Vous le voyez, monsieur le ministre, nous ne nous sommes occupés que des artisans et des ouvriers; nous n'avons admis que les cas les plus simples : la vieillesse ou les infirmités incurables des associés ; la perte de son mari par une femme associée, ou des parents par des enfants associés eux-mêmes indirectement par leur père ou leur mère. A côté des ouvriers, le petit commerçant, l'employé, le cultivateur, le militaire, le rentier et le propriétaire seraient heureux de pouvoir recourir à la mutualité pour établir leurs enfants, assurer un sort à leurs veuves, ou trouver des adoucissements dans leurs vieux jours. Déjà ils ont recours à des sociétés d'assurances pour parer aux éventualités de l'avenir; mais ces sociétés qui, presque toutes, ont leur siége à l'étranger, les rançonnent durement. Au-dessus donc des sociétés locales, *le gouvernement devrait établir une grande société de prévoyance* qui compléterait le projet d'assurances générales et qui doterait la Belgique de la mutualité la plus large et la plus économique, donnerait une

nouvelle activité à ses capitaux, et grandirait son crédit. »

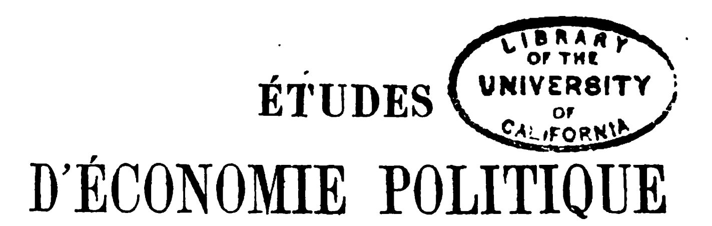
Telles sont les idées qui germent maintenant en Belgique, et qui ne tarderont pas à porter fruit. Le principe de la *prévoyance sociale*, qui, loin de l'étouffer, stimule la prévoyance individuelle, rencontrera ainsi son application.

La *caisse de retraite* pour les travailleurs nous paraît être le complément naturel de la belle institution des caisses d'épargne. Tandis que celles-ci travailleront à étendre de plus en plus le capital populaire, qu'elles donneront à l'ouvrier les moyens de débattre librement les conditions des salaires, ou de s'établir, soit comme petit entrepreneur, soit comme membre d'une association volontaire formée en vue de la production, la *caisse de retraite* assurera le bien le plus précieux, la sécurité de l'avenir.

Elle contribuera puissamment à relever les espérances et à fortifier la dignité des classes laborieuses; elle deviendra ainsi un des moyens d'extirper le *paupérisme*, de guérir cette plaie qui envahit les sociétés modernes, et qui, si l'on n'y porte remède, les menace d'une invasion plus périlleuse et plus terrible que ne le fut l'invasion des barbares pour le monde romain.

Le spectacle hideux de la misère blesse trop souvent les regards; nous avons cru de notre devoir de ne pas reculer devant la triste et fidèle peinture de quelques faits, dont nous avons été témoin. Les paroles d'un homme d'État illustre étaient alors présentes à notre pensée :

« Il est bon que les classes opulentes de la société sachent jusqu'à quel degré d'abjection et de misère une partie de ce pays est descendue, car elles sont responsables de l'usage qu'elles font de leurs richesses. » (Sir Robert Peel, à la Chambre des communes, séance du 28 février 1843.)



ÉTUDES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET

DE STATISTIQUE

PREMIÈRE PARTIE

LETTRES SUR LA BELGIQUE

PREMIÈRE LETTRE

Les Flandres. — Le Paupérisme (¹).

Bruxelles, le 17 août 1847.

Depuis quelque temps la Belgique est devenue comme le laboratoire des expériences sociales; ce pays, d'une si faible étendue, a su cependant se faire une belle place dans le monde par le génie de ses habitants. Aussi est-il peu de contrées où l'on soit à même de recueillir de plus profitables leçons, soit sous le rapport de l'organisation politique, soit en vue du développement industriel.

Mais l'Etat auquel appartient l'honneur d'avoir devancé les autres nations du continent dans la con-

(¹) Ces lettres ont été adressées à *M. Chambolle*, député de la Vendée rédacteur en chef du *Siècle*.

struction des chemins de fer, et qui est à la veille d'organiser en institution publique un vaste système d'assurances, n'offre pas seulement un spectacle instructif, en multipliant des exemples profitables à suivre ; il peut rendre un service non moins sérieux, en révélant les écueils qu'il faut éviter.

C'est ainsi qu'il a subi une rude expérimentation des misères du paupérisme, pour arriver à ce point extrême où la question ne semble plus posée entre l'homme et l'accroissement de la production, mais bien entre l'homme et les limites trop restreintes du territoire livré à son activité.

Jamais la véritable doctrine de Malthus, et non pas celle que des interprètes infidèles et des adversaires prévenus ont prétendu vulgariser sous son nom, jamais la doctrine de la *prévoyance morale*, basée sur le progrès des lumières et sur l'accroissement du bien-être, ne rencontra une plus éclatante confirmation. La misère des Flandres met en action, non pas ce qu'on a faussement nommé les préceptes de Malthus, mais les tristes résultats de l'ignorance et de l'imprévoyance que ce grand *avertisseur* voulait prévenir. Il s'agit, là, du problème le plus compliqué, le plus difficile à résoudre, et devant la solution duquel la voix de l'humanité et l'honneur même de la Belgique (c'est M. Rogier qui l'a dit dans son programme), ne permettent pas de reculer.

Le progrès de la population, devenu plus rapide à mesure que la misère étendait ses ravages, comme si les malheureux étaient entraînés à se disputer le droit

de souffrir, le progrès de la population a dépassé le niveau des subsistances; malgré les merveilles de l'agriculture-jardinage, qui multiplie le produit brut de la terre, les Flandres ne suffisent plus à nourrir leurs habitants. L'heure est venue où les efforts de la charité publique, unis à ceux de la charité privée, sont vaincus par la gravité du mal, où les souffrances de la faim et les angoisses d'une mort hâtive déciment les rangs d'une population trop pressée.

« Prenez garde! disait Malthus : si vous ne vous hâ« tez point de relever, de fortifier le moral de l'homme; « si vous laissez dominer les instincts matériels au « lieu de développer l'âme et l'intelligence, il viendra « un moment où l'existence du peuple se trouvera « compromise par l'insuffisance des ressources ali« mentaires. » Malthus n'a point prêché la *contrainte morale* comme un précepte direct, il est parfaitement innocent des monstrueuses absurdités débitées en son nom. Son but unique a été de fortifier la dignité humaine par la diffusion des lumières, par le sentiment religieux, par l'éducation, en éveillant ce souci du lendemain, ces idées d'avenir, que l'homme seul possède, qui sont le plus noble attribut de son intelligence. Ce qu'on a nommé la *contrainte morale* n'est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que la *résultante* de ces conditions diverses; elle se produit d'elle-même dans un milieu épuré, il serait absurde de songer à l'imposer dans un milieu mauvais; elle n'est pas un mécanisme, elle est une idée, un sentiment. Essayez de la matérialiser, et vous tombez dans

de honteux écarts; mais réveillez dans le cœur de l'homme la pensée de l'avenir et le véritable esprit de la famille, améliorez sa condition morale et son existence matérielle, de manière à ce qu'il cesse de vivre au jour le jour, à ce qu'il puisse réfléchir sur sa destinée, et les dangers que la *contrainte morale* aurait pour but de prévenir seront écartés; ils le seront au moyen du noble exercice de la raison humaine. Le caractère de *contrainte* disparaîtra pour faire place à l'acte libre d'une volonté éclairée, et le problème de la population sera résolu.

Dans les Flandres, il ne s'agit plus de prévenir le mal, il s'agit d'en effacer les funestes conséquences; la misère a rompu les faibles digues que la charité avait voulu élever contre cette invasion croissante. Le temps des palliatifs est passé, il faut un remède radical; l'aumône, nécessaire, indispensable pour adoucir les souffrances présentes, élargit peut-être encore la plaie qu'il s'agit de fermer; car elle enlève à la population le reste de ce ressort moral qui peut seul la sauver d'une profonde déchéance.

Le cabinet de M. Rogier se trouve donc en présence de la difficulté la plus sérieuse de nos sociétés modernes. Aux collisions sanglantes des batailles a succédé la lutte des peuples contre le dénûment matériel; ne sauraient-ils donc point, dans cet autre combat, développer ces ressources suprêmes qui ont tant de fois garanti leur nationalité et leur indépendance? L'honneur du pays, cette richesse morale, qui passe avant toutes les autres, n'est pas exclusivement con-

finé dans les *jeux sanglants de la force*, et la Belgique entière a salué avec sympathie le nouveau cabinet, lorsqu'il a déclaré que l'extinction du paupérisme des Flandres était une question d'honneur pour le pays.

Cet engagement est sincère, il est sérieux de la part des hommes éclairés et dévoués qui président maintenant aux affaires publiques de ce pays. Ils ont compris qu'à côté des réformes politiques, d'autres réformes non moins nécessaires devaient trouver place, et cette conviction leur a inspiré ces belles paroles :

« Animé d'un sentiment de justice distributive pour « tous les intérêts et pour toutes les classes de la so« ciété, le cabinet croit que l'attention et l'action du « gouvernement doivent particulièrement se porter sur « le bien-être matériel et moral des classes nécessi« teuses et laborieuses. Sous ce rapport, la situation « des populations flamandes doit tenir la première « place dans ses préoccupations et dans ses actes.

« Il n'est pas possible d'envisager froidement la « détresse où sont tombés plusieurs districts de ces « provinces jadis si florissantes. Il faut qu'ils soient « relevés de cet état de décadence ; il y va de l'hon« neur des Flandres, *il y va de l'honneur du pays et « du gouvernement.* »

Ce langage témoigne d'une sympathie active pour les intérêts de la partie la plus nombreuse et la plus pauvre de la population ; il permet de bien augurer des actes du nouveau ministère. Sans doute la question est pleine de complications et de périls ; mais une volonté ferme, unie au sincère amour du bien, saura

la dominer avec le temps, cet élément essentiel de toute œuvre humaine.

Ce n'est pas que nous nous fassions illusion sur la grandeur et la difficulté de l'entreprise ; nous savons à merveille qu'aucun pouvoir public n'est en état de décréter la suppression de la misère, comme la République française décrétait la victoire. La détresse des classes laborieuses tient à des causes variées qu'il faut savoir discerner, si l'on veut délier le nœud gordien au lieu de le couper à l'aventure ; elle est l'expression d'un rapport sur les termes duquel il faut agir, ainsi que nous avons eu souvent l'occasion de le dire : améliorez le *travail offert* au moyen de l'instruction ; augmentez le *travail demandé*, en développant les voies de communication, le crédit, tous les éléments de la prospérité publique ; la loi éternelle de l'offre et de la demande relèvera alors les classes laborieuses au lieu de les déprimer.

Le moment est favorable pour agir : une récolte abondante vient enfin, en Belgique comme en France, ranimer le courage des habitants, et donner une vie nouvelle à une population épuisée de forces et de ressources. A la crise industrielle contre laquelle la Belgique se débat depuis longtemps, était venue s'ajouter la crise agricole, le manque des subsistances ; que pouvait devenir, en face de ce double fléau, une population surabondante ?

Après avoir donné à la Belgique un avertissement sévère, la Providence lui accorde un moment de répit. Il faut que ce pays sache en profiter, qu'il ne se

rendorme point dans une fausse sécurité, qu'il remporte la plus belle, la plus féconde des victoires, celle qui garantit la vie et le bien-être de la population.

Remplissons un pénible devoir en sondant la plaie du paupérisme qui dévore les Flandres, en retraçant le tableau rapide et fidèle de cette détresse, devant laquelle l'imagination recule, l'esprit se trouble et le cœur se serre d'une douloureuse émotion.

Mes observations personnelles n'ont fait que confirmer les données qui m'ont été fournies par un des hommes les plus distingués de ce pays, M. Édouard Ducpétiaux, chez lequel l'intelligence est au niveau du cœur, et auquel sa double position d'inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance permet d'apprécier exactement l'invasion du mal, ainsi que les tristes résultats créés par la misère. J'ai pu profiter également des travaux remarquables et des obligeantes communications de divers membres de la *Commission centrale de statistique*, excellente institution, que la France devrait bien emprunter à la Belgique ; car le premier devoir des nations n'est-il pas aujourd'hui de se connaître elles-mêmes, de savoir leur situation matérielle, leurs ressources et leurs besoins? La Commission centrale de statistique est présidée par le savant M. Quetelet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles. Elle compte parmi ses membres MM. Heuschling, directeur de la division de statistique au ministère de l'intérieur; M. Visschers, conseiller de l'administration des mines; M. Perrot, M. le colonel d'état-major Trumper, M. Ducpé-

tiaux, etc., etc. Les documents, contrôlés par ce concours d'hommes spéciaux, acquièrent une valeur d'authenticité beaucoup plus considérable. Aussi les travaux statistiques auxquels se livre la Belgique présentent-ils un curieux sujet d'étude et un utile exemple.

Les complications matérielles ont concouru avec les causes morales pour réduire les Flandres à la cruelle extrémité qui les atteint aujourd'hui. La décadence de l'industrie linière, le haut prix des fermages, la cherté des subsistances, et la surabondance de la population, ont successivement agi comme effets et comme causes de la démoralisation et de l'abattement des ouvriers. Qu'en est-il résulté?

Depuis trois ans, le nombre des individus assistés par la charité publique a plus que doublé dans plusieurs communes, et la population des prisons a subi également cette progression fatale. Le nombre des condamnés dans les maisons de détention s'est élevé de 5,500 à 11,000. La place manque pour les loger; l'infirmerie, les salles supplémentaires et jusqu'aux corridors, tout est envahi, au grand détriment du régime pénal et de la santé des condamnés. Les dépôts de mendicité sont combles. On en est arrivé à ce point que l'action des lois se trouve entravée par la multitude même des applications sévères qu'il faudrait en faire. La population se dégrade et s'énerve, et la mortalité sévit.

L'excédant des naissances sur les décès est devenu un fait normal dans les pays civilisés : c'est ainsi que la vie moyenne s'est accrue en fournissant la preuve la

plus évidente du progrès accompli. Dans les Flandres, un mouvement inverse s'est produit; la misère a beau être prolifique, l'accroissement des décès l'emporte sur l'accroissement des naissances.

En 1846, on a compté dans la Flandre orientale 22,569 décès et seulement 20,807 naissances; dans la Flandre occidentale la proportion a été encore plus défavorable : 21,431 décès et 17,421 naissances.

Si nous examinons quelques localités en particulier, nous arrivons à constater sous ce rapport des différences qui accusent la gravité extrême du mal : la même année 1846, il y a eu dans l'arrondissement de Courtrai 3,829 décès et 2,698 naissances; dans l'arrondissement de Roulers-Thielt 4,550 décès et 2,800 naissances, et à Renaix, 473 décès contre 292 naissances. La mortalité s'est donc, dans ces contrées, élevée presque jusqu'au double du chiffre des naissances.

C'est là un symptôme terrible : sans contredit, la crise des subsistances a singulièrement activé la funeste influence de la misère; mais il a fallu que le paupérisme fût déjà passé à l'état de maladie endémique pour exercer un pareil ravage.

Et, en effet, tandis qu'en 1818 la Flandre orientale comptait seulement 60,424 indigents, c'est-à-dire 10 3/4 sur 100 de la population totale, dont 14 1/2 sur 100 dans les villes et 9 3/5 sur 180 dans les campagnes, en 1846 le chiffre des indigents s'est élevé à 214,166; il a donc plus que triplé dans l'espace de moins de trente ans. Les campagnes ont encore plus souffert que les villes de cet envahissement de la mi-

sère ; la proportion y est montée jusqu'à 28 23/100 sur 100 ; dans les villes elle s'est arrêtée à 23 65/100 sur 100. La prédominance de la filature mécanique a fait inscrire 42,552 fileuses aux bureaux de bienfaisance, ainsi que 23,961 tisserands.

Ce n'est pas la population qui recule devant le travail, c'est le travail qui manque à la population ; le capital le plus précieux, celui qui s'évanouit dès qu'il n'est point employé, le labeur humain se perd faute d'exercice. En 1818 on avait secouru 15,887 individus pour défaut de travail ; en 1846, le chiffre a été de 74,439.

Dans la Flandre occidentale on compte, sur 642,660 habitants, 226,180 indigents ; plus du tiers ! La quotité était en 1839 de 127,785.

Au 1er janvier 1847, l'arrondissement de Roulers-Thielt, qui compte 125,461 habitants, avait 51,672 pauvres inscrits, c'est-à-dire 42 sur 100. Que pourrait-on ajouter à ces chiffres d'une si triste et si puissante éloquence !

Ils attestent un mal qui ne permet pas d'entretenir une molle insouciance ; à défaut des principes supérieurs de la fraternité humaine, le calcul seul, l'intérêt clairvoyant de la partie de la population que le fléau a jusqu'ici épargnée, suffit pour commander des mesures énergiques, efficaces. Une loi de solidarité, à laquelle un égoïsme aveugle essayerait en vain d'échapper, relie tous les membres de la famille humaine, et plus étroitement ceux de chaque famille nationale ; cette loi ne permet point que les uns souf-

frent sans que les jouissances des autres soient troublées; elle ramène, par le calcul lui-même, à l'accomplissement des devoirs les plus sacrés, ceux dont le cœur serait le moins accessible aux élans de la pitié. Cette expression : *le corps social*, n'est point une vaine métaphore; quand une des parties du corps social souffre, les autres en éprouvent l'inévitable contre-coup.

Quels que soient les sophismes d'une théorie fausse et inhumaine, aucune âme n'a, heureusement encore, atteint ce degré de froid stoïcisme qui permettrait de laisser mourir de faim un de nos semblables sans lui porter secours. On peut condamner les effets de l'aumône, on ne proscrira pas la charité. Mais celle-ci, utile comme assistance extrême et temporaire, ne suffit pas; les mesures de prévoyance sociale doivent l'accompagner, sinon la remplacer. Les hommes les plus dévoués à la cause des classes laborieuses reconnaissent que le paupérisme des Flandres doit, jusqu'à un certain point, être attribué à la prédominance trop exclusive d'une charité compatissante mais stérile, zélée mais aveugle, qui n'assure pas la vie des populations, car elle les empêche à peine de mourir; qui alimente le mal au lieu de le dominer par des moyens préventifs.

Comment l'assistance publique s'est-elle exercée dans les Flandres, et comment devrait-elle agir pour tarir le mal dans sa source? C'est que j'essayerai de rechercher.

DEUXIÈME LETTRE

Les Flandres. — Le Paupérisme.

Bruxelles, le 22 août.

Les adversaires du cabinet de M. Rogier ont habilement choisi leur point d'attaque ; personne n'ignore de combien de difficultés est hérissée la question des Flandres; mais la nécessité d'une solution est dans la conscience publique. La civilisation moderne ne saurait se laisser pousser dans une impasse ; le pays veut à tout prix mettre fin à une situation intolérable, et chaque jour qui s'écoule ajoute à sa généreuse impatience.

Aussi entend-on de tout côté ce cri : « Que faites-vous, que voulez-vous faire pour les Flandres ? » Huit jours se sont à peine écoulés depuis que la nouvelle administration est entrée en fonctions, et l'on voudrait qu'elle eût déjà réalisé un progrès devant lequel le gouvernement a reculé durant huit années ! On oublie que de grandes mesures ne peuvent être

arrêtées qu'avec le concours des Chambres; que de larges subsides devront être votés, car l'argent sera le nerf de la guerre contre le paupérisme, comme il est devenu le nerf des collisions sanglantes entre les peuples. Trois mois nous séparent encore de la réunion de la législature, et ce n'est pas trop pour arrêter définitivement un plan de campagne contre la misère, pour concerter les mesures propres, non à soulager temporairement des malheureux qui souffrent et qui meurent, mais à dominer le mal lui-même, à faire reculer sa fatale influence.

Sans doute les gouvernements ne sont pas institués pour faire des choses faciles, et *pouvoir oblige;* sans doute le premier, le plus saint devoir du nouveau cabinet est d'employer toutes les ressources du pays à combattre l'invasion du paupérisme, cet ennemi aussi redoutable pour nos sociétés modernes que les Barbares le furent pour le monde romain. Ce n'est pas seulement l'intérêt de la Belgique qui se trouve engagé dans cette grande question, c'est l'intérêt même de la civilisation, d'accord avec les droits de l'humanité. Mais plus grande est la tâche, et moins il serait juste d'exiger une transformation soudaine; il faut du temps, beaucoup de temps pour arriver à un résultat sérieux; l'empirisme seul pourrait proposer un remède unique, en face des causes si variées, si complexes, qui contribuent à la misère des Flandres. Cette misère est à la fois *physique* et *morale;* l'on essayerait vainement de l'extirper, si l'on oubliait que l'intelligence domine la matière. On échouerait,

comme l'on a déjà échoué, si l'on se confiait à la charité *passive*, à l'aumône, qui avilit, au lieu de recourir à la charité *active*, au travail, qui moralise, qui restitue à l'homme le ressort de la volonté.

Pour notre compte, nous n'avons qu'une foi médiocre dans chacun des moyens qui ont été successivement proposés, à les envisager isolément; et cependant une foule d'idées utiles et fécondes ont été produites. Mais invoquez simultanément ces moyens divers, et ils se prêteront un mutuel secours; la question est à la fois agricole, industrielle et commerciale; il faut puiser les solutions dans ces trois sphères de l'activité humaine; il faut aussi se saisir de l'enfance pour faire succéder à une génération ignorante et corrompue une génération laborieuse et prévoyante.

Dans le cours ordinaire des choses, nous sommes loin d'invoquer l'intervention directe du gouvernement dans la création des richesses sociales, bien que sa pensée doive être présente toujours et partout. Nous avons foi dans l'énergie individuelle, nous avons foi dans la liberté. Mais il est des moments suprêmes, des époques de transition, où les éléments du travail se trouvent brusquement déplacés, où l'existence des classes laborieuses est mise en péril; alors le devoir d'agir commence pour le gouvernement, qui est comme le corps de réserve de la société.

La Belgique se trouve dans cet état de crise qui légitime, qui nécessite l'intervention du pouvoir. La filature mécanique a fait invasion dans le travail du lin, modeste apanage des habitants des campagnes;

en même temps, les colonies se fermaient devant l'exportation des toiles, par suite de la séparation de l'ancien royaume des Pays-Bas, et le placement séculaire sur le marché français subissait des restrictions jalouses. Un immense désastre était donc imminent.

Que fallait-il pour l'empêcher ? Accepter les conséquences de la révolution mécanique subie par la filature, se mettre en mesure d'en tirer parti; en même temps conserver et accroître les débouchés. On a fait tout le contraire; par un aveuglement fatal, on a méconnu l'irrésistible supériorité de la filature mécanique; on a cru, ou on a voulu croire au maintien de la filature à la main : gouvernement, clergé, sociétés charitables, tout le monde a commis la même faute; on s'est raidi contre une irrésistible nécessité, on a entretenu de fausses espérances.

Ces illusions ont trop longtemps duré; le moment du réveil a dû être terrible. Au lieu de guérir la plaie du paupérisme, les moyens d'assistance l'avaient élargie; le Flamand éprouve une tendance plus forte que d'autres peuples à se reposer sur autrui de la conservation de son existence; l'aumône a favorisé ce penchant à une indolente résignation. Le découragement, l'apathie, enlevèrent tout ressort à une population de mendiants, à laquelle la loi du 18 février 1845 assurait l'assistance de la commune. Mais les ressources de l'aumône sont limitées, elles se tarissent promptement, quel que soit le dévouement des particuliers, quels que soient les sacrifices que s'im-

posent l'Etat et les pouvoirs locaux, quand tout est consacré à un emploi stérile.

En réalité, sauf d'honorables mais rares exceptions, l'action des comités industriels, formés pour subvenir à la misère des Flandres, a été plus funeste qu'utile. Ces comités ont essayé de soutenir la filature à la main; au lieu de s'attacher à ménager la transition vers une nouvelle distribution du travail, ils ont encouragé la propension naturelle qui pousse des ouvriers peu éclairés à se cramponner avec obstination à leurs habitudes, à subir les privations, les souffrances, dans l'espoir d'un revirement futur, de jours meilleurs.

Placés sur la pente de la routine, ils ont rapidement glissé jusqu'au fond de l'abîme; c'est cette pente qu'il faut remonter maintenant.

Les erreurs commises ont aggravé une situation déjà bien grave par elle-même; il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de pourvoir à la transformation de l'industrie linière, c'est la partie la moins difficile de la tâche. Le problème le plus ardu consiste à ranimer l'énergie morale de la population, à rappeler au travail des hommes qui ont désappris à travailler. On a méconnu le premier devoir des hommes d'État en reculant devant l'aveu de la vérité; les enfants croient échapper au danger en fermant les yeux : l'on a fait comme les enfants. Maintenant il faut liquider ce fatal arriéré d'imprévoyance et de faiblesse.

Les comités industriels sont tombés dans une méprise trop commune de nos jours : ils ont cru obvier

à tout en distribuant du lin aux fileuses, du fil aux tisserands, et en les occupant à tout prix, sans songer aux conditions dans lesquelles le travail s'exerce, en oubliant qu'il est absurde de vouloir accroître la masse d'occupations improductives. Tout labeur doit se rétribuer par ses œuvres; tout travail stérile est indigne de l'homme, qu'il égare dans une mauvaise voie, funeste à la société qu'il appauvrit. Le problème n'est pas d'accroître ou de maintenir la somme des efforts auxquels l'homme est condamné pour gagner son pain à la sueur de son front, mais d'accroître la masse des valeurs produites et d'assurer leur répartition équitable.

En présence de la victorieuse concurrence de la mécanique, la filature à la main est condamnée à disparaître comme industrie commerciale, ou à se transformer, en se confinant dans la création des qualités fines et dans le fil mulquinerie, j'allais presque dire dans un travail d'artiste. Cette vérité, il fallait avoir le courage de la regarder en face au lieu d'en détourner les yeux; il fallait la proclamer hautement au lieu de se bercer de chimériques espérances.

Les machines sont le levier de l'amélioration progressive de l'existence humaine; elles accroissent la somme du travail, qu'elles semblent destinées à confisquer; elles le rendent moins rebutant, plus productif, car à l'effort musculaire succède l'action de l'intelligence. Mais ce bienfait, certain, irrécusable, ne s'accomplit qu'à la longue; il appartient à l'avenir, tandis que les souffrances occasionnelles, amenées

par la brusque introduction des machines, éclatent rapidement.

Ces souffrances seront d'autant plus vives qu'on s'obstinera davantage à maintenir les anciens procédés, à persévérer dans la routine. Alors le salaire ira en déclinant jusqu'aux dernières limites; il tombera, comme on l'a vu dans les Flandres, à seize, à dix centimes par jour. Si la force publique intervient pour donner un supplément de salaire aux travailleurs *assistés,* il en résultera pour les travailleurs libres une cause de rapide épuisement. En effet, ceux-ci auront une double concurrence à soutenir : la concurrence des machines et celle, non moins meurtrière, des ouvriers subventionnés au moyen d'une taxe des pauvres. Le résultat le plus net de l'intervention administrative sera alors de réduire successivement le nombre des travailleurs qui se confient à leur propre activité, qui conservent la fierté d'âme incompatible avec le recours à l'aumône, et d'augmenter, dans une proportion énorme, le nombre des *assistés.*

Nous venons de résumer la situation des Flandres; cette malheureuse contrée semble avoir été destinée à montrer l'impuissance de la charité, quand celle-ci ne dépasse point les limites du secours individuel, quand elle ne s'élève point à la hauteur d'une institution publique mise en œuvre, non-seulement afin de pourvoir au plus pressé, car elle risque alors de prolonger l'agonie du peuple par des palliatifs stériles, mais afin de s'attaquer directement à la source du mal, en ayant les yeux fixés sur l'avenir.

L'introduction des machines dans la filature du lin est un progrès, celui-ci doit être accepté comme un bienfait de la Providence. De cette manière, la toile soutiendra une lutte moins inégale contre le calicot. La production du lin ne sera plus incessamment menacée par l'extension de la production du coton.

C'est de ce point de vue qu'on aurait dû envisager le problème de l'industrie linière depuis quatorze ans. Il est permis de croire que si l'on avait dépensé en améliorations dans la préparation de la matière première pour filature et dans le tissage, facilité par le bon marché et le classement du fil mécanique, les efforts et les ressources engloutis sans retour dans la lutte impossible soutenue au profit de la filature à la main, le paupérisme n'aurait point envahi les Flandres.

Il reste, en effet, beaucoup à faire pour accroître la valeur première des excellentes qualités de lin dont la nature a richement doté la Belgique. Deux contrées seulement, le Courtraisis et le pays de Vaës, se livrent, avec le soin désirable, au traitement du lin brut, qui subit nombre d'opérations successives avant que de devenir propre au filage. On estime à 21 millions de kilogrammes de lin teillé la production des 41,000 hectares consacrés à ce genre de culture, apanage presque exclusif des Flandres ; une faible portion de cette masse profite aujourd'hui des procédés perfectionnés de préparation première. Diriger de ce côté l'activité des habitants, ce serait en même temps donner aux bras une occupation profitable, et accroî-

tre la richesse commune. Il faut pour cela vaincre une force d'inertie qui paralyse tout.

Le fil mécanique est méthodiquement classé, suivant sa qualité et son degré de finesse ; on profite des diverses gradations de la matière première pour employer celle-ci à la destination qui lui convient le mieux ; tout est utilisé, rien ne se perd ; le *cœur* du lin sert à part du reste du filament ; les *déchets* se transforment en excellent produit. Comment la filature à la main isolée, morcelée, pourrait-elle atteindre les mêmes avantages, à moins qu'il ne s'agisse de ces qualités exceptionnelles dont le luxe doit, il est vrai, accroître la demande ?

Mais le fil mécanique, obtenu à moins de frais, favorise l'industrie du tisserand ; il permet d'introduire plus de régularité dans le tissu, de varier les dispositions, de substituer en partie aux toiles unies les articles façonnés. L'intelligence, à peu près exclue jusqu'ici du labeur de l'ouvrier, qui remplaçait par le jeu des muscles la transmission monotone de la force mécanique, rencontre devant elle une large carrière. Elle créera de nouveaux articles, elle fera modifier les procédés de blanchiment, introduira les apprêts, donnera aux tissus un lustre séduisant, des formes et un aspect favorables au placement ; le pliage, l'empaquetage, contribueront à gagner et à créer des consommateurs.

L'industrie linière, loin de souffrir de la merveilleuse invention à laquelle s'attache honorablement le nom d'un Français, de Philippe de Girard, et que le

génie de Napoléon avait prévue, suscitée, l'industrie linière doit en retirer de grands avantages. Si la filature à la main se trouve refoulée dans les qualités fines, inabordables à la mécanique, celle-ci provoquera le placement assuré de la matière première, bien préparée, et multipliera l'emploi du fil, en perfectionnant les procédés, ainsi que les produits.

Malheureusement, les comités industriels établis dans les Flandres ont méconnu ces principes fondamentaux; des sommes considérables ont glissé entre leurs mains, pour se perdre en efforts stériles. A les voir multiplier le nombre des pauvres par l'appât de l'aumône et par l'impossibilité où se trouvaient les ouvriers libres de continuer leur labeur indépendant, en concurrence avec le labeur *subventionné*, on aurait dit qu'ils réalisaient la vieille allégorie du rocher de Sisyphe et du tonneau des Danaïdes. Mais ce rocher est sans cesse retombé plus lourdement sur leurs épaules; ce tonneau s'est de plus en plus rempli de misères et de larmes. Le nombre des *assistés* a menacé de dépasser celui des habitants en état de les secourir.

On a essayé, il est vrai, d'introduire quelques industries nouvelles : des écoles ont été ouvertes pour les dentelières, quelques districts ont fabriqué des gants, on a songé à acclimater dans les Flandres des branches de travail florissantes dans d'autres pays. Ici encore il nous semble que l'on risquerait fort de faire fausse route. L'industrie de la dentelle, ce riche fleuron du génie industriel de la Belgique, n'a qu'un placement limité; on court un grave danger en pous-

sant trop de bras dans cette direction : on peut, sans aider efficacement les nouveaux arrivants, porter un fatal préjudice aux anciens ouvriers.

Quant aux industries nouvelles, elles ne réussiront pas si l'on prétend les aider par des moyens factices, et elles diminueront les moyens d'échange pour les produits de l'industrie mère, de l'industrie indigène, qui puise sa force dans les circonstances locales auxquelles a été due sa longue prospérité.

C'est cette industrie qu'il s'agit surtout de perfectionner, de fortifier; là se rencontre, à notre sens, un des meilleurs éléments de la solution, qui, pour être complète, en exigera encore beaucoup d'autres.

En premier lieu vient la question des débouchés. Jusqu'à ces derniers temps, l'industrie linière possédait un vaste marché dont les limites se sont successivement resserrées. Ainsi que l'a fait observer M. Perrot, l'Angleterre semble appelée à exceller dans le travail du coton, la France dans le travail de la laine et la Belgique dans le travail du lin.

La Belgique, sur un territoire de 2,945,593 hectares, possède environ moitié de terres arables, et le trente-sixième de celles-ci, 41,000 hectares, sont consacrés à la culture du lin. La Flandre occidentale en compte à elle seule près de 13,000, et la Flandre orientale plus de 15,000. C'est dans les Flandres qu'on rencontre la production la plus abondante et les qualités supérieures; le Hainaut et le Brabant viennent ensuite.

De tout temps la France a servi de principal débou-

ché aux toiles flamandes : l'introduction de celles-ci était libre ou peu chargée de droits. En 1762, il fut exporté de Belgique 88,319 pièces et 7,439,671 aunes de tissus de lin, en majeure partie dirigées sur le marché français. En 1777, ces relations avaient encore grandi en importance ; puis vint la réunion de la Belgique à la France, et quand la chute de l'empire sépara les deux pays, le mouvement d'échanges continua, avec des droits modérés. Les rapports ne sont devenus plus difficiles que depuis 1830, alors que la commune origine et l'identité d'intérêts des deux gouvernements issus de la souveraineté populaire les invitait à se rapprocher.

L'exportation des toiles belges a considérablement décliné depuis 1835 : de 4,578,750 kil. elle est successivement tombée à 3,119,614 kil. en 1839, et à 2,589,507 en 1846. Doit-on s'étonner après cela de la pléthore industrielle qui afflige ce pays?

Une grande mesure, à la fois politique et commerciale, l'union douanière, pouvait y mettre un terme, à l'avantage commun de la Belgique et de la France ; l'instinct des Flandres ne s'y est pas trompé ; il fallait rétablir cette liberté de relations, cette identité d'intérêts dont les deux pays avaient longtemps profité.

Mais des intérêts égoïstes se sont mis à la traverse chez nous, tandis que des susceptibilités exagérées, quoique respectables dans leur principe, ont multiplié les obstacles du côté de la Belgique. Ce pays a craint pour son indépendance, comme si le libre commerce avec la France avait menacé de le rayer de la

carte de l'Europe. Il n'a pas compris que si le temps des conquêtes est passé, si les peuples n'ont plus à redouter l'oppression étrangère, le temps des agrégations pacifiques est venu pour favoriser le libre essor du travail, tout en respectant les individualités nationales. Il n'a pas compris que si une collision européenne venait à éclater, les destinées de la Belgique seraient forcément reliées à celles de la France, qui porte dans ses flancs la liberté du monde.

Toujours est-il que ce concours de circonstances a fait avorter la grande idée de l'union douanière. On a eu l'air de reculer devant les difficultés secondaires, qui ne manquent jamais d'être aplanies quand une volonté ferme préside à l'application d'un principe résolument adopté.

Cependant l'industrie linière dépérit, et ce n'est pas, nous le craignons fort, la formation d'une *société d'exportation*, subventionnée par l'Etat, qui suffira pour lui rendre sa force et sa splendeur. Le côté commercial de la question demande à être abordé avec plus de netteté.

Da crise des subsistances est venue faire éclater à tous les yeux un mal que personne ne saurait désormais dissimuler; à la souffrance de l'industrie a succédé le problème de l'exubérance de la population. Il faut employer une portion de celle-ci au travail agricole, afin que les cadres des travailleurs se dégagent d'un excédant qui, en vertu d'une loi inévitable de solidarité, déprime la position de tous. La Belgique n'en est pas encore arrivée à ce point où une exploi-

tation rurale, même mieux dirigée, ne lui permettrait pas d'employer et de nourrir les quatre millions et demi d'habitants qui la peuplent. Nous sommes loin de méconnaître ce que ce côté de la question présente de difficultés; mais que le pays et le pouvoir se gardent bien d'un découragement qui les conduirait à l'inaction! Ce serait, avec moins d'excuse, renouveler, sur une plus grande échelle, la principale cause de déchéance de ces malheureux qui se croisent les bras en face de la misère qui les décime, et désespèrent de la surmonter. Les hommes d'Etat qui gouvernent la Belgique ne sauraient arriver à cette désolante conclusion : « Il n'y a rien à faire, parce « qu'il y aurait trop à faire. »

TROISIÈME LETTRE

Les Flandres. — Le Paupérisme.

Bruxelles, 25 août.

L'exubérance de la population est malheureusement un fait bien constaté dans les Flandres; la terre, quoique cultivée avec un soin extrême, ne fournit pas aux habitants la somme de subsistances qui leur est nécessaire, et les entraves mises au placement des produits industriels empêchent un échange utile de ceux-ci contre les moyens d'alimentation.

Il est donc naturel que l'on ait songé à tourner l'activité d'une portion des bras inoccupés vers l'exploitation du sol, et que l'on ait également parlé du remède extrême de l'émigration lointaine.

Certes, tant que de vastes étendues de terrain échappent au travail de l'homme, il n'est pas permis, en thèse absolue, de se plaindre de l'accroissement de la population; comme le dit notre vieux Boisguilbert : « Ces hommes et ces terres ont réciproquement

de quoi se payer l'utilité qu'ils tireraient l'un de l'autre. » Néanmoins de pareils calculs ne deviennent applicables qu'à la longue; il faut tenir compte et des difficultés matérielles du défrichement et des difficultés morales qui résultent de la transplantation des habitants. Si les hommes se transportaient comme des ballots de marchandises, s'ils n'avaient point de liens d'affection et de souvenir, il serait permis de les traiter comme des chiffres, de les grouper à volonté. Mais ces unités ne sont point abstraites, ce sont des êtres vivants dont la condition malheureuse inspire le respect dû à la dignité humaine, en même temps que les sentiments de commisération et le désir de l'assistance. L'indigence, quand elle ne dérive point de la paresse et de la débauche, n'est pas un délit, elle ne saurait provoquer les moyens de contrainte, les sévérités de la répression. Tout essai de colonisation forcée, à l'intérieur ou à l'extérieur, est donc impraticable; on ne peut faire appel qu'à une émigration volontaire.

Une autre considération mérite aussi d'être mûrement pesée : les travaux de défrichement, de colonisation, demandent une population entreprenante, robuste, qui défie la fatigue et qui domine les obstacles par l'énergie de la volonté. Pourquoi tant d'essais, conçus en apparence dans les meilleures conditions, ont-ils cependant avorté ? C'est qu'on avait oublié de tenir compte de l'élément moral, de la vigueur et de l'activité des travailleurs. La conquête de nouveaux espaces à fertiliser exige une somme considérable de labeur, d'intelligence et de capitaux; la terre semble

ne vouloir subir le joug que de la part d'hommes dignes de la dominer.

Or, pour qui connaît la situation actuelle des Flandres, le problème risque de paraître insoluble, car le mal existe surtout dans l'apathie, dans le découragement, dans la démoralisation des travailleurs. Écrasés sous le poids de leurs souffrances, ils ont désespéré de l'avenir, ils semblent ne plus vivre, mais végéter. Victimes indolentes et résignées, on dirait que ces masses d'ouvriers sans ouvrage ont renoncé à une lutte impossible contre la complication des misères industrielles, commerciales et agricoles, qui les ont assaillies à la fois.

Nous espérons que cette torpeur ne sera qu'un engourdissement passager; qu'avec des jours meilleurs renaîtra aussi l'énergie morale. Mais nous ne saurions nous dissimuler que ce résultat exige un progrès antérieur dans la situation matérielle. Pour nombre de ces infortunés, la colonisation n'est point praticable, car ils ne possèdent pas en ce moment les premières qualités exigées de ces hardis pionniers qui reculent les limites de la civilisation et de la société humaine; demander à certains des mendiants de la Flandre de féconder de leurs sueurs le sol dont la possession relèverait leur dignité morale et ranimerait chez eux le ressort de l'activité industrielle, ce serait s'exposer à tourner dans un cercle vicieux.

Il y aura cependant parmi les ouvriers de l'industrie linière, et surtout parmi les ouvriers agricoles, que le paupérisme a également visités, des familles d'élite,

propres aux travaux de culture. Celles-là permettront d'entreprendre de nouvelles exploitations, soit dans les limites mêmes des Flandres, soit dans d'autres provinces de la Belgique. Nous ne parlons pas en ce moment de l'émigration lointaine, de la fondation des colonies, car celle-ci nous semble d'une exécution bien plus compliquée, bien plus difficile.

Qu'il y ait, parmi les malheureux qui implorent aujourd'hui l'assistance publique, un dixième seulement d'hommes capables de supporter les rudes labeurs du défrichement, et la question aura fait un grand pas. En effet, lorsque la population dépasse le niveau des subsistances, le moindre excédant pèse sur la masse tout entière; s'il nous est permis de matérialiser notre pensée, nous dirons que chacun des nouveaux arrivants diminue la ration, déjà insuffisante, des autres habitants, en enlevant à chacun une fraction du nécessaire, pour former une ration nouvelle. De cette manière, un léger accroissement de population, en supposant que la masse des subsistances demeure invariable, amène une notable aggravation de misère. Par un résultat inverse, si une diminution survient dans le nombre des habitants appelés au partage d'une quantité de produits déterminée, beaucoup d'hommes profiteront des parts délaissées par quelques-uns.

Cette loi de solidarité, qui a précipité le développement du paupérisme, doit également en hâter la diminution. C'est pourquoi nous disons aux habitants des Flandres, avec une ferme conviction, en face de

toutes les misères présentes : « *Ne désespérez point de l'avenir !* »

Quelles sont les ressources qu'offre encore la culture de la terre dans ces contrées, et quel est le chiffre de la population appelée à profiter des mesures de prévoyance sociale? C'est un bilan indispensable à dresser avant que de poursuivre nos recherches.

La Belgique compte 2,945,593 hectares, qui se répartissent comme il suit, entre les diverses provinces; nous ajouterons le chiffre respectif de la population de chacune d'elles, ce qui nous permettra de déterminer la quotité proportionnelle du nombre des habitants :

PROVINCES.	ÉTENDUE en hectares.	POPULATION au 31 déc. 1844.	NOMBRE D'HABITANTS par 100 hectares.
Anvers	283,310	391,113	138
Brabant	328,322	666,793	203
Flandres occidentales.	323,449	662,140	205
Flandres orientales...	229,787	803,345	268
Hainaut	372,206	686,256	184
Liège	289,319	431,777	149
Limbourg	241,315	179,014	74
Luxembourg	441,704	182,728	41
Namur	366,181	255,260	69

A la simple inspection de ces chiffres, l'on reconnaît que la densité de la population est la plus grande dans les Flandres, qui l'emportent même sur le Brabant, malgré la prépondérance que devraient donner à celui-ci les 180,000 habitants de Bruxelles et des faubourgs de la capitale. La France ne compte pas, en moyenne, au delà de 70 habitants par 100 hectares de surface; cette quotité est presque triplée pour les

Flandres occidentales et quadruplée pour les Flandres orientales.

Un travail intelligent a su depuis longtemps tirer parti de la majeure partie du sol de la Belgique, qui compte 1,500,000 hectares de terre arable; il reste encore de vastes espaces qui attendent la charrue. La plupart ont été regardés comme entièrement improductifs; mais les progrès de l'agriculture ont maintenant appris à utiliser les terrains réputés les plus ingrats. On ne doit pas oublier non plus que l'espèce de prodige réclamé pour fertiliser la Campine anversoise et des portions du Limbourg et du Luxembourg s'est réalisé en partie dans les Flandres elles-mêmes : la terre y est pour ainsi dire mêlée tout entière aux sueurs de l'homme; c'est ainsi que des plaines arides, sablonneuses ou marécageuses, se sont couvertes de riches moissons.

Les bruyères et les terres incultes occupent en Belgique 333,423 hectares, dont la Campine anversoise et limbourgeoise englobe une bonne partie, 123,238 hectares. Le Luxembourg en compte encore plus : 138,070 hectares.

Sans parler de la province de Namur, les Flandres elles-mêmes présentent sous ce rapport une ressource qui n'est point à dédaigner, car elle permettra de ne pas dépayser les habitants, de les conserver au sol qui les a vus naître. Plus de 70,000 hectares de bruyères et de sapinières offrent un large emploi aux forces des travailleurs; si l'on en exploitait seulement *le tiers*, plus de 50,000 habitants y rencontreraient la nour-

riture qui soutient le corps et l'occupation qui régénère l'âme. Or, diminuez de 50,000 personnes la population exubérante des Flandres, et le *trop-plein* aura bientôt rencontré le niveau auquel la nécessité commande de revenir.

Mais les pauvres Flamands, épuisés de ressources, ne peuvent rien si un large capital ne vient point leur fournir les instruments de travail. Il faut, pour cette sorte de colonisation à l'intérieur, procéder avec les mêmes moyens que ceux dont les pionniers résolus de l'Amérique ont su se servir pour créer, comme par enchantement, des cultures et des villages à la place de vastes déserts. Partout où ils ont porté leur irrésistible activité, ils ont commencé par fonder une église et une école, autour desquelles la population a pu se grouper, certaine de rencontrer, avec un aliment pour l'intelligence, la satisfaction des sentiments religieux qui l'animent.

Ces sentiments sont profonds et vivaces chez les Flamands. Ainsi que l'a fait remarquer M. Kervyn, dont les vues pratiques pour améliorer le sort de la population rurale méritent la plus sérieuse attention, il ne suffirait pas de percer des routes, de fournir des outils, d'amener du bétail, d'accorder des provisions aux travailleurs qui ne peuvent vivre de récoltes, là où la stérilité domine; il faut, avant tout, choisir avec intelligence les points de ralliement de la population future, en les marquant par le clocher d'une église ou par la modeste croix d'une chapelle.

Le clergé pourra prêter un secours puissant à cette

œuvre de régénération, mais pour cela il faut qu'il se retrempe lui-même dans les idées nouvelles, qu'il apprenne la science difficile de répandre utilement les trésors de la charité, qu'il enseigne la loi divine du travail.

Les nobles instincts de l'âme trouveront toujours à s'exercer par l'aumône, *il y aura toujours des pauvres parmi nous,* car il y aura toujours des hommes privés de la lumière de l'intelligence, ou de l'usage de leurs facultés. Mais ceux qui sont valides ne doivent point reculer devant l'accomplissement du premier devoir, qui est de gagner son pain à la sueur de son front. L'Apôtre n'a-t-il point dit : *Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger,* en n'appliquant l'assistance passive de l'aumône qu'à celui *qui ne peut pas travailler?*

Ces idées commencent à être plus sainement comprises par le clergé; il renonce à voir, dans la nécessité fatale de la misère, une sorte d'attribut de l'humanité, et de réclamer au nom des riches le privilége impie d'avoir toujours des misérables à assister, afin de se frayer ainsi la voie du salut! Les éloquentes paroles de l'abbé Lacordaire portent leur fruit; il est permis d'entrevoir le jour où la voix persuasive du prêtre contribuera à fortifier l'activité d'une population habituée à lui obéir, où le clergé mesurera le succès, obtenu dans la sainte croisade contre le paupérisme, par la diminution du nombre des assistés, par l'accroissement du nombre des travailleurs indépendants.

Le tableau de la situation des Flandres est assez sombre par lui-même pour qu'on se garde de le rembrunir. Le marasme industriel n'a pas envahi cette contrée tout entière. Dans l'excellent rapport fait par M. Charles de Brouckère, président de la Commission royale formée pour l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes du pays, nous trouvons la statistique exacte du paupérisme flamand.

La Flandre orientale compte 68,500 rouets et 21,000 métiers en activité permanente: dans la Flandre occidentale, 61,946 fileuses et 18,304 tisserands se livrent exclusivement à l'industrie linière. Dans cette dernière province, on rencontrait en outre, en 1844, un nombre de 36,850 fileuses et 10,080 tisserands qui travaillaient le lin et le fil accessoirement.

Mais cette agglomération, soumise à une influence délétère, se localise dans une portion du territoire. Sur les six arrondissements administratifs de la Flandre orientale, il y en a trois : Gand, Alost et Audenarde, qui comptent à eux seuls 59,000 rouets et 18,000 métiers en activité permanente, presque tous dans les campagnes. La Flandre occidentale se compose de huit districts, parmi lesquels ceux de Courtrai, de Roulers et de Thielt renferment près de 53,000 fileuses et de 16,000 tisserands permanents.

Les trois cinquièmes de la population, huit districts, ont été épargnés par le fléau qui sévit avec d'autant plus d'intensité sur le reste. L'industrie linière faisait vivre exclusivement le tiers des habitants des districts ruraux de Courtrai, Roulers, Thielt, Alost, Audenarde

et Gand, et fournissait à un autre tiers un supplément indispensable de salaires, quand la crise s'est déclarée.

Il s'agit donc du sort de près d'un demi-million d'hommes, en y comprenant les enfants dont le sort dépend de celui des parents. Les travaux agricoles, entrepris sur une grande échelle, après les explorations nécessaires, et dans les conditions dont quelques-unes viennent d'être signalées, conviendraient à merveille à la portion la plus robuste de cette population rurale. Mais il faudrait, pour cette expédition, créer une véritable armée de travailleurs, en procédant suivant des vues d'ensemble, tout en ayant soin de ne point absorber le précieux ressort de l'activité individuelle, dans une morne unité.

Les bruyères, les sapinières des Flandres pourront être attaquées en même temps que certaines régions de la Campine et des terrains vagues du Luxembourg. Mais il y aura aussi une source de produits, une autre réserve de travail dans les améliorations agricoles dont les Flandres elles-mêmes sont encore susceptibles. Le moindre accroissement de produit est une chose énorme en agriculture, car il agit sur une masse considérable de main-d'œuvre et de valeurs. M. Kervyn signale notamment les *plantations*, qui dans certaines parties des Flandres doublent la rente du sol, en s'étendant tout autour des terrains cultivés; ceux-ci donnent simultanément des récoltes, de l'herbe et du bois.

Nous avons déjà mentionné la préparation perfec-

tionnée du lin comme une autre source de profits pour la population laborieuse.

L'agriculture nous paraît donc être appelée à concourir puissamment à la solution du grand problème posé dans les Flandres. Les remèdes qui soulageront le mal doivent être variés comme l'ont été les causes du mal. Quand celui-ci est aussi profond, il faut que l'action publique intervienne au moyen de mesures largement combinées. « Le hasard ne fait que des « exceptions et n'atteint que des individus ; c'est aux « institutions à atteindre les masses », a dit avec beaucoup de raison l'auteur d'un bon travail sur les Flandres, M. Vandamme.

Les institutions ne doivent pas se borner au côté matériel de la question, il faut qu'elles agissent aussi par l'instruction, par les lumières sur la vie morale ; quelques essais ont été tentés dans cette direction, il faut les multiplier, les étendre ; le salut des Flandres est à ce prix.

QUATRIÈME LETTRE

Le Paupérisme. — Les Flandres. — Lille.

Bruxelles, 28 *août*.

Je croyais, dans ma dernière lettre, pouvoir en finir avec cette redoutable question des Flandres, qui met en jeu tout le problème du paupérisme moderne. Je n'ai cependant réussi qu'à esquisser en traits rapides quelques observations puisées dans l'état de l'industrie, du commerce et de l'agriculture de la Belgique. Permettez-moi de rendre cette étude moins incomplète, et de résumer l'ensemble de mes recherches. Non que j'aie la prétention d'avoir rencontré le remède destiné à restituer aux Flandres leur ancienne prospérité; mais si chacun reculait devant l'œuvre, parce qu'il ne se sentirait pas la force indispensable pour élever tout l'édifice d'institutions,. pour créer tout l'ensemble de mesures nécessaires à l'extinction du paupérisme, cette réserve risquerait d'aboutir à

l'inaction. Mieux vaut faire preuve de bonne volonté, en réunissant au moins les modestes pierres qui attendront la main de l'architecte chargé de les employer.

Une autre pensée me détermine à ne pas abandonner encore ce sujet, aussi triste que fécond : la Belgique n'est pas seule à souffrir de la misère des populations laborieuses; sans vouloir en ce moment aborder l'examen du même problème en France, je signalerai quelques faits que j'ai pu récemment constater par moi-même; je les raconterai simplement, ils n'ont pas besoin de commentaire. Les Flandres françaises n'ont pas été épargnées par le fléau du paupérisme; depuis longtemps, à Lille surtout, le dénûment physique et moral des ouvriers est devenu comme une maladie endémique. Puisse le récit qui terminera cette lettre, fortifier les louables tentatives de l'administration et des institutions charitables, en montrant que leur sollicitude doit longtemps encore demeurer éveillée; que d'énergiques efforts peuvent seuls mettre un terme à une dégradation, qui atteint un degré tel, que le sentiment de la honte pour un pays civilisé capable de la souffrir, le dispute au sentiment de la pitié et de la douleur, dont l'âme est assaillie à ce cruel spectacle.

La situation des Flandres ne peut changer, que si l'on a recours à la fois aux remèdes matériels et aux remèdes moraux ; il faut susciter une occupation productive, étendre l'empire de l'homme sur la nature morte, améliorer les branches du travail, appelées à

profiter des qualités particulières du sol et du génie propre aux habitants, enfin, ouvrir des débouchés, faciliter le placement des produits. Mais l'agriculture, l'industrie et le commerce, quelque soin que l'on prenne d'en perfectionner la marche, d'en varier les résultats, seront impuissants contre le paupérisme, si l'on néglige *l'homme*. Que pourraient, en effet, les meilleurs instruments entre des mains inhabiles à les manier ? A quoi serviraient les ressources matérielles, si l'apathie et le découragement de la population venaient les stériliser ?

La colonisation lointaine, l'émigration, a d'abord été prônée comme une sorte d'infaillible panacée. On comprend facilement que cet expédient obtienne de nombreuses adhésions ; il est commode de se débarrasser ainsi du surcroît de la population, et l'on est d'autant plus porté vers une telle solution, qu'elle paraît d'accord avec les vues de la Providence. Tant qu'il reste d'immenses contrées désertes, de vastes continents qui attendent la domination intelligente de l'homme, la parole divine : « Croissez, multipliez et remplissez la terre », semble attendre son accomplissement.

Mais si la race européenne, *audax Japeti genus*, est appelée à étendre les limites matérielles de la patrie, en créant des possessions nouvelles dans un monde nouveau, l'œuvre est périlleuse; elle exige un ensemble de ressources matérielles et de forces morales, qui manque précisément aux hommes qu'il s'agit de relever de leur déchéance. La colonisation

à l'extérieur ne devra donc servir que comme moyen exceptionnel ; elle peut empêcher l'invasion du paupérisme, en établissant une dérivation salutaire, en prévenant l'entassement extrême des habitants ; mais elle est d'un faible secours lorsque le mal a déjà éclaté, lorsqu'il a détruit les réserves et déprimé l'énergie de la métropole.

Les ouvriers agricoles et industriels sont peu disposés alors aux *efforts lointains et aux longues pensées ;* on les emploiera avec plus de succès à la colonisation intérieure et aux occupations créées par le perfectionnement de l'exploitation rurale, sans les déplacer, sans les éliminer des cadres de la population laborieuse. Ils ont besoin de guides et d'appui; vouloir les transformer en pionniers hardis, en conquérants pacifiques d'un monde nouveau, ce serait sacrifier trop souvent à une vaine espérance.

Nous en dirons autant de la *Société d'exportation*, autre face de la même idée, levier à l'aide duquel on espère obtenir le placement des produits, comme à l'aide de la colonisation on essaye d'obtenir le placement des hommes. Pour coloniser, il faut des hommes énergiques, laborieux, entreprenants ; pour exporter, il faut des marchandises bien fabriquées, vendues à bon compte ; la force morale est le point de départ de toute tentative sérieuse de colonisation ; le progrès industriel doit asseoir sur une base solide tout projet d'exportation, car le commerce extérieur repose tout entier sur l'amélioration de la production intérieure.

Il faut donc commencer par le commencement, et quant à ce qui concerne spécialement les Flandres, régénérer l'industrie linière, en faisant marcher de front l'amélioration dans la préparation de la matière première, le travail de la filature mécanique, pour les sortes ordinaires et moyennes, le filage à la main pour les sortes fines, l'introduction des métiers perfectionnés pour le tissage, un soin plus attentif employé au blanchiment, à l'apprêt et à l'empaquetage. Le filage à la main se maintiendra pour une portion assez notable, s'il sait se renfermer dans les qualités supérieures, et s'emparer des avantages que l'industrie mécanique retire de son organisation.

Pour le discipliner, pour le centraliser, on doit commencer par réaliser la *division du travail* : au premier aspect, il semble plus économique, et plus profitable pour chaque travailleur pris isolément, de cultiver le lin, de le teiller, de le filer, de le tisser, de le vendre, sans être *le tributaire* d'aucun autre travailleur. On applique ainsi à l'atelier domestique la fatale erreur qui domine encore les rapports entre les peuples, et qui arrête le perfectionnement du vaste atelier humain.

Cette réunion des occupations successives dans les mêmes mains, quand elle ne concorde point avec un retour périodique du travail alterne des champs et de l'industrie, quand elle n'a pas pour but unique d'empêcher la déperdition des forces productives, n'est autre chose que l'enfance de l'art; le progrès met un terme à cette unité qui morcelle à l'ex-

trême les diverses fractions du travail, dans la pensée de les retenir toutes. S'il se formait en Belgique une grande société *nationale* pour l'industrie linière, elle aurait d'abord beaucoup plus à faire comme société de travail que comme société d'exportation. Elle pourrait acheter, préparer, distribuer la matière première, afin de placer plus facilement les produits.

Le commerce saura bien se frayer les voies nécessaires, s'il obtient de bonnes marchandises, et s'il n'est point trop entravé par les rigueurs douanières. Mais que la Belgique ne l'oublie point ; si elle veut contribuer à l'extension des rapports entre les peuples ; si elle comprend que son avenir est irrésistiblement attaché à la liberté commerciale, qu'elle fasse comme la Suisse, qu'elle prêche d'exemple, qu'elle ait foi dans les bienfaits de la liberté, en renonçant à des restrictions puériles ou funestes.

L'épidémie économique qui procède des idées prohibitives n'a point épargné ce pays.

Beaucoup d'esprits distingués croient encore que des droits élevés à l'entrée, combinés avec des droits à *la sortie* sur les matières premières, fortifieraient la production. Ils oublient que ce n'est pas la masse de travail qu'il s'agit d'accroître, mais bien le résultat utile du travail ; ils tournent sans cesse dans un cercle vicieux, et n'aboutissent qu'à étendre les ravages du mal, qu'ils espérent arrêter. Deux exemples suffiront pour montrer la triste influence de cette doctrine.

La broderie sur tulle pouvait présenter une utile ressource aux fileuses dépossédées de leur rouet ;

mais dans la vue de *protéger* le tulle écru indigène, on a frappé d'un droit assez élevé cette matière première de la broderie, qui arrivait du dehors. De cette manière, pour entretenir en activité quelques métiers, on a privé des milliers de bras d'une occupation productive.

Aujourd'hui on demande un droit sur le lin, à la sortie. Ce serait là un singulier aveu d'impuissance industrielle; perfectionnez la fabrication, et vous n'aurez pas besoin de peser sur le cultivateur. D'ailleurs, une pareille mesure impliquerait une contradiction étrange : on reconnaît qu'il serait utile d'employer plus de travailleurs à l'exploitation agricole, et l'on commencerait par enlever à celle-ci le bénéfice légitime que lui promet le libre emploi des forces productives, et le libre placement des récoltes !

Ce n'est point sur cette voie que la Belgique rencontrera le salut. Elle a une autre mission à remplir; la neutralité politique la confine dans l'activité industrielle et commerciale; qu'elle sache puiser, dans cette apparente faiblesse, l'influence qui ne lui manquera pas, du moment où elle sera prête à remplir le rôle auquel sa position, son organisation et le double élément de sa population, semblent la convier. Placée entre la France et l'Allemagne, peuplée de Wallons et de Flamands, elle peut servir d'anneau de rapprochement entre notre pays et le *Zollverein;* elle peut activement contribuer à restaurer cette unité continentale, que le génie de Napoléon évoqua jadis comme une arme de guerre, et qui deviendrait le plus éner-

gique instrument du progrès pacifique : comprise ainsi, dégagée de l'ombrageuse opposition de la Prusse, l'*union douanière* entre la France et la Belgique s'accomplirait comme base d'un rapprochement intime entre le *Zollverein* allemand et un nouveau *Zollverein* français. L'œuvre est grande, elle serait féconde ; elle a de quoi tenter des hommes d'Etat dignes de ce nom.

Mais ces actes puissants auraient toujours besoin, pour porter leurs fruits, du concours de l'intelligence et de l'activité individuelle.

A côté des moyens matériels, je ne saurais trop le redire, la Belgique doit évoquer les moyens moraux, en répandant l'instruction sous toutes les formes, en réveillant l'esprit de prévoyance, en fortifiant le ressort personnel.

Le but de l'Etat, c'est, à nos yeux, le libre développement des facultés individuelles ; pour l'atteindre, il faut bien se garder de transformer l'homme en un rouage, de confisquer sa volonté, de porter atteinte à la propriété qui n'est que la manifestation matérielle de l'activité indépendante.

On essayerait vainement de détruire le paupérisme, si l'on ne mettait point en jeu le levier qui restitue à l'homme son rang dans la création, si l'on n'agissait point en même temps contre la misère morale et contre la misère physique.

Un homme qui a consacré sa vie à des œuvres de charité active et éclairée, le vénérable M. Zellweger, nous disait, en nous montrant les admirables écoles

des pauvres, fondées en Suisse, en grande partie grâce à lui : « L'important est de relever la force mo-
« rale de la population; abandonnez les enfants des « pauvres à eux-mêmes, et la pauvreté ira crois-
« sant; la misère deviendra le lot nécessaire d'une « partie de nos concitoyens, de nos frères; elle se « transmettra comme un fatal héritage. »

Pour prévenir le retour du mal dont les Flandres ont été victimes, il n'est qu'un moyen, c'est de préparer par l'éducation une génération plus forte, plus éclairée. Les comités industriels ont en partie commencé à pourvoir à cette nécessité fondamentale en ouvrant les écoles d'apprentissage, comme aussi en familiarisant les ouvriers avec les procédés et les métiers perfectionnés.

Sous le point de vue agricole, les petites fermes-modèles, entretenues par des familles d'élite, qui donneraient l'enseignement le plus profitable au cultivateur, l'enseignement de l'exemple, aideraient utilement les essais de défrichement.

L'action du clergé, bien dirigée, prêterait un concours puissant à l'œuvre de la régénération. Jamais plus noble emploi ne sera offert à l'influence religieuse; il faut espérer que celle-ci ne manquera pas à une pareille tâche. La religion et la science ont leurs points de contact sur le terrain de l'amélioration progressive du sort des classes laborieuses.

Pour effacer les tristes conséquences du paupérisme, le premier moyen, le plus efficace, consiste à remplacer une bienfaisance aveugle par une bienfai-

sance éclairée. Si l'on veut supprimer la misère, il faut supprimer l'oisiveté, en enlevant tout profit à la profession de mendiant. Assurez un travail rémunéré de manière à ce que les premiers besoins de l'existence soient satisfaits, et organisé avec assez de prévoyance pour ne point porter atteinte aux profits légitimes du travail indépendant; alors vous pourrez, vous devrez retirer toute assistance passive aux pauvres valides; l'aumône continuerait à les dégrader, le le travail les moralisera.

C'est en mettant en œuvre tous ces efforts énergiques et variés que la Belgique pourra triompher du paupérisme flamand. Le pays ne saurait reculer devant les sacrifices nécessaires pour accomplir cette grande mission sociale; la civilisation est mise en demeure de prouver qu'au lieu d'avoir les souffrances du plus grand nombre pour cortége nécessaire, elle sait faire reculer la misère, relever l'humanité!

Ce devoir, la civilisation française est également appelée à le remplir. Si aucune de nos provinces n'a éprouvé l'horrible détresse des Flandres belges, si le spectacle journalier d'hommes qui mouraient de faim nous a été épargné, nos populations ouvrières n'en sont pas moins descendues à un triste degré d'abaissement, de privation et de souffrance dans plusieurs de nos grandes cités industrielles.

Lille a toujours tenu le premier rang sous ce rapport; malgré les importantes améliorations qui y ont été réalisées, cette ville conserve encore cette affligeante supériorité. Si le sombre tableau tracé par

M. Alban de Villeneuve-Bargemont, et le consciencieux récit du docteur Villermé, perdent chaque jour quelque chose de leur généralité; si les rues s'élargissent, si les demeures perdent de leur aspect repoussant, il reste encore de trop nombreux vestiges d'un état de choses qui a conquis au fameux quartier Saint-Sauveur une funeste célébrité.

Un mois s'est écoulé depuis le jour où j'ai pénétré dans ces caves humides, noires, infectes, qui servent de retraite à des familles entières, et qui ressemblent plutôt à des tanières, qu'à des demeures humaines. Je suis encore sous l'empire de ce souvenir, qui m'oppresse comme un cauchemar. Suivez-moi dans ces réduits, si vous en avez le courage, et vous en rapporterez la conviction des devoirs imposés à la société vis-à-vis de cette foule d'infortunés.

La rue des *Étaques* n'est plus ce qu'elle était il y a douze ans, quand M. Villermé l'a visitée; tout ce quartier est singulièrement assaini; les masures les plus hideuses ont disparu; beaucoup de *courettes* (petites cours étroites, bordées de maisons) ont été élargies : la rue de Paris, la rue Wicar, étendent une chaussée spacieuse à la place de demeures resserrées; elles font pénétrer l'air et le soleil dans des espaces qui s'en trouvaient totalement privés. L'intelligente activité de l'administration municipale, dirigée par M. Bigo, a multiplié les réverbères, qui empêchent les orgies nocturnes, et les trottoirs, qui font déserter les caves, séjour favori de l'ouvrier de Lille; des salles d'asile sont ouvertes pour les jeunes enfants;

elles sont acceptées comme le plus grand des bienfaits, car elles arrachent au moins pendant le jour ces pauvres petites créatures à la fatale influence d'un logement malsain, et souvent à la contagion du mauvais exemple.

J'ai voulu signaler d'abord les progrès accomplis, car ils sont comme la mesure et la promesse de ceux que prépare l'avenir; ils soutiennent le courage de ceux qui sont obligés de contempler le hideux spectacle de l'ancien état des choses, dans les recoins où il s'est encore fidèlement conservé, dans la cour du Vert-Lion, dans la cour des Sots, et dans tant d'autres dont je ne prétends pas dérouler ici la longue nomenclature.

Les caves s'y louent par semaine, depuis huit sous jusqu'à vingt-deux et trente sous, suivant qu'elles ont ou non une fenêtre et de l'espace. C'est donc un loyer annuel de 21 à 78 francs. Pour le même prix, ces ouvriers pourraient obtenir dans les faubourgs ou à la campagne un logement sain et commode, mais ils perdraient alors tout droit à l'assistance des bureaux de la ville; ils demeurent dans leurs caves pour continuer à profiter des secours de la charité publique.

La première cave que j'ai visitée était occupée par un chiffonnier. Sa femme, assise sur le pas de l'escalier qui conduit dans cette sombre demeure, faisait de la dentelle; elle gagnait 8 à 9 sous par jour. Le loyer de la cave était de 16 sous par semaine, plus de 41 francs par an. Des chiffons infects se rencontraient

étalés de tous côtés; au milieu, dans un pot ébréché, cuisaient quelques pommes de terre, à l'aide d'os calcinés.

Le mari était là, hébété, abruti : il n'avait pas encore mangé à cinq heures du soir, mais l'eau-de-vie soutenait ses forces. Dans un coin, sur un grabat, on voyait une paillasse couverte d'une vieille toile qu'on n'avait jamais songé à laver. C'est sur cette couche que repose pêle-mêle toute la famille, le père, la mère et quatre enfants, filles et garçons, dont quelques-uns atteignent l'âge de puberté.

Cette misère sale, dégoûtante, vous suffoque; vous avez hâte de sortir de ce taudis, de revoir le jour. Eh bien, à côté, un spectacle plus déchirant encore vous attend!

La cave est propre; la locataire, une balayeuse dont le mari est occupé à battre le coton, récure sa table; les meubles rares sont rangés; un drap blanc couvre le lit, vous respirez. Si vous demandez à cette pauvre femme pourquoi elle continue d'habiter une cave qu'elle paye 22 sous par semaine, plus de 57 fr. par an, écoutez sa réponse : «Que voulez-vous, je « voudrais bien changer, prendre une chambre; j'ai « perdu ici mes trois enfants; mon mari a des rhu- « matismes. Mais nous sommes en arrière de cinq se- « maines, et les dernières années ont été si mau- « vaises, c'est à peine si l'on gagne de quoi man- « ger. »

Un arriéré de 5 francs et demi avait donc cloué ce ménage à une habitation humide, mortelle. — Poursuivons ce désolant pèlerinage.

On me prenait pour un *pauvrisseur*[1], ainsi que l'honorable fabricant qui m'accompagnait, et qui n'avait pas soupçonné jusque-là une pareille misère ! On nous guidait vers les demeures les plus pauvres. Nous vîmes une cave de 8 sous par semaine, occupée par un homme veuf, avec trois enfants. A part un grabat et un pot fêlé, on n'y trouvait rien, et les voisines qui nous avaient entr'ouvert la porte disaient, en riant d'une façon sinistre : « Il ne craint pas les voleurs. »

Dans une quatrième cave, un filtier, revenu du travail, était assis sur une mauvaise chaise, les yeux ternes, les bras pendants, avec une résignation indolente et muette. Quatre enfants l'entouraient; un cinquième, maigre et chétif, était suspendu au sein de sa femme; il avait vingt-un mois; et comme je demandais à celle-ci pourquoi elle le nourrissait aussi longtemps : « Mon bon monsieur, me dit-elle, il trouve « là au moins quelque chose, et je ne sais pas si j'aurais « toujours du pain à lui donner. »

Je m'arrête; pour dernier trait, je dirai que plusieurs des passages peuplés, que j'ai dû traverser, étaient tellement étroits que, malgré un violent orage (ce détail est puéril sans doute, mais il a une triste signification), j'étais forcé de fermer le parapluie, autrement je n'aurais pu avancer.

Je vous ai dit, monsieur, que je m'abstiendrais de toute réflexion; qu'aurais-je à ajouter qui vaille les émotions de cette série de drames réels, qui fournisse des enseignements plus décisifs ? Sans doute, j'ai

[1] Visiteur des pauvres.

été conduit dans les réduits les plus tristes, j'ai vu les familles dont la misère est la plus grande; mais hélas! ce n'est point une misère exceptionnelle, et je n'ai pas encore parlé des habitants des greniers!

Beaucoup a été fait pour changer cette situation des ouvriers de Lille; plusieurs fabricants, M. Scrive, par exemple, ont bâti des maisons saines, commodes, bien aérées; mais beaucoup reste encore à faire, et dans un pays tel que la France, il devrait suffire de signaler des faits aussi lamentables pour empêcher qu'ils ne se renouvellent.

DEUXIÈME PARTIE.

EXPOSITION INDUSTRIELLE ET EXPOSITION AGRICOLE DE BRUXELLES[1].

I

On entend, chaque jour, réclamer l'*organisation du travail* : si ces termes ne signifient pas autre chose que la *régularisation de la liberté industrielle* au moyen des institutions complémentaires qu'elle réclame, nous sommes prêt à nous ranger sous cette bannière. Jamais les glorieux destructeurs du servage des agents productifs n'ont songé à faire table rase du passé pour ne rien édifier à la place ; ils ont proclamé le dogme de la liberté dans toutes les sphères de l'activité humaine; mais, en posant ainsi la base de l'ordre futur, ils n'ont point entendu que la liberté se suffise à elle-même, qu'elle doive exclure tout un ensemble de mesures d'encouragement et de con-

[1] Ce travail a paru en partie dans le *Journal des Economistes*. L'*exposition industrielle*, ouverte le 15 juillet 1847, a été fermée le 30 septembre, en même temps que l'*exposition agricole*, ouverte le 23 septembre.

trôle, de moyens d'influence et de garantie. Le grand problème de la société moderne consiste à concilier le respect inviolable dû au *droit de travailler*, le plus sacré de tous, ainsi que le soin constant accordé au maintien énergique du *ressort individuel*, à les concilier, dis-je, avec la régularité de la production et la sécurité des transactions.

Le régime industriel, tel que notre grande Révolution nous l'a légué, tient ses cadres ouverts pour toutes les institutions *organiques* qui, au lieu d'étouffer l'essor de l'activité libre, s'attacheront à le fortifier. De cette manière seulement, un vain désir de symétrie, et la tendance trop générale de substituer un mécanisme morne à la vie progressive de la société moderne, ne risqueront point d'absorber ce qui fait la puissance et la dignité de l'homme, son activité indépendante.

Parmi le nombreux cortége de créations utiles que la liberté du travail a provoquées, les *expositions* tiennent un rang honorable. Dans son excellent rapport sur les jurandes et maîtrises, M. Vital-Roux signale, parmi les moyens d'*influence* employés avec le plus de succès, les expositions publiques d'objets manufacturés et des inventions des arts, les récompenses accordées à ceux qui fournissent les produits les mieux fabriqués, les découvertes les plus utiles.

« On peut, disait-il, en étendre l'application, en multiplier et en fixer les époques, leur donner une solennité plus grande. Nous n'avons pas besoin de dire combien ce concours peut devenir brillant, et

toute l'activité qu'il doit donner à l'émulation. C'est là que les réputations seront sanctionnées par l'opinion publique. »

L'expérience est venue confirmer ces paroles; les *fêtes du travail* occupent aujourd'hui, dans un monde livré au labeur agricole et industriel, la place que les tournois de la chevalerie avaient usurpée au moyen âge, et que le monde ancien, amoureux de la forme, avait accordée aux jeux des Olympiades. L'attention publique se concentre de plus en plus sur les victoires successives que l'intelligence humaine, aidée du puissant secours des machines, remporte sur la nature inanimée. Espérons qu'à mesure que la liberté fera des progrès, à mesure que disparaîtront les entraves destinées à gêner l'homme dans la faculté d'échanger, aussi sacrée que la faculté de produire, une meilleure répartition des produits du travail diminuera le malaise social. Alors les brillants triomphes du génie humain, dans la lutte qu'il engage avec les obstacles naturels, cesseront de faire couler les larmes qu'ils font encore trop souvent répandre; alors toute facilité nouvelle donnée au travail et tout accroissement des produits seront salués comme un bienfait de la Providence.

Les *expositions* permettent d'apprécier la nature et la portée des progrès accomplis; ce sont, pour transporter dans le domaine de la production le vocabulaire familier aux populations guerrières, de grandes *revues* industrielles.

C'est sous le ministère de François de Neufchâteau

qu'on a fait le premier essai de ces expositions publiques. En l'an VII, il y eut au Champ-de-Mars un concours général où tous les manufacturiers de France furent appelés; des récompenses furent distribuées à ceux qui avaient fourni les produits les plus parfaits. « Le temple de l'Industrie, ajoute M. Vital-Roux, y était figuré; il était ouvert de tous les côtés, et cette fête fut appelée avec raison *la fête de l'Industrie.* »

Les expositions qui ont eu lieu depuis au Louvre, le concours nombreux qu'elles ont attiré, ont fait connaître tous les avantages de ce moyen d'encouragement; des inventions utiles, des modèles de perfection de plus d'un genre, y ont été offerts à l'admiration. C'est dans ce concours public que les inventeurs ont été reconnus, que les manufacturiers les plus habiles ont été signalés; c'est là que le talent s'est placé à son rang, et qu'il s'est acquis cette réputation sans laquelle les plus belles inventions sont souvent infructueuses.

Nous citerons encore un passage remarquable du travail de M. Vital-Roux, car il marque nettement la place que les *expositions* occupent dans notre organisation industrielle. « Les nouveaux *chefs-d'œuvre* qui orneront ces concours vaudront bien ceux qu'on exigeait autrefois, et ceux qui pourraient servir de base à des règlements. Sous tous les rapports, nous ne croyons pas que la comparaison puisse être un instant soutenue; et si ce moyen d'encouragement reçoit le développement dont il est susceptible, *il aura tous les avantages que l'on croit trouver dans*

les corporations, et pas un de leurs inconvénients. »

Les développements que pressentait et que désirait Vital-Roux ont été successivement mis en application; l'exemple donné par la France a été suivi par les autres peuples. De cette manière on est à même de contrôler périodiquement la marche de la production; les chiffres de la statistique, qui, quelque soin que l'on prodigue à les réunir, ne figurent jamais que comme des quotités vagues, prennent un caractère plus net, une physionomie nouvelle, au contact de la réalité matérielle. Les études sérieuses sur les questions sociales gagnent ainsi un levier exact et puissant. Ce n'est pas seulement l'industrie du même pays aux différentes époques, c'est l'industrie des principaux Etats producteurs qui peut être soumise à un examen comparé.

Mais les avantages désormais incontestables des expositions périodiques doivent-ils se concentrer dans le domaine du travail industriel proprement dit, ou bien peut-on en faire profiter également la première, la plus considérable de toutes les industries, l'agriculture? Divers essais partiels ont été tentés dans ce sens; le ministère qui administre aujourd'hui les affaires de la Belgique a le mérite d'avoir résolument abordé cette difficulté, et d'avoir organisé une exposition agricole, conçue sur un plan analogue à celui qui a présidé à la création de l'exposition industrielle, c'est-à-dire dominée par la pensée de l'unité nationale.

Pour la première fois on a donc été appelé, à Bruxelles, à juger de l'ensemble de la production

d'un pays; pour la première fois le cultivateur, l'artisan et le fabricant ont été mis sur la même ligne; l'aiguillon salutaire de l'émulation les fera tous avancer, et les récompenses méritées ne prendront plus une direction exclusive.

Dans un recueil tel que le *Journal des Économistes*, le côté technologique doit céder le pas aux considérations économiques. C'est ainsi du moins que nous avons compris notre tâche en abordant ce compte-rendu rapide de l'exposition de Bruxelles. Outre la spécialité de ce recueil, un autre motif nous y conviait; depuis l'époque de la fondation du *Journal des Économistes*, nous avons essayé de propager la pensée d'un rapprochement commercial entre la France et la Belgique; nous avons défendu la grande conception de l'*union douanière* entre deux États que relient la ressemblance des institutions politiques et la communauté des intérêts [1]. La solennité à laquelle nous venons d'assister permet d'apprécier à leur juste valeur les objections dirigées contre ce projet, d'une si grande importance politique et commerciale; elle nous permet de constater que la production des deux pays se prêterait un mutuel appui, se compléterait l'une par l'autre.

En effet, par une contradiction qui s'explique à merveille lorsque l'on sonde toutes les antinomies dont le régime protecteur est hérissé, les fabricants belges craignent les fabricants français, au moment même

[1] Nous joignons à ce travail la majeure partie de celui dans lequel nous avons traité la question de l'*Union douanière*.

où les fabricants français affectent le plus de redouter les fabricants belges. N'a-t-on pas vu au même moment Verviers pétitionner auprès de la Chambre des représentants pour protester contre l'union douanière qui l'aurait, disait-elle, sacrifiée à Elbeuf, et Elbeuf pétitionner auprès de la Chambre des députés, contre cette même union douanière qui l'aurait sacrifiée à Verviers? Chacun de ces deux centres de production craignait pour lui une diminution dans la masse fabriquée, et tous deux oubliaient que cette masse devra elle-même s'accroître par suite d'une consommation devenue plus large, du moment où les hommes cesseront d'être assez aveugles pour s'imposer des privations inutiles, du moment où ils viseront à satisfaire le plus de besoins avec la moindre dépense de forces et de capitaux.

Certes, l'industrie lainière occupait un rang honorable à l'exposition de Bruxelles; les cases de MM. Biolley, Lieutenant et Peltzer, Gérard-Dubois et Snoëk (de Herve), nous ont paru les plus remarquables. On y rencontrait depuis le drap le plus fin, confectionné avec ces laines d'élite que la libre importation de la matière première permet aux Belges de se procurer, jusqu'aux draps-zéphirs, d'une belle apparence, cotés à 6 fr. 70 c. le mètre.

Des progrès notables ont été accomplis dans la fabrication des *façonnés*, sur lesquels l'industrie belge commence à se rejeter. Mais il est un embarras particulier à cette catégorie de produits; ne peut-on pas émettre quelque doute sur la portée sérieuse de cer-

tains articles d'un goût parfait, d'un fini remarquable? Ne serait-on pas conduit à les envisager comme des chefs-d'œuvre d'exposition, plutôt que comme des objets de fabrication courante? Nous hésiterons à nous prononcer à cet égard, aussi bien au sujet de la draperie qu'au sujet d'autres branches de l'industrie belge; disons-le néanmoins, nous ne sommes pas porté à mépriser ces *chefs-d'œuvre,* si *chefs-d'œuvre* il y a. Ils prouvent à quel degré d'habileté les fabricants peuvent s'élever; ces pièces d'élite montrent qu'il n'est pas de secret ni de privilége pour l'industrie moderne d'aucun Etat. Ils fournissent un modèle à suivre.

Du reste, voici quelques chiffres qui témoignent de l'importance de l'industrie lainière en Belgique. Nous les empruntons au compte-rendu détaillé de l'exposition, publié par le journal l'*Émancipation,* dont le directeur, M. Natalis Briavoine, est l'auteur d'un ouvrage remarquable sur l'industrie de la Belgique.

La laine indigène n'entre que pour une faible quantité dans la fabrication belge; le mouvement d'importation des laines de toute provenance est donc la mesure du développement de l'industrie lainière; or, voici la marche que ce mouvement a suivie :

IMPORTATION DE LAINES DE TOUTES PROVENANCES.

1831......	4,121,797 fr.	1839......	10,819,248 fr.
1832......	11,288,988	1840......	11,652,688
1833......	15,142,956	1841......	15,429,816
1834......	14,325,511	1842......	16,247,984
1835......	14,989,063	1843......	15,264,720
1836......	22,133,097	1844......	15,689,988
1837......	17,445,720	1845......	13,707,240
1838......	12,533,940	1846......	13,300,000

Réduisant ces seize années en quatre périodes et prenant la moyenne annuelle de chaque période, voici comment elles se présentent :

1re période, moyenne annuelle........			11,219,813
2e	—	—	16,775,481
3e	—	—	13,537,439
4e	—	—	15,740,487

On peut conclure de ce tableau que l'époque la plus florissante pour la Belgique a été la seconde période, qu'elle a perdu considérablement dans la troisième, mais que dans la quatrième et dernière période elle a été en progrès de manière à faire espérer qu'elle ne tardera pas à revenir au chiffre de la seconde, et sans doute à le dépasser.

Le tableau des exportations en draps et étoffes de laine présente un résultat qui donne une idée plus complète de la force de l'industrie belge comparée à celle des autres Etats, et de ses progrès :

EXPORTATION DES DRAPS ET TISSUS DE LAINE.

1831......	28,400,800 fr.	1839......	15,785,450 fr.
1832......	24,299,466	1840......	14,244,275
1833......	12,954,828	1841......	15,145,475
1834......	4,263,098	1842......	15,308,658
1835......	9,239,906	1843......	16,775,135
1836......	7,284,026	1844......	19,027,551
1837......	6,562,907	1845......	15,512,804
1838......	15,845,062	1846......	15,800,000

Il faut défalquer la première période de la comparaison à faire, et voici pourquoi : il y a eu erreur dans les relevés de 1831 et 1832. Ce fait est généralement

reconnu. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la colonne de l'importation des laines. Tout le monde sait que ce n'est pas avec les laines indigènes que se travaillent les lainages belges, surtout ceux destinés à l'exportation. Tout vient de l'étranger. Ce n'est point en important pour 4 millions de francs de laine que l'on crée 28 millions de produits et qu'on pourvoit en même temps à la consommation intérieure. En supposant même une forte réserve en magasin, jamais on n'arriverait au chiffre exorbitant de 28 millions.

Ce n'est donc, à vrai dire, que sur les trois dernières périodes, de quatre années chacune, que nous nous appuierons pour faire remarquer le mouvement ascendant du commerce extérieur de la Belgique.

La moyenne de la deuxième période est (en millions) de 9, 7; celle de la troisième de 15 et celle de la quatrième de 16, 7. Il y a donc eu augmentation soutenue sur les exportations.

Nous avons été entraîné à anticiper sur le résumé rapide que nous nous proposons de faire des branches les plus importantes de l'exposition belge. Revenons pour un moment sur nos pas, afin de signaler au moins les questions d'ensemble.

L'exposition qui vient d'avoir lieu à Bruxelles est la dixième où les produits belges aient été admis. On les avait distingués aux expositions de 1801 et 1802, sous le Consulat, alors que la Belgique faisait partie intégrante de la France. Ils occupèrent une place importante à celle de 1806, la seule que les soucis

guerriers de l'Empire aient permis de convoquer durant le règne de Napoléon.

Le royaume des Pays-Bas appela quatre fois les producteurs à cette fête du travail : les expositions eurent lieu successivement à Gand en 1820, à Tournai en 1824, à Harlem en 1825 et à Bruxelles en 1830. Cette dernière fut la plus brillante; le nombre des exposants n'était en tout que de 560 à Gand en 1820; il fut de 1020 en 1830, au milieu desquels on comptait 813 Belges.

La première exposition depuis la constitution de la Belgique en pays indépendant a eu lieu en 1835; les deux autres l'ont suivie à six ans d'intervalle. 631 exposants se présentèrent en 1835, et 975 en 1841. Ce chiffre s'est élevé cette année à 1,070. Voici comment les exposants se sont répartis par provinces, lors des trois expositions :

	1835.	1841.	1847.
Anvers	62	76	73
Brabant	248	403	467
Flandre occidentale	97	152	131
Flandre Orientale	74	116	139
Hainaut	45	97	89
Liège	50	73	99
Limbourg	15	8	12
Luxembourg	13	18	14
Namur	27	32	46
Total	631	975	1,070

L'ensemble de l'exposition de 1847 était satisfaisant, bien qu'il s'y fît remarquer de nombreuses et regrettables lacunes. L'industrie cotonnière, par

exemple, a fait complétement défaut; elle semble bouder le gouvernement, qui ne se prête pas assez, à son gré, aux exigences *protectionnistes* qu'elle manifeste. A-t-elle senti qu'elle risquerait trop en faisant l'aveu public de sa somnolence, en déclarant par des preuves matérielles, qu'elle s'en est tenue à de vieux procédés, qu'elle n'a pas renouvelé son matériel, et qu'en demandant de forts tarifs, elle demande simplement qu'on la dispense de se mettre au niveau des progrès accomplis ailleurs ? Nous l'ignorons; mais nous devons savoir d'autant plus de gré à M. de Hemptine de ne s'être point rallié à cette tactique, et d'avoir prouvé, par ses nombreux envois, que la Belgique était en état de fournir sa part dans la consommation la plus populaire, dans la consommation des tissus de coton.

Un jeune industriel, M. Fortamps, qui est du reste un des membres les plus éclairés et les plus zélés de la Société belge pour la liberté commerciale, a aussi envoyé des filés de coton provenant d'un établissement qu'il vient de fonder et qui ne redoute pas la comparaison avec les *filés étrangers*.

Du reste, les plaintes et les réclamations incessantes de l'industrie cotonnière, la plus exigeante et la plus tracassière de toutes, sont-elles fondées sur une diminution de la consommation ? Ici encore, quelques chiffres, que nous puisons dans l'*Émancipation,* organe du parti protectionniste belge, contrarient une pareille conclusion.

La meilleure preuve que nous puissions donner de

la marche lentement, mais évidemment ascendante de l'industrie cotonnière, nous la rencontrons dans le relevé officiel de l'importation de la matière première qu'elle a consommée depuis 1830 :

IMPORTATION DU COTON EN LAINE.

1831.........	3,249,062 fr.	1839.........	6,920,840 fr.
1832.........	8,412,450	1840.........	15,455,693
1833.........	10,426,265	1841.........	12,834,378
1834.........	6,774,512	1842.........	10,452,004
1835.........	8,164,319	1843.........	12,776,323
1836.........	11,411,989	1844.........	12,752,734
1837.........	11,906,744	1845.........	14,774,721
1838.........	11,699,945	1846.........	10,500,000

Distribuant ces seize années en quatre périodes, et mettant en regard la moyenne annuelle de chacune d'elles, nous trouvons la progression suivante :

1re période..................	7,215,572 fr.
2e —	10,795,749
3e —	11,415,726
4e —	12,700,944

Comparant la première à la quatrième période, nous arrivons à ce résultat, que l'augmentation en faveur de la dernière est de 5,485,372 fr., ce qui équivaut à une progression de 75 pour 100, dans l'intervalle de seize années.

Entre la troisième et la quatrième période, la progression est seulement de 10 pour 100 environ.

Toujours est-il que si cette progression s'est ralentie, elle ne s'est pas arrêtée.

D'autres données, non moins intéressantes, résul-

tent du mouvement comparé de l'importation et de l'exportation des tissus de coton blancs et imprimés pendant les huit dernières années :

IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
1839......	4,209,283 fr.	1839......	5,590,667 fr.
1840......	4,905,822	1840......	7,438,438
1841......	4,566,848	1841......	6,188,221
1842......	3,748,105	1842......	5,297,848
1843......	3,835,355	1843......	5,556,410
1844......	3,908,252	1844......	6,370,039
1845......	3,100,627	1845......	9,509,902
1846....:	3,342,416	1846......	8,336,688

Divisant ces huit années en deux périodes de quatre années chacune, nous trouvons que pour l'importation la moyenne a été :

Pendant la première période, de..................	4,357,514 fr.
Pendant la seconde, de..............................	3,546,662
Différence en moins dans la seconde période.........	810,852 fr.
L'exportation annuelle a été en moyenne pendant la première période de.....	6,128,793
— — pendant la deuxième période................	7,443,259
Augmentation pendant la seconde période...........	1,314,466 fr.

Ainsi donc les exportations ont augmenté, les importations ont diminué, et cependant l'industrie cotonnière se plaint toujours !

Nous proposant de parler des trois grandes catégories du travail des tissus, nous avons réservé en dernier, pour en traiter avec plus d'étendue, la question de l'industrie linière. En effet, on peut dire,

sans risquer d'être taxé d'exagération, qu'à cette industrie se rattachent les problèmes les plus délicats et les plus importants pour l'avenir de la Belgique.

Dans son excellente revue de l'exposition de l'industrie nationale, M. Perrot, membre de la Commission de statistique, a fourni à cet égard de précieux renseignements.

Les tissus et les fils constituent, dans les pays les plus industriels, la plus forte part du mouvement du commerce extérieur; en Angleterre, ils forment environ les deux tiers de l'exportation, car leur valeur s'élève de 850 à 900 millions. En France, si l'on ne tenait point compte de la dépréciation subie par ces articles depuis 1826, dépréciation qui rend de tout point inexactes les évaluations officielles, on serait amené à reconnaître que la moitié de l'exportation, environ 400 millions, appartient à la même catégorie. Enfin en Belgique, où les appréciations douanières sont moins inexactes, les fils et tissus figurent pour un tiers (en 1847, sur 183 millions d'exportation, au *commerce spécial*, 58 millions) dans l'exportation des produits nationaux.

Chacun de ces trois peuples a une branche d'industrie différente, à laquelle appartient une incontestable priorité; pour l'Angleterre, c'est le coton; pour la France, la laine, et pour la Belgique, lin.

Cette plante textile est un produit indigène, dont toutes les transformations donnent la vie à l'industrie locale. Elle subit un travail préparatoire d'une grande

importance, qui n'a peut-être pas suffisamment attiré l'attention des hommes voués aux études économiques. Le lin préparé pour la filature a déjà doublé de valeur par des préparations et des manipulations diverses, depuis le moment où le cultivateur l'a recueilli, tandis qu'un pareil accroissement ne se produit pour le coton en laine que lorsqu'il est déjà transformé en tissu; étiré en fil, il n'augmente de prix que dans la proportion de moitié, si l'on s'en tient aux qualités moyennes.

Il y a six ans, dit M. Perrot, la récolte totale de la Belgique en lin vert était évaluée à 128 millions de kilog. dans les bonnes années. Ces 128 millions de kilog., produits par 36 à 40,000 hectares de terrain, représentaient alors une valeur de 12,800,000 francs. Le teillage, le rouissage et le séchage réduisent de moitié le poids du lin vert, mais en élevant sa valeur à 15 millions. Le battage et l'espadage font ensuite descendre ce poids à 18 millions de kilog., en en portant la valeur à 25 millions. Des 18 millions de kilog. de lin battu, il s'en exportait en moyenne 5 millions de kilog. Les 13 millions restant dans le pays acquéraient par le peignage une valeur de 22 millions de francs; la filature donne une augmentation nouvelle qui était évaluée à 14 millions; enfin, par le supplément de travail résultant de la conversion de 1,500,000 kilog. en fils à coudre, de 10 millions de kilog. en toile et du blanchiment de la moitié de celle-ci, on arrivait, en y comprenant la valeur du lin exporté, à un total de 63 millions de

francs pour produit annuel du travail du lin en Belgique.

Depuis lors, l'ensemble de ces données et de ces évaluations a peu varié. Il est résulté notamment de l'enquête faite par ordre du gouvernement en 1840 et publiée en 1841, que la Belgique cultivait en lin dans ses neuf provinces, 40,998 hectares ou la *trente-sixième* partie de ses terres arables. La Flandre occidentale comptait 12,735 hectares et la Flandre orientale 15,142 hectares ensemencés en lin, de sorte que ces deux provinces fournissent les trois quarts de la production, d'autant plus que c'est dans les Flandres qu'on trouve à la fois la production la plus abondante et les qualités supérieures. Le Hainaut et le Brabant viennent ensuite. D'après cette même enquête, la production totale en lin brut, propre à être livré au peignage, était évaluée à 20,902,000 kilog. Mais comme d'autre part l'introduction de la mécanique dans la filature et l'avilissement du prix de la filature à la main ont fait réduire la proportion de l'accroissement de valeur provenant du filage, le résultat final ne paraît pas devoir être modifié d'une manière sensible.

Des tableaux instructifs ont été dressés par le consciencieux statisticien que nous aimons à citer en cette matière; il faut seulement observer que les valeurs *officielles* se trouvent beaucoup plus élevées aujourd'hui que les valeurs réelles :

IMPORTATION DU LIN, DES FILS ET TISSUS DE LIN PENDANT LES ANNÉES 1834—1846.

ANNÉES	LIN brut.	LIN peigné.	FILS à tisser.	FILS à coudre	TOILES DE CHANVRE ET DE LIN, y compris les toiles pour nappes et serviettes.		AUTRES TOILES de toute espèce.
	kilog.	kilog.	francs	francs.	kilog.	francs	francs.
1834	247,087	4,472	417,455	76,297	»	639,647	440,539
1835	376,526	623	439,740	44,742	79,264	426,955	460,671
1836	565,933	909	672,677	46,339	117,598	452,968	728,671
1837	490,464	618	1,043,022	63,301	82,417	312,466	526,891
1838	748,840	996	1,664,441	81,846	80,233	363,255	491,237
1839	654,799	15,530	1,075,006	98,719	60,048	226,875	418,781
1840	795,398	722	1,182,005	99,195	61,543	284,984	395,297
1841	1,038,882	2,394	636,012	57,772	57,529	265,935	262,066
1842	956,950	233	401,796	51,887	49,436	257,837	201,429
1843	981,631	1,387	303,888	28,183	13,286	72,323	93,068
1844	1,730,634	266	226,435	48,254	8,609	59,141	70,005
1845	955,036	526	817,093	42,221	7,715	58,819	56,999
1846	1,762,723		142,391	34,803	10,640		

EXPORTATION DU LIN, DES FILS ET TISSUS DE LIN PENDANT LES ANNÉES 1834—1846.

ANNÉES	LIN brut.	LIN peigné.	FILS à tisser.	FILS à coudre.	TOILES DE CHANVRE ET DE LIN, y compris les toiles pour nappes et serviettes.		AUTRES toiles de toute espèce.
	kilog.	kilog.	francs.	francs.	kilog.	francs.	francs.
1834	2,698,870	408,970	791,921	557,651	»	28,156,223	452,437
1835	4,577,108	119,550	647,085	653,096	4,578,730	33,184,128	519,930
1836	6,889,891	196,145	566,704	656,226	4,613,898	34,167,090	818,722
1837	7,403,346	229,688	542,920	596,232	3,982,013	29,691,730	732,428
1838	9,193,557	265,499	565,383	653,032	4,837,234	36,161,311	434,990
1839	8,720,043	154,019	769,664	695,180	3,119,614	23,590,155	593,439
1840	5,701,321	144,718	1,516,905	729,863	3,386,537	25,587,633	641,106
1841	6,527,142	113,951	2,168,000	764,279	3,526,579	26,519,711	482,446
1842	3,934,411	137,934	2,254,154	1,329,633	2,846,481	20,954,851	424,834
1843	4,260,034	184,508	4,409,714	929,509	2,685,742	19,445,251	407,862
1844	4,523,110	170,591	6,346,673	1,026,591	2,896,590	21,118,632	468,196
1845	7,259,509	85,677	7,888,833	1,111,306	2,904,321	21,102,384	438,051
1846	5,751,276	80,000	7,800,000		2,589,507	19,400,000	

L'énorme diminution survenue dans l'exportation des toiles belges provient surtout de la rigueur croissante de nos tarifs. Les relations séculaires, fortifiées par la réunion de la Belgique à la France, et maintenues même après la constitution du royaume des Pays-Bas, n'ont été, chose étrange, violemment traversées que depuis que la révolution de Septembre, fille de la révolution de Juillet, a créé sur nos frontières un peuple ami, doté d'institutions politiques analogues, ayant les mêmes tendances et les mêmes intérêts ! Ne rencontre-t-on point, dans ce fait si saillant, la preuve d'une injustice commise, la démonstration de la fausse voie dans laquelle nous nous sommes engagés ?

L'horrible misère des Flandres, sur laquelle nous ne voulons pas insister en ce moment, car nous serions conduit à donner à notre travail des proportions qu'il ne doit point avoir, la misère des Flandres tient en grande partie à cette cause fatale. Aussi, par un revirement étrange au premier aspect, mais qui s'explique à merveille, c'est la contrée que ses souvenirs et son langage rapprocheraient le plus de l'Allemagne, qui forme aujourd'hui les vœux les plus sincères pour une union douanière avec la France !

La malheureuse pensée de résister à l'invasion victorieuse de la filature mécanique a beaucoup contribué à aggraver la pénible situation des Flandres. L'autorité s'est rendue complice d'un préjugé vulgaire ; elle a caressé l'idée à laquelle une industrie ancienne n'est que trop disposée à céder, l'idée du

maintien possible du travail manuel, en face de la force écrasante de la machine. Beaucoup d'efforts et beaucoup de ressources ont été inutilement dépensés dans cette direction. L'exposition de Bruxelles prouve que l'on commence à marcher dans une meilleure voie. Les filatures mécaniques se sont étendues et fortifiées; elles fournissent un débouché assuré à la matière première et facilitent le travail du tisserand par l'égalité et le classement régulier du fil. D'un autre côté, la filature à la main tend à tirer profit d'une organisation perfectionnée que la naissance des filatures mécaniques a provoquée; elle songe à sortir de la routine, en s'occupant mieux de la nature de la matière employée, en la distribuant selon la qualité du fil que l'on se propose d'obtenir, en s'inquiétant davantage d'un dévidage régulier, enfin en se concentrant dans les qualités fines, qui sont ou tout à fait inabordables, ou beaucoup moins avantageuses à la filature mécanique.

Une loi providentielle fait qu'à mesure que les objets de consommation commune baissent de prix et se multiplient, les articles *de luxe*, ceux qui répondent à des besoins plus raffinés, entrent davantage dans les usages journaliers et voient leur marché s'élargir de beaucoup. Tel est aujourd'hui le cas pour la batiste et pour les dentelles; c'est pourquoi le fil fin et le fil de *mulquinerie*, apanage exclusif de l'industrie directe de la fileuse, sont et seront de plus en plus demandés, sinon dans les qualités tout à fait supérieures et en quelque sorte exceptionnelles, du moins

dans les qualités *moyennes*, relativement à cette branche d'industrie.

L'exposition de Bruxelles avait d'admirables échantillons de fil-mulquinerie. MM. Berthelot-Bonte, de Courtrai, en ont envoyé une collection complète, qui va jusqu'aux n°s 1,400, 1,500 et 1,600. Le fil de M. Correman, de Rebecq-Rognon (Brabant), était coté à 104 florins de Brabant l'once, environ 3,500 fr. la livre. N'y a-t-il pas dans ce travail merveilleux, dans cette splendide augmentation de valeur d'une matière qui coûte si peu à l'état brut, quelque chose d'analogue à la transformation du fer en ressorts de montre? Et quand on songe que ces fils si ténus, si légers, sont ensuite rassemblés par la main habile des *dentelières*, qui savent faire marcher, sans les entremêler, jusqu'à 1,600 fuseaux à la fois, on ne s'étonne plus du mouchoir de poche de *six mille francs*, ni de la valenciennes à 3,000 fr. le mètre, ni de tant d'autres merveilles de luxe qui s'étalaient au premier étage de l'exposition.

Cependant, ce sont les fils de consommation courante, produits à la mécanique, qui méritaient et qui attiraient la plus sérieuse attention du public. Ce genre d'industrie a pris en Belgique une extension considérable; elle est née dans ce pays, il y a douze ans à peine. En 1841 on comptait 47,000 broches dans huit établissements en pleine activité; ce chiffre est doublé aujourd'hui, et la moitié se concentre dans la seule ville de Gand. La Société de la Lys compte 24,000 broches, la Gantoise 10,000, et deux autres

filatures, celles del'Escaut et deM. Poelman-Feyerick, 6,000 broches chacune.

L'établissement le plus considérable, après ceux de Gand, est celui de Saint-Léonard, à Liége, qui met 15,000 broches en mouvement. Nous citerons encore ceux de Saint-Gilles-lez-Bruxelles, avec 12,000 broches; Malines, 5,000 broches; MM. Boucher frères, à Tournai, en possèdent 6,000; MM. Demonceau frères, à Grez-Doiceau, le même nombre; puis viennent les petites filatures de 1,200 broches à Jodeigne, de 1,000 à Audenarde, Gand, Ensival, etc.

En France nous possédions en 1844, dans 60 filatures de lin, un total de 120,000 broches; aujourd'hui ce chiffre a dépassé 200,000. En Angleterre, selon M. Porter, on rencontrait, en 1839, 392 filatures de lin mues par 315 machines à vapeur et 240 roues hydrauliques d'une force réunie de 11,000 chevaux. Elles occupaient 43,487 personnes et présentaient un ensemble d'un million de broches. Depuis lors, cette masse a encore augmenté de quelques centaines de mille.

Les divers fils exposés à Bruxelles se faisaient remarquer par une fabrication très-soignée. Nous citerons en première ligne ceux de la Lys et de Saint-Léonard. Le numérotage anglais est généralement adopté; les paquets sont de 6 *bundles*; le poids indique le numéro. L'envoi de Saint-Léonard comprenait une collection complète de fil de lin et d'étoupes, depuis le n° 12 (7,813 mètres au kilog.), jusqu'au n° 220 (132,168 mètres au kilog.). La Gantoise a

exposé des nos 250, chiffre le plus élevé de cette année, tandis qu'on avait vu du n° 300 à l'exposition de 1841. C'est qu'on s'est plus attaché à la fabrication courante; nous appliquerons particulièrement cette observation à la belle filature de la Lys, qui s'est bornée à envoyer des fils d'étoupes des nos 18 à 100, et des fils de lin des nos 35 à 180.

A l'autre degré extrême de l'échelle, en face des nos 1,500 et 1,600 pour dentelles, l'on voyait des fils d'étoupes pour toile à voiles, fabriqués par M. Young Bingham de Tamise, à 1 fr. 25 le kilogramme pour trame, à 1 fr. 35 pour chaîne, les uns du n° 2 1/4, les autres du n° 5.

Quant aux fils ordinaires, provenant de l'ancienne filature à la main, réorganisée sur un nouveau pied, et dotée des avantages d'application soigneuse de la matière première et de distribution du travail qui appartiennent à la filature mécanique, on remarquait surtout les échantillons de M. Catteaux-Gauquié, de Courtrai. Celui-ci occupe, dit-on, 1,200 à 1,500 fileuses, qu'il dirige avec habileté, leur remettant le lin qu'il veut faire filer, leur indiquant le degré de finesse qu'il veut obtenir, puis faisant dévider avec régularité le fil ainsi produit. On assure que cet industriel distingué serait parvenu à procurer 80 c. de salaire à de pauvres femmes qui en gagnaient à peine 10 à 12, en obéissant à l'ancienne routine. Cet exemple prouverait que la filature à la main peut continuer de subsister, en se transformant et en abordant des qualités spéciales dont les besoins croissants de

la consommation rendent l'usage plus habituel.

Des progrès notables ont été accomplis par la fabrique des fils retors, Lille ne le sait que trop. Nos *filtiers* ont perdu une partie des marchés étrangers, qu'ils avaient l'habitude d'approvisionner, parce que les tarifs de douane ayant fait renchérir le fil simple qui leur sert de matière première, le prix du fil à coudre s'en est forcément ressenti ; le régime protecteur tourne dans un cercle vicieux.

Pour terminer cette revue sommaire de l'industrie linière, nous avons encore à parler des tissus de lin. Cette partie de l'exposition était véritablement remarquable ; MM. Decoq-Wattrelot, Rey, Parmentier, Brugmann, Catteaux-Gauquié, ont exposé des toiles tissées avec une parfaite régularité ; on admirait notamment des 6,000 fils d'un admirable aspect.

Comme le prix est tout en pareille matière, nous dirons que l'on voyait des toiles six quarts de 3,600 fils, en écru, cotées à 1 fr. 20 c. l'aune de 74 c. ; d'autres cinq quarts et demi de 4,600 fils, à 2 fr. 25 c., et une pièce de 6,000 fils à 3 fr. 60 c. Cette dernière toile se vend, blanchie, dans les magasins de détail, de 8 à 10 fr. l'aune.

M. Catteaux-Gauquié l'a fabriquée en employant la chaîne filée à la mécanique, et la trame filée à la main.

Les *damassés*, sans atteindre la beauté du linge de Saxe, ont fait beaucoup de progrès ; nous en dirons autant des toiles à draps et des toiles à voiles, imitation parfaite de celles que fournit l'Angleterre.

Nous compléterons cette revue de l'exposition belge, en nous occupant aussi de l'exposition agricole, et en étudiant l'ensemble des relations commerciales d'un pays qu'on a vainement essayé de séparer de la France, car dans son activité indépendante il conserve les mêmes intérêts et les mêmes tendances que le peuple dont il fit naguère partie, et dont il demeure l'allié nécessaire.

II

L'industrie des tissus joue presque dans tous les pays le plus grand rôle en ce qui concerne le travail de la fabrique; c'est de ce côté que naissent les questions les plus graves d'économie sociale. La manufacture enrégimente les ouvriers, puis elle présente leurs rangs pressés, pour réclamer les faveurs décevantes du régime protecteur; comme si chaque travail ne devait point se rétribuer par ses œuvres; comme si l'harmonie de la production et de la distribution des richesses n'était point troublée quand, au lieu d'offrir des services en échange de services, une partie des travailleurs exige un supplément gratuit aux dépens de la communauté!

La laine, le coton, le lin, telles sont les trois grandes branches de la transformation des matières brutes en produits manufacturés. Elles ont dû d'abord attirer notre attention dans l'examen des résultats révélés par l'exposition belge. Une quatrième espèce de tissus,

les soieries, peuvent à peine figurer pour mémoire dans cette nomenclature. En effet, les échantillons médiocres offerts à la curiosité publique par les premiers importateurs de cette industrie en Belgique, prouvent seulement combien un peuple a tort de sacrifier à la manie de tout produire par lui-même, au risque de s'épuiser en efforts stériles pour acclimater un nouveau genre de travail, peu conforme aux conditions locales, aux habitudes et au génie des habitants.

Certes, l'exposition des soieries n'était pas de nature à inspirer une grande confiance dans l'avenir de cette industrie; les tissus ne brillaient ni par le goût de leur disposition, ni par une fabrication soignée.

Cependant les partisans du régime protecteur, ceux qui appliqueraient volontiers à l'industrie la fameuse maxime : *Chacun chez soi, chacun pour soi,* relèvent les données statistiques pour montrer quel est le débouché offert par la consommation belge aux soieries françaises, suisses, allemandes, anglaises et italiennes; il oublient seulement que si ce débouché venait à se fermer, d'autres branches du travail en ressentiraient l'inévitable contre-coup, car les exportations dont elles profitent s'arrêteraient faute de *retours.* Car nous ne saurions trop le redire, la *statique* commerciale obéit à d'inexorables lois; il faut que dans les relations de chaque peuple avec le dehors, l'équilibre s'établisse. La fameuse *balance du commerce* est une nécessité qui se réalisera en tout état de cause; c'est uniquement la charge des deux plateaux, qui peut

varier suivant que les échanges sont nombreux ou peu abondants, suivant qu'on les favorise ou qu'on y met obstacle; ainsi qu'on l'a dit avec autant de raison que d'esprit, le niveau, pour se produire, n'a pas besoin qu'on lui vienne en aide au moyen des faux poids que jettent dans la balance les prohibitions et les droits protecteurs.

En ce qui concerne les soieries étrangères, la consommation de la Belgique n'a d'ailleurs point une très-haute importance. Voici les chiffres de l'importation de cet article depuis seize ans :

1831.......	1,578,880 fr.	1839.......	5,716,590 fr.
1832.......	5,900,950	1840.......	6,340,335
1833.......	4,435,805	1841.......	6,729,558
1834.......	3,575,660	1842.......	7,260,367
1835.......	3,400,500	1843.......	7,742,133
1836.......	3,257,500	1844.......	7,996,709
1837.......	3,906,430	1845.......	8,021,365
1838.......	5,847,765	1846.......	6,940,890

Ces chiffres sont minimes si on les compare à la puissance productive et aux relations commerciales de la Belgique.

Nous avons déjà eu occasion de le dire, notre but, en parlant de l'exposition belge, a été bien moins d'en faire un examen technique, que d'y puiser des notions utiles pour donner une idée de la situation économique d'un pays qui tient à la France par des liens si étroits d'intérêt et de communauté de tendances politiques.

Afin de mieux connaître la puissance de l'industrie

belge, dans ses rapports avec le commerce extérieur, il ne sera pas inutile de signaler ici le total des importations et des exportations, tant au *commerce général*, c'est-à-dire celui qui embrasse le mouvement du *transit*, qu'au commerce *spécial*, qui comprend, à l'*importation*, ce qui est livré à la consommation intérieure, et à l'*exportation*, les produits du sol et de l'industrie belges : c'est la même nomenclature que celle qui est adoptée en France; mais les évaluations sont moins inexactes, car elles ne remontent qu'à 1833, tandis que les nôtres datent de 1826 [1].

	COMMERCE GÉNÉRAL.		COMMERCE SPÉCIAL.	
	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.
1834.......	192,909,426	135,790,426	182,057,851	118,540,917
1835.......	198,969,674	160,705,447	172,687,620	138,037,695
1836.......	208,997,732	165,542,855	187,216,267	144,812,152
1837	223,079,800	155,274,353	200,357,096	129,569,208
1838.......	238,052,659	193,579,520	201,304,381	156,851,054
1839.......	217,368,189	175,066,586	179,297,766	137,892,319
1840	246,405,399	183,497,827	205,610,862	139,628,781
1841	277,220,650	211,627,169	210,029,933	154,138,707
1842	288,387,663	201,970,588	234,247,281	142,069,162
1843.....	294,584,180	222,154,281	216,417,629	156,229,238
1844.......	307,701,331	283,565,303	203,809,280	174,456,774
1845......	367,352,779	309,613,116	234,667,381	184,683,167
1846	345,100,000	302,200,000	224,400,000	183,000,000

Ce tableau donne lieu à des observations qui ne manquent pas d'importance. M. Perrot, dans le remarquable compte-rendu qu'il consacre à l'exposition de 1847, après avoir si bien décrit celle de 1841, fait

[1] Au moment où nous écrivions ces lignes, le gouvernement belge procédait à une nouvelle révision des *valeurs officielles*. Une enquête avait été ouverte dans ce but en 1845, mais elle marchait lentement, quand une

remarquer que de 1834 à 1846, le mouvement général du commerce extérieur de la Belgique a monté de 328 à 647 millions; il a donc presque doublé, et cette proportion n'a été atteinte ni en Angleterre, ni en France.

L'exportation des produits belges s'est élevée durant la même période de 118 à 183 millions, c'est-à-dire de 58 pour 100. En Angleterre, la progression n'a été (valeur déclarée) que de 1,141 millions à 1,450 millions, c'est-à-dire de 27 pour 100; mais il convient d'ajouter que le mode d'évaluation admis dans ce pays se plie à la variation survenue dans les prix, et n'induit pas autant en erreur sur le montant réel des exportations, que la fixité des *valeurs officielles*, dont le total peut s'accroître par la dépréciation même des articles qu'elles maintiennent à un niveau idéal.

Cette observation s'applique principalement à nos

Commission, chargée en même temps de rechercher les mesures propres à rendre la révision plus régulière et plus fréquente, fut saisie de ce travail le 30 janvier dernier.

Cette Commission vient de terminer ses études : dans sa pensée, il convient que la révision soit annuelle, afin que les estimations concordent toujours avec les prix courants. Des résumés rétrospectifs comprendraient les nouvelles et les anciennes évaluations, ce qui permettrait les comparaisons avec les années précédentes.

Un arrêté royal du 10 octobre, contresigné par M. Veydt, ministre des finances, prescrit l'application d'un nouveau tarif d'évaluation en argent, pour les marchandises dont l'importation et l'exportation sont constatées par des écritures de douane. Une révision de ces valeurs aura désormais lieu chaque année; elle sera confiée à une Commission spéciale, à la nomination du ministre des finances. Des tableaux rétrospectifs mettront en regard les anciennes valeurs et les nouvelles.

exportations françaises; si, au premier aspect, on admet une exportation de 831 millions en 1846, au lieu de 510 millions en 1834, il ne faut adopter qu'avec une grande réserve le chiffre nominal de 63 pour 100, qui marquerait la progression apparente, car chacun sait combien ont diminué les prix courants de certains articles que nous envoyons à l'étranger, par exemple ceux des tissus de coton et des tissus de laine.

Un autre parallèle résulte du chiffre respectif de la population des trois pays. 183 millions d'exportation représentent pour les 4,400,000 Belges un quotient de 41 fr. 59 cent. En Angleterre, 27 millions d'habitants expédient pour 1,450 millions de marchandises, ce qui donne 53 fr. 70 cent. par individu; tandis qu'en France, même en admettant les exagérations actuelles qui résultent des valeurs officielles, fixées en 1826, on n'obtient qu'une exportation de 23 fr. par tête, lorsqu'on divise le total de 831 millions de francs sur une population de 36 millions d'âmes.

Si cette comparaison prouve l'activité laborieuse de la Belgique, qui sait serrer de si près celle de l'Angleterre, elle suggère de tristes réflexions au sujet de l'état économique de notre pays. Un mauvais régime de douanes contribue à nous retenir dans une position d'infériorité qui cadre mal avec la somme de richesses naturelles et avec le génie créateur que la Providence a départis à la France.

On accuse d'habitude la liberté du travail de conduire au monopole, à la *féodalité industrielle* (c'est

le terme consacré). Les grandes exploitations absorbent, dit-on, les petites, incapables de leur résister, et l'on risque de ne plus se trouver bientôt qu'en présence de quelques chefs de l'oligarchie de la fabrique, entourés de légions de prolétaires.

Quelques chiffres curieux, relevés en Belgique, contrarient singulièrement ces inductions. Si les cotes foncières et les parcelles cadastrales témoignent du morcellement de la terre, les rôles des patentes témoignent du morcellement de l'industrie; elles constituent un véritable *cadastre* du travail. Or, en Belgique, comme en France, le nombre des *patentables* s'est sans cesse accru, au lieu de diminuer.

Les provinces d'Anvers, du Brabant, des deux Flandres, du Hainaut, de Liège et de Namur comptaient, en 1832, un chiffre de 182,330 patentables; en 1846, ce chiffre s'est élevé à 251,968. En ajoutant le Limbourg et le Luxembourg, il y avait en Belgique 214,803 patentables en 1832, et 277,643 en 1846, bien que le traité de 1839 lui ait enlevé une portion considérable de ces deux provinces.

En France, le nombre des patentés était en 1846 de 1,178,353; la loi de 1844 a dispensé de cette contribution de nombreuses catégories de petits travailleurs, et notamment les ouvriers travaillant chez eux, sans enseigne, ni boutique.

Voici, du reste, le tableau complet du mouvement des *patentés*, en Belgique, depuis 1832 jusqu'en 1846. La diminution survenue en 1839 et 1840 provient du démembrement des deux provinces dont le traité de

paix du 19 avril 1839 a privé, en grande partie, la Belgique :

Années.	Anvers, Brabant, Flandres occid. et orient. Hainaut, Liége et Namur.	Limbourg et Luxembourg.	Total.
1832....	182,330	32,473	214,803
1833. ..	188,103	34,258	222,361
1834....	195,928	36,679	232,607
1835....	201,807	37,971	239,278
1836....	204,772	39,428	244,200
1837....	208,978	40,858	249,834
1838....	213,669	41,970	255,639
1839....	214,402	38,272	251,674
1840....	220,544	22,397	242,941
1841....	223,901	22,912	246,813
1842....	242,620	24,762	267,832
1843....	239,636	24,488	264,124
1844....	245,112	24,969	270,081
1845....	248,707	24,916	273,623
1846....	251,968	25,675	277,643

La seule inspection de ce tableau suffit pour faire comprendre que les industries secondaires, celles qui se divisent entre un grand nombre d'entrepreneurs, ont dû faire des progrès en Belgique.

En effet, l'exposition offrait beaucoup à louer de ce côté ; les industries qui tiennent une sorte de milieu entre la manufacture et l'atelier y étaient bien représentées.

On remarquait notamment les meubles, les cheminées sculptées en marbre, la reliure, les voitures, la sellerie, les poêles, etc.

Il suffit de visiter les magnifiques églises belges pour reconnaître que la sculpture sur bois est un art de prédilection dans ce pays, qui a produit tant de

chefs-d'œuvre de ce genre, chaires, confessionnaux, stalles, etc. De beaux modèles inspirent naturellement le goût de pareilles créations, et cette influence se propage dans les applications purement industrielles. Aussi est-il difficile de rencontrer plus de fini, plus de grâce et plus de hardiesse que n'en présentaient les sculptures des divers meubles exposés; par malheur, l'ensemble péchait quelquefois dans la forme, et témoignait d'une conception trop peu en harmonie avec les besoins usuels de la vie. Le meuble doit unir le mérite du travail artistique au *comfort* qu'il procure, car il devient le compagnon intime de notre existence; il faut qu'il s'adapte sans effort aux usages auxquels il est destiné.

Les gracieuses figures qui décorent, par exemple, un superbe lit en palissandre, charment le regard; mais les saillies qu'elles offrent ne blesseront-elles point le dormeur trop confiant? Nous pourrions en dire autant des fauteuils, des canapés et de bien d'autres objets, qui sembleraient n'être faits que pour qu'on en admire certains détails, à condition de ne pas s'en servir.

Il y avait néanmoins diverses pièces irréprochables et d'un goût parfait, notamment une *panoplie* sculptée en bois de chêne, que couronnait une chasse au cerf.

Il nous serait impossible de nous appesantir sur les détails de cette partie de l'Exposition, qui nous éloignerait trop du point de vue sous lequel nous avons principalement conçu notre travail. Ce n'est pas que nous méconnaissions l'extrême importance de ces

petites industries dont le nombre produit une masse qui balance et qui dépasse la richesse des produits manufacturés : loin de là, nous savons que les industries locales, celles qui touchent aux besoins journaliers de la vie, et qui ne figurent guère dans les ambitieuses colonnes de la statistique du mouvement commercial, influent peut-être le plus sur le bien-être de la population. Elles supportent tout le poids des restrictions douanières, qui renchérissent les instruments de travail et les moyens de subsistance ; quand on parle des ouvriers intéressés au maintien du régime protecteur, on ne devrait pas oublier ces légions d'artisans qui n'en recueillent aucun bénéfice et qui en éprouvent tous les inconvénients.

Mais nous devons nous borner ici aux grandes catégories ; d'ailleurs, pressé par le temps, nous pouvons à peine mentionner certaines branches du travail dans lesquelles la Belgique excelle, telles, par exemple, que la manufacture d'armes de Liège. Sous ce rapport, l'Exposition ne laissait rien à désirer ; les fabricants avaient eu le bon esprit d'indiquer le prix des produits ; à côté de pistolets de luxe, d'un travail merveilleux, de fusils d'une élégance irréprochable, on trouvait de longues carabines de traite, peintes en rouge, à 6 fr. 95 c. ; des fusils de chasse à 5 fr. 50, des fusils doubles, à percussion, qui valaient de 10 à 20 fr. Les canons de ces armes, d'un bon marché fabuleux, ont tous été rigoureusement éprouvés.

De beaux couteaux de chasse, des sabres, des épées fort bien fabriquées complétaient cette nature spéciale

de produits. On voyait, entre autres, le fameux couteau-poignard-pistolet, pour lequel un brevet d'invention fut dans le temps réclamé en France, et qui, armé de deux canons de pistolet, garantit contre toute chance de mauvais succès celui qui veut s'en servir ; les balles et la lame acérée se prêtent un effrayant concours.

Il est des branches importantes de la production belge, que leur nature exclut de l'enceinte de l'Exposition. Comment y figurerait, par exemple, l'exploitation houillère ? Mais si le charbon de terre n'y apparaît point, les machines qui facilitent son extraction se font remarquer en assez grand nombre. Nous signalerons un *sas* à air, pour refouler l'eau dans les mines, et un alésoir pour enfoncement de mines, envoyés par la Société charbonnière de Strépy-Braquegnies.

M. Plumat a exposé un modèle d'échelle pour les bures d'extraction des houillères, et M. Edouard Vanderecht, de Bruxelles, un appareil ingénieux, dit parachute des mines, pour arrêter le cuffat en cas de rupture du câble suspenseur.

C'est cependant en dehors de l'Exposition qu'il fallait chercher le remarquable mécanisme qui obtiendra une place honorable dans l'histoire des mines, et qui vient de doter d'un véritable bienfait la nombreuse population des ouvriers mineurs.

Nous voulons parler de la belle invention de M. Warocqué, pour descendre et pour remonter les ouvriers. Elle fonctionne avec plein succès dans la

grande exploitation de Mariemont, qui appartient à M. Warocqué, et nous avons pu en expérimenter par nous-même l'admirable commodité.

Tous ceux qui connaissent les houillères, savent que peu de mois s'écoulent sans que l'on ait à déplorer la perte d'ouvriers mineurs, victimes de l'imperfection des moyens employés pour les descendre dans les travaux souterrains et pour les remonter à la surface du sôl.

Les instruments le plus généralement mis en usage sont les échelles et les tonneaux. Pour peu que la mine soit profonde, c'est imposer aux ouvriers une fatigue excessive que de les obliger à descendre et à gravir une échelle posée à pic, sur une longueur de plusieurs centaines de mètres! Beaucoup sont obligés de renoncer à leur état; la fatigue et les maladies de poitrine en enlèvent beaucoup d'autres.

Quant à l'emploi des tonneaux, les divers accidents qu'il occasionne le font rejeter, dans beaucoup de houillères, comme trop dangereux.

Outre ce vice capital, il existe un autre inconvénient, moins grave, sans doute, puisqu'il ne s'attaque point à l'existence même des hommes, c'est la perte énorme du temps. Les moyens habituellement mis en œuvre sont très-dangereux pour les ouvriers et très-onéreux pour les exploitants; ils absorbent et détruisent une masse énorme de forces.

M. Warocqué s'est proposé de mettre un terme à ce fâcheux état de choses, et de remplacer la fatigue ainsi que le danger de la descente dans les mines, par

une disposition telle, que tout effort de l'homme disparaît; *un escalier qui marche* transporte, sans la moindre peine et sans le moindre péril, jusqu'au fond du puits, et permet de remonter à la surface; le tout avec une grande promptitude.

En cas de sinistre, un grand nombre d'hommes peut sortir à la fois; l'extraction n'est point interrompue, ni pendant l'entrée, ni pendant la sortie des ouvriers; enfin, le prix de l'appareil n'est pas très-élevé, il est loin d'équivaloir au capital que représente l'immense économie de temps qu'il permet de réaliser.

Nous n'entendons pas entrer ici dans de nombreux détails techniques; du reste, le mécanisme est tellement simple, que peu de mots suffiront pour en faire comprendre la marche. Il se compose de deux *maîtresses-tiges* qui descendent jusqu'au fond du puits; elles sont garnies chacune de plates-formes en bois, couvertes de tôle, qui se trouvent espacées de six mètres en six mètres.

Une machine à vapeur imprime à chaque maîtresse-tige un mouvement de va-et-vient en sens inverse, de manière que lorsque l'une monte, l'autre descend. La course du piston est de trois mètres; une des deux plates-formes s'abaisse donc de cet intervalle, tandis que l'autre s'élève d'autant; les gradins de l'escalier mobile se trouvent donc ramenés sur le même plan, et l'ouvrier qui occupe l'un peut passer sur l'autre. Le même mouvement continue; toujours le parcours d'une hauteur verticale de 3 mètres se réduit à une simple enjambée de quelques centimètres; au lieu de

l'homme, s'il nous est permis d'employer ici cette figure, c'est l'escalier qui lève la jambe. Pascal avait défini les rivières *des chemins qui marchent;* nous avons cru pouvoir appliquer cette énergique et pittoresque expression à la belle invention de M. Warocqué, en disant que c'était un escalier qui marchait.

Les dispositions sont prises avec la plus parfaite entente et avec un soin extrême, de manière que toute chance d'accident disparaît, en même temps que toute fatigue.

A Mariemont, la profondeur du puits est de 216 mètres; chaque maîtresse-tige se trouve donc garnie de 36 plates-formes, espacées de 6 mètres en 6 mètres. La descente et la remonte emploient de 8 à 9 minutes. Une machine de 50 chevaux accomplit le travail.

Les mêmes dispositions s'appliquent avec la même facilité aux puits les plus profonds; celui de *la Réunion,* où l'on monte une machine pareille, présente une hauteur de 500 mètres, et tous les ouvriers m'ont dit qu'ils préféraient faire leur journée entière, que de monter et descendre à l'échelle un tel espace. Un mot suffira pour faire apprécier l'appareil de M. Warocqué comme il mérite de l'être. Dans l'élan de leur naïve admiration, les ouvriers mineurs m'ont fait entendre ces simples et décisives paroles : «Nos enfants « devront à M. Warocqué dix années de plus d'exi- « stence. » N'est-ce point le plus noble, le plus magnifique éloge qu'il soit possible de faire de cette découverte?

On a prétendu contester le mérite de l'inventeur, en insinuant que les exploitants des mines du Harz se servaient d'un procédé analogue. Le mérite, en pareille matière, dépend bien plus encore du mode d'exécution que de l'idée première ; il existe une distance énorme entre la grossière ébauche du Harz et l'appareil perfectionné, complet, auquel le nom de M. Warocqué demeurera honorablement attaché. Il était peu d'objets dans l'enceinte de l'Exposition qui méritassent au même point de fixer l'attention, et qui fournissent un exemple aussi utile à suivre.

Pour en revenir à ce vaste bazar officiel, nous dirons qu'en général les industries secondaires, telles que les meubles, les cristaux, les poteries, les poêles, etc., nous paraissent avoir accompli, depuis six ans, plus de progrès que les industries principales. Nous devons cependant faire une exception pour les glaces produites par le colossal établissement de *Sainte-Marie-d'Oignies*, si habilement dirigé par M. Houtart-Cossée. Cet établissement produit déjà 34,000 mètres carrés de glaces par an, et il espère être bientôt en mesure d'en produire 50,000, autant que Saint-Gobain, Saint-Quirin et Saint-Cyrey réunis.

Dans la grande salle du rez-de-chaussée, cinq grandes glaces de Sainte-Marie-d'Oignies frappaient tous les regards : l'une d'entre elles, fort belle, premier choix, mesurait 342 centimètres sur 240 ; elle était marquée au prix de 2,743 fr. Une glace, deuxième choix, de 351 centimètres sur 243, était cotée 2,724 fr. Les autres étaient de troisième choix ; une d'elles

avait 351 centimètres sur 246 ; elle valait 2,523 fr. Une autre, sans tain, haute de 381 centimètres, large de 252, coûtait 2,498 fr. Enfin, la plus grande comptait 417 centimètres sur 252, elle valait 3,055 fr.

La verrerie et la cristallerie ont obtenu des résultats non moins remarquables. Les articles *filigranés* de M. Zoude de Namur, dits *verrerie vénitienne*, les cristaux de MM. Capellemans et du Val Saint-Lambert se faisaient remarquer par l'élégance des formes et la pureté de la matière.

MM. Capellemans ont exposé un produit nouveau, qui paraît appelé à un certain succès, c'est le cristal-marbre; doué d'une solidité égale à celle du marbre lui-même, il permet de reproduire les teintes les plus rares, les couleurs les plus recherchées : deux grandes tables rondes en cristal-marbre vert, et une table en *lapis-lazuli*, parfaitement exécutée, fournissaient la preuve d'une réussite complète; les déchets servent à fabriquer des vases opaques, à formes variées, d'un aspect fort élégant.

La porcelaine belge laisse à désirer sous le rapport du dessin; elle est trop lourde, trop massive. Cependant, la fabrique de Baudours, qui a fait une application intelligente du principe de l'association, avait envoyé des articles dignes d'éloge.

Disons aussi quelques mots des *tapis*, cette partie si essentielle de l'ameublement, qui ne doit pas seulement servir comme objet de luxe, mais encore pénétrer jusque dans les plus modestes ménages, grâce à la réduction du prix, comme objet essentiel de *comfort*

et d'hygiène. « Le tapis, a dit un économiste, homme d'esprit, *c'est le matelas des hommes debout.* »

La Belgique possède une ancienne renommée dans la fabrication des tapis riches; la fabrique de Tournai remportait déjà la grande médaille d'or à l'Exposition de l'Empire. S'est-elle maintenue à cette hauteur? Nous ne le pensons pas; les tapis exposés nous ont paru inférieurs à nos magnifiques produits d'Aubusson et à ceux que livre maintenant, avec si grand succès, le nord de la France. Les couleurs des tapis de Tournai sont, en général, ternes; la disposition n'a pas cette hardiesse, cette originalité, ce goût exquis qui font de quelques-uns de nos produits français de véritables objets d'art, presque des tableaux. Mais cette infériorité diminue, si elle ne disparaît pas, quand on examine l'usage auquel le tapis est destiné et le prix de vente; on a presque peur de marcher sur certains de nos tapis français, c'est trop beau pour être foulé aux pieds: les tapis de Tournai n'éveillent pas les mêmes scrupules, ils s'adaptent plus directement à la consommation courante.

Quant aux tapis bon marché, destinés à la petite propriété, qui, heureusement, se multiplie de plus en plus de nos jours, MM. Vloeberghs, de Saint-Josse-ten-Noode, ont résolu un problème utile; ils sont en mesure de livrer les qualités communes à 2 fr. 50 c. le mètre carré.

Il nous reste, avant que de terminer cette revue de l'Exposition industrielle, à parler de deux bran-

ches fort importantes du travail belge : les machines et la métallurgie.

La vieille réputation de Seraing, de Saint-Léonard de Liège, du Phénix de Gand, a été dignement soutenue par les envois que ces grands ateliers ont faits à l'Exposition. Un balancier de machine d'épuisement, une tige de piston et une soupape d'équilibre ont formé le contingent de Seraing. La colossale tige de piston attirait surtout l'attention. Ce n'est déjà pas une mince difficulté, ainsi que l'a fait observer un de nos amis, M. Lehardy de Beaulieu, que de remuer sous le marteau une pièce d'environ 7 mètres de long sur 40 à 44 centimètres de diamètre; de la tourner et retourner de manière à produire une canne qui paraît parfaitement cylindrique; mais, ce qui est encore plus difficile, et ce qui a été parfaitement exécuté, c'est le renflement conique qui termine l'une des extrémités de la tige.

Mentionnons aussi les essieux coudés pour locomotives, de la Société de Couillet, qui sont bien fabriqués.

Mais les grands mécanismes nous ont paru présenter peu de choses nouvelles; nous connaissions déjà, par l'Exposition de Paris, les beaux appareils de MM. Derosne et Cail, pour la fabrication du sucre; les métiers de filature pour la laine, le coton et le lin, ne présentaient rien d'essentiellement modifié dans leur disposition.

Nous n'en dirons pas autant des métiers de tissage de MM. de Poorter et Vermeersh ; ceux-là méritent

d'être attentivement étudiés, car ils semblent avoir réalisé un progrès notable, quant à la rapidité et au fini de l'exécution.

Signalons aussi l'ingénieuse machine à composer de M. *Delcambre*, que celui-ci avait déjà fait connaître à Paris, à l'Exposition de 1844, et qu'il a complétée depuis en y ajoutant un *distributeur mécanique*.

Quant aux produits métallurgiques proprement dits, nous devons citer en premier lieu, comme tenant presque aux objets d'art, bien que procédant de la grande fabrication, les beaux échantillons d'objets de zinc, de toute forme, de toute grandeur, fournis par la Société de la Vieille-Montagne.

Les rails et les essieux forgés de M. Dupont, du *Fayt*, étaient d'un beau fini; nous en dirons autant des envois faits par la Société des forges de Clabecq, et par celle de Monceaux-sur-Sambre.

En général, la fabrication de la fonte et du fer, sous toutes les formes, de toutes dimensions et pour toutes destinations, est arrivée en Belgique à un haut degré de perfectionnement.

Quelques chiffres permettront d'apprécier l'importance *réelle* de l'industrie des métaux en Belgique. Nous disons l'importance *réelle*, car, tout en nous plaisant à la constater, nous pensons que ces renseignements rabattront quelque peu des frayeurs chimériques ou supposées que nos producteurs de fer ont manifestées au sujet de l'union douanière.

Suivant le compte-rendu officiel du ministère des travaux publics pour 1844, on a extrait avec 2,800

ouvriers, 1,373,345 fr. de minerai de fer, et 1,461,190 de calamine, outre quelque peu de plomb, de pyrite et de schiste à alun.

Ces minerais ont été traités dans 329 usines, qui employaient 118 machines à vapeur de 4,350 chevaux de force, avec 8,756 ouvriers. Les usines à traiter le fer ont seules produit une valeur de plus de 20 millions en fer et fonte. On comptait à cette époque, comme établissements consacrés à cette branche de travail, 131 fourneaux, dont 80 au charbon de bois et 51 au coke; mais, sur ce nombre total, 49 seulement étaient en activité. Il faut y ajouter 85 fonderies, 261 affineries, 125 marteaux de forge, 77 laminoirs, 71 martinets, 30 platineries et 29 fenderies. La production s'élevait à 107,000 tonnes de fonte et 47,000 tonnes de fer. C'était, pour la fonte, un quart environ de notre production propre, et, pour le fer, un septième. Cette production s'est accrue depuis lors; mais en admettant même, ce qui nous semble fort exagéré, qu'elle eût doublé, tous les fourneaux se trouvant remis à feu, il est facile d'apprécier à leur juste valeur les craintes d'absorption complète du marché français par les produits métallurgiques belges, que nos producteurs ont fait résonner si haut.

Une heureuse pensée a fait surgir à côté de l'Exposition industrielle une Exposition agricole, en consacrant ainsi un légitime hommage à l'agriculture, cette industrie mère qui est la base de la richesse et de la prospérité des États. C'est ainsi que le ministère

de M. Rogier a donné un premier gage d'intelligente fidélité au programme d'administration qu'il a formulé en prenant le pouvoir.

«Le cabinet, disait ce remarquable document, s'opposera, en règle générale, à de nouvelles aggravations de tarif, et *il s'attachera à faire prévaloir un régime libéral quant aux denrées alimentaires.* La législation de 1834 sur les céréales ne sera pas rétablie. Nous ne ferons pas consister le salut de l'agriculture dans l'échelle mobile, ou dans l'élévation des droits. *Il lui faut une protection plus efficace.* Cette protection, elle l'aura. L'industrie agricole marche à la tête de toutes les autres par la diversité de ses travaux et l'utilité immense de ses produits. Elle a droit de compter sur la sollicitude active et persévérante du gouvernement.»

Ce langage est digne de véritables hommes d'État, qui ont compris combien était illusoire et périlleux l'expédient des droits protecteurs. La prospérité des masses demande un accroissement de la production, et non la surélévation factice des prix, qui ne profite qu'au petit nombre et qui pèse sur tous. Or, la production ne peut être accrue que par la protection directe, positive, qui abdique l'attirail oppressif de la douane, pour s'occuper d'améliorer les conditions du travail.

L'aveugle routine, d'accord avec une certaine paresse administrative, conseille de s'en remettre à la toute-puissante vertu des tarifs. C'est si facile et si commode, en effet, d'inscrire un chiffre dans une loi de douane, et de borner là l'intervention active de l'autorité! Le ministère de M. Rogier, on ne sau-

rait trop l'en féliciter, a répudié ce moyen vulgaire; il est animé d'une ambition plus haute. Il veut modifier, améliorer la situation agricole du pays au profit de tous, et non pas uniquement au profit de la rente du propriétaire. En agissant ainsi, le gouvernement prouve qu'il comprend la noble mission qui lui est dévolue.

L'Exposition agricole a été un premier pas dans cette carrière nouvelle; M. Rogier a montré qu'il aimait l'agriculture et qu'il savait l'honorer; il a fait appel au levier puissant de l'émulation, des récompenses légitimes. Qu'il marche fermement dans cette voie, qu'il propage l'instruction agricole, qu'il déverse sur la terre les bienfaits du crédit, qu'il modifie les lois vicieuses ou gênantes pour la culture, qu'il multiplie les artères de la circulation, en complétant le réseau des chemins de fer par un vaste ensemble de voies secondaires de communication, et il aura trouvé pour l'industrie agricole des moyens de protection directe, utile, efficace, qui concilieront tous les intérêts en fortifiant le plus précieux élément de la prospérité publique.

La force des choses oblige la Belgique à modifier la législation des céréales, et cette même nécessité attend les autres pays qui ont conservé des restrictions à l'entrée pour tout ce qui constitue un élément de l'alimentation publique. On a souvent dit qu'il fallait suivre l'exemple de l'Angleterre, alors qu'il s'agissait de maintenir des prohibitions, des monopoles; cet exemple s'impose irrésistiblement au monde, alors

qu'il devient un exemple de justice et de liberté. Il est impossible, dans l'état de connexion qui existe entre l'industrie des divers peuples, que les pays du continent consentent à voir la *vie à bon marché* s'établir dans la Grande-Bretagne, sans profiter du même avantage. C'est dans ce sens que nous disions l'année dernière : « Le plus puissant de tous les monopoles, c'est le monopole de la liberté ! » On ne saurait l'abandonner à l'Angleterre. Le libre commerce des grains est désormais un besoin universel.

On a beau prétendre qu'en Angleterre la constitution aristocratique de la propriété commandait la réforme suscitée par la Ligue, mais que la constitution démocratique de la propriété en France ou en Belgique crée une situation toute différente. Quand il serait vrai que le nombre des privilégiés serait plus considérable d'un côté du détroit que de l'autre, l'injustice commise vis-à-vis de ceux qui ne possèdent pas serait-elle moins une injustice ? Mais non, ce n'est pas le propriétaire du petit lopin de terre qui ne suffit pas à la subsistance de sa famille, qui tire profit des lois sur les céréales; celles-ci renchérissent au contraire le supplément de nourriture qu'il est obligé d'acheter. La protection de la douane n'agit efficacement qu'au profit de la rente perçue par la grande propriété; le libre commerce des substances alimentaires est essentiellement une idée libérale et démocratique.

Nous devons donc accepter avec reconnaissance la décision qui a présidé à la constitution du nouveau

ministère belge. Si, et nous n'en doutons pas, celui-ci obtient l'abrogation définitive de la loi sur l'échelle mobile votée en 1845, cette loi n'aura jamais été mise en vigueur, car la crise des subsistances est immédiatement venue en paralyser les effets, comme si la Providence avait voulu infliger cette rude leçon à des exigences inconsidérées!

La libre entrée des substances alimentaires formera donc bientôt, il faut l'espérer, la base du régime économique de la Belgique aussi bien que de l'Angleterre. La misère des Flandres recevra un soulagement par la perspective d'une plus grande facilité d'approvisionnement.

La Belgique ne produit point, année commune, de quoi subvenir à la subsistance de sa population, qui approche du chiffre de quatre millions et demi. L'excédant des importations sur les exportations s'est élevé, en moyenne, à environ un demi-million d'hectolitres pour chacune des six années, depuis 1839 jusqu'en 1845 (356,747 hectolitres de froment et 101,902 hectolitres de seigle). Ces six années ont été bonnes; 1840 et 1843 ont seules subi une récolte médiocre.

En présence de ces données, on n'a pas besoin d'invoquer la calamité exceptionnelle de la récolte de 1846. L'insuffisance habituelle de la récolte est un fait incontestable, cela suffit pour établir la nécessité de l'importation, et par conséquent pour condamner toute mesure restrictive.

En posant dans son programme la révision de la

loi des céréales, la libre entrée des substances alimentaires, comme une nécessité politique, M. Rogier a fait acte de courage et de prévoyance. Il a dégagé la redoutable question du paupérisme de la difficulté parasite qui en gênait la solution.

Rien ne doit être négligé pour guérir la Belgique du mal qui la dévore; les progrès incessants de la misère contrastent d'une manière cruelle avec les prodiges de l'industrie; ils imposent aux hommes d'État des devoirs qu'il serait dangereux de méconnaître. Ce ne sera pas trop pour une telle œuvre de réunir tout ce que l'intelligence offre de ressources, avec tout ce que le cœur inspire de sentiments généreux et dévoués. Le langage tenu dans le manifeste ministériel prouve que si M. Rogier et ses collègues n'ont point apporté avec eux la panacée qui ferait disparaître les souffrances comme par enchantement, ils possèdent du moins cette chaleureuse sympathie et cette décision qui aident à surmonter bien des obstacles.

Au lieu des luttes guerrières, notre époque présente le spectacle d'un combat plus fécond et non moins glorieux, celui que l'homme engage avec la nature pour amener l'amélioration du sort des masses. Les gouvernements, pénétrés de l'importance de leur tâche, ont ici une grande œuvre à remplir; ils doivent évoquer les ressources de la puissance publique pour dompter le paupérisme, ils doivent pour cela employer à la fois et les remèdes moraux et les instruments matériels de régénération pour les classes souffrantes.

Mais ce qui importe avant tout, c'est de ne point renchérir la vie du pauvre, de ne mettre aucun obstacle entre la faim et l'aliment destiné à la satisfaire.

Certes, l'Exposition agricole l'a bien prouvé, ce n'est point une agriculture arriérée que celle de la Belgique; elle n'a aucun motif sérieux, légitime à invoquer pour demander des faveurs exceptionnelles sur le marché intérieur.

Quand, dans l'espace de trois semaines, car l'arrêté du ministre de l'intérieur qui a provoqué l'Exposition des produits de l'agriculture et de l'horticulture porte la date du 2 septembre, et l'Exposition a ouvert le 23 du même mois; quand l'industrie agricole a pu si promptement improviser une aussi belle solennité, la preuve de la vigueur et de la richesse qui la distinguent est par là même acquise.

Il n'y manquait que l'exhibition du bétail et des instruments aratoires, qui prendra place dans la seconde Exposition agricole, car c'est une institution régulière, fonctionnant périodiquement, que M. Rogier a entendu fonder.

Il se proposait simplement cette année, non d'ouvrir une exposition publique en rapport avec l'importance de l'industrie agricole du pays, car le temps et les crédits nécessaires manquaient, mais de tenter un essai au moment où une récolte abondante venait, après deux années malheureuses, récompenser les efforts des cultivateurs.

Cet essai a dépassé toutes les espérances, il a été un véritable coup de maître; désormais l'Exposition

agricole a conquis droit de bourgeoisie parmi les fêtes du travail.

M. Rogier a heureusement exprimé cette pensée dans le discours qu'il a adressé au roi, lors de l'ouverture de l'Exposition ; voici ses paroles :

« Votre Majesté va juger de quelle manière l'agriculture, prise en quelque sorte à l'improviste, a répondu à l'appel du gouvernement. On dirait que, stimulée par l'exemple de l'industrie manufacturière, qui étale ailleurs, en ce moment, ses œuvres les plus choisies, l'industrie agricole, quoique la dernière appelée, a voulu, pour ainsi dire d'un premier bond, s'élever à la même hauteur. Trois semaines à peine ont suffi pour réunir, de tous les points de la Belgique, une collection de produits non moins remarquables par leur richesse propre que par leur variété. Avant de créer l'Exposition sur des bases plus larges et plus complètes, on avait voulu commencer par un simple essai. Mais l'état général de l'agriculture a bientôt élargi ces limites, l'essai a réussi au delà de notre attente; il a disparu pour faire place à une grande institution qui, convenablement organisée, ne tardera pas à prendre racine dans le pays. »

Rien de plus intéressant et à la fois de plus pittoresque et de plus gracieux que l'aspect offert par les anciennes écuries du palais du prince d'Orange, transformées en salles d'exposition agricole, et utilisées avec un goût merveilleux. Non-seulement les fleurs, les arbustes et les fruits étalaient là leurs merveilles, mais les produits les plus humbles, la pomme

de terre, la betterave, le navet, le chou se présentaient avec une certaine coquetterie, tant on avait su les grouper avec élégance.

A l'entrée, la première salle, formant un salon carré, était exclusivement réservée aux dahlias. Puis venait une longue pièce, principalement destinée aux céréales. Les gerbes étaient placées debout sur une estrade peu élevée, et au pied de chaque gerbe se trouvaient des grains extraits d'épis semblables. Sur les gradins autour de la salle étaient placées diverses plantes, telle que le houblon, le tabac, etc.

Un petit salon était réservé aux orchidées, puis un autre plus grand aux palmiers. On débouchait de là dans une longue galerie dont le milieu était occupé par des instruments aratoires, et les gradins adossés aux murailles, par les légumes; puis venaient successivement diverses salles où avaient pris place :

Dans la première et au milieu, les seigles dont les épis trop élevés ne pouvaient point être convenablement appréciés sur l'estrade des autres céréales; autour, les instruments aratoires de petite dimension, les poteries, les engrais, etc.;

Dans une seconde, les plantes telles que le lin, le chanvre, le tabac, etc.;

Dans une troisième, des tableaux représentant des fruits, des fleurs et autres objets se rapportant à l'agriculture; la soie, la laine, la cire, le miel, le beurre, le fromage;

Dans une quatrième, les cactus;

Enfin dans la dernière, celle qui offrait, sans con-

tredit, le coup d'œil le plus pittoresque, les fruits, entremêlés de fleurs.

Tel était, en nous résumant rapidement, l'aspect général de l'Exposition agricole; les parties qui nous ont paru les plus remarquables, outre le blé, c'étaient les pommes de terre, les betteraves, le lin et le maïs, dont la culture se développe beaucoup dans les Flandres.

Sans doute on rencontrait d'innocentes supercheries qu'un coup d'œil suffisait pour pénétrer; des gerbes dont les épis choisis n'avaient pas conservé le rapprochement fraternel qui les groupait sur le sol, du grain trié, etc. Mais c'était là l'exception, et les résultats sérieux étaient assez beaux par eux-mêmes pour qu'on se contentât d'y applaudir.

L'Exposition avait été divisée en quatre sections: la première comprenait les céréales, le lin, le chanvre, le colza, le houblon, le tabac, les pommes de terre, les plantes fourragères, les arbres forestiers, les graines des plantes légumineuses, les racines, la garance, etc. Elle comptait 1,197 numéros.

La deuxième était consacrée au beurre, au fromage, au miel, à la cire, à la laine, à la soie, aux instruments aratoires et aux engrais; elle avait 144 numéros.

La troisième section, composée de fruits et légumes, présentait 206 numéros.

Enfin la quatrième section, destinée à l'horticulture, renfermait 697 numéros.

Nous devons ajouter que le même numéro renfer-

mait fréquemment des dizaines et des centaines d'objets divers envoyés. Ce dénombrement peut faire juger de la richesse de l'Exposition.

Les noms de tous les agriculteurs célèbres décoraient les salles. Nous y avons retrouvé avec émotion ceux de nos deux amis Oscar Leclerc-Thouin et Royer, enlevés tous les deux si jeunes à une vie d'intelligent labeur, à ces nobles études dont le pays, fier à juste titre de pareils citoyens, commençait déjà à recueillir le fruit.

III

Création d'un ordre du *Mérite industriel* pour les ouvriers et les artisans.

A l'occasion de la grande solennité dont nous venons de retracer le tableau, une heureuse innovation a été accomplie. La Belgique vient de donner un noble exemple dans la voie des améliorations libérales.

Tout en applaudissant aux expositions industrielles, à ces fêtes du travail qui développent l'émulation, signalent les progrès accomplis, et assurent aux services rendus des récompenses légitimes, nous avons, avec beaucoup d'autres, exprimé souvent le regret que les chefs d'industrie fussent seuls appelés à profiter de distinctions qui viennent constater les triomphes remportés sur le champ pacifique du travail. Les artisans, les ouvriers, ces soldats de la fabrique, n'ont-ils pas, eux aussi, contribué à la production de ces chefs-d'œuvre, n'ont-ils pas quelquefois, seuls, à en

revendiquer le mérite? Si l'on ne considère pas les récompenses accordées comme chose futile, pourquoi les ouvriers en seraient-ils exclus?

Du moment où le chef du nouveau cabinet belge a publiquement posé cette question, elle n'avait qu'une solution possible. Le jury de l'Exposition de Bruxelles s'est prononcé, à une immense majorité, dans un sens favorable à l'ouverture que lui faisait M. Rogier, et un arrêté royal vient de créer un nouvel ordre de récompenses honorifiques, destinées aux travailleurs. L'armée industrielle aura, elle aussi, son signe d'honneur.

Afin que ce signe demeure respecté, le nombre des médailles d'or et d'argent est limité à 200 pour les premières, à 800 pour les secondes. Ces médailles seront décernées par *cinquième*, c'est-à-dire au nombre de *deux cents*, tous les cinq ans, par le jury de l'Exposition industrielle. Le rapport de M. Charles de Brouckère, président du jury, développe parfaitement les motifs et le but de cette création, qui témoigne de la sympathie active de M. Rogier pour les classes laborieuses.

On n'a pas voulu faire désigner par les fabricants les ouvriers dignes de la médaille, car on a reconnu que ce serait donner aux entrepreneurs d'industrie une trop grande influence sur le sort de ceux qu'ils emploient, et qui sont déjà dans une condition trop subordonnée.

On n'a pas voulu confier la distribution de ces récompenses au gouvernement, de peur que le contact de la politique ne vînt les amoindrir.

En attribuant au jury de l'Exposition cette fonction élevée et délicate, l'Administration a fait preuve de justesse dans les vues et de dignité; elle a mérité un éloge sans réserve.

Le nom de M. Rogier demeurera honorablement attaché à cette création nouvelle, comme il l'est déjà à *l'Exposition agricole*, dont ce ministre a pris l'utile initiative.

Du reste, le gouvernement belge s'est réservé d'instituer des récompenses analogues pour les travailleurs agricoles.

Voici le texte de l'arrêté royal du 7 novembre 1847, qui consacre l'institution nouvelle :

Léopold, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Voulant, à l'occasion de l'Exposition des produits de l'industrie nationale, donner une preuve de sympathie pour les classes ouvrières;

Considérant qu'il est utile et juste d'appeler les ouvriers et les artisans à participer aux encouragements accordés par le gouvernement en faveur de l'industrie, et de donner des récompenses à ceux d'entre eux qui se seront distingués par leur habileté et leur bonne conduite;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué, à titre de récompense pour les ouvriers et artisans, un signe de distinction portant les attributs de l'industrie et de l'agriculture.

Le nom du décoré et le millésime seront inscrits au revers de la décoration.

Les décorations seront décernées par arrêté royal.

Art. 2. Il y a deux classes de décorations : l'une en argent et l'autre en or.

Art. 3. La décoration sera suspendue à une chaînette du même métal; elle sera portée à gauche sur la poitrine.

Art. 4. Elle sera exclusivement accordée aux artisans et ouvriers qui à une habileté reconnue joindront une conduite irréprochable.

Art. 5. Les preuves d'habileté seront *exclusivement* constatées, à l'occasion des expositions de l'industrie, par le jury qui sera chargé de l'appréciation des produits.

Art. 6. L'habileté de l'artisan et de l'ouvrier est constatée :

a. Lorsqu'il expose un produit remarquable façonné par lui;

b. Lorsqu'un industriel, ayant envoyé à l'Exposition un objet remarquable, déclare que l'ouvrier a pris une part marquante à la fabrication ou à la production de cet objet.

Pour les produits non susceptibles d'être exposés, on admettra comme preuve de l'habileté de l'ouvrier le rapport de l'entrepreneur d'industrie qui l'emploie.

Art. 7. Le jury s'éclairera sur la bonne conduite des ouvriers qu'il estimera avoir donné des preuves d'habileté ou d'intelligence remarquables; il ne proposera au gouvernement que des sujets irréprochables.

Art. 8. La décoration en argent sera seule accordée comme première récompense; celle en or ne s'obtiendra qu'à un second concours, et quand le décoré aura donné des preuves nouvelles d'intelligence, de progrès et de conduite exemplaire.

Art. 9. Le jury de l'Exposition de 1847 est chargé d'adresser à notre ministre de l'intérieur les propositions de récompense en faveur des artisans et des ouvriers qui auront exposé ou contribué au succès des exposants.

Art. 10. Le nombre des distinctions ou décorations à distribuer est limité à mille : deux cents de première classe en or, et huit cents de seconde classe en argent.

Art. 11. Les dispositions qui précèdent pourront être rendues applicables aux travailleurs agricoles.

Art. 12. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté est accompagné d'un rapport adressé au roi des Belges, par M. *Rogier*, ministre de l'intérieur, et d'une lettre de M. *Charles de Brouckère*, président du jury de l'Exposition, au ministre de l'intérieur. Ces deux documents précisent bien la portée et l'esprit de la mesure que nous venons de signaler; nous en reproduisons donc le texte.

Rapport au Roi.

J'ai soumis à l'avis du jury de l'Exposition de l'industrie le projet d'instituer, en faveur des ouvriers et des artisans, des médailles d'honneur ou des signes de distinction à décerner à ceux qui se seraient fait remarquer par leur habileté, par leur économie, par les soins qu'ils auraient apportés dans les manipulations journalières, par leur assiduité et leur exactitude, et par leur bonne conduite.

Eu égard aux difficultés d'exécution, à la nécessité de contrôler, pour prévenir les abus, les propositions qui seraient faites par les chefs des établissements industriels, j'ai cru devoir circonscrire le projet, en rattachant la distribution de ces récompenses aux Expositions industrielles, de telle sorte que le jury soit appelé à exercer ce contrôle et à désigner les ouvriers ou artisans qui mériteraient la distinction dont il s'agit.

Restreinte dans ces limites, et formulée suivant le projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté, ma proposition a réuni les suffrages de la grande majorité des membres du jury.

Pour rehausser le mérite de la récompense, le jury exprime l'avis que le nombre des distinctions à distribuer doit être limité à mille : huit cents de seconde classe, en argent; et deux cents de première classe, en or; cette disposition, qui me paraît

admissible, quant à présent, est formulée à l'article 10 du projet d'arrêté ci-joint.

Eu égard à l'importance de cette innovation, je crois devoir mettre sous les yeux de Votre Majesté la réponse du jury aux lettres par lesquelles j'avais réclamé son avis sur le projet que je viens aujourd'hui soumettre à la sanction royale.

J'aurais désiré pouvoir proposer à Votre Majesté de rendre applicables aux travailleurs agricoles les dispositions de l'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à son approbation, mais j'ai été arrêté par cette considération, que l'Exposition agricole du mois dernier a été, en quelque sorte, improvisée; qu'elle ne peut être envisagée que comme un essai.

Plus tard et lorsqu'une Exposition du même genre aura pu être organisée avec tout le soin et le temps nécessaires, je solliciterai la bienveillance de Votre Majesté en faveur des travailleurs agricoles, comme je le fais aujourd'hui pour les ouvriers et les artisans voués aux travaux industriels.

Le ministre de l'intérieur,

CH. ROGIER.

Lettre du jury de l'Exposition à M. le Ministre de l'intérieur.

Bruxelles, 12 *octobre* 1847.

Monsieur le ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir successivement vos dépêches des 9 et 30 septembre dernier, relatives anx ouvriers et aux artisans. Déjà sous la date du 22 du même mois, nous vous avions exprimé les difficultés qu'il fallait vaincre pour arriver à la solution pratique d'une pensée grande et généreuse. Nous croyions vous avoir compris et d'autant mieux que vos idées étaient présentées sous la forme d'un arrêté royal.

Depuis, vous avez voulu simplifier votre tâche, mais nous

nous sommes fait un devoir, tout en vous remerciant des termes de votre dernière dépêche, d'apporter notre contingent de lumières à la création d'une institution durable.

Associer quelques ouvriers aux récompenses des entrepreneurs d'industrie, eût été un acte de justice, sans portée pour l'avenir, sans effet sur les travailleurs. Nous avons donc pensé que, tout en bornant notre mandat à signaler au gouvernement les ouvriers qui avaient bien mérité, à l'occasion de l'Exposition dont les produits sont soumis à notre appréciation, et à proposer en leur faveur des récompenses, nous devions vouloir que celles-ci fussent appréciées à une haute valeur et devinssent un objet de convoitise pour l'avenir.

Vous le savez mieux que nous, monsieur le ministre, la condition du travailleur est loin d'être heureuse, et le plus souvent on impute à l'inconduite et aux vices des ouvriers l'état dans lequel ils végètent, quand la société ne fait rien soit pour les rendre plus prévoyants, soit pour donner à leurs passions une direction utile à tous. Si, pour rester dans notre sujet, on montrait au travailleur une récompense de son aptitude et de sa bonne conduite, qui pût en tout temps le distinguer de la masse; si cette récompense se caractérisait par un signe extérieur, et ne pouvait, en aucun cas, devenir l'attribut de préférences injustifiables ou de connivences fâcheuses, elle porterait les plus heureux fruits.

Il n'y a pas si longtemps que les soldats de la grande armée de Napoléon faisaient des prodiges de valeur pour mériter de faire partie de la Légion-d'Honneur; de même le peuple mettrait son ambition à être décoré, si pour le peuple il y avait un signe d'honneur, c'est-à-dire une marque distinctive de l'habileté, jointe à une conduite exemplaire, qui constitue la supériorité dans le peuple.

Nous croyons utile d'ajouter, monsieur le ministre, qu'une simple médaille n'atteindra pas le but que nous nous proposons; que même une médaille portée à la boutonnière serait insuf-

fisante, si elle pouvait se confondre avec toutes celles qui ont été prodiguées dans les dernières guerres, et qui attestent tout au plus qu'en telle année on faisait partie de telle armée. Nous n'éprouvons pas davantage le besoin de vous rappeler les susceptibilités, les jalousies des hommes dont l'éducation n'a pas amolli les sentiments naturels, ou les conséquences d'injustices inséparables de tout ce qui dépend de la volonté des hommes, sans être assujetti à des règles précises.

C'est parce que nous sentons toute l'importance que peuvent avoir des récompenses exclusivement accordées aux ouvriers et aux artisans, parce que nous avons vécu au milieu d'eux, que nous nous sommes arrêtés aux propositions qui suivront.

Avant tout, nous avons mûrement pesé les différents modes de constater la supériorité des travailleurs. L'idée qui nous a souri tout d'abord est l'élection. En principe, en effet, les ouvriers sont les meilleurs juges de leurs pairs; mais, d'une part, tous les ouvriers d'une fabrique n'occupent pas le même rang; tous ne sont pas assez éclairés, assez libres pour agir avec discernement, et, ce qui est plus sérieux, les ouvriers ne travaillent pas toujours en fabrique; même quand beaucoup sont employés par un entrepreneur, le plus souvent, ils ne sont pas occupés en assez grand nombre par le même industriel pour que l'élection ait une signification.

Nous avons pensé un moment à nous en remettre aux chefs d'industrie pour la désignation des ouvriers les plus méritants, mais nous n'avons pu voir dans le recours aux fabricants qu'un moyen circonscrit à des cas spéciaux ou provisoires et actuels. L'initiative permanente et exclusive des entrepreneurs pourrait devenir une arme oppressive contre les ouvriers, dont l'infériorité est déjà assez déplorable, contre les ouvriers que nous voulons, au contraire, relever.

Le gouvernement lui-même est mal placé pour apprécier le mérite des ouvriers; il doit se méfier de lui-même, et craindre les abus qu'il pourrait commettre dans ses préoccupations poli-

tiques, s'il s'adjugeait le choix, sans règle et sans époques déterminées.

Nous fixons le temps des expositions de l'industrie pour la distribution des récompenses, et nous remettons au jury, chargé de l'appréciation des objets exposés, le soin de désigner au gouvernement les ouvriers et les artisans dignes de sa sollicitude, en indiquant les preuves de supériorité à fournir, de manière à n'exclure aucune profession.

La meilleure preuve qu'un ouvrier puisse donner de son aptitude, de son habileté, consiste certainement dans la production de son travail. Aussi les concours entre ouvriers ont ce double avantage, de les provoquer à bien faire et de les engager à employer d'une manière utile le temps dont ils disposent : ils sont à la fois un moyen de moralisation et de progrès dans ces arts. Un grand nombre d'ouvriers pourraient prendre part au concours, malgré la division du travail; d'abord tous les artisans, tous les ouvriers qui exercent leur profession à domicile, puis le forgeron, l'ajusteur, le tourneur, le menuisier, l'ébéniste, le mouleur, le sculpteur, le garnisseur et tant d'autres qui ont presque toujours des outils, ou qui obtiendraient l'autorisation des fabricants de l'exercer en dehors des heures habituelles; mais plusieurs professions seraient exclues, soit parce qu'elles façonnent des choses dont la valeur est au-dessus de la portée de ceux qui les exercent, soit parce que la nature du travail n'est pas susceptible d'être exposée. Pour ces cas, mais pour ces cas seulement, il faudrait admettre d'autres moyens de faire valoir les titres des ouvriers.

Ainsi, le laineur de draps ne peut exercer son état chez lui, ni se procurer l'étoffe nécessaire à son travail; ainsi le joaillier, le monteur de machines, sont hors d'état d'exposer eux-mêmes, pour eux; les fabricants qui exposeraient seraient admis à déclarer la participation des travailleurs.

Ainsi encore, le mineur, le maçon, exercent leurs talents sur des objets qui ne sont pas susceptibles d'être exposés : ils se-

raient signalés par les entrepreneurs dans des rapports adressés au jury. Celui-ci s'entourerait des renseignements indispensables pour corroborer les avis des entrepreneurs. Pour les mineurs, il s'adresserait aux ingénieurs des mines, pour les maçons aux architectes, et, le cas échéant, il déléguerait un ou plusieurs de ses membres pour vérifier les faits.

Afin de donner un aliment permanent à l'émulation, nous avons cru devoir adopter la disposition du projet primitif qui divisait la décoration en deux classes, et nous avons exigé qu'on fût décoré de la médaille d'argent pour concourir à l'obtention de la médaille d'or.

Vous croirez probablement avec nous, monsieur le ministre, que pour rehausser encore le mérite de la décoration, il conviendrait de limiter, dès aujourd'hui, le nombre d'ouvriers et d'artisans qui pourront l'obtenir.

Il nous paraît que l'on pourrait fixer le maximum des décorés à mille, dont deux cents de première classe et huit cents de seconde. D'une part, la récompense doit conserver une haute valeur dans l'esprit des travailleurs, et de l'autre, il est nécessaire qu'elle soit vue sur tous les points du pays pour aiguillonner partout l'amour-propre des industrieux, et lui donner une direction utile à la société comme aux industries.

A chaque Exposition, vous assigneriez au jury un nombre qu'il ne pourrait dépasser, et vous le fixeriez de manière à ne pas enchaîner l'avenir. Les tables de mortalité vous montreront que tous les cinq ans on peut décorer au delà de deux cents individus, sans atteindre la limite que nous avons posée, et dépasser ce chiffre, si les efforts que nous espérons se réalisaient.

Les femmes peuvent aussi réclamer, par leurs vertus domestiques et par leur habileté au travail, des récompenses; mais, sans nous prononcer d'une manière positive, nous prenons la liberté de vous faire observer que la vie plus casanière, plus modeste des femmes n'exige peut-être pas une décoration dans

un pays où le sexe ne porte aucun signe extérieur de supériorité, et qu'une médaille analogue à celle des exposants pourrait satisfaire leur ambition.

Enfin, par mesure de transition, nous vous proposons de charger le jury de prendre les mesures qu'il jugera convenables pour constater actuellement le mérite des ouvriers, et nous ajouterons que nous vous signalerons d'abord les ouvriers et les artisans qui ont concouru directement à l'Exposition, et que, pour le surplus, nous nous adresserons aux exposants qui, dans chaque industrie, auront obtenu les plus hautes distinctions, afin de connaître si, et quels ouvriers se distinguent dans leurs fabriques par une supériorité remarquable, sauf à nous entourer des renseignements propres à nous éclairer et à vous adresser des propositions fondées en équité.

Le jury de l'Exposition,
Signé : Ch. de Brouckère.

TROISIÈME PARTIE.

LE COMMERCE DES GRAINS.

Lettres à M. de Lamartine sur le Commerce des grains [1].

I

Paris, le 3 octobre 1846.

Quand un écrivain tel que vous prend la parole sur une de ces questions vitales qui touchent à la sécurité et à l'existence même des populations, son opinion doit exercer une immense influence sur les esprits. La magie du style, l'éclat de la forme, l'empire de l'éloquence, éclairent alors les convictions,

[1] Une vive agitation s'était répandue en France à la suite de la mauvaise récolte de 1846. M. de Lamartine prit la plume pour traiter ce grand intérêt public, qui touche à la vie même du peuple, la *question des subsistances ;* nous reproduisons ici les deux lettres que nous avons adressées alors à l'illustre écrivain, car elles abordent un problème d'économie politique, dont la solution est encore pendante en France comme en Belgique, et qui se lie d'une manière intime au problème du paupérisme.

dominent les incertitudes. Votre écrit, consacré à l'examen de la question des subsistances, est, sans contredit, appelé à obtenir dans le pays un long retentissement. Désormais la cause de la libre circulation des grains dans l'intérieur a trouvé un auxiliaire victorieux. L'œuvre du gouvernement sera plus facile, car vous aurez détruit des préjugés rebelles, et l'erreur des hommes n'aggravera pas au moins la calamité de deux mauvaises récoltes. Jamais une haute et noble intelligence ne se sera mise plus utilement au service d'une grande et sainte cause.

J'avais hâte de constater cet heureux résultat de votre intervention. Les conseils immédiats que vous donnez au peuple et au pouvoir sont marqués au coin d'une raison élevée en même temps qu'ils respirent une généreuse sympathie pour le malheur. La nécessité de susciter le travail, qu'une crise, suite inévitable du renchérissement du blé, menace de paralyser ; le recours actif à l'importation des blés étrangers, favorisée par leur libre entrée sur notre territoire ; le maintien de l'inviolabilité des transactions privées entre les vendeurs et les acheteurs, l'inviolabilité du domaine et du grenier des citoyens, la liberté de la circulation et de l'approvisionnement du marché, ce sont autant de points essentiels sur lesquels nous craindrions de revenir, car nous risquerions d'affaiblir l'effet de vos déductions chaleureuses, décisives, irrésistibles.

Mais permettez-moi d'ajouter que si vos avis, relativement à la crise actuelle et aux moyens à mettre

en œuvre pour y faire face en ce moment, paraissent à l'abri de toute controverse, il n'en est pas de même des idées émises au sujet de la condition de notre production permanente des céréales et des remèdes préventifs que vous indiquez. Plus votre opinion exerce une légitime influence sur le pays, et plus il est du devoir de ceux qui entrevoient du danger à la pleine application de vos doctrines d'exprimer les motifs de leur dissentiment. La bienveillance personnelle dont vous m'avez toujours honoré m'enhardit à prendre la plume, et si je le fais d'une manière hâtive, dès que j'ai pu lire votre dernier écrit, c'est qu'il n'est pas permis d'attendre vis-à-vis des hommes dont la parole magique s'empare soudainement des convictions, et qu'il vaut mieux empêcher une périlleuse erreur de s'établir que de travailler ensuite à la déraciner.

Vous regardez la question des blés comme une des plus délicates de l'économie politique ; vous avez raison. Mais est-ce là une question insoluble ? doit-elle faire fléchir les principes ? faut-il que la théorie avoue son impuissance, que la science abdique, et qu'au lieu de la lumière infaillible d'une loi qui résulte de la nature des choses, on soit condamné à ne consulter ici que la méthode expérimentale ?

La liberté du commerce des grains, dont vous avez admirablement signalé l'influence féconde alors qu'elle est la règle du marché intérieur, devient-elle un fléau du moment où nous franchissons la frontière ? Faudra-t-il lui appliquer ces paroles de Pascal :

« Singulière vérité, qu'une rivière ou qu'une montagne borne! »

Non, la vérité du libre commerce, de la libre exportation et de la libre importation des grains ne fait ni trembler ni reculer l'économiste. Si le blé est la vie même du peuple, et si l'on ne doit pas jouer avec la vie de la nation, cette loi suprême commande de ne pas substituer les règles étroites, variables et incertaines de la sagesse humaine aux décrets éternels de la Providence.

Ce sont les fautes de nos calculs, les erreurs de nos vagues prévisions, que nous devons le plus redouter quand il s'agit de la subsistance publique. Tout doit fléchir et disparaître devant la nécessité d'y pourvoir. Malheur à ceux dont l'égoïste insouciance voudrait spéculer sur les angoisses de la disette et sur les tortures de la faim!

Certes, ces sentiments sont les vôtres; pourquoi faut-il donc que vous ayez en principe sacrifié la base la plus solide de la sécurité générale à des appréhensions exagérées? Comment, au lieu de rechercher les moyens qui influent sur la production, qui l'étendent, qui l'améliorent, vous êtes-vous laissé séduire par le dangereux appât des mesures qui ne servent qu'à élever le prix nominal de la vente, sans ajouter à l'abondance des denrées alimentaires?

Le libre commerce des grains peut seul empêcher les commotions et les pénuries; c'est parce que le blé est le produit le plus important de notre sol, parce que la masse des céréales nécessaire à la nourriture

de 36 millions d'hommes ne saurait jamais venir du dehors, que l'agriculture française échappe au danger dont vous avez tracé l'énergique tableau. Votre excellent esprit vous fait corriger immédiatement l'erreur d'une assertion absolue; le blé, dites-vous, étant une des matières les plus encombrantes et les plus lourdes, il serait physiquement impossible au commerce d'importer et de distribuer dans tout l'empire les blés nécessaires à la consommation de la France; tous les navires marchands de l'Europe suffiraient à peine pour nous apporter dix-sept jours de nourriture[1] ! Comment donc, en présence de cette éventualité, nos champs seraient-ils déserts, notre culture interrompue?

Oui, nous sommes le premier à le proclamer, l'agriculture française, écrasée par les décevantes promesses du régime prohibitif, qui lui jette l'insignifiante aumône d'une parcelle de protection en absorbant la presque totalité des bénéfices qu'il procure au profit de quelques industries privilégiées, l'agriculture française souffre, elle a raison de se plaindre. Mais c'est dans la liberté qu'elle retrempera ses forces; c'est en lui fournissant des capitaux à bon compte en place de l'usure qui la dévore, c'est en répandant au

[1] Cette assertion est exagérée; nous avons reçu, en 1846, environ cinq millions d'hectolitres de blé, c'est-à-dire la nourriture de vingt-cinq jours, à raison de 200,000 hectolitres par jour. L'année 1847 nous apportera en somme, du dehors, le double de cette quantité.

Mais, d'un autre côté, il est utile d'ajouter que si la pleine liberté du commerce des grains, unie aux prix exorbitants auxquels les céréales se sont élevées chez nous, n'a pas réussi à dépasser une importation limitée

milieu des campagnes la connaissance des méthodes nouvelles et les instruments perfectionnés; en donnant un large essor à l'instruction agricole, aux irrigations, au reboisement; en supprimant l'impôt du sel et la douane intérieure de l'octroi, qui porte le

à un dixième de notre récolte, et cela en présence d'une moisson magnifique aux États-Unis et en Russie, les exagérations des écrivains qui ont cru rencontrer, dans ces contrées, des réserves inépuisables, tombent également. Quelques chiffres ne seront pas superflus pour établir nettement cette vérité.

La Russie exporte en moyenne pour 50 millions de grains, et le blé ne forme qu'une partie de ce total. Odessa, dont on parle sans cesse comme du grenier d'abondance de l'Europe, a eu, dans ces dernières années, un mouvement commercial de 70 millions de francs, dont 40 millions expriment la valeur des céréales. Que sont ces quantités en comparaison de la culture du blé en France, qui porte sur près de 80 millions d'hectolitres, et qui dépasse de beaucoup la valeur d'un milliard?

La valeur de l'exportation des grains en Russie a été, en 1846, de 32,891,622 roubles d'argent (à 4 fr. le rouble), environ 130 millions de francs; elle s'est répartie ainsi sur les diverses espèces de grains (la mesure est le *tschetwert*, qui équivaut, à peu de chose près, à deux hectolitres):

	Tschetwert.	Roubles d'argent.
Froment..........	3,171,376	21,991,976
Seigle..............	1,708,401	8,517,967
Orge..............	81,882	247,194
Avoine...........	362,442	931,724
Maïs.............	65,145	237,134
Pois..............	24,946	180,974
Farine...........		707,580
Divers grains......		77,073
		32,891,622

Le blé formait donc la portion la plus considérable de cette exportation; il avait fourni près de six millions et demi d'hectolitres, d'une valeur de 88 millions de francs, ce qui établit la valeur de l'hectolitre, au point de départ, à 14 fr. en moyenne.

Cette exportation du froment s'est répartie comme il suit entre les diffé-

coup le plus funeste à la culture, car elle empêche le développement de l'élève du bétail, première condition des améliorations agricoles ; c'est en donnant une impulsion féconde à toutes les richesses naturelles de la France que nous viendrons efficacement

rents ports de l'Europe (nous ajoutons aussi la répartition du seigle exporté) :

	Blé.	Seigle.
Archangel	20,142 tschet.	329,818
Ports de la mer Baltique	52,590	916,116
Odessa	1,955,316	151,526
Taganrog, Marianopol, Berdiansk et Rostow	901,588	22,765
Ports du Danube	179,520	38,137
Frontières de terre	62,600	250,039
	3,171,756	1,708,401

Du 1er janvier au 1er juillet 1847, les douanes ont reçu la déclaration d'une exportation de 6,179,418 tschetwerts de céréales, c'est-à-dire de 766,000 tschetwerts de plus que durant toute l'année 1846. En outre, Saint-Pétersbourg seul a exporté 661,646 tschet. de farine de seigle. L'exportation maritime s'est divisée ainsi entre les différents ports :

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Archangel	44,700	208,420	14,000	266,000
Saint-Pétersbourg et Riga	208,937	1,029,290	76,645	646,545
Odessa	2,206,354	179,662	19,044	710
Les 4 ports de la mer d'Azof.	1,170,743	46,605	2,600	
	3,664,734	1,463,977	112,289	913,255

En somme, depuis le 1er janvier 1846 jusqu'au 1er juillet 1847, c'est-à-dire pendant les dix-huit mois de la plus forte demande et des prix les plus élevés en Europe, et notamment en France, la Russie a exporté 6,836,490 tschetwerts, c'est-à-dire moins de 14 millions d'hectolitres de froment, à destination de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique, de l'Angleterre et de la France réunies ! Ce chiffre, mis en regard de notre production annuelle, qui dépasse certainement, année commune, 75 millions d'hectolitres de blé, suffit pour tranquilliser tous ceux qui pourraient supposer que l'avenir de l'agriculture française serait compromis par le libre commerce des grains.

en aide à la première de nos industries ; en dehors de ces mesures, il n'y a que déception pour l'agriculture, que misère et péril pour le peuple.

On peut différer d'avis sur la portée véritable des grandes transformations économiques accomplies en Angleterre ; mais il est un point certain, inattaquable : la production des céréales est livrée à la concurrence du monde entier. La Grande-Bretagne n'a pas craint d'affronter cette expérience hardie, qui semblait plus menaçante pour elle que pour aucune autre nation ; aujourd'hui les adversaires les plus fougueux de la *ligue* reconnaissent qu'ils se sont trompés. L'Angleterre ne verra pas ses champs tomber en friche, la rente même de la terre échappera à la dépression énorme qu'on redoutait pour elle, et l'abondance, ou du moins un approvisionnement suffisant du marché, succédera à la crainte permanente de la disette.

Certes, la France n'a rien à envier à la Grande-Bretagne sous le rapport du sol et du climat ; pourquoi donc la révolution heureusement accomplie au delà de la Manche serait-elle un jour pour nous une calamité, un suicide ?

Vous demandez ce que deviendrait le revenu du propriétaire. Il ne diminuerait pas, et l'aisance générale s'accroîtrait. Oui, le problème est tel que vous l'avez posé : il faut arriver à nourrir le peuple à meilleur marché sans tuer le laboureur français ; mais ce n'est pas dans les lois restrictives qu'on trouvera la solution. La liberté, voilà l'unique drapeau de cette

économie politique du bon marché, qui vous a toujours reconnu pour l'un de ses plus glorieux apôtres.

La libre importation des grains étrangers a été constamment le principe inviolable, fondamental de notre ancienne législation; l'exportation seule était prohibée, car on considérait la subsistance à bon marché comme le premier devoir du gouvernement. Cette défense d'exportation ruinait nos cultivateurs dans les années d'abondance, et amenait le retour fréquent des disettes en faisant négliger la culture de la terre.. Pour faire face aux années mauvaises, il faut avoir un excédant de production dans les bonnes années, il faut jouir alors

Du superflu, chose si nécessaire.

Qui vint délivrer l'agriculture de ce joug oppressif? La *secte des économistes*. Qui fut vaincu dans ce grand débat? Les *prohibitifs* de l'époque, ceux qui tenaient à déprimer sans cesse le prix du blé par la défense d'exportation.

Vous dites, monsieur, que des grains étrangers, dont le prix serait *plus bas de deux tiers*, arriveraient sur notre marché. D'où viendraient-ils donc, et comment les produirait-on, alors que dans les années d'abondance le prix descend déjà chez nous à 13 et 14 fr. l'hectolitre, et que nos forces de production auraient plus que doublé?

Mais il n'est pas question aujourd'hui d'abolir l'échelle mobile de 1832, et vous êtes le premier à dé-

mander qu'on abaisse les limites de prix qu'elle a fixées. Pourquoi donc vous égarer dans une croisade contre le libre commerce? pourquoi soulever des terreurs inutiles? Du moment où la faim parle, la barrière jalouse de la douane est brisée, les limites fixées à l'importation s'évanouissent devant l'impérieuse nécessité de donner du pain au peuple qui en manque. Pourquoi faut-il que, d'accord avec vous sur ce point essentiel, nous ayons à constater une dissidence de doctrine spéculative? Pourquoi celui qui s'est toujours montré le défenseur brillant et convaincu du bien-être des classes laborieuses a-t-il oublié pour un moment que les bras des travailleurs sont la seule valeur qui ne profite point, qui ne peut jamais profiter de la protection des douanes? La France a toujours porté trop haut le drapeau de la fraternité humaine pour qu'elle songe à repousser les ouvriers étrangers; cela seul décide la question. On ne saurait tarifer les produits destinés à nourrir la population laborieuse quand on ne tarife pas le travail.

Vous demandez, monsieur, qu'on rétablisse les greniers de réserve, les approvisionnements de précaution. Nous aussi, nous croyons utile, indispensable de consacrer l'excédant des récoltes riches à couvrir le *déficit* des mauvaises récoltes; mais le mécanisme de l'institution ne saurait être uniquement concentré entre les mains du gouvernement. Celui-ci ne nous semble pas plus apte que les particuliers, ni que le commerce ordinaire, à maintenir les approvisionnements nécessaires. C'est dans le concours de

l'action publique et de l'action privée, c'est dans un système de *consignation des grains* que la solution se rencontre. Cette lettre est déjà trop longue pour que j'essaye de développer aujourd'hui un point aussi grave.

Mais je dirai en finissant : quelle que soit la forme des approvisionnements de réserve, ceux-ci doivent dater de l'époque où le blé est abondant et à bon compte. Vouloir les former par des achats faits dans le pays au moment où le blé est rare, ce serait aggraver le mal au lieu d'y porter remède. C'est là ce que vous avez pensé aussi, monsieur, car vous recommandez la liberté des transactions et les approvisionnements de blé étranger. Pleinement d'accord avec vous sur la marche à suivre en présence de la crise actuelle, je me suis permis d'exprimer quelques doutes sur les questions dont la solution est plus lointaine, et je l'ai fait avec confiance, car c'est le propre des intelligences d'élite de tolérer et même de provoquer la discussion.

II

Paris, le 4 octobre.

L'émotion causée dans le pays par le renchérissement des céréales risquait de ressusciter d'anciens préjugés et d'aggraver un état de choses qui ne présente en lui-même aucun motif de sérieuse alarme. La libre circulation, le libre commerce des grains, sont, vous l'avez éloquemment proclamé et démontré,

le meilleur moyen de parer à un désastre, inévitable si le mal de la peur venait grossir le danger d'une récolte médiocre. Vous avez fait justice de cette *terreur des subsistances*, qui tendrait à restaurer le *fédéralisme des marchés*. Il ne faut pas que le transport des céréales soit interdit par l'émeute, quand il ne l'est plus par la loi, et vous amenez la conviction populaire à se ranger sous l'empire éclairé du législateur.

La situation n'est pas aussi mauvaise que les craintes des populations, et peut-être aussi les coupables espérances des spéculateurs, ont voulu la faire apparaître. La récolte est médiocre, mais elle ne descend pas à cette limite périlleuse où commence l'appréhension de la disette. Grâce à Dieu, depuis que les barrières intérieures ont été abattues, la France n'a plus eu à trembler devant les horribles invasions de la faim, si fréquentes sous l'ancien régime. La facilité des communications, le vaste réseau de nos routes, auquel vient s'ajouter le réseau des canaux et des chemins de fer, complètent l'œuvre de Turgot et de la révolution; le dix-huitième siècle a eu la gloire de lever les obstacles artificiels qui s'opposaient au transport des céréales; nous aplanissons de plus en plus les obstacles naturels qui rendaient ce transport coûteux et pénible. Bientôt les conditions de la vente seront plus égales, et l'abondance des grains se répartira sur les diverses régions de notre territoire.

En attendant que ce progrès définitif s'accomplisse, il faut, sans propager une fausse sécurité, faire comprendre au pays que la liberté largement pratiquée

et la prévoyance sociale suffisent pour le mettre à l'abri d'une horrible calamité. Ce triomphe de l'intelligence, vous y aurez noblement coopéré.

Vous ne vous êtes pas contenté de ce premier succès; reportant votre pensée plus haut et plus loin, vous avez voulu déduire de l'embarras du moment une leçon pour l'avenir, et chercher comment on pourrait prévenir la gêne qui résulte du renchérissement périodique des céréales.

On vous a reproché de mal choisir l'heure d'une pareille étude, qui demande, dit-on, le calme des jours prospères, et qui risque d'exalter les frayeurs du peuple en présence du prix élevé des subsistances. Nous ne saurions nous ranger à cet avis; on ne se préoccupe jamais d'empêcher le mal quand il est absent, et si la Providence nous envoie une épreuve à subir, ne renonçons pas du moins à profiter d'un avertissement sévère. D'ailleurs, le plus sûr moyen de calmer des inquiétudes factices ou exagérées, c'est de les regarder en face. Il suffit de constater les conquêtes accomplies au profit de l'alimentation publique et celles que l'avenir nous prépare, pour écarter de vaines terreurs.

La production ordinaire des céréales s'est rapidement accrue en France, elle a grandement dépassé la marche progressive de la population. Qu'il nous suffise de rappeler ici que depuis un siècle la quantité du froment récolté chez nous a plus que doublé; elle atteindra bientôt 80 millions d'hectolitres; elle dépassait à peine le chiffre de 50 millions en 1818, et

présente un total supérieur à celui des récoltes réunies de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de la Hollande, de la Belgique, de la Prusse, de la Suède et de la Pologne.

Ce résultat, bien constaté, ne permet pas de conserver la crainte d'une disette proprement dite; il suffit aussi pour montrer que la libre importation des grains étrangers, ce régime sous lequel la France a toujours vécu jusqu'au temps de la Restauration, ne risquerait point d'anéantir nos dix millions de cultivateurs et les 3 milliards de revenu de notre sol.

Mais ce progrès n'empêche pas l'inconstance des saisons et l'inégalité des récoltes; les lois de la nature ne sont régulières, en ce qui touche la production territoriale, que par le retour à peu près certain et constant des mêmes irrégularités. « Ces vicissitudes de la production, a dit avec raison M. Léon Faucher [1], l'homme peut les corriger en les compensant l'une par l'autre; il dépend de lui de recueillir et de conserver, lorsque la moisson est exubérante, l'excédant de la consommation ordinaire, pour combler le vide que vient de laisser une année désastreuse. Il dépend de lui, grâce à la variété des climats qui fait que la récolte des céréales manque rarement à la fois sur plusieurs points du globe, de rétablir l'équilibre, en portant les grains des contrées qui en ont trop, à celles qui n'en ont pas assez. Le commerce devient ainsi un auxiliaire de la Providence, il concourt à l'ordre et le rend stable, complet, universel. »

[1] *Journal des Economistes*, 1845, t. XII, p. 193.

Cette pensée, vraie, juste, était présente à votre esprit, monsieur, quand vous avez demandé le rétablissement des greniers de réserve, afin de susciter dans les jours de disette aux spéculateurs et aux détenteurs de blé une concurrence sage et modérée et de tenir le pain à un niveau à peu près égal. Mais il est de notre devoir d'ajouter que le mode d'exécution auquel vous semblez vous être arrêté est condamné par l'expérience des temps passés et par l'opinion unanime des hommes qui l'ont soumis à un examen calme et approfondi. Non, ce n'est ni l'égoïsme, ni la cupidité du commerce qui ont fait supprimer ces greniers, ces réserves, ces approvisionnements; le législateur n'a pas été coupable d'effacer de nos institutions un vain leurre, de reconnaître que l'intervention directe de l'Etat dans le commerce des grains amène la disette au lieu d'y faire obstacle. Du moment où le trésor public agit, il peut et il doit perdre sur l'achat des blés; les particuliers renoncent donc à opérer en concurrence avec lui, il éloigne tous les autres marchands. Alors la fonction du gouvernement augmente chaque jour; il n'avait d'abord voulu porter qu'un secours modéré, il faut bientôt qu'il pourvoie à tous les besoins, parce qu'on ne s'unit point à lui[1]. Il faut qu'il s'abstienne, ou qu'il se charge de toute la masse des transactions journalières sur les subsistances; il n'est pas pour lui de milieu entre une influence indirecte, éclairée, qui aide à franchir les époques dif-

[1] Necker, *sur la législation et le commerce des grains*, IIe partie, page 8.

ficiles, et le monopole. Inviter le gouvernement à ouvrir des greniers de réserve, c'est, en matière d'approvisionnements, couper le nœud gordien au lieu de le délier.

Vous prétendez, en employant ce magnifique langage dont vous possédez le secret, que la question du commerce des grains échappe par sa masse et par sa pesanteur aux mains de la science : qu'il me soit permis d'appliquer ici ces paroles, et de dire : le commerce des grains échappe par sa masse et par sa pesanteur aux mains de l'Etat; le monopole imposerait au gouvernement un fardeau impossible; or, en dehors du monopole, il n'y a dans l'intervention directe du pouvoir que danger et déception.

Nous ne parlerons pas des autres difficultés signalées par Turgot dans ses admirables lettres sur la liberté du commerce des grains. «Il faut que le peuple vive, dit ce grand économiste, et quand le gouvernement a détruit le commerce qui l'aurait fait vivre, il faut qu'il s'en charge, qu'il se fasse commerçant de blé, qu'il emploie à ses achats des fonds toujours pris sur ce pauvre peuple, qu'on s'imagine soulager; il faut qu'il soit trompé dans ses achats, parce qu'il n'a aucun des moyens qu'ont les négociants pour ne l'être pas; parce qu'un homme qui fait un métier qu'il ne sait pas, est toujours trompé..., ses achats, ses transports se font sans économie... Il perdra sur ses ventes, parce qu'il aura peine à résister aux murmures populaires qui lui en feront une loi... Il ne remplira pas les besoins, parce qu'il n'est pas possible qu'il y

sacrifie d'aussi gros fonds que le commerce libre... »

Turgot signale aussi les embarras de la fixation des prix d'achat et de vente; la perte imposée aux cultivateurs réduits à ne rencontrer aucune compensation quand leur récolte est peu abondante, et la terrible responsabilité qu'encourt un pouvoir assez téméraire pour persuader au peuple qu'il possède la force de conjurer toutes les incertitudes, toutes les fluctuations de l'avenir.

Cependant, il n'est qu'un moyen d'empêcher les funestes effets des années stériles : c'est de porter le grain où il n'y en a pas, ou d'en garder pour le temps où il n'y en aurait pas.

L'impuissance et le péril des prétendus *greniers d'abondance* ne permettent plus d'y avoir recours; l'histoire proteste contre une pareille témérité.

Nous croyons que les particuliers, abandonnés à leurs propres ressources, ne peuvent conserver des réserves suffisantes; il leur manque le capital, qui les mettrait en position d'attendre une vente lointaine, et leur industrie morcelée met hors de leur portée les procédés perfectionnés et économiques de conservation des grains. Ceux-ci se trouvent fréquemment avariés ou dévorés par les insectes et les animaux nuisibles.

Le commerce libre nous inspire plus de confiance; il saura mieux niveler les conditions, prévoir les besoins, empêcher ces violentes fluctuations de prix, qui portent toujours un coup funeste aux classes laborieuses. Mais nous pensons avec vous, monsieur,

qu'il est bon de susciter aux spéculateurs une concurrence sage et modérée, et d'empêcher ainsi le sinistre spectacle de l'avidité qui marchande avec la faim.

Il est utile aussi que le cultivateur profite directement de la hausse sur l'excédant des bonnes années, afin qu'il supporte plus facilement l'inconvénient d'un prix modéré, alors que la récolte vient à manquer.

Le concours de l'action publique et de l'action privée peut seul amener la solution du problème que vous avez posé.

Si le gouvernement ne doit point se faire marchand de blé, il peut, soit bâtir lui-même des *entrepôts*, des magasins, où les excédants des bonnes récoltes seraient versés par les cultivateurs, soit encourager et susciter une pareille entreprise sur une grande échelle.

On introduirait dans ces vastes magasins les procédés que la science a découverts, pour la conservation facile et peu coûteuse des céréales; l'agglomération des réserves privées présenterait le double avantage d'une économie sur les constructions et d'une sécurité plus complète.

Mais cet instrument matériel, mis au service des producteurs de blé, risquerait de demeurer impuissant si l'on n'y joignait des avances faites aux consignataires. Ces avances seraient calculées de manière à mettre le Trésor, dans le cas où l'Etat tenterait directement une semblable entreprise, ou la compagnie qui se formerait dans ce but, à l'abri de toute chance

de perte. L'intérêt devrait être modéré; on en élèverait le taux à mesure que le prix du blé atteindrait des limites de cherté, afin d'engager alors les propriétaires à verser la réserve sur le marché.

De cette manière, un capital assez restreint permettrait d'atteindre tous les résultats qu'a poursuivis en vain le système des greniers d'abondance. L'État serait mis à l'abri d'une responsabilité terrible; un libre essor se trouverait conservé aux transactions privées, et l'industrie agricole obtiendrait un secours efficace; elle serait dotée d'un élément nouveau de richesse et de sécurité.

Qu'il me soit permis d'espérer que votre concours ne manquerait pas à l'application d'une pareille idée[1]. Vous aimez l'agriculture, vous comprenez l'importance de cette industrie fondamentale; mettez-vous donc à la tête des améliorations, des réformes que réclame cette branche essentielle de la production des richesses. La vie à bon marché, c'est la condition première de l'existence des travailleurs, et nous nous exposerions à un grave péril si nous fermions les yeux sur l'avenir que prépare au monde la grande révolution économique accomplie de l'autre côté de la Manche. Il faut mettre la France en état de braver toute concurrence pour la production agricole; car là se rencontre également la condition essentielle de la prospérité de nos artisans, de nos ouvriers, de nos

[1] Un agriculteur distingué, M. Briaune, membre du Conseil général de l'Indre, a fort bien développé les avantages des *greniers de consignation*, dans un écrit sur les *crises industrielles*.

fabricants, de nos manufacturiers. Nous y arriverons en substituant à chacune des protections, la plupart du temps stériles, inscrites dans les tarifs de douane, une protection effective, résultant de la suppression des charges qui grèvent le sol, ou des institutions qui seconderont l'activité du cultivateur. La production deviendra ainsi plus abondante et plus régulière; nous échapperons au danger d'un malaise aussi bien qu'aux craintes d'une pénurie accidentelle des subsistances.

Le choix ne nous est même pas laissé : la Grande-Bretagne ouvre ses portes aux céréales du monde entier; elle va procurer à sa population laborieuse une nourriture abondante, à un prix réduit; le commerce de ce puissant empire s'occupe d'ajouter à de vastes *docks* des magasins de réserve qui empêcheront les fortes variations de la valeur des grains. Ceux qui redoutent la prééminence victorieuse de l'Angleterre doivent bien se garder de lui abandonner le plus irrésistible de tous les monopoles, le monopole de la liberté.

QUATRIÈME PARTIE.

DE L'UNION DOUANIÈRE ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE[1].

I

« Le gouvernement ne se laissera point dominer par les clameurs intéressées qui l'ont assailli : qu'il poursuive son œuvre ; il se le doit à lui-même, il le doit au pays. » L'examen attentif des graves intérêts liés aux négociations commerciales avec la Belgique nous avait fait exprimer cette espérance, il y a quelques mois ; mais notre attente a été déçue : dominé par des considérations en grande partie étrangères à la question industrielle proprement dite, le gouvernement vient d'ajourner des négociations qui touchaient à leur terme.

La cause de l'union franco-belge semble donc perdue pour le moment ; cependant les adversaires de ce

[1] Écrit en novembre 1842.

grand acte, à la fois politique et commercial, ne paraissent pas devoir se féliciter longtemps de leur triomphe. Ils ne l'ont obtenu que par une espèce de surprise ; ils se sont présentés comme les représentants des intérêts menacés du pays tout entier ; mais le pays donne un éclatant démenti à ces assertions tout au moins téméraires. Les démonstrations les plus décisives se succèdent en faveur de l'union. Comme l'avait déjà fait Mulhouse, centre de notre industrie cotonnière, Reims, qui vient au premier rang pour la fabrique de lainage, déclare n'avoir rien à redouter de la concurrence belge, et demande une extension du marché national. A Lyon, le Conseil des prud'hommes, expression sincère et complète des besoins de la grande industrie lyonnaise dans toute son étendue, puisqu'il se compose de fabricants et d'ouvriers, a fait une manifestation énergique contre le système ultrà-protecteur qui nous ruine en provoquant des représailles au détriment de nos plus riches produits. Dans l'intérêt de l'industrie française en général, plus encore que dans le sien propre, Lyon demande au gouvernement d'agrandir les relations commerciales de la France par des traités ou des actes d'union. Plus le marché sera vaste, moins les crises seront à craindre, plus il y aura de sécurité pour tout le monde. L'industrie française est forte déjà : un acte d'union qui lui associerait de nouveaux producteurs, et par conséquent de nouveaux consommateurs, ne pourrait que la servir.

La Chambre de commerce de Lyon a sanctionné

les principes si sagement développés par le Conseil des prud'hommes; elle a émis un vote favorable à l'union belge.

Nous avons eu déjà occasion de parler du Mémoire si remarquable rédigé dans le même sens par la Chambre de commerce de Bordeaux; les armateurs, négociants et propriétaires de cette métropole du Midi ont encore, ces jours derniers, adressé une lettre énergique à M. le ministre des affaires étrangères, pour solliciter la prompte conclusion d'un traité qui promet d'utiles résultats pour notre population manufacturière et agricole, et ne se trouve combattu avec tant d'acharnement que par suite de la résistance aveugle de quelques intérêts privés.

Nous ne ferons que mentionner les délibérations récentes des Chambres de commerce de Metz et d'Arras, également favorables au projet d'union, et nous ajouterons que l'industrie parisienne, qui ne connaît pas de rivale pour le bon goût, le fini et la beauté de ses produits, verrait ses débouchés s'accroître dans une proportion notable, si le marché belge se trouvait complétement assimilé au marché français.

Ainsi donc, Paris, Lyon, Bordeaux, Mulhouse, Reims, Metz, Arras, loin d'avoir à perdre à un rapprochement intime entre la France et la Belgique, en recueilleront un bénéfice certain. Il suffit de citer les noms de ces localités importantes, de songer à la variété des intérêts agricoles, industriels et commerciaux qu'elles représentent, pour faire justice de cette vaine fantasmagorie d'arguments usés, évoqués à

grand bruit par la coalition des fabricants opposés à l'*union*.

Le ministère s'est trop hâté de céder à l'explosion d'un mécontentement partiel. Il est juste de dire que rien n'a été épargné pour faire illusion sur l'état véritable des esprits; la coalition des intérêts qui se croient menacés par la suppression de la ligne des douanes du côté de la Belgique a manœuvré avec un rare ensemble et une habileté peu commune; elle a suppléé, par la promptitude et l'énergie de ses décisions, à la force qui lui manquait. Aujourd'hui encore, elle est loin de se reposer sur un premier triomphe, car elle comprend à merveille que la vérité ne tardera pas à se faire jour dans toutes les consciences désintéressées. Elle domine le présent, mais elle craint que l'avenir ne lui échappe. Aussi, dans le premier enivrement du succès, ce n'était plus seulement l'abandon des négociations que les prétendus défenseurs exclusifs de la production indigène entendaient exiger, c'était la déclaration formelle qu'elles ne seraient jamais reprises. Il fallait, à leur sens, élever une barrière d'airain contre une pareille tentative; il ne suffisait pas d'empêcher le gouvernement d'agir aujourd'hui, il fallait le lier définitivement, le priver de toute initiative, jeter l'interdit sur l'avenir.

Nous sommes loin de nous plaindre de cette naïve explosion d'exigences absurdes; le pays a vu jusqu'à quelle déraison peut pousser l'aveuglement de l'intérêt personnel, et l'espèce de résistance brutale à tout progrès dans nos rapports commerciaux avec l'étran-

ger. Le sentiment d'une mauvaise cause fait redouter un retour d'opinion ; on voudrait conjurer le danger en se fortifiant d'une manière inébranlable dans la triple enceinte des droits protecteurs, en érigeant l'immobilité en loi. Mais c'est tout simplement rêver l'impossible, car personne en France n'a le droit d'opposer à une amélioration réalisable une interdiction absolue, et d'enchaîner l'avenir. Grâce à Dieu, les fautes du présent peuvent du moins être réparées, et nos mœurs, nos intérêts, nos lois, s'accordent pour protester contre l'étrange prétention de confisquer la liberté d'action du pays. Loin de travailler à plonger nos fabricants dans la quiétude de la routine, en leur présentant comme un droit acquis et inébranlable l'impôt dont ils frappent le consommateur, nous devons les avertir de mettre la production intérieure au niveau de la concurrence étrangère, d'améliorer les conditions de la fabrication, pour être prêts à soutenir un jour la lutte dont la masse de la population sera appelée à profiter. Ceux qui tiennent à nos industriels un autre langage préparent de tristes catastrophes. Les nations ne sauraient rester longtemps dans leur état actuel d'isolement; les locomotives renverseront les barrières de douanes; les chemins de fer sont destinés à réaliser prochainement les merveilles que l'imprimerie a jadis enfantées. Le monde moderne a succédé au moyen âge, grâce au génie de Guttenberg ; le génie de Watt et de Fulton nous promet une transformation non moins féconde.

M. Rossi l'a dit avec raison, le système prohibitif succombera sous ses propres excès. Le soin inquiet avec lequel les adversaires de l'union belge ont essayé d'étouffer la discussion n'a pas peu contribué à dessiller les yeux les plus prévenus ; la réunion convoquée rue de Richelieu, qu'on a été jusqu'à affubler du nom pompeux d'*États généraux* de l'industrie française, comptait sur la mollesse avec laquelle les producteurs intéressés à l'extension du marché national ont l'habitude de se défendre ; cette illusion n'a pas été de longue durée. Aussi les prétentions de l'assemblée sont-elles devenues moins tranchantes ; elle croyait n'avoir qu'à protester ; il faut qu'elle discute. Si une habile épuration a éloigné les contradicteurs, et fait régner une touchante unanimité parmi les défenseurs du monopole, ils comprennent qu'ils ont à compter avec l'opinion publique, et ils en viennent à poser des questions, au lieu de s'en tenir à des affirmations hautaines. On aurait voulu supprimer la discussion parce qu'elle peut être mortelle à des prétentions exclusives ; on est obligé de la subir. Désormais personne ne saurait regarder l'ajournement du débat comme l'équivalent de l'abandon du projet. Sans doute l'indécision du ministère est fatale ; elle remet en question ce qui semblait déjà résolu ; mais des intérêts trop puissants rapprochent la Belgique de la France, pour que les fautes de quelques hommes compromettent sans retour une assimilation de marché à laquelle se rattachent de si légitimes espérances.

L'ajournement ne saurait être de longue durée. En effet, jamais moment ne fut plus opportun pour mener à bien un projet qui ne date pas d'hier, car son exécution est le complément nécessaire de la situation nouvelle faite à la Belgique par la révolution de septembre.

Un acte récent, la convention du 16 juillet, relative aux fils et tissus de lin, a posé le principe dont il ne s'agit plus que de poursuivre les conséquences rationnelles. La Belgique a adopté le tarif français à ses frontières extérieures; elle a été admise à la jouissance d'un droit différentiel; là est le point de départ d'une union complète. En étendant à tous les produits la règle admise pour certains articles dans la convention du 16 juillet, et en y ajoutant la diminution successive, d'année en année, des droits différentiels ainsi stipulés, on arrive à confondre, sous peu, les deux marchés, à supprimer la ligne de douane qui les sépare, à reporter à la frontière belge les limites de la libre circulation de nos produits.

D'un autre côté, l'industrie métallurgique est celle qui conçoit les plus vives alarmes; elle dispose dans les deux Chambres et auprès du gouvernement d'une influence périlleuse, mais elle s'exagère singulièrement le danger; elle oublie trop dans quelles circonstances un rapprochement graduel avec la Belgique est à la veille de s'opérer.

Les chemins de fer exerceront sur la solution favorable de cette question une immense influence. Destinés à renverser les barrières de douanes, une

fois qu'ils seront achevés, ils serviront, même en cours d'exécution, à opérer sans péril l'union commerciale de la Belgique et de la France. En effet, sans rien enlever aux débouchés actuels de la production indigène, ils fourniront un écoulement facile au fer à la houille, le seul pour lequel la concurrence belge soit périlleuse. Comme toute la question de notre infériorité relative se résout en une question de voies de communication, à mesure que la construction du réseau avancera de front avec l'achèvement des canaux et l'amélioration de leur service, les conditions du travail tendront à s'équilibrer entre les deux pays. Ainsi donc, la création du réseau modère l'effet de la concurrence étrangère, et prépare les moyens de la supporter sans danger. Jamais moment ne fut donc mieux choisi pour opérer sans secousse violente un mouvement nécessaire de transformation.

L'intérêt français, sous le rapport matériel, est ici aussi évident que l'intérêt belge. Puisque tout porte à croire que la majeure partie, sinon la totalité du réseau, sera exécutée par l'État avec l'argent de l'impôt, il faudra au moins ne rien épargner pour diminuer la charge si lourde imposée aux contribuables. Personne n'oserait proposer aux Chambres de voter une subvention de cent millions en faveur de nos maîtres de forges, et cependant c'est là ce qu'on ferait si on leur réservait, aux prix actuels, la fourniture exclusive des rails et des accessoires de la voie. Le Trésor n'est pas assez riche pour permettre de pareilles largesses, et le besoin des chemins de fer est trop ur-

gent pour qu'on risque, par des dépenses inutiles, de restreindre le développement du réseau.

Il est donc nécessaire de recourir à la Belgique pour une portion notable des fournitures; l'occasion d'un traité de commerce se présente par là d'elle-même. Ce traité, pour être efficace sous le point de vue politique et industriel, doit aboutir à l'union.

Il est deux sortes de protection que l'industrie nationale peut réclamer du gouvernement :

L'une consiste à favoriser une production arriérée, à couvrir les établissements, créés dans des conditions mauvaises, du bouclier des tarifs, en les délivrant du contact de la concurrence extérieure. On arrive ainsi à produire mal et à des prix élevés, car ceux-ci se régleront toujours sur le taux de l'offre faite par les fabricants qui n'existent qu'à l'ombre du tarif, tout comme la rente du sol s'élève à mesure que l'on défriche des terrains de qualité inférieure. Ceci explique pourquoi les droits protecteurs, qu'on établit d'abord comme un levier temporaire pour l'encouragement de l'industrie indigène, finissent par être défendus comme une condition indispensable d'existence. Il arrive toujours, dans toutes les branches de la production, quand celle-ci serait la plus prospère, une limite extrême à laquelle on ne travaille qu'autant que le droit protecteur permet de travailler; si celui-ci diminue ou disparaît, l'exploitation s'efface avec lui. Mais il n'est pas à dire pour cela que telle ou telle branche du travail national soit destinée à périr; seulement les profits des fabricants placés aux

envisagée dans son ensemble, la position de ceux qui viennent par derrière reste la même. Ils sont nés à l'abri du tarif, et ils en ont besoin pour vivre. A leur point de vue, ils ont raison; c'est le législateur qui, seul, a eu le tort de ne pas fixer à l'avance la limite de la protection.

Ainsi s'explique ce singulier phénomène, qui fait que les arguments produits il y a onze ans contre la réunion de la Belgique à la France, renaissent aujourd'hui avec leur cortége obligé de lamentations et de menaces. Alors on réclamait contre un brusque revirement dans la situation du marché, mais on ne demandait que du temps pour se mettre en mesure de satisfaire aux justes exigences des consommateurs, pour faire aussi bien et à aussi bon compte qu'ailleurs.

Aujourd'hui, les mêmes protestations se renouvellent; on ne craint pas d'exhumer les opinions émises en 1831, comme des motifs invincibles d'opposition à tout projet de traité; on oublie qu'au siècle où nous vivons, avec le rapide développement du génie inventif, onze ans suffisent pour modifier entièrement l'état de la question.

Ce qui est vrai, c'est qu'aujourd'hui comme alors, des établissements placés au degré inférieur de l'échelle de prospérité souffriront d'un déplacement quelconque; mais c'est là un argument éternel, qui revivra sans cesse, quelque grands que soient les progrès accomplis par l'ensemble des producteurs.

Ces progrès ont été notables depuis onze ans; les

objections qui pouvaient avoir quelque valeur alors se sont donc singulièrement affaiblies, si elles n'ont pas complétement disparu. L'union commerciale entre la France et la Belgique n'expose à aucune perturbation radicale les industries qui s'effrayent le plus à cette pensée ; il leur suffira de se trouver averties quelque temps à l'avance et de se préparer, par une transition prudemment ménagée, aux conditions nouvelles de leur existence.

Sans doute le projet d'union rencontre des difficultés sérieuses, mais ce n'est pas dans les intérêts sainement entendus de l'industrie. Ces difficultés sont d'un autre ordre ; elles viennent de la juste susceptibilité de la nation belge, qui, après avoir supporté de grands sacrifices pour asseoir son indépendance, craint de voir son œuvre détruite, son individualité effacée, et de s'absorber complétement dans la puissance française. Elles viennent aussi du mode d'exécution qu'il s'agira d'adopter pour traduire dans la pratique la grande idée de fusion des intérêts matériels de deux peuples dont la nationalité distincte se trouve maintenue et respectée. Nous sommes loin de nous dissimuler ce que le remaniement ultérieur des tarifs, la garde de la frontière commune, le jugement des délits spéciaux, l'établissement des monopoles et des taxes indirectes uniformes, et la répartition des recettes peuvent présenter de délicat et d'embarrassant.

Néanmoins, ces difficultés sont loin de nous paraître insolubles ; on peut, si l'on est de bonne foi de

part et d'autre, arriver à un résultat positif. C'est là le côté sérieux des négociations et de la discussion ; c'est là l'examen que les fabricants privilégiés ont essayé d'interdire, sans doute parce qu'ils prévoyaient que des stipulations conciliantes parviendraient à mettre les deux pays d'accord. Le véritable obstacle naît ici de l'irritation habilement suscitée par ceux qui craignent la réalisation de l'union ; ils servent, sans se l'avouer, d'auxiliaires actifs aux puissances étrangères, qui n'opposeront jamais la force à la conclusion du traité, mais qui ne négligeront aucune manœuvre pour l'empêcher, car elles savent combien notre influence et notre sécurité ont à y gagner.

L'intérêt politique suffirait seul pour faire même passer par-dessus des sacrifices matériels ; mais c'est là un point de vue qu'il ne nous appartient pas d'aborder ici. Ce qu'il y a d'essentiel à démontrer, c'est que les intérêts matériels sont loin de se trouver en désaccord avec les intérêts politiques, que ce que la politique commande, le soin de notre prospérité industrielle et commerciale le conseille également.

Il serait parfaitement inutile de s'occuper des moyens de réalisation de la mesure, si celle-ci se trouvait condamnée en elle-même. Du moment, au contraire, où il deviendra bien clair que le pays a tout à gagner à la suppression de la ligne de douane, les objections secondaires s'évanouiront, les obstacles que l'on grossit à plaisir, dans les saillies d'une mauvaise volonté peu déguisée, s'aplaniront d'eux-mêmes.

On ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse quand on voit les erreurs accumulées pour entraver l'union franco-belge, et pour soulever contre elle d'injustes préventions.

Que dire de l'objection banale, que nous allons livrer aux Belges un marché de 34 millions d'habitants, en échange d'un marché neuf fois moins étendu? Les hommes ne sont pas des unités abstraites ramenées au niveau d'une égalité absolue; quand on compare deux États sous le point de vue économique, ce sont leurs facultés de consommation et de production qu'il s'agit de rechercher, pour en déduire un parallèle exact. Or, les relevés des douanes belges et françaises fournissent à cet égard des renseignements pleins d'intérêt. Nos importations ont atteint, en 1841, au *commerce spécial*, c'est-à-dire pour les mises en consommation, le chiffre le plus élevé auquel elles soient jamais arrivées. Elles ont dépassé 804 millions; la même année, le *commerce spécial* de la Belgique a vu les importations monter à plus de 210 millions. Ainsi donc, ce pays possède, à l'égard des produits étrangers, une faculté de consommation qui dépasse le quart de celle dont la France est douée [1].

Quant à la faculté de production, quelles que soient

[1] La même proportion existe encore aujourd'hui; le commerce *spécial* de la Belgique s'est élevé en 1846, à l'importation, à 217 millions de *valeurs réelles* qui, après vérification, concordent en bloc avec les valeurs officielles. Si nos importations ont monté à 920 millions, il faut tenir compte des *cent* millions inscrits pour achat extraordinaire des céréales, et de la réduction qu'opérerait la substitution des *valeurs réelles* aux *valeurs officielles*.

les richesses du sol et l'industrie des habitants de la Belgique, ce serait aller jusqu'à l'absurde que d'estimer les valeurs qui s'y trouvent créées, au quart de celles que produit la France. Ainsi donc, au marché plus restreint correspond une force d'action également inférieure, et l'équilibre qu'on craint tant de voir détruire ne court aucun danger.

Le chiffre de 210 millions d'importations fait, à lui seul, justice de ces singulières idées qui attribuent à nos voisins une sorte d'omnipotence industrielle, qui les signalent comme les pourvoyeurs futurs de notre marché dans toutes les branches de l'industrie. Pas plus qu'aucun autre pays, la Belgique ne peut se suffire à elle-même pour fournir un aliment exclusif à la consommation intérieure. Elle ne commettra point la lourde faute de créer chez elle, à grand prix, des produits qu'elle peut se procurer ailleurs à bon compte et d'une qualité supérieure; sans doute elle forme un puissant atelier de production; mais du moment où elle vend au dehors, elle doit s'y approvisionner aussi; car, on ne saurait trop le répéter, on ne solde les produits qu'avec des produits. Cela seul doit nous rassurer sur les éventualités de l'union; si nous demandons certains articles en plus grande quantité à nos voisins, ils augmenteront leurs achats de nos produits naturels et manufacturés dans la même proportion; nous pensons même que ce rapport promet d'être modifié à notre avantage, car nous ne sommes pas seulement destinés à lier avec la Belgique des relations plus suivies, dans une progression ordinaire,

nous devons nous substituer en grande partie aux autres nations qui concourent maintenant à approvisionner ce riche marché. Ce ne sont pas uniquement les propriétaires de vignobles qui sont chez nous intéressés à la conclusion du traité : du moment où le marché belge se trouvera assimilé au marché français, beaucoup de nos manufactures y gagneront d'une manière notable. Aujourd'hui, sauf quelques articles exceptés par la convention du 16 juillet, nous rencontrons en Belgique la concurrence, à conditions égales, des marchandises que nos tarifs assujettissent à des droits élevés ou repoussent entièrement. L'union douanière ferait reporter ces tarifs à la frontière belge, et par conséquent assurerait à nos expéditions un placement favorable.

Le commerce spécial de la Belgique a demandé, en 1841, à l'Angleterre, pour 48,368,292 fr. de marchandises; aux Pays-Bas, pour 35,524,264 fr.; à la Prusse, pour 18,742,564 fr. [1].

La masse totale de toutes les importations s'est élevée à 166,627,547 fr., en dehors des 43,402,486 fr. provenant de France [2]. Notre commerce trouverait donc là un champ fertile à exploiter; nos produits, favorisés par l'absence du droit qui frapperait les autres provenances, se substitueraient sans efforts à une partie notable des produits étrangers. Il ne s'a-

[1] En 1846, aux Pays-Bas, pour 35m 6, au *Zollverein* 22m 8.

[2] En 1846, importations françaises, valeur officielle ancienne, 42 millions, évaluation nouvelle, 47; importation des autres pays, valeur officielle ancienne, 175m 6, évaluation nouvelle, 170 millions.

git pas, en effet, de lever uniquement les droits, assez modérés, qui pèsent en Belgique sur les importations françaises, mais d'augmenter en même temps les tarifs à l'égard des autres nations, de changer par conséquent à notre avantage les deux termes du rapport, ce qui créerait en notre faveur une position privilégiée, et devrait étendre nos débouchés.

Les publications officielles relatives au commerce extérieur peuvent induire en de graves erreurs, lorsqu'on ne les examine point avec une attention suffisante. En signalant les résultats de 1841, les adversaires de l'union ont triomphalement mis en regard les chiffres relatifs de nos importations et de nos exportations, en ce qui concerne le commerce entre la France et la Belgique, d'après nos états de douanes[1].

La Belgique a importé chez nous pour 101,685,533 fr. de marchandises; sur ce commerce général, il en est entré en consommation pour 89,915,391 fr.

La France a exporté en Belgique pour 53,558,222 fr. de marchandises, dont 45,895,701 fr. provenaient des produits de notre sol et de notre industrie.

En mettant en regard les chiffres du commerce *spécial*, celui qu'il importe le plus de connaître pour apprécier la situation respective des deux pays, nous voyons que la Belgique a fourni à notre consommation une valeur de 89,915,391 fr., tandis que nous

[1] En 1846, import. belge en France,	commerce général,	124,460,722
—	commerce spécial.	101,659,166
Import. française en Belgique,	commerce général,	59,479,122
—	commerce spécial.	48,493,975

lui avons envoyé, de nos propres produits, pour une valeur de 45,895,701 fr.

Quand ces chiffres marqueraient en réalité le rapport exact de la part respective des productions belge et française, nous serions loin de partager l'erreur des adversaires de l'union, qui voient, dans la différence indiquée par ces données statistiques, la preuve du danger que nous courons. Les vieilleries économiques de la *balance du commerce* ne nous inquiètent guère : nous savons que l'équilibre rompu d'un côté se rétablit nécessairement de l'autre, qu'en définitif ce sont les produits qui soldent les produits. Et, en effet, personne n'ignore que l'Angleterre nous envoie moins de marchandises que nous ne lui en fournissons ; elle nous paye avec les produits belges ; car à son tour elle exporte en Belgique beaucoup plus qu'elle n'en retire. Une grande compensation s'établit dans les comptes ouverts de ces trois peuples voisins, dont les rapports sont si actifs.

Mais il y a loin, de l'idée que la simple inspection des chiffres mentionnés dans notre tableau du commerce extérieur pourrait faire concevoir, à la réalité des choses. Deux observations sont ici nécessaires : en premier lieu, il importe de ne pas oublier que les états publiés ne mentionnent que les valeurs dites *officielles*, c'est-à-dire les valeurs moyennes qui, à la suite d'une enquête approuvée par l'ordonnance royale du 29 mai 1826, ont, pour la rédaction de ces états, été attribuées à chaque marchandise. Le tarif des valeurs que l'on suit depuis cette époque pour

ramener toutes les marchandises à un dénominateur commun, est et doit rester permanent. Les points de comparaison manqueraient de fixité si l'on avait sous les yeux, chaque année, la valeur des importations et des exportations établie d'après les prix courants, sans cesse affectés par des circonstances diverses.

Ce n'est pas ici le moment d'examiner si l'administration des douanes ne devrait point adjoindre au tableau des valeurs officielles un tableau de valeurs réelles, qui, insuffisant à lui tout seul, donnerait une idée plus nette et plus sûre de la situation.

Il nous suffira de faire observer que depuis 1826 la valeur de tous les objets a grandement varié; les chiffres auxquels on s'attache aujourd'hui n'ont plus leur signification première : il faut ne les admettre qu'avec réserve; ils ont une valeur relative fort grande pour indiquer le mouvement des relations commerciales; ils n'ont pas une valeur absolue bien assise.

La Belgique nous fournit principalement de la houille, des laines en masse, des toiles, des graines oléagineuses, du lin, des fils de lin et de chanvre, de la fonte, tous objets dont le prix a été fort affecté par les progrès de l'industrie depuis 1826; aussi faut-il rabattre beaucoup sur l'évaluation présumée de la valeur des envois qu'elle nous fait. Nous en trouvons une preuve évidente dans les états d'exportation belge. Le système des valeurs *officielles* admis en France est également suivi en Belgique; mais la fixation des

prix moyens remonte seulement à 1833 ; par conséquent ils se rapprochent davantage de la réalité. La différence du mode d'évaluation explique la différence qu'accusent les chiffres des exportations belges avec ceux des importations françaises. Tandis que notre tableau de 1841 annonce au commerce *général* une somme de 101,655,533 fr. de marchandises reçues de Belgique, les publications de ce pays ne portent le total des exportations pour la France, dans le cours de la même année, qu'à 95,934,525 fr. [1].

Mais, et c'est ici le point capital, cette somme ne représente pas en totalité des produits belges ; elle se trouve accrue des résultats du transit ; le commerce spécial de la Belgique n'y figure en réalité que pour 64,554,784 fr. [2]. C'est ce chiffre seul qui peut être mis en parallèle avec celui de 45,895,701 fr. d'exportations françaises dirigées en Belgique, chiffre qui est à peu de chose près l'équivalent de la consommation

[1] Tout récemment, un arrêté d'octobre 1846 a institué en Belgique un nouveau mode d'appréciation pour les états de douane. A côté des anciennes valeurs, maintenues comme *permanentes* afin de permettre les comparaisons, on a introduit des valeurs *variables*, qui seront modifiées chaque année, d'après le cours réel des marchandises. Ainsi, le chiffre de 124,460,722, noté dans notre tableau du commerce de 1846, comme représentant la valeur *générale* des importations belges en France, ne figure dans le tableau belge que pour 111m8 (*valeur permanente*) et 103m (*valeur réelle*).

[2] En 1846, le commerce *spécial* est porté dans le tableau belge pour l'exportation en France, à 80 millions (*valeur permanente*) et 69 millions (*valeur réelle*). D'un autre côté, notre exportation en Belgique, portée par notre tableau du commerce général, à 59,472,22 fr., est marquée au tableau belge, 53 millions (*valeur permanente*), et 57 millions (*valeur réelle*), dont le commerce spécial prend 42 millions (*valeur permanente*), et 47 millions (*valeur réelle*).

de ce pays, à l'égard de nos provenances. De cette manière seulement nous pourrons prendre une idée exacte de la quotité des marchandises que chacun des deux pays, entre lesquels on projette l'*union*, déverse sur l'autre.

La disproportion n'est donc pas aussi large que les fabricants opposés à l'*union* le prétendent. En outre, ici encore, on ne doit pas s'arrêter à la surface; il faut pénétrer l'essence même de nos rapports commerciaux, interroger leur nature.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que nos relations avec la Belgique, si vivement attaquées, répondent, à beaucoup d'égards, aux vœux souvent exprimés par les défenseurs exclusifs du système protecteur. Les adeptes de cette école admettent comme principe fondamental qu'il est avantageux de recevoir des matières premières, et d'exporter des produits manufacturés : tel est justement le cas dans la question qui nous occupe. Les importations de France en Belgique consistent principalement en objets manufacturés; les exportations de Belgique en France consistent en matières premières. Nous parlons ici, nous le répétons, du commerce *spécial*, qui se compose, d'après le langage adopté par les douanes, à l'importation, des denrées et produits qui entrent dans le pays pour la consommation ou pour le travail intérieur, et à l'exportation, des denrées provenant du sol ou de l'industrie du pays. En 1841 (Tableau général du commerce de la France), la Belgique nous a envoyé pour 57,899,390 fr. de ma-

tières nécessaires à l'industrie ; pour 15,170,635 fr. d'objets naturels destinés à la consommation ; et seulement pour 16,845,366 fr. d'objets *fabriqués* ayant la même destination [1]. Nous y avons exporté pour 15,398,311 fr. d'objets naturels, et pour 30,197,390 fr. d'objets manufacturés [2]. Des proportions analogues se rencontrent dans les années antérieures.

Ainsi donc, ce que la Belgique nous fournit en grande abondance, ce sont des instruments de travail à bon compte ; notre industrie ne saurait manquer de profiter des rapports plus faciles et moins onéreux que l'on essaye de fonder. C'est pour avoir présenté en bloc des chiffres qu'il s'agit de classer, de décomposer dans leurs divers éléments, afin d'en saisir la signification réelle, qu'on est parvenu à faire illusion sur la position véritable du problème. On a exagéré outre mesure le danger de la concurrence belge, et, en même temps, les bénéfices matériels que l'union peut nous procurer ont été soigneusement laissés dans l'oubli.

On s'est plu à dépeindre ce pays comme pouvant non-seulement largement suffire à sa consommation, mais encore inonder notre marché, le saturer dans

[1] En 1846, la Belgique nous a envoyé :

	suiv. nos états de douane.	suiv. le tableau belge. val. offic.	val. réelle.
En matières nécessaires à l'industrie.	73,175,757	53.mill.	49
En objets de consommation ; naturels.	9,483,304	5.4	5
— fabriqués......	19,000,105	21.7	15
	101,669,166	80.1	69

[2] En 1846, pour 15,048,408 fr. d'objets naturels, et pour 33,445,567 fr. d'objets manufacturés.

tous les sens. Comment expliquera-t-on alors que, dans ce moment même, où les barrières de douane existent encore, où des droits frappent nos produits, nous envoyions officiellement en Belgique (commerce spécial de 1841 et de 1846), sans tenir compte de la contrebande, qui ne laisse pas que d'être très-active, les articles suivants :

	Valeurs officielles en 1841.	en 1846.
Tissus de coton	6,078,706	3,667,368
Tissus de soie	6,263,366	8,859,749
Tissus de laine	5,021,424	7,014,664
Vins	4,596,859	3,427,954
Fils de laine	1,328,240	971,950
Livres et gravures	1,170,798	1,253,799
Mercerie et boutons	»	1,416,948

et d'autres produits pour une valeur totale de 45,895,701 fr. en 1841, et de 48,493,975 fr. en 1846? (On y remarque 1,109,645 fr. pour tissus de lin ou de chanvre.)

« La Belgique peut tout produire, tout fabriquer, elle menace de nous envahir. » Et cependant la Belgique a mis en consommation, en 1841, plus de 210 millions [1] de marchandises importées de l'étranger!

« La Belgique produit plus qu'elle ne peut consommer », s'écrie-t-on encore. Sans aucun doute, c'est vrai pour certaines branches d'industrie ; mais, s'il en était autrement, que deviendrait le commerce extérieur ? C'est là une situation normale, commune à tous les peuples qui ne veulent pas voir, suivant la belle pensée de Sully, toute la terre dans les

[1] En 1846, plus de 217 millions.

limites d'un seul Etat, ni renoncer à entretenir des communications au dehors. Chaque nation échange les objets qui abondent chez elle contre ceux dont elle manque ou qu'elle ne pourrait créer dans les mêmes conditions de prix et de qualité : « Dont il suit par ce moyen que le prince, le pays et subjets tout ensemble, sont réciproquement accomodés de ce qui leur est nécessaire. » (Préambule de l'édit de Henri II du 4 février 1557.)

Nous n'avons pas jusqu'ici entendu faire reproche à la France de ce qu'elle fabriquait des soieries au delà des besoins du marché intérieur. La division du travail entre les nations conduit à l'échange des objets que chacune d'elles crée à des conditions meilleures; de cette manière, la masse totale de la production s'accroît, et par conséquent le fonds commun à répartir entre les hommes augmente; l'aisance pénètre dans les couches inférieures de la population, la misère des classes laborieuses s'adoucit; car, on ne saurait trop le répéter, le régime ultra-protecteur est un levier de paupérisme; la liberté des échanges contribuera certainement à porter un remède radical et efficace à cette plaie sociale.

On ajoute que les produits de la Belgique et de la France sont similaires; par conséquent, l'échange ne saurait avoir lieu sans un détriment notable pour celui des deux peuples qui subit des conditions de travail moins favorables. Cet argument ne nous paraît guère plus concluant que les autres. Il ne suffit pas de signaler en masse certaines catégories d'industries

analogues, il faut étudier les qualités auxquelles on s'attache de préférence dans la fabrication des deux pays, et voir jusqu'à quel point ces qualités sont identiques, jusqu'à quel point les uns ne tendraient point à produire des objets que recommandent le goût et le fini du travail, tandis que les autres se concentreraient dans la création de marchandises plus communes. Il faut aussi ne pas oublier que l'obstination avec laquelle nous repoussons les provenances étrangères qui viennent s'offrir en échange de nos produits oblige nos voisins à naturaliser chez eux les industries qui font la richesse de la France; car ils ne peuvent toujours acheter si nous les empêchons toujours de vendre. Si la Belgique possède maintenant une manufacture de glaces fondée sur une large échelle, c'est à la fausse politique commerciale de la France qu'elle le doit, et, pour peu que nous persistions à son égard dans les errements du système protecteur, nous l'obligerons à restreindre de plus en plus ses demandes par la création d'autres établissements industriels pareils aux établissements français. Il y aura ainsi lutte et perte pour tout le monde, au lieu des bénéfices mutuels qu'un rapprochement commercial assurerait aux deux nations.

Qu'on ne dise pas: « La Belgique a plus besoin de nous que nous n'avons besoin de la Belgique » ; car, comme nous l'avons déjà fait observer, les chiffres d'exportation et d'importation, scrutés dans leurs éléments, prouvent que nous empruntons à nos voisins des instruments de travail, et que nous leur ex-

pédions des objets dont la valeur primitive a été accrue par le labeur intelligent de nos ouvriers.

Et d'ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi la concurrence belge devrait tant nous effrayer. En vérité, les alarmes intéressées de quelques fabricants nous rapetissent trop aux yeux du monde. Notre sol n'est pas moins riche que celui de la Belgique, et notre génie industriel ne le cède pas à celui de nos voisins. Les sacrifices que l'Etat demande au citoyen par la voie de l'impôt seront les mêmes dans les deux pays, une fois que les contributions indirectes y auront pris la même assiette, ce qui suivrait la conclusion de l'union. Les conditions du travail se trouveraient bientôt dans un équilibre complet, et des mesures de prévoyance empêcheraient les douleurs de l'époque de transition.

Les écrivains qui combattent le projet de l'union ne sont pas éloignés de reconnaître l'exactitude de cette assertion; seulement ils disent que la Belgique ne se trouve pas maintenant dans un état normal, qu'elle travaille à perte, qu'elle sacrifie l'intérêt des immenses capitaux engagés dans ses usines. M. Eugène Flachat, qui a pris en main la défense des intérêts des maîtres de forges, dit expressément que les prix de revient du fer seraient les mêmes en Belgique et en France, si l'industrie de nos voisins n'était pas en quelque sorte en liquidation [1]. Mais si la Belgique demande l'union, c'est justement pour se retrouver dans des conditions normales de production. On ne

[1] Cette prévision s'accomplit aujourd'hui.

fabrique pas à perte sans user promptement ses ressources ; on ne prolonge pas une crise lorsque l'avenir donne les moyens d'en sortir. Nous pensons donc que les prix se relèveront assez pour calmer les frayeurs exagérées de nos maîtres de forges, mais pas au point de faire disparaître l'aiguillon nécessaire de la concurrence légitime, et l'avantage notable que nous promet le traité projeté pour l'approvisionnement de notre réseau de chemins de fer.

La prétendue faculté illimitée de la production belge n'est qu'une chimère. Au moment où la surexcitation de l'esprit de spéculation avait multiplié outre mesure les usines métallurgiques, la production du fer belge n'a pas atteint le tiers de la production française ; et à quelles conditions s'est-elle ainsi étendue ? A condition de payer à des prix fort élevés, et la houille, et le minerai, et le salaire des ouvriers. A mesure que la production augmente, elle accroît le prix de revient ; par conséquent, pourvu qu'on sache ménager la transition, notre industrie métallurgique n'aura pas à souffrir de l'union. On pourra lui accorder une protection transitoire en posant le principe des tarifs décroissants, jusqu'au moment où cette barrière temporaire, imposée à la circulation du fer belge, disparaîtra complétement.

Ajoutons que le fer à la houille est seul exposé à une lutte contre les provenances belges ; car le fer au bois n'a rien à redouter de la concurrence. Or, nous produisons (1842) 175,028 tonnes de fer à la houille, qui représentent en forge une valeur d'environ 60 mil-

lions de francs [1]. Voilà l'expression véritable du plus considérable des intérêts qui s'agitent contre le traité.

Si l'on dressait la statistique exacte des produits que donnent les branches d'industrie qui réclament avec tant d'âpreté contre l'extension de notre marché, on arriverait aisément à démontrer dans quelle proportion minime elles se trouvent à l'égard de la masse de la production nationale. En outre, qu'on ne croie pas que, prises dans leur ensemble, ces parties spéciales du travail indigène soient sérieusement affectées par un déplacement des tarifs; ceux qui travaillent dans des conditions normales gagneront moins, il est vrai; mais rien n'oblige le pays à leur fournir une subvention déguisée, au moyen d'un impôt fort lourd pour les consommateurs; ceux qui ne vivent que dans des conditions artificielles, et c'est le petit nombre, devront sans doute ou améliorer ces conditions, ou quitter la place; mais personne ne saurait soutenir sérieusement que nous ayons passé un bail éternel avec la routine et la production vicieuse. Nous le répétons, le *caput mortuum* de l'industrie doit disparaître, et le pays sera loin d'en souffrir; s'il augmente ses demandes en Belgique, la Belgique accroîtra aussi le débouché des objets que nous produisons mieux et à meilleur compte qu'elle; nos ouvriers obtiendront un travail à produits abondants en place d'un travail à produits médiocres; leur salaire y gagnera, car c'est

[1] Ce chiffre s'est élevé en 1845, à 233,782 tonnes dont 46,540 tonnes de rails. La valeur totale ne s'élevait pas à 77 millions.

dans les industries les plus protégées que leur rémunération est la moins large, qu'ils obtiennent, non pas assez pour vivre, mais seulement assez pour ne pas mourir de faim. Quand nous entendons défendre le système protecteur au nom des intérêts des classes ouvrières, nous réprimons difficilement un mouvement de répulsion; il y a en effet, chez les apôtres d'une pareille doctrine, ou un étrange aveuglement, ou peu de bonne foi.

Ce n'est pas seulement des ouvriers que les adversaires de l'union se constituent les patrons officieux; à les entendre, ils protégent aussi la cause de l'agriculture, et même celle des consommateurs. Il faut, en vérité, que l'intérêt personnel soit sujet à de bien étranges illusions, pour causer de pareils écarts de jugement.

Le consommateur est appelé à profiter du bon marché des produits; il mérite bien aussi d'être compté pour quelque chose, car le consommateur, c'est tout le monde. On croirait, en présence de ces plaintes et de ces protestations qui concourent à nous mettre en garde contre la ruine du pays, dont l'union belge deviendrait le signal, que si le coût de certaines marchandises diminue, si nous les obtenons à meilleur compte, c'est la Belgique qui recueillera le bénéfice de la différence. Il n'en est rien pourtant; ce que nous payerons de moins viendra accroître les fonds de l'épargne, et fournira un nouvel appel au travail, en augmentant le capital disponible; ou bien nous obtiendrons ainsi le moyen de satisfaire des besoins plus

nombreux, en activant la consommation. Au compte de nos fabricants, tout accroissement spontané de richesse équivaudrait à une calamité, et si la manne venait à tomber du ciel, il faudrait lui appliquer les lois du blocus continental.

La terreur de l'inconnu domine dans l'esprit des hommes opposés au projet d'union ; ils ne se donnent pas la peine d'approfondir la question, de rechercher jusqu'à quel point leurs intérêts se trouveraient affectés : ils pourraient l'être d'une manière quelconque, cela suffit pour ne pas changer la situation présente. Mais si les *participants* des avantages du système protecteur se trouvent à merveille de cette immobilité, le pays n'est guère de leur avis; il ne demande pas mieux que d'aider et de soutenir dans une juste mesure la production indigène; mais il s'étonne, à juste titre, de la voir si timide, si chancelante, après tant de sacrifices accumulés pour la protéger.

Quelques faits concluants prouvent que l'on repousse un rapprochement commercial avec la Belgique, parce que l'on ne veut point abdiquer les douceurs d'un repos commode, et non parce que l'on aurait des craintes sérieuses à concevoir sur l'avenir de l'industrie, aiguillonnée par la concurrence. Nous avons dit déjà que la Belgique a consommé pour 210 millions de denrées et marchandises étrangères en 1841 [1], elle n'est donc pas en mesure, pour beaucoup d'objets, de vaincre nos producteurs sur son propre marché, toute protégée qu'elle soit par une barrière

[1] 217 millions en 1846.

de douanes. Quant aux marchés extérieurs, cette concurrence belge dont on veut nous effrayer, nous la subissons, et sans grand inconvénient. Nos exportations d'objets manufacturés sont dans une progression sensible ; la moyenne des cinq années de 1836 à 1840 avait été de 458 millions; le chiffre de 1841 s'est élevé à 562 millions [1]. Les tissus de coton et les tissus de laine, dont on présage si hardiment la ruine, du moment où les provenances belges entreront en franchise, ont vu leurs débouchés s'accroître. La moyenne quinquennale de l'exportation était, pour les tissus de coton, de 81 millions; nous en avons vendu, en 1841, pour 104 millions [2]; quant aux tissus de laine, le chiffre a monté de 55 millions à 64 [3]. Quelle a été, durant cette même année, la situation de la Belgique quant à son commerce d'exportation ? Celui-ci n'a pas dépassé au total 154 millions pour les produits du sol et de l'industrie belges [4] ; il correspond seulement au cinquième de nos exportations, tandis que la consommation des produits étrangers s'est élevée, en Belgique, au quart de la nôtre. Certes, on ne saurait voir là une preuve de cette exubérance de production dont on nous menace sans cesse pour nous dissuader de l'union.

[1] Ce chiffre s'est élevé à 666 millions en 1846; la moyenne des cinq années 1841-1845 a été de 553m 7.

[2] La moyenne de 1841-1845 a été de 100 millions, et le chiffre de 1846 s'est élevé à 140 millions.

[3] La moyenne pour l'exportation de nos tissus de laine s'est élevée, de 1841-1845, à 83 millions; le chiffre de 1846 a dépassé 108 millions.

[4] En 1846, valeur officielle permanente, 184m, valeur réelle, 149m.

Si nous consultons les chiffres relatifs aux articles spéciaux signalés plus haut, nous voyons que la Belgique a exporté des draps et autres tissus de laine pour 15 millions, et des cotonnades pour 6 millions [1]. Il y a bien loin de ces chiffres à ceux de notre commerce extérieur, toute proportion gardée entre l'activité industrielle des deux pays.

Ces exemples nous prouvent que, sur les marchés où nous rencontrons les Belges, à conditions égales, nous conservons une supériorité marquée : ils doivent nous tenir en garde contre des craintes chimériques, contre des protestations, la plupart du temps faites de bonne foi, mais évidemment exagérées dans leur portée.

Ces résultats sont obtenus, bien que la Belgique ne soit pas soumise à nos lois fiscales, que les conditions du travail y diffèrent des nôtres; l'union ferait disparaître cette inégalité, à l'avantage de nos producteurs.

Nous venons de toucher ici une question grave : l'application à la Belgique de nos monopoles, de nos impôts de consommation, est une condition nécessaire de l'union aussi bien que l'adoption de nos tarifs de douane aux frontières extérieures. Nous n'entrerons pas aujourd'hui dans l'examen de ce côté de la question, si bien étudié d'ailleurs par M. Léon Faucher, dans son beau travail sur l'*union du Midi*. Ce sont là des difficultés d'exécution, c'est un obstacle

[1] En 1846, des draps et autres tissus de laine pour 15m 8, et des tissus de coton pour 8 millions (*valeur officielle*).

dont on devra s'occuper, s'il est démontré que sous le rapport commercial, comme sous le rapport politique, l'*union* constitue un acte désirable. Le premier point à établir, c'était de savoir si l'*union* était utile, si elle compromettait ou non l'existence de certaines branches de notre production; nous avons cru devoir nous concentrer dans l'examen de cette partie du problème, qui rentre complétement dans la spécialité de ce recueil. Il ne nous appartient pas de nous livrer ici à des considérations d'un ordre politique; comme M. Léon Faucher, nous pensons qu'il vaut mieux s'assimiler un pays que de le conquérir; comme lui, nous croyons que la neutralité ne condamne point la Belgique à un suicide industriel, ne lui interdit nullement la liberté de ses mouvements dans les négociations commerciales. Il serait difficile d'ajouter quelque chose à la forte et solide argumentation de cet habile économiste.

La Belgique a des difficultés politiques à vaincre, nous avons des difficultés industrielles à surmonter; les unes comme les autres s'atténuent singulièrement quand on les aborde avec le désir sincère d'arriver à un résultat positif.

Qu'il nous soit permis de dire un mot de la question financière, sur laquelle les adversaires du traité se sont rabattus en désespoir de cause. L'établissement des monopoles en Belgique se trouve singulièrement favorisé par les besoins du Trésor; les travaux immenses que ce pays vient d'accomplir, et les sacrifices qu'il a subis depuis la révolution de sep-

tembre, rendent les recettes actuelles insuffisantes. Il faut songer à une augmentation d'impôt; le discours de la couronne vient de l'annoncer d'une manière explicite; or, n'y a-t-il pas un avantage immense à profiter du monopole du tabac, matière imposable par excellence, pour balancer les dépenses et les recettes, au lieu d'aggraver les autres charges qui pèsent sur la propriété, les transactions ou les objets de nécessité première? Il est permis de penser qu'indépendamment de l'union projetée, la Belgique prendra sous peu l'initiative d'une réforme dans ce sens; c'est ce qu'elle aurait de plus sage et de plus utile à faire dans l'intérêt de ses finances.

Tout concourt à montrer que le moment actuel est des plus opportuns pour réaliser la grande mesure de l'union douanière; la construction des chemins de fer en France rendra la transition moins pénible pour l'industrie métallurgique, la seule dont les plaintes soient fondées dans une certaine mesure; les nécessités du Trésor motiveront suffisamment en Belgique des modifications dans l'assiette de l'impôt; enfin la première ligne de fer internationale étant livrée à la circulation, les barrières de douane devront s'abaisser devant elle.

Il n'y a d'obstacle sérieux que dans l'âpreté avec laquelle certains industriels défendent chez nous leur position privilégiée.

Au moment où nous terminions ce travail, nous avons pris connaissance de l'adresse rédigée par la réunion convoquée rue Richelieu, dans le but hau-

tement proclamé d'empêcher la conclusion de l'union. Cette adresse a été remise à M. le président du Conseil et à MM. les ministres des affaires étrangères et du commerce.

Cette espèce de manifeste, rédigé avec tant de solennité, ne contient rien qui ne soit depuis longtemps connu, et réfuté à l'avance; il ne démontre qu'une seule chose d'une manière évidente, c'est qu'on s'est réuni avec le parti pris de protester, de condamner les négociations, sans en connaître la forme ni les conditions. On annonce une espèce d'enquête pour signaler le danger qui menace nos industries : il eût semblé plus rationnel de faire précéder toute délibération d'un examen approfondi de la question, car cet examen pouvait seul expliquer des procédés hostiles. Qu'arrivera-t-il, en effet, si, comme nous en avons la conviction, des études sérieuses, faites avec bonne foi, viennent à démontrer l'absence de tout péril d'une certaine gravité? Mais nous avons tort de nous inquiéter d'un pareil résultat; les commissaires enquêteurs marcheront fidèlement dans la voie frayée par la réunion elle-même : elle a eu soin d'exclure les contradicteurs, ils ne négligeront pas également de laisser de côté les motifs qui militent en faveur de l'union franco-belge; ils ont reçu pour mission de rédiger un plaidoyer en faveur d'une opinion fixée à l'avance, cela rend leur tâche plus facile; elle se bornera à réunir les arguments qui traînent depuis longtemps en faveur du système ultra-protecteur, et les accusations dont certains fabricants et certains

grands propriétaires de bois ont été si prodigues à l'égard du traité. A quoi bon comparer, scruter les éléments du débat, s'élever au niveau de l'intérêt général, quand l'intérêt privé a prononcé, et qu'il a dicté la sentence?

Nous ne savons pas si de nouvelles investigations favoriseront mieux la bonne volonté des membres du congrès industriel; mais jusqu'ici ils n'ont pas été heureux dans leurs tentatives. Leur adresse, qui vise à l'effet d'une espèce de manifeste, sans rien ajouter aux démonstrations des localités qui se sont déjà prononcées dans le même sens, sans sortir des lieux communs de la discussion, renferme d'incroyables aveux. Si l'industrie du coton donne, comme le dit ce document, et comme nous sommes loin de le nier, des tissus d'une variété, d'une perfection et d'un bas prix presque inimaginables, l'industrie du coton est hors de cause; elle n'a point à réclamer contre la suppression de la douane du côté de la Belgique : elle est prête à soutenir la concurrence, comme le chiffre de nos exportations le démontre d'ailleurs suffisamment.

Si par l'union tous les intérêts, agricole, manufacturier, maritime, devaient réellement décroître chez nous et prospérer en Belgique, ne faudrait-il point en accuser ce système protecteur qui gêne l'expansion naturelle de notre activité, et ne serait-on pas bien venu d'en demander le maintien superstitieux avec de pareils arguments?

« Ce système économique, presque tous les peuples de l'Europe l'adoptent et se l'approprient; cha-

cun défend son travail contre le travail étranger. Pourquoi seuls abandonnerions-nous un système si heureusement éprouvé? pourquoi seuls ouvririons-nous nos marchés à l'invasion de nos voisins? »

En établissant ces principes et en posant ces questions, le comité industriel oublie que la France a pris l'initiative des entraves qui gênent sur le continent la libre circulation des produits; qu'elle a provoqué les représailles commerciales, dont nos débouchés ont tant à souffrir; que si elle persévère dans la même voie, elle s'expose à voir les marchés du dehors se fermer de plus en plus devant ses produits; car nous ne saurions forcer à acheter ceux que nous empêchons de vendre. L'extension du système protecteur, qui gagne de proche en proche sur le continent, n'est qu'un contre-coup des fautes que nous avons commises. Pour arrêter cette mauvaise tendance, il faut que nous prenions l'initiative de procédés moins hostiles à la raison et aux intérêts véritables des nations; il faut que, par des traités de commerce et par des unions douanières, nous nous mettions en mesure de maintenir notre prospérité matérielle et notre légitime influence. Les faits se succèdent avec un enchaînement logique : nous avons repoussé, en 1822, les bestiaux de l'Allemagne, l'Allemagne a repoussé nos provenances; aujourd'hui encore, une augmentation de tarif, arrêtée par l'association douanière, menace les branches les plus florissantes de l'industrie parisienne. Si nous écartons les propositions de la Belgique, elle sera forcée d'user, à son tour, des

armes que nous dirigeons contre elle, et de relever ses droits de douane, si modérés aujourd'hui, pour donner un encouragement à la création d'établissements rivaux des nôtres. On arrivera ainsi à sacrifier successivement nos industries véritablement nationales, aux profits excessifs recueillis par certains producteurs, et au maintien de quelques établissements fondés dans de mauvaises conditions, n'existant que grâce à la vie factice que leur prêtent les tarifs protecteurs. La division du travail entre les nations, cette source de leur prospérité commune, se trouve sérieusement menacée. Nous sommes loin de ces grandes doctrines de Sully, qui comprit si bien les conditions de la richesse et de la grandeur publiques ; de Sully, qui, guidé par l'instinct de son génie, s'éleva aux notions les plus magnifiques de la liberté commerciale avec une grandeur dans les vues, un sentiment philosophique de la portée des intérêts sociaux, que personne n'a depuis égalés !

« Sire, disait-il à Henri IV, Votre Majesté doit mettre en considération qu'autant il y a de divers climats, régions et contrées, autant semble-t-il que Dieu les ait voulu diversement faire abonder en certaines propriétés, commodités, denrées, matières, arts et métiers spéciaux et particuliers, qui ne sont point communes, ou pour le moins de telle bonté aux autres lieux, afin que par le trafic et commerce de ces choses, dont les uns ont abondance, et les autres disette, *la fréquentation, conversation et société humaine* soient entretenues entre les nations, tant

éloignées pussent-elles être les unes des autres, comme ces grands voyages aux Indes orientales et occidentales en servent de preuves. »

Voir toute la terre dans les limites d'un seul Etat, c'est contrarier les desseins de la Providence. Cette grande vérité avait apparu à l'esprit supérieur de Sully : faut-il qu'elle demeure obscurcie maintenant par les suggestions étroites d'un intérêt personnel mal entendu !

Le plus beau titre de gloire de l'économie politique, c'est d'avoir détruit sans retour ces maximes funestes, qui, rabaissant les intérêts des nations à des calculs mesquins, faisaient supposer qu'un peuple ne saurait gagner à des relations suivies avec un autre peuple, sans que celui-ci y perde. La liberté du commerce profite également aux deux, car chacun est à la fois vendeur et acheteur. L'union franco-belge, utile à la Belgique, le sera aussi à la France ; nous avons essayé de le faire voir, en nous bornant uniquement au côté industriel de la question. La solution affirmative de cette première difficulté doit nécessairement servir de point de départ à la continuation des négociations, et contribuer à calmer les appréhensions mal fondées de notre industrie indigène.

II

Deuxième Mémoire de la Chambre de commerce de Bordeaux.
Défense du travail national.
Compte-rendu par le Comité central à ses commettants [1].

Des manifestations nombreuses, aussi remarquables par l'élévation des vues que par l'imposante autorité des corps dont elles émanent, ont, depuis un an, fourni la preuve des progrès accomplis par les saines doctrines d'économie politique. Les Chambres de commerce de nos premières cités industrielles, de Lyon, Bordeaux, Marseille, Saint-Etienne, Nîmes, Mulhouse, Montpellier, Bayonne, Arras, les négociants et manufacturiers de Reims, ont résolument pris en main la défense des principes de la liberté commerciale et sollicité auprès du gouvernement des facilités plus grandes pour les rapports internationaux.

Il y a quatre mois à peine, le 18 juillet, parut le nouveau manifeste de la réunion de la rue Richelieu, document qui résume les incroyables prétentions d'un certain nombre de nos fabricants, qui dévoile crûment leurs projets de résistance à tout essai de réforme de nos tarifs. La Chambre de commerce de Bordeaux, sans s'occuper d'une manière directe de cette étrange élucubration, vient de faire une réponse décisive et péremptoire aux prétendus *défenseurs du*

[1] Écrit en octobre 1843.

travail national, qui ne songent, en réalité, qu'à défendre un monopole dont la nation paye chèrement les frais. Le deuxième Mémoire, publié au mois de septembre, pour démontrer les avantages d'une *union douanière* entre la France et la Belgique, est une œuvre capitale, pleine de force et de raison. Il faudrait désespérer du bon sens public si un pareil travail n'exerçait point une influence marquée sur toutes les convictions désintéressées.

Le comité Mimerel, pour repousser la pensée de l'union franco-belge, avait annoncé, il y a un an, au moment de sa formation, qu'il allait procéder à une vaste enquête sur l'état de notre industrie, afin de signaler le danger dont elle était menacée si un pareil projet devait se réaliser. Comme on le voit, une impatiente sollicitude n'attendait pas les faits pour en tirer une conclusion, elle devançait le résultat, et prouvait ainsi que cette prétendue enquête devait se réduire à une laborieuse agglomération d'arguments en faveur d'une thèse préconçue. Nous avons vainement attendu jusqu'ici la réalisation de cette promesse; aurait-on rencontré trop de difficulté à faire rentrer les renseignements obtenus dans le lit de Procuste du système prohibitif, ou bien les membres du comité, dont le siége était fait, ont-ils renoncé à une tâche trop ingrate et tout à fait inutile pour des gens si bien pénétrés de leur mission, résolus à fermer les yeux à tout témoignage contraire? Nous l'ignorons; toujours est-il que le nouveau manifeste a paru dans le simple appareil d'une

affirmation hautaine et exclusive, mais dénuée de toute preuve, privée de tout document justificatif.

Ce que le comité Mimerel n'a pas voulu ou n'a pas osé faire, la Chambre de commerce de Bordeaux l'a exécuté. Elle a soumis à une patiente et lumineuse investigation l'état des industries qui redoutent la fusion des intérêts commerciaux de la France et de la Belgique; elle a fait successivement justice des réclamations du Havre et de Dunkerque, comme de celles des propriétaires des houillères, forges et forêts, des fabricants de draps, de l'industrie linière et de l'industrie cotonière. Là ne s'est pas bornée la tâche, si noblement entreprise; les intérêts français qui réclament l'union douanière ont été vigoureusement mis en saillie, et le simple rapprochement de leur gravité, de l'importance des industries qui s'y rattachent et de la portée singulièrement restreinte des intérêts opposés, suffit pour dissiper l'erreur et fixer les incertitudes.

Car ceux qui se sont si libéralement adjugé le mandat de la production nationale ne forment qu'une bien faible minorité; ils ont parlé haut, ils ont grossi la voix pour que le gouvernement les jugeât plus forts et plus nombreux qu'ils ne l'étaient en réalité. Cette tactique a pu réussir un moment; mais l'usurpation était trop audacieuse pour que le temps ne fît point justice de cette habile manœuvre. Les industries qui contribuent le plus activement à la richesse publique n'ont eu qu'à se compter pour acquérir la

conviction qu'elles ne devaient pas se laisser dominer par une turbulente minorité.

Avant que d'entrer, avec la Chambre de commerce de Bordeaux, dans les questions de détail si bien élaborées par elle, commençons par faire justice de cette ridicule prétention *de défense du travail national*, dont le comité Mimerel voudrait aussi s'adjuger le monopole. Déjà la Chambre de commerce de Saint-Etienne s'était attachée à démontrer l'erreur volontaire où tombaient ceux qui préconisent l'isolement des nations et la restriction des échanges. Ils n'hésitent pas à se proclamer *les défenseurs du travail national*, comme si les industries vraiment nationales n'étaient pas celles qui se maintiennent sans rançonner les consommateurs, sans recourir à la prohibition ou à une restriction de la concurrence; comme s'il fallait réserver cette dénomination aux industries qui proclament leur infériorité à l'égard de la production étrangère! enfin, comme si les produits qu'on donnerait en échange pour obtenir ceux du dehors ne devaient pas être le résultat du travail national! Par un étrange abus d'expression, *le travail national* est devenu un rempart inexpugnable derrière lequel se sont réfugiés le privilége et la prohibition; c'est au nom de nos travailleurs qu'on a prétendu nous interdire les rapports plus multipliés avec les pays étrangers.

Il nous faudrait, pour bien faire, reproduire ici les pages pleines d'énergique raison que la Chambre de commerce de Bordeaux consacre à réfuter ce paradoxe.

Le nom de *travail national* n'appartient à aucune classe particulière de la production; la culture de la vigne est certes un travail national, aussi bien que l'élève des bestiaux; le tissage de la soie et la fabrication des bronzes, aussi bien que la filature de coton ou la fonte du fer. Or, pendant que les travailleurs nationaux qui élèvent des bestiaux, filent du coton ou forgent du fer, demandent la prohibition, les travailleurs tout aussi nationaux qui produisent le vin, tissent la soie et fabriquent le bronze, sollicitent un régime plus libéral, et dénoncent le système prohibitif comme un obstacle à leur prospérité et au développement de leurs industries.

Certes, si l'on devait faire une distinction, le travail qui peut prospérer sur le sol de la France, sans privilége, sans autre protection que sa supériorité naturelle, mériterait d'être regardé comme le travail national par excellence. Il est bien temps d'opposer aux prétentions des industries, qui ne peuvent se soutenir par leurs propres forces, les intérêts de celles qui n'ont besoin, pour se développer, que de plus de liberté, et qui fondent leur prospérité non sur le principe funeste et antisocial de l'isolement des peuples, mais sur les relations multipliées entre les diverses nations.

Telles sont l'industrie vinicole et l'industrie des soieries, comme celle des objets de goût, et tant d'autres pour lesquelles nous ne rencontrons pas de rivaux; et ce sont celles-là que l'on exclut quand on parle du *travail national*, pour s'attacher aux indus-

tries qui affirment n'exister qu'à des conditions mauvaises et ne pouvoir subir la moindre atteinte à cette constitution artificielle.

La justice et l'utilité réclament également contre une semblable aberration.

La justice, car celui qui ne demande qu'un libre essor pour le développement de ses facultés mérite toujours d'être entendu le premier. Que disent les partisans de la liberté commerciale? Ils ne prétendent gêner aucun droit; ils veulent vendre leurs produits à qui en offre le meilleur prix, et acheter les marchandises nécessaires là où elles sont les meilleures et où elles coûtent le moins.

L'utilité, car le nombre des travailleurs qui bénéficient du régime de la liberté est infiniment supérieur à celui des travailleurs qui vivent à l'ombre de la protection et de la prohibition.

On se plaint d'une concurrence excessive; mais c'est le régime prohibitif qui est la cause première du mal que l'on signale, de cet encombrement de marchés dont on déplore les funestes effets. Les industries qui trouvent dans le sol, dans le climat, dans les avantages particuliers aux pays et dans les facultés industrielles de la population leurs conditions de succès, n'ont point à redouter un développement excessif, car leurs débouchés ne sauraient être restreints par la concurrence étrangère. Tout au contraire, quel est le but du système prohibitif? c'est de détruire la division naturelle du travail entre les nations, de rendre le peuple français apte à produire ce

qui se produit déjà en Angleterre, en Belgique, en Russie; c'est de pousser, par conséquent, au développement d'une production qui doit rencontrer des concurrents sur tous les marchés de l'univers.

La véritable protection du *travail national* se rencontre dans la liberté commerciale, qui appelle chaque peuple à obéir à ses aptitudes, à profiter des circonstances favorables dans lesquelles il se trouve placé. Au lieu de faire entrer la production dans cette voie salutaire, la seule qui puisse procurer aux ouvriers des salaires considérables, on encourage nos industriels à combattre à armes inégales la concurrence étrangère, et on leur donne pour prime le monopole du marché national.

Quel est le résultat de ce déplorable système? ce n'est pas, comme voudraient le faire croire les privilégiés, une augmentation de travail pour les bras inoccupés, c'est tout simplement un déplacement de travail, la substitution d'un labeur chanceux, à produits restreints, à un labeur riche et fécond. Les faits ne justifient que trop ici les indications de la théorie. Les peuples étrangers, repoussés de notre marché pour des produits à l'égard desquels nous cherchons vainement à les égaler, et n'ayant plus de moyens d'échange, ont été forcément amenés à exclure nos produits naturels de leur consommation, par des droits élevés. Dès lors les industries véritablement nationales ont subi une perte énorme; les industries protégées ont grandi, mais arrivées à la limite qui était marquée par le monopole du marché intérieur, elles voudraient

obtenir, elles aussi, des débouchés au dehors, et se trouvent ainsi acculées dans la même impasse que celle où elles ont traqué les produits vinicoles et les autres industries qui réclament la liberté commerciale.

Tout le chapitre, intitulé : *de la valeur de cette expression, travail national*, mérite d'être soigneusement médité ; en voici la conclusion et comme le résumé.

« Il est bien évident que si, au lieu d'employer tous ses efforts à favoriser des productions qui ont à lutter contre des industries similaires établies dans tous les pays de l'Europe, le gouvernement français avait pris soin de ne gêner en rien l'essor des productions qui sont spéciales à la France et vers lesquelles elle est portée par son climat, la nature de son sol, le génie de ses habitants, la nomenclature des objets de son travail serait plus restreinte ; elle recevrait de l'étranger des fers [1], du sucre de cannes, quelques étoffes de laine, de fil ou de coton ; mais elle fournirait au monde entier, ses vins, ses soieries, ses draps de luxe, ses indiennes et ses mousselines, ses batistes, ses bronzes, ses modes, etc., etc. Avec le monde pour marché, sa richesse et sa puissance se seraient développées sans secousses et sans crises ; des con-

[1] Tout en continuant elle-même à les produire, car l'industrie métallurgique ne serait point exposée à la destruction par un régime de douanes plus libéral ; elle alimenterait toujours la partie la plus considérable du marché. Nous en dirons autant des tissus de coton, de laine, des machines, en un mot, de toutes les grandes industries.

sommateurs nouveaux auraient pris chaque jour le goût de ses produits et seraient venus maintenir l'équilibre avec la production toujours croissante de ses *producteurs nationaux*. Si la liberté du commerce avait prévalu depuis 1814, la France, par ses avantages naturels et la supériorité intellectuelle de ses habitants, serait devenue la première puissance continentale et maritime du monde; le commerce et l'industrie l'auraient conduite sans violence à cette suprématie que Napoléon a voulu établir pour elle, mais qu'elle a perdue, ainsi que se perdent presque toutes les choses acquises par les armes et qui n'ont pas pour appui le droit et la vérité.

« Il faut conclure de l'examen qui précède, que c'est par une inconcevable confusion de mots, que l'on a exclusivement indiqué sous le nom de *travail national*, celles des industries qui vivent de la prohibition, et qu'en réalité c'est au nom du *travail* réellement *national* que l'on réclame la liberté du commerce. »

Ajoutons encore que les capitaux, enlevés par le système prohibitif et protecteur, aux emplois les plus profitables, détournés de leur destination naturelle, créent un grand embarras lorsqu'il s'agit de renoncer à de mauvais errements, et de rentrer dans l'application des principes. Engagés dans une voie périlleuse, ils ne peuvent en être retirés sans de pénibles sacrifices, et commandent une grande réserve pour accomplir la transition.

Aussi, personne de ceux qui déplorent le plus la

fausse situation économique dans laquelle la France a été placée, ne songe-t-il à demander un bouleversement instantané, une transformation soudaine de nos relations commerciales. Le temps n'a pas couvert le vice de la mauvaise application des capitaux; mais il a créé des intérêts qu'il importe de ménager, et que le temps seul peut mettre à l'abri d'une atteinte périlleuse. Les économistes, dont on se plaît à incriminer les doctrines absolues, comprennent à merveille les ménagements que commande l'application des principes les plus vrais, aux faits existants. La Chambre de commerce de Bordeaux, tout en établissant sur des bases solides le dogme de la liberté commerciale, ne réclame rien d'absolu; elle est prête à accepter les restrictions équitables, soit dans l'intérêt du Trésor, soit dans tout autre intérêt, également fondé en raison et en justice.

Combien ce langage, plein de sagesse et de modération, ne fait-il point contraste avec les paroles acerbes, d'un égoïsme intraitable, que contient le manifeste de la réunion Mimerel! C'est là que les idées absolues ont trouvé refuge; c'est l'erreur qui se pose en souveraine et refuse de pactiser avec les intérêts les plus chers du pays. Les aveugles partisans du régime prohibitif repoussent toute atteinte à une usurpation qu'ils décorent du nom de droits acquis; ils se retranchent dans leur privilége, comme les barons du moyen âge se retranchaient dans leurs châteaux forts, et s'indignent à la pensée que les consommateurs, *servum pecus*, dont ils se sont adjugé le béné-

fice, songent à s'affranchir des liens de cette nouvelle féodalité !

Nous le répétons, les principes absolus, les doctrines inflexibles, c'est chez les membres de la réunion de la rue Richelieu qu'il faut les chercher : ils ne souffrent pas la moindre atteinte à leur domination, et cela se conçoit de reste, leur édifice ne repose que sur de fragiles fondements : au moindre choc, il s'écroulerait tout entier.

Nous avons vu comment s'expriment les organes des intérêts vinicoles, dont la souffrance est si bien constatée ; nous avons entendu le langage simple et ferme du bon droit méconnu. Il est curieux de mettre en regard la manifestation superbe des fabricants privilégiés. Ceux-là ne discutent pas, ne raisonnent pas, ils commandent : profitant de la faiblesse du gouvernement, ils se coalisent pour dicter leurs volontés.

Il est impossible de se défendre d'un sentiment d'humiliation en voyant les allures impérieuses d'une faible fraction de nos industriels, en révolte ouverte avec les intérêts les plus vivaces du pays. Le gouvernement, les Chambres, les industries nationales, tout s'efface devant l'autocratie du Comité réuni chez le restaurateur Lemardelay, et M. Mimerel gouverne la France ! Écoutez, en effet : au mois de novembre 1842, les négociations entamées entre le cabinet de Bruxelles et le cabinet français touchaient à leur terme, le roi des Belges était venu à Paris, comme pour mettre le sceau définitif aux articles du

traité, et la suppression de la ligne des douanes entre la France et la Belgique paraissait non-seulement décidée en principe, mais encore tout près d'être réalisée. Mais les délégués de quelques industries fortement protégées par nos tarifs, et par conséquent imposant une lourde rançon aux consommateurs, se réunissent; ils forment un comité, votent des adresses, font de l'agitation industrielle, et dès ce moment, avant même la réouverture de la session des Chambres, le projet d'union douanière fut ajourné. Louis Philippe de France, et Léopold de Belgique, s'étaient humiliés devant M. Mimerel!

Ce bulletin triomphal serait risible, s'il n'inspirait point une profonde tristesse. Il montre, en effet, d'une part, une arrogance incroyable, et de l'autre une étrange faiblesse.

Néanmoins, les dangers planent encore sur *l'industrie française* (c'est-à-dire sur les fabriques des membres du Comité); ils nécessitent un redoublement de vigilance : un Comité est organisé en *permanence* pour sauver le *travail national* (lisez toujours : les fabriques des membres du Comité) de la crise qui se prépare. *L'union* n'aura pas lieu; mais au projet d'une fusion complète peut être substitué un traité de commerce reposant sur de simples modifications de tarif, un de ces projets contre *lesquels on ne se tient pas assez en garde, qui n'éveillent que de faibles défiances, qui frappent les industries une à une, au lieu de les atteindre en masse, et qui produisent un mal dont nous n'avons déjà que trop d'exemples!*

Il faut empêcher tout changement, toute modification de tarif, et pétrifier, en quelque sorte, l'état présent des choses : « Nous pensons, dit le compte-rendu « du Comité, que la frontière une fois ouverte aux « produits étrangers ne se refermera plus, et qu'en « pareille matière, personne ne peut se croire à l'a« bri, quand la sûreté de son voisin est compromise. » Qu'en résulte-t-il ? C'est que l'on doit se coaliser *pour porter au secours de ceux qui périclitent, la force d'une imposante unité.*

Jamais encore, que nous sachions, les prétentions de monopole ne s'étaient étalées avec autant de naïveté et de complaisance. Jadis, on ne demandait que du temps pour se mettre au niveau de l'industrie étrangère : « Donnez-nous dix ans, quinze ans de protection, disait-on, et nous ne redouterons aucune concurrence. » Mais les dix ans, les quinze ans se sont écoulés et bien d'autres avec, et les droits protecteurs sont encore invoqués comme l'unique *palladium* de certaines branches de la fabrication intérieure ; ils le sont, non plus d'une manière transitoire, mais d'une façon permanente : c'est une muraille de la Chine qu'on veut élever autour de la France, à l'instant même où la Chine ouvre son immense marché à l'exploitation européenne !

Chose étrange ! c'est au moment où nos industriels se coalisent pour confiner la France dans les barrières d'un blocus hermétique, qu'ils se plaignent de voir les débouchés se restreindre et se fermer à l'étranger ! Il n'y a là cependant rien que de bien naturel : ce

sont les lois de la statique commerciale, qui condamnent les peuples à user de représailles, à ne plus acheter quand ils ne peuvent plus vendre; car, pour acheter, il faut payer. De cette manière, au lieu des avantages réciproques qu'engendre le libre échange de produits, on arrive à une guerre désastreuse des tarifs; au lieu de lutter d'émulation pour le bien, on lutte de sévérité pour l'exclusion des produits fabriqués le mieux et à meilleur compte, et ce sont les consommateurs qui payent les frais de cette levée de boucliers.

Le commerce d'exportation de la France, en produits du sol et de l'industrie nationale, s'est élevé, en 1841, à 760 millions. C'est donc un tribut de 760 millions que les autres pays nous ont payé, pour emprunter le langage des prétendus partisans du travail national; et l'événement prouve que les leçons qu'ils ont données portent leurs fruits, car l'étranger travaille à son tour à s'affranchir de ce tribut, et les exportations de 1842 sont tombées à 645 millions.

La situation est grave; elle ne permet pas de s'endormir dans l'indifférence ni de supporter plus longtemps le joug onéreux de la prohibition. On voit où nous ont conduits les belles théories du *travail national*, dénomination appliquée, par un singulier effort de logique, aux industries les plus difficiles à s'acclimater en France, et les déclamations contre le *tribut payé à l'étranger*, alors que nous recevons des produits du dehors, qui soldent nos propres expéditions. Huskisson l'a dit avec raison, le système protecteur

est une découverte dont le brevet d'invention est expiré; toutes les nations en useront, à moins que toutes les nations ne soient assez bien avisées pour y renoncer, et pour substituer à une doctrine étroite qui sépare les peuples une doctrine large qui les unit et les rapproche.

Les unions douanières sont le premier symptôme d'une nouvelle politique commerciale. Malheur aux nations qui voudront se cantonner dans une immobilité routinière, quand tout marche et se transforme autour d'elles !

La démonstration de la Chambre de commerce de Bordeaux n'est pas un fait isolé, mais elle mérite une attention particulière, parce qu'elle résume et met vivement en lumière les plaintes énergiques des industries qui ne demandent que plus de liberté pour prospérer.

Le *Congrès vinicole*, tenu récemment à Bordeaux, et dont nous n'avons pas à examiner ici les votes empreints d'un caractère fâcheux de fédéralisme, a émis un vœu parfaitement convenable, au sujet de notre législation douanière. Il demande au gouvernement que celui-ci adopte enfin les principes d'une sage économie politique; qu'il entre sans délai dans une voie de réforme des lois de douanes, et s'efforce d'obtenir successivement et sans secousse, des puissances étrangères, l'abaissement des barrières élevées entre elles, et qui entravent l'échange de leurs produits naturels.

L'union douanière entre la France et la Belgique présente un champ pratique de réforme; elle est

commandée par nos intérêts commerciaux. La surprise qu'ont exercée, l'an dernier, les vaines clameurs de quelques fabricants ne saurait se renouveler, car le pays n'est pas disposé à se ranger sous la bannière du *statu quo*, si résolument arborée par MM. Mimerel et compagnie.

Ces messieurs ont une singulière manière de raisonner; leurs arguments impliquent une flagrante contradiction. S'il est question de traiter avec un pays puissant dont le marché est immense, avec l'Angleterre, ou l'Association douanière, par exemple, ils se récrient contre les dangers d'un pareil accouplement, qui nous obligerait de lutter contre des rivaux nombreux et actifs. L'Angleterre ne demande qu'on lui ouvre nos frontières, que parce qu'elle a besoin de détruire notre prospérité pour remédier à sa détresse. Pitoyable faux-fuyant du monopole réduit aux abois! Si l'Angleterre espère obtenir en France un débouché avantageux pour certains de ses produits, elle nous offrira au moins l'équivalent pour nos propres exportations, et certes, pour s'assurer un débit considérable, on ne commence pas par ruiner les acheteurs.

Lorsque, au lieu de négocier avec un pays égal ou supérieur en étendue et en puissance, nous voulons traiter avec un État beaucoup moins vaste, beaucoup moins peuplé que la France, alors c'est un marché de 34 millions d'âmes que nous livrons en échange d'un marché de 4 millions, et l'on redouble de clameurs pour empêcher ce qu'on nomme un marché de dupe,

dont la Belgique recueillerait tous les avantages, et la France subirait toutes les charges !

Commençons par écarter le sophisme spécieux à l'aide duquel on espère empêcher l'examen de la convention projetée. « La condition n'est pas égale, a-t-on dit ; pour un consommateur que nous donnera la Belgique, nous lui en fournirons plus de huit ; les Belges sont doués d'une immense faculté de production ; ils inonderont notre territoire de leurs marchandises, et, loin de s'enrichir de cette alliance, la France s'appauvrira. »

Nous ne pensons pas avoir affaibli l'argument de nos adversaires ; maintenant, qu'il nous soit permis de leur répondre que l'on ne produit pas pour le vain plaisir de produire, mais dans le but d'augmenter ses jouissances, et par conséquent sa consommation, et qu'un peuple doué d'une grande faculté de production est toujours doué d'une égale faculté de consommation ; l'équilibre se rétablit ainsi à l'avantage de relations commerciales plus intimes avec un Etat placé dans ces conditions de prospérité ; il fournit des denrées et des marchandises à bon compte, et en même temps il ouvre en échange un débouché considérable. Si la Belgique ne renferme que 4 millions de consommateurs, elle ne compte aussi qu'un nombre pareil de producteurs ; si chaque Belge produit plus que chaque Français, chaque Belge consomme aussi davantage. On a cité des chiffres pour donner à un raisonnement vicieux une sorte de rigueur mathématique ; mais on a oublié de produire tous ceux qui

peuvent fournir une idée exacte de l'état des choses actuel.

Le commerce général extérieur de la Belgique s'est élevé, en 1841, à 489 millions ; sur cette valeur totale, le commerce spécial, c'est-à-dire celui qui, à l'importation, se compose des marchandises allant à la consommation ou au travail intérieur, et, à l'exportation, des produits provenant du sol ou de l'industrie du pays, a figuré pour la somme de 364 millions. Ce dernier chiffre est le seul dont nous devons nous occuper ; il se décompose en une valeur de 210 millions à l'importation, et de 154 millions à l'exportation [1].

Pendant cette même année 1841, le commerce général de la France s'est élevé à 2 milliards 187 millions ; et le commerce spécial à 1 milliard 564 millions, dont 804 millions à l'importation, et 760 millions à l'exportation.

On a prétendu se servir de ces données pour établir un parallèle, d'où il résulterait que la France ne

[1] En 1846, le *commerce général* s'est élevé à 634 millions, le *commerce spécial* à 401 millions, *valeur officielle*. Un arrêté récent prescrit la révision périodique des évaluations de la douane. En appliquant aux chiffres du *commerce spécial* de la Belgique les estimations nouvellement arrêtées, on arrive à constater une *importation* de 207 millions et une *exportation* de près de 149 millions : ces chiffres correspondent, à peu de chose près, à ceux qui formaient la base du calcul auquel nous nous livrions en 1843. Quant au commerce général de la France, il a été en 1846 de 2,437 millions, et le *commerce spécial* de 1,772 millions, dont 920 à l'importation et 852 à l'exportation. Mais en substituant à ces *chiffres officiels* les *valeurs réelles*, on arriverait aussi à un résultat presque équivalent à celui que résumaient les indications données plus haut.

peut, sans un grand danger, s'allier commercialement avec la Belgique; en prenant en bloc tantôt la valeur du commerce général et tantôt celle du commerce spécial, et en les mettant en regard des chiffres de la population respective des deux Etats, 4 millions et 34 millions, on est arrivé à dire que l'activité commerciale de la Belgique était représentée par une quote-part de 124 francs, ou de 91 francs en calculant par tête d'habitant, tandis que celle de la France ne l'était que par 64 et 46, c'est-à-dire qu'elle était moitié moins considérable.

Nous ne comprenons pas trop les conséquences tirées de ce rapprochement; celui-ci nous semble militer en faveur de l'*union*, car on gagne toujours à s'allier à un peuple actif, riche et industrieux. Mais le raisonnement des adversaires de l'*union* les conduit à un autre résultat : comme c'est de la puissance de production de la Belgique qu'ils prétendent se faire une arme contre le traité, ils feignent de prendre les chiffres du mouvement général du commerce extérieur pour la mesure de la force productive de nos voisins. Ces chiffres doivent être analysés pour formuler une sorte de déposition sincère. En premier lieu, il est bien reconnu que c'est le commerce *spécial* seul qui doit nous occuper ici, et non le commerce de commission; or, la Belgique a exporté pour 154 millions, lorsque la France n'a exporté que pour 760 millions; c'est-à-dire que la quote-part de chaque Belge a été de 38 fr. 50 c., tandis que celle de chaque Français n'était que de 22 fr. 38 c. Mais le corrélatif nécessaire

de l'exportation, c'est l'importation; si chaque Belge a vendu environ deux fois plus que chaque Français, il a acheté aussi plus du double; en effet, les importations de Belgique ont été de 210 millions, celles de France de 804 millions, c'est-à-dire par tête d'habitant, environ 52 fr. 50 c. pour les Belges, et de 23 fr. 65 c. pour les Français. Ainsi donc, à une faculté de production plus grande correspond une faculté de consommation plus considérable, et celle-ci l'emporte même comparativement sur l'autre. Si les 4 millions de Belges produisent comme 7 millions de Français, ils consomment comme 9 millions, et nos industries nationales peuvent se promettre un large débouché du moment où Belges et Français ne formeront plus qu'un seul peuple commercial en vertu de l'union. Car l'union douanière, comme l'a si bien dit la Chambre de commerce de Bordeaux, est une conquête pacifique que font réciproquement les deux peuples unis; c'est l'augmentation, au point de vue agricole, industriel et commercial, du territoire national, et de la population qui compose le marché intérieur.

Pour exalter les avantages de ce que les membres du Comité Mimerel décorent exclusivement du nom de *travail national*, ils ont choisi un singulier moyen, c'est de nous rapetisser constamment vis-à-vis de l'étranger, de présenter nos ouvriers comme n'ayant ni l'habileté, ni l'activité nécessaires pour soutenir la concurrence. Nous rendons meilleure justice à la France; les bras ne sont pas plus oisifs, ni moins exercés chez nous qu'en Belgique, et si les

fruits obtenus sont moins abondants, la faute en est uniquement à la mauvaise direction donnée au travail; c'est cette direction qu'il importe de rectifier.

Loin de se faire concurrence pour leurs produits les plus importants, la France et la Belgique se complètent en quelque sorte par la nature des productions de leur sol et de leur industrie; les fabriques similaires se subdivisent elles-mêmes en des catégories distinctes, qui permettent un rapprochement avantageux. La Belgique nous fournit des houilles, du charbon de bois, des laines, des chevaux; des bestiaux, des graines oléagineuses, des chanvres et des lins, du zinc, du cuivre, des fontes de fer, des cuirs verts et salés, des marbres, des ardoises, de la chaux, des bois de construction, du houblon, des grains, des toiles et des fils de lin, des dentelles, des tulles, des armes, des machines : elle reçoit de nous des vins, des eaux-de-vie, des huiles d'olives et d'œillette, des étoffes de laine, des draps, des étoffes de soie et de coton, des fils de soie et de la soie écrue, des objets de mode, de la mercerie, de la passementerie, de l'horlogerie, de l'orfévrerie, des cuivres ouvrés, de la verrerie, des ouvrages de cuir, des tourteaux, du sel, etc.

La première remarque que cette nomenclature suggère, c'est que ce pays nous envoie principalement des matières premières nécessaires à notre industrie, et que nous lui expédions soit des objets spéciaux de notre sol, qui manquent à sa consommation, soit des produits fabriqués. Les états de nos douanes

en font foi : en 1841, la Belgique nous a envoyé [1] pour 57,899,390 fr. de matières nécessaires à l'industrie; pour 15,170,635 fr. d'objets naturels, destinés à la consommation, et seulement pour 16,845,366 fr. d'objets fabriqués. Nous y avons exporté [2] pour 15,398,311 f. d'objets naturels, et pour 30,197,390f. d'objets manufacturés. Que trouvent donc de si effrayant dans ce résultat les prétendus défenseurs du *travail national ?*

Ce sont les chiffres bruts du total de l'importation et de l'exportation, en ce qui concerne notre commerce spécial avec la Belgique, dont ils croient pouvoir faire une arme victorieuse. La Belgique nous a envoyé [3], en 1841, pour 101,685,533 fr. de marchandises; il en est entré en consommation pour 89,915,391 fr. La France a exporté en Belgique pour 53,558,222 fr. de marchandises, dont 45,895,701 fr. provenaient de notre sol et de notre industrie. Nous avons donc une *balance* défavorable ; en nous en tenant au commerce *spécial*, nous avons acheté pour

[1] Voici les chiffres de 1846, qui montrent une disproportion bien plus notable encore entre les divers éléments composant le total de 101 millions d'importations belges en France, savoir : 73,175,757 fr. de matières nécessaires à l'industrie; 9,483,304 fr. d'objets naturels de consommation, 19,000,105 fr. d'objets fabriqués.

[2] En 1846, de produits naturels, 15,048,408 et 33,445,567 d'objets fabriqués.

[3] En 1846, commerce général :

Importation de Belgique	124,460,724
Exportation de France	59,479,122
commerce spécial :	
Importation de Belgique	101,674,989
Exportation de France	48,233,483

44 millions de plus que nous n'avons vendu; nous avons, par conséquent, payé à la Belgique un tribut de 44 millions.

Rectifions une première erreur : les marchandises venues par la voie de Belgique et entrées dans notre consommation, ne sont pas toutes des marchandises belges; pour connaître le chiffre exact de celles-ci, c'est au tableau des douanes belges pour 1841 qu'il faut se reporter; nous y voyons que la Belgique n'a exporté pour la France, de ses propres produits, que pour 64,555,000 fr. [1]. La *balance* n'est donc que d'une vingtaine de millions en notre défaveur, pour parler le langage de l'école mercantile, et nous avons reçu pour environ 14 millions de houille [2], ce puissant aliment du travail et de la fabrication! En laissant de côté cet article, les importations et les exportations se balancent à peu de chose près. Mais la France est admise, en général, sur le même pied que les autres nations. Si nos frontières de douanes étaient reportées aux limites de la Belgique, si les produits anglais, allemands, etc., payaient un droit, tandis que les nôtres circuleraient librement, quel accroissement rapide prendraient nos envois! Nous

[1] Les états de 1846 conduisent à des conclusions pareilles. La Belgique ne nous a envoyé de ses propres produits, que pour 80 millions, *valeur officielle*, qui se réduisent à 69 millions de *valeur rectifiée*. Les tableaux de douanes estiment notre *importation* (*commerce spécial*) à 42 millions, *valeur officielle*, et à 47 millions, suivant les évaluations nouvelles. La plupart des produits français introduits en Belgique sont imposés à la valeur, ce qui permet de supposer que leur prix total n'est pas déclaré.

[2] En 1846, plus de 18 millions.

n'entrons que pour 44 millions dans les 210 millions de produits étrangers consommés en Belgique; l'union douanière nous donnerait une large part dans l'approvisionnement de l'excédant de 166 millions, sans compter l'augmentation inévitable de la consommation, suite naturelle de rapports plus faciles.

Les industries qui réclament chez nous le plus haut, les draps, les cotons, gagneraient, comme les autres, à cet accroissement de débouché; la question véritable s'agite seulement entre les bénéfices énormes des maîtres de forges et des propriétaires de forêts, et les riches revenus des houillères du bassin du Nord, d'une part, et l'ensemble de la production nationale de l'autre. Il était difficile de rien ajouter de neuf, à cet égard, à la savante et lumineuse exposition de la question par M. Léon Faucher, dans son savant ouvrage, intitulé l'*Union du Midi*, l'une des productions les plus remarquables de la science économique dans ces dernières années. Mais les vérités, que les parties intéressées à les obscurcir essayent de voiler à tous les regards, on ne doit pas se lasser de les répéter, et nous devons savoir gré à la Chambre de commerce de Bordeaux d'avoir repris cette démonstration avec une certaine étendue.

Nous venons de dire que l'industrie des draps et l'industrie cotonnière cédaient à des alarmes exagérées. En effet, que se passe-t-il aujourd'hui? Nos tarifs de douanes mettent ces sortes de fabriques dans une situation inférieure à celle des fabriques belges; il y a des différences de salaires et de loyer

de capitaux à notre désavantage, et cependant nous sommes de force à soutenir une concurrence victorieuse. La preuve de ce fait est bien facile à administrer; ce n'est ni sur le marché belge, ni sur le marché français que nous irons la chercher, mais bien sur les marchés du reste du monde, sur lesquels produits belges et français sont reçus dans des conditions égales. Si la fabrique belge possédait cette prééminence écrasante qu'on lui attribue, et cette faculté indéfinie de production dont on prétend la gratifier, ses exportations devraient chasser les nôtres partout où elles les rencontrent, nos débouchés devraient disparaître, absorbés par l'influence victorieuse de notre rivale. Or, consultons les chiffres officiels de l'année 1841, pour laquelle nous possédons les tableaux du mouvement commercial de la France et de la Belgique.

Les exportations des draps et casimirs belges ont atteint une valeur de 13,965,000 francs, celles de France ont été pour les draps seuls de 21,374,388 fr. et pour les casimirs et les mérinos de 8,643,864 fr. En outre, les autres tissus de laine n'ont produit à la Belgique que 1,134,000 fr., et à la France, environ 25 millions, c'est-à-dire qu'au total nous avons exporté pour 64 millions et la Belgique pour 16 millions, et que sur le seul article des draps et casimirs, de l'avenir duquel on semble s'inquiéter le plus, nous avons expédié deux fois autant de marchandises que les Belges[1].

[1] Depuis 1841, la situation a singulièrement changé à notre avantage.

Si nous examinons la situation comparée du commerce extérieur de la France et de la Belgique, en ce qui concerne l'industrie cotonnière, nous arrivons à un résultat non moins instructif. La Belgique a exporté en tissus de coton blanc, pour 1,038,000 fr., teints et imprimés, 5,150,000 fr.; tulle, 788,000 fr.; la France, en tissus de coton blanc, pour 7,478,175 fr., teints et imprimés, 71,424,626 fr.; tulle et gaze, 6,761,200 fr.; et avec les diverses autres variétés, au total, pour 104,700,000 fr. de tissus de coton, dont la Belgique exportait pour une valeur totale qui n'atteint pas 8 millions [1].

Comment expliquer, en présence de ces résultats, les cris de détresse jetés par l'industrie des draps et des cotons, à la seule annonce d'un traité avec la Bel-

En 1846, nous avons exporté pour 108 millions de tissus de laine, dont 23,634,801 fr. de draps, et 16,392,989 fr. de mérinos et casimirs. Il est vrai que les valeurs officielles, exactes pour les draps, sont exagérées de moitié en ce qui concerne cette dernière catégorie.

La Belgique a exporté, en 1846, 660,000 kil. de draps, casimirs et tissus similaires; ces objets sont en général d'une qualité de beaucoup inférieure aux tissus français analogues; aussi une base commune d'évaluation ne saurait-elle être admise. On ne saurait les porter à plus de 20 fr. le kil., ce qui donne un total d'environ 13 millions, qui représente un peu plus du tiers de l'exportation française pour ces seuls articles. L'exportation totale des tissus de laine belges n'atteint pas le quart de notre exportation, en *valeur réelle*.

[1] L'exportation des tissus de coton de France s'est encore accrue; elle a été, en 1846, de 140 millions, *valeur officielle*, qui représentent environ 60 millions, *valeur réelle*, tandis que la Belgique n'atteint pas le douzième de cette somme. En 1845, elle a exporté 819,860 kil. de toiles blanches, et 534,694 kil. de toiles teintes et imprimées. Nos exportations ont été, en 1846, de 2,166,297 kil. de toiles blanches, et 2,863,513 kil. de toiles teintes et imprimées, d'une qualité de beaucoup supérieure à celle des toiles de coton belges.

gique? Ce sont des habitudes routinières qui craignent d'être dérangées, alors même que le travail de transformation ne les menace d'aucun danger sérieux. Le pays ne saurait renoncer à une alliance commerciale d'une grande portée matérielle et politique, pour calmer de fausses appréhensions, et pour maintenir, au profit de quelques industriels craintifs, un *statu quo* périlleux pour l'ensemble de la production nationale.

La Chambre de commerce de Bordeaux a principalement élevé la voix au nom des intérêts vinicoles en souffrance; on prétend écarter ces réclamations, en disant que si l'on détruit les prohibitions et les droits protecteurs, la consommation intérieure du vin diminuera par suite de la gêne qu'éprouveront les travailleurs nationaux, et qu'elle perdra plus au dedans qu'elle ne gagnera au dehors.

Cet argument n'a rien de sérieux; il est trop facile de le rétorquer, surtout contre les manufacturiers qui filent et tissent le coton et la laine. Les vignerons avec leurs familles, et les ouvriers que fait vivre la confection des barriques, le transport des vins, etc., forment plusieurs millions d'individus; c'est leur gêne incontestable, c'est leur détresse qui arrêtent la consommation intérieure des produits des manufactures du Nord. Donnez-leur le moyen d'écouler leurs denrées, ils feront aussitôt des acquisitions nombreuses de tissus de coton et de laine, et ce marché intérieur, que les partisans du système protecteur couvent d'un regard jaloux, deviendra plus riche et plus étendu.

Pour se réserver le monopole de la fourniture du pays, les fabricants entravent nos relations au dehors et précipitent notre population dans une affreuse misère; ils égorgent la poule aux œufs d'or; car les habitants sont obligés de renoncer aux objets les plus nécessaires, faute de ressources pour les acquérir; l'engorgement arrive, car l'écoulement des objets fabriqués s'arrête, borné qu'il est par le défaut d'aisance des consommateurs. Certes, ce n'est pas en présence de tant de populations misérables qu'on peut parler d'un excès de la production; il y aurait folie à prétendre que l'on produit trop, lorsque tant d'hommes manquent du nécessaire; mais c'est la répartition des produits qui se fait mal, gênée qu'elle est par une législation vicieuse; le système protecteur et prohibitif amène forcément à sa suite des crises commerciales et le paupérisme, en comprimant le libre essor de l'activité humaine. Ce système excite le producteur, en lui offrant dans le marché intérieur une apparence de débouché certain et sans concurrence; la production dépasse promptement les limites de la consommation intérieure, et les débouchés extérieurs ne pouvant s'étendre en présence de l'exclusion des produits étrangers de notre marché, il en résulte un encombrement fâcheux; des masses de produits s'accumulent sans trouver d'acheteurs, à côté d'autres produits auxquels on interdit un libre échange, et qui auraient permis à leurs détenteurs de profiter de cette accumulation; la surabondance et la misère se heurtent côte à côte, lorsqu'on pour-

rait les transformer en une aisance régulière, résultat de la suppression des entraves artificielles qui gênent les rapports internationaux.

Les fabricants coalisés poussent plus loin leur généreuse sollicitude pour les intérêts vinicoles; ils cherchent à dissiper l'erreur de ceux qui croient que la liberté du commerce étendrait l'exportation de nos vins et de nos eaux-de-vie. A les entendre, ce sont d'autres goûts, d'autres habitudes qui empêchent les peuples étrangers et surtout les peuples du Nord de consommer une quantité notable de nos vins; nous rencontrerons toujours, disent-ils, dans cet obstacle naturel une limite infranchissable à nos exportations, quelle que soit la politique commerciale que l'on adopte et l'abaissement de droits que l'on obtienne.

Les faits donnent un éclatant démenti à ces charitables appréhensions. Avant que la Restauration nous eût entraînés dans la voie fatale du système protecteur, en faisant succéder à la guerre militaire une guerre de douanes, la Suède, la Russie, la Prusse consommaient des quantités considérables de nos vins. Dès le mois d'août 1817, les propriétaires et commerçants du département de la Gironde constataient dans une pétition les représailles exercées à l'égard de nos vins, que les États du Nord frappaient d'un droit prohibitif; il en fut de même pour les autres produits de notre sol et de notre industrie, les étoffes de soie, l'horlogerie, etc. En 1817, nos exportations pour la Russie, la Suède et le Danemarck s'élevaient à près de 80 millions; elles ne sont pas de 16 millions au-

jourd'hui. La fameuse loi de 1822 porta le dernier coup à nos relations commerciales : les fers, les lins, les bestiaux étrangers furent proscrits; les pays allemands, le Wurtemberg, la Bavière, Bade, prohibèrent nos vins.

Il s'opéra par contre-coup en France un déplacement de travail, funeste à notre richesse et à notre prospérité; les marchés du dehors se fermèrent devant nos produits, et les producteurs, privés d'un bénéfice légitime, furent réduits à une sorte de vassalité industrielle vis-à-vis des propriétaires des forêts, des maîtres de forges et d'un certain nombre de fabricants.

Ainsi la Suède, qui, en 1780, avait acheté 2,700 tonneaux de vin à Bordeaux, en a acheté 244 en 1841, c'est-à-dire moins de la onzième partie.

Ainsi les Etats du Nord réunis, l'Angleterre, la Suède, le Danemarck, la Russie, l'Allemagne, la Hollande et la Belgique, qui, en 1780, achetèrent à Bordeaux 50,727 tonneaux de vin, n'en ont acheté, en 1841, que 32,500 environ; c'est-à-dire que, malgré l'énorme accroissement de la population de ces pays, l'exportation de la Gironde pour le Nord a diminué de deux cinquièmes. L'exportation totale de Bordeaux n'a pas dépassé, en 1841, 52,704 tonneaux; elle est donc restée au chiffre que comportait en 1780 la seule expédition pour le nord de l'Europe; et cependant que de nouveaux débouchés se sont ouverts devant nous! les Etats-Unis, Cuba, les nombreuses républiques américaines, le Brésil, l'Inde anglaise, etc.

Il n'y aurait donc pas de nouvelles habitudes à créer au dehors pour donner à l'exportation de nos vins plus d'activité; ce sont d'anciennes habitudes traversées par de mauvaises institutions, qu'il s'agirait de raviver.

En ce qui concerne spécialement la Belgique, on objecte que, du temps de l'Empire, la consommation du vin n'y était pas beaucoup plus considérable qu'à présent. Mais on oublie qu'alors les croisières anglaises empêchant les communications par mer, l'élévation du coût des transports par terre, qui était de 70 francs par barrique ou de 228 francs par tonneau, augmentait fortement le prix des vins et agissait absolument de la même manière que les droits d'accise, établis actuellement dans ce pays. D'un autre côté, l'aisance et la population ont beaucoup augmenté en Belgique comme en France, et plus encore par suite d'un meilleur système commercial qui régit ce pays, circonstance dont la Chambre de commerce de Rouen a fait elle-même l'aveu, tout en réclamant contre l'union douanière.

« L'extrême modération des tarifs de douane, a-t-elle dit dans sa lettre du 4 novembre 1842, à M. le ministre du commerce, rend la vie facile et commode en Belgique, et il est incontestable que la masse de la nation aurait plus à perdre qu'à gagner à un changement de système.

« Les renseignements les plus authentiques nous ont appris que la condition des ouvriers belges est fort supportable, qu'elle est même meilleure que celle de nos propres travailleurs. »

Cependant la différence des salaires, plus bas en Belgique qu'en France, est un des motifs mis en avant pour repousser l'union franco-belge.

Pourquoi faut-il que la Chambre de commerce de Rouen, qui reconnaît si bien pour la Belgique les avantages d'un système de douanes plus libéral, les repousse pour la France? pourquoi faut-il que l'aveuglement produit par un intérêt personnel mal entendu fasse traiter la liberté commerciale comme une marchandise étrangère, sujette à prohibition?

Ce qui est vrai, c'est que nos vins deviendraient d'un usage habituel en Belgique, s'ils y revenaient à meilleur compte; si l'on en boit peu, c'est parce qu'ils coûtent cher.

La Chambre de commerce de Bordeaux invoque à l'appui de cette conviction ce qui se passe dans les villes anséatiques; celles-ci forment des Etats indépendants, mais elles appartiennent à la grande nation allemande; elles ont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes que les Etats voisins; la bière et les eaux-de-vie de grain peuvent y être également bien fabriquées: voici cependant ce qui a lieu dans ces villes libres.

Leur population est évaluée: pour Brême 50,000 âmes, Hambourg 150,000, Lubeck 46,000, au total 246,000. Les vins n'y payent qu'un droit minime. Ces trois villes ont reçu de France, en 1841, 170,363 hectolitres ou environ 20,000 tonneaux de vin, et 9,796 hectolitres d'alcool, ce qui représente plus de deux tiers d'hectolitre de vin, 4 litres d'alcool par

individu. Or, 4 litres d'alcool sont l'équivalent d'environ 28 litres de vin, c'est donc une consommation de 1 hectolitre par habitant.

Brême, Hambourg et Lubeck réexpédient une partie des vins de France que reçoivent leurs négociants, mais cette réexportation ne s'élève pas, le Mémoire de la Chambre de commerce de Bordeaux en donne l'assurance, au delà de 4 à 5,000 tonneaux; elle se trouve plus que compensée par les quantités de vin d'Allemagne, d'Espagne, de Portugal et d'Italie, qui arrivent dans ces localités.

Ce débouché si important nous est ouvert dans des cités environnées de toute part de pays où la bière est la boisson habituelle et générale; le vin y est préféré, parce que des droits élevés ne le rendent pas inaccessible à la population.

L'union douanière n'a consommé en 1841, pour plus de 20 millions d'habitants, que 50,576 hectolitres de vin de France, et 897 hectolitres d'eau-de-vie de la même provenance; la consommation s'y est élevée à un quart de litre par individu.

Quel est le motif de cette immense disproportion? le droit perçu, qui est de 77 francs par hectolitre pour les particuliers, de 62 francs pour les marchands en gros, tandis qu'à Hambourg il n'est que de demi pour cent de la valeur. Il en résulte que dans cette ville, malgré les 30 ou 38 fr. de fret par tonneau, on peut boire du vin à meilleur marché qu'à Bordeaux même, où ce liquide paye 78 francs de droit indirect ou d'octroi pour les 9 hectolitres formant l'ancien tonneau.

Aussi, à Hambourg, le vin est la boisson de l'ouvrier, presque autant que la bière.

De ce qui se passe dans les villes anséatiques, il résulte évidemment que ce n'est point le goût qui manque aux peuples étrangers pour consommer nos vins, c'est la possibilité de les payer lorsque le prix est surélevé par des droits considérables.

Si la Belgique, avec ses 4 millions d'habitants, consommait un jour du vin dans la proportion des villes anséatiques, elle nous en demanderait 4 millions d'hectolitres, au lieu de 97,857 hectolitres que nous y avons porté en 1841, c'est-à-dire moitié de ce que Brême, Hambourg et Lubeck nous ont demandé. On voit qu'en tout cas, en mettant de côté tout ce qu'un pareil rapprochement semble présenter d'hyperbolique dans le résultat auquel on arrive par la voie du calcul, on voit que la marge est bien grande, qu'il nous reste beaucoup à gagner dans cette direction, et que l'union douanière pourrait donner à nos vignobles un débouché important.

Ce n'est pas seulement le commerce des vins, représenté par Bordeaux, ce sont les soieries, les étoffes de laine autres que les draps, les châles, les bronzes, les articles Paris, etc., qui ont réclamé l'union par l'organe des Chambres de commerce de Lyon, Marseille, Nîmes, Montpellier, Bayonne, Arras, et des réunions des manufacturiers tenues à Reims et à Paris. Mulhouse, sans adopter aussi franchement la pensée de l'union, penche cependant pour cette grande mesure.

La culture de la vigne occupe en France plus de 2 millions de familles, au moins le sixième de la population, en y joignant les ouvriers qui exploitent les bois merrains servant à la construction des futailles, ceux qui préparent les bois de châtaignier et d'orme propres à faire des cerceaux, et les osiers qui doivent les relier, puis les tonneliers qui confectionnent les barriques, les réparent et soignent les vins; nous ne parlons pas de la masse énorme des transports auxquels donnent lieu les vins et les esprits.

La fabrique de soieries emploie plus de 400,000 ouvriers, la valeur de ses produits s'élève annuellement à 300 millions.

Les étoffes de laine autres que les draps, et les châles, tiennent un rang important dans notre industrie; Reims seul occupe 50,000 ouvriers à la fabrication des mérinos, napolitaines, flanelles, circassiennes, casimirs, étoffes de gilets, et le produit de cette industrie est évalué à 60 millions. La fabrication des châles, tissus, barèges, etc., emploie 10,000 ouvriers et 25,000 ouvrières; ajoutez à cela les travailleurs employés par l'industrie des bronzes et les articles de Paris, les modes, etc., et vous arriverez à ce résultat, que le tiers de la population française est directement intéressé à la conclusion de l'union franco-belge, qui ne saurait porter quelque préjudice qu'à l'industrie du fer, qui emploie 46,000 ouvriers, et produit pour 105 millions de valeur par an[1].

[1] Les chiffres de 1846 sont les suivants :

Travail au coke et à la houille. — *Fonte*, 137,807 tonnes d'une valeur

des provenances étrangères pour cette fourniture extraordinaire; autrement on exagérerait la production, on provoquerait comme à plaisir une crise analogue à celle qui désole aujourd'hui l'Angleterre et la Belgique.

Nous avons essayé de résumer les principales indications contenues dans le Mémoire de la Chambre de commerce de Bordeaux; ce document nous a paru, en effet, fournir un utile contrepoids aux tristes exagérations et aux erreurs étranges dans lesquelles est tombée la coalition industrielle présidée par M. Mimerel. La véritable défense du *travail national* consiste à écarter les obstacles qui s'opposent au développement de nos forces productives. Opprimée par un mauvais système économique, la France est demeurée loin encore de la haute prospérité à laquelle elle a droit de prétendre. Si la richesse du sol et le génie des habitants ont pu lutter contre une mauvaise direction commerciale et produire une augmentation de richesse, combien ces résultats ne seraient-ils pas accrus s'ils étaient secondés par une législation plus libérale!

Terminons ce travail en rappelant les sages paroles de la Chambre de commerce de Saint-Etienne, qui a si bien réussi à poser avec fermeté les principes dont le pays ne devrait jamais sécarter:

« Le gouvernement aura à se prononcer entre les industries qui trouvent dans le sol, dans le climat, dans les divers avantages particuliers au pays et dans les facultés industrielles de sa population toutes les

conditions de leur succès, et celles qui ne se soutiennent, ou qui du moins croient ne pouvoir se soutenir qu'à l'abri des droits élevés et des prohibitions.

« Les premières n'imposent aucun sacrifice au consommateur, aucune restriction aux autres industries; le maintien de la paix et tout ce qui peut multiplier les relations entre les peuples sont pour elles autant d'éléments de prospérité ; il n'y a jamais lieu de redouter leur développement, attendu que, sous un régime de liberté, leurs débouchés ne sauraient être restreints par la concurrence étrangère, les conditions qui déterminent leur supériorité étant en quelque sorte inhérentes au pays et à sa population.

« Il n'en est pas de même des industries protégées par les tarifs; celles-ci obligent les consommateurs à payer leurs produits beaucoup plus cher qu'ils ne les payeraient s'il y avait libre concurrence; en empêchant l'introduction des produits étrangers, elles nuisent au développement de toutes les industries pour lesquelles nous possédons la supériorité; elles sont intéressées à l'isolement des Etats et elles en proclament la nécessité; enfin, les développements qu'elles reçoivent, par suite de la protection douanière, peuvent attirer les capitaux et les facultés industrielles dans de mauvaises voies, d'où ils ne pourraient être retirés, en cas qu'il devînt nécessaire de supprimer plus tard cette protection, sans de grands sacrifices. »

Que répondront à cette pressante argumentation les membres du Comité de la rue Richelieu? Rien, ce

nous semble ; ils garderont un silence prudent, sauf à se répandre de nouveau en déclamations sonores, pour donner le change sur les intérêts du pays. Mais la réflexion et le bon sens public ont fait justice de ces superbes dédains pour les enseignements de la science, pour la *théorie*, dédains professés par ceux qui ne vivent que d'une théorie fausse et inacceptable ; les prétendus défenseurs du *travail national* verront bientôt leur œuvre estimée à sa juste valeur, et ils auront à rendre compte du mal qu'ils ont causé, du tort qu'ils ont fait à la richesse publique par leur aveugle résistance à notre émancipation commerciale.

III

Mémoire de la Chambre de commerce de Bordeaux sur la possibilité de conclure un traité de commerce entre la France et l'Angleterre [1].

Depuis quelques années, le gouvernement français s'est occupé de négocier des traités de commerce avec diverses nations de l'Europe et de l'Amérique. Mais, si l'on en excepte la convention conclue avec la Sardaigne, aucun de ces projets n'a été suivi d'exécution ; nos rapports avec la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, le Brésil, n'ont pas obtenu les améliorations qu'on était en droit d'espérer. Il y a plus, des déclarations récentes semblent indiquer que no-

[1] Écrit en octobre 1844.

tre gouvernement renonce à la pensée même des traités de commerce, et qu'il veut procéder à l'avenir, en ce qui concerne nos relations avec l'industrie étrangère, par la voie du libre remaniement de nos tarifs de douanes.

Nous n'avons pas l'intention d'examiner en ce moment les avantages et les inconvénients attachés à ce mode d'action ; ce qui nous préoccupe, ce n'est pas tant la forme sous laquelle doit se produire la modification de nos rapports commerciaux, que la nature même de cette modification, et la tendance à laquelle on prétend subordonner nos intérêts d'avenir. Les bruyantes démonstrations d'une certaine partie de nos fabricants ont déjà réussi à faire avorter d'utiles tentatives, et à déprimer l'essor d'une politique plus libérale. Les doctrines prohibitives, d'abord timides et circonspectes, abdiquent maintenant une réserve de commande, et affichent hautement des pensées de monopole ; décorées du nom sonore de *protection du travail national*, elles aspirent à régner sans partage.

Les choses en sont venues à ce point, l'opinion publique a été si habilement circonvenue, qu'il faut un courage véritable pour démasquer des calculs égoïstes, pour défendre les principes élémentaires de la formation des richesses publiques contre des adversaires puissants, qui, tout en déclamant contre les enseignements de la science, tout en affichant la prétention exclusive d'être des hommes d'expérience et de pratique, ne se font pas faute de forger les

théories les plus erronées au service de leurs intérêts individuels.

La Chambre de commerce de Bordeaux a bien mérité du pays, en opposant à cet entraînement passionné la raison la plus calme et une saine appréciation de la question économique. Le Mémoire sur l'union douanière entre la France et la Belgique est un document remarquable, qui fait bonne justice des exagérations de crainte manifestées par les industries protégées. Le nouveau travail, auquel la Chambre de commerce de Bordeaux s'est livrée, cette année, pour examiner la possibilité de conclure un traité de commerce entre la France et l'Angleterre, prendra dignement sa place à côté de la publication précédente; il fournit un excellent sujet d'études, car il attaque de front des erreurs accréditées, et contient de curieux renseignements sur les résultats du traité de 1786 et du traité de Méthuen, ces deux épouvantails, dont les prétendus défenseurs du travail national se servent sans cesse pour battre en brèche les négociations commerciales.

Le moment est opportun pour se livrer à une étude sérieuse de ces grands intérêts; notre politique commerciale vient d'éprouver un grand échec; le traité conclu entre la Belgique et la Prusse ajourne les pensées d'union douanière que nous n'avons pas su féconder quand les circonstances s'y prêtaient avec facilité. Un projet plus restreint, d'une portée moins étendue, mais qui aurait servi d'utile acheminement à des conditions plus larges, semblait à la veille de

se réaliser entre les cabinets de Paris et de Bruxelles; il se trouve contrarié dans ses dispositions essentielles par la convention signée avec la Prusse. Le Comité présidé par M. Mimerel peut entonner un chant de triomphe, car, grâce au concours que lui ont prêté l'Angleterre et l'Allemagne, il n'a plus, de quelque temps, à redouter un remaniement sérieux des tarifs sur notre frontière du Nord.

Il ne faut pas que le silence des hommes sincèrement dévoués au développement normal de la richesse publique fournisse un encouragement à des mesures rétrogrades; il ne faut pas que le sacrifice des intérêts véritables du pays, et surtout des intérêts des classes laborieuses, passe sans provoquer au moins une protestation.

Les considérations politiques doivent demeurer étrangères à ce travail; aussi n'est-ce pas de ce point de vue que nous voulons envisager la position qui nous est faite par le nouveau traité entre la Prusse et la Belgique; nous nous bornerons à en indiquer les résultats matériels.

Disons-le néanmoins (sans descendre à l'appréciation de nos rapports politiques actuels avec telle ou telle nation, et en demeurant dans le seul domaine de la science), les doctrines du système protecteur renferment une contradiction flagrante. L'industrie a besoin de la paix pour se développer, et cependant le soin jaloux avec lequel les nations défendent leur marché intérieur les pousse vers des collisions funestes; la liberté des échanges est la condition la plus

féconde des bons rapports entre les peuples rapprochés par les liens d'un besoin réciproque : en mettant obstacle à la liberté des échanges, on suscite la discorde là où devrait fleurir la paix. Sous l'empire d'idées fausses et étroites, le commerce dévie de sa destinée ; au lieu de rapprocher les peuples, il les divise et les pousse les uns contre les autres.

En un mot, chose étrange, les hommes qui célèbrent, à l'envi les uns des autres, les bienfaits de la paix, oublient les conditions essentielles de son maintien.

Ces vérités étaient bien comprises par les hommes illustres qui ont présidé aux destinées commerciales de la France. Les fortes et saines maximes de Sully, de Colbert, de Turgot, protestent contre les tristes enseignements d'un égoïsme à vues courtes et rétrécies. Qu'on étudie les actes de leur administration : on les verra conformes à cette conviction, que tout ce qui peut favoriser les relations internationales, loin d'être une cause de ruine et de désolation pour les peuples, est pour eux une source d'aisance, et la garantie la plus solide de la paix, qui fait seule la prospérité générale. Pourquoi faut-il que nous en soyons réduits aujourd'hui à transcrire, comme une leçon nécessaire, ces belles paroles adressées à Louis XIV par un ambassadeur hollandais :

« Les Etats-Généraux des provinces-unies des Pays-Pas, mes maîtres, qui n'ont rien tant à cœur que de conserver et cultiver une alliance qui leur a de tout temps été si chère, si utile et si glorieuse, comme l'est celle de Votre Majesté ; *considérant que*

la bonne correspondance qui est entre les princes et États ne se maintient pas tant par la vertu des traités faits entre les souverains, que par l'amitié mutuelle de leurs sujets, qui, trouvant leur satisfaction dans leur utilité, et leur utilité dans le commerce réciproque, s'unissent d'autant plus étroitement, que leur bonne intelligence se rencontre d'ordinaire accompagnée de leur intérêt; et s'apercevant de plus en plus que depuis quelque temps, et spécialement depuis qu'il a plu à Votre Majesté de charger au delà de l'ordinaire les denrées et marchandises venant de leurs provinces dans ce royaume, cette belle liaison, cette *affection mutuelle des deux peuples se diminue et dissipe peu à peu, à mesure que le trafic s'étouffe sous la pesanteur des impositions* dont il est chargé, m'ont commandé de représenter à Votre Majesté, comme je le fais très-humblement par la présente, qu'il est impossible que le trafic, qui est l'âme de la société humaine, ne se ruine absolument, si Votre Majesté, par sa bonté ordinaire, tant pour subvenir aux nécessités de ses propres sujets que de ceux desdits seigneurs États, ne trouve bon de le remettre dans sa première liberté, en le déchargeant de toutes les impositions dont il a été chargé extraordinairement depuis quelques années.

« Il est très-certain, Sire, que la félicité des peuples consiste *principalement à la facilité de leur subsistance*, et qu'on peut dire avec raison qu'une personne qui vit commodément vit heureusement; *que cette commodité a pour première cause le travail et*

l'industrie de l'homme, et pour la seconde, le débit du provenu de ce travail, et pour la finale, l'acquisition de ce qui lui fait défaut en échange de ce qu'il a de trop; que la première de ces causes étant très-défectueuse sans les deux autres, et que ces deux-là dépendant absolument du commerce, ou plutôt le faisant elles-mêmes, il est facile à colliger qu'il n'y a rien de plus utile, pour rendre la vie de l'homme agréable et commode, que d'en faciliter les voies.

« Si à cela nous ajoutons que Dieu, par sa Providence toute divine, ne voulant pas seulement donner tout ce qui pourrait servir à la félicité de sa créature, *mais le lui voulant encore donner par un moyen qui peut établir une amitié et une société universelle pour toutes les parties du monde,* a de telle sorte diversifié la nature des terres et des climats, que chaque pays portant quelque chose de particulier et qui n'est pas commun aux autres, et voulant débiter ce qu'il y a de superflu en échange de ce qui lui manque, il eût besoin de cette correspondance universelle et de ce débit mutuel, que nous appelons commerce; il est facile à comprendre que ceux qui facilitent ledit commerce facilitent aussi les moyens qui rendent les peuples heureux et contents; et qu'au contraire, ceux qui le rendent difficile en lui bouchant les entrées par des impositions si excessives qu'elles en défendent le débit, empêchent leurs sujets, non-seulement de jouir de ce qui croît ailleurs, mais encore de pouvoir revendre en échange ce qu'ils ont chez eux, *et par une même action contraignent leurs peuples à demeurer chargés*

de ce qu'ils ont de trop et à ne pouvoir acquérir ce qu'ils ont de besoin[1]. »

Il est impossible d'exprimer en termes plus élevés de plus grandes vérités; en élevant les tarifs, en fortifiant les barrières des douanes, en s'obligeant réciproquement à des représailles industrielles, les nations se font un mal immense, tandis que des relations plus faciles profiteraient à tout le monde.

Les lois éternelles qui président à la formation des richesses ne se déplacent pas au gré des caprices et des passions; la vérité est une, elle ne capitule pas avec les exigences individuelles. Dans la lutte que l'homme entreprend avec la nature, dominée par un travail intelligent, il recherche le produit le plus abondant avec la moindre dépense de forces et de capitaux. Tel est le principe dont il nous semble facile de déduire tous les enseignements de l'économie politique, tout aussi bien que l'axiome : *la ligne droite est le chemin le plus court d'un point à un autre*, sert de point de départ à la solution des problèmes les plus compliqués de la géométrie.

La liberté des échanges permet cette division du travail entre les nations, qui engage chacune d'elles à se livrer à la production la mieux en rapport avec les circonstances locales et le génie des habitants; la liberté des échanges porte un coup mortel à ces industries factices qui entraînent à des sacrifices énor-

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, in-4°, Imprim. royale, t. III, p. 621 et suiv.—*Mémoire de M. Groot à Louis XIV*, 10 octobre 1670.

mes; à une véritable dilapidation des forces productives, au service d'un maigre résultat.

Nous savons à merveille qu'il est d'autres considérations dont la science appliquée doit tenir grand compte; et que l'on peut, dominé par des motifs supérieurs, consentir à payer plus cher certains objets, afin d'être assuré de les avoir à sa disposition dans toutes les éventualités. Le rêve philosophique de l'abbé de Saint-Pierre n'est pas près encore de se réaliser; bien que nous ayons goûté en Europe une paix de trente années, tandis qu'on ne connaissait que des guerres qui aient occupé un pareil laps de temps, nous ne saurions renoncer aux calculs de la prévoyance politique, et nous devons accepter les sacrifices matériels qu'ils nous imposent. Mais ayons toujours soin de distinguer la vérité économique, que rien ne modifie dans son essence, des expédients auxquels nous conduit le soin de notre sécurité publique et de notre indépendance nationale. Évitons un malentendu périlleux, car il nous mènerait à confondre les limites de ce qui est du domaine de la formation des richesses, et de ce qui appartient au domaine du gouvernement des Etats; on arriverait ainsi à ériger en théorie générale les conditions exceptionnelles de certaines branches du travail national, et au moyen de cet artifice de logique, on viendrait à contredire les desseins de la Providence, en proscrivant le commerce des produits propres à chaque pays, cet échange destiné à servir de lien à la fraternité humaine.

Ainsi donc, tout autant que d'autres, nous admet-

tons la nécessité de demander au travail indigène certains objets qu'il nous fournira cependant à un prix plus élevé, mais nous n'essayerons pas de donner le change sur ce fait; nous saurons qu'il s'agit là d'un sacrifice à subir, et que la richesse publique diminue par de tels procédés, puisque la masse des produits obtenus avec la même dépense de forces et de capitaux est moins considérable; par conséquent le fonds commun à répartir entre les divers agents de la production ne permet pas de rétribuer aussi bien leurs services.

Ce qui nous surprend, c'est qu'on puisse faire illusion au pays en mettant en avant l'intérêt des classes ouvrières pour demander des aggravations de tarifs et des prohibitions. L'ouvrier est forcément associé à l'entrepreneur d'industries, et son salaire diminue si le produit total de l'atelier décroît. Le système protecteur se résout donc en misère et en privation pour tout le monde, à l'exception de quelques privilégiés et des propriétaires des fonds de terre, dont il accroît la rente, c'est-à-dire qu'il sacrifie le prix du travail actuel pour augmenter le profit de ceux qui touchent un revenu pour la location des instruments de travail.

Il y a plus : le système protecteur pèse doublement sur les salaires et les déprécie sans cesse; d'une part, il encourage des industries qui, pour soutenir la concurrence de l'étranger, doivent spéculer sur la réduction des salaires et arrivent à des diminutions de valeur vénale des produits, en retranchant du prix de revient une partie de la rémunération due au travail humain.

D'un autre côté, il pèche par défaut de logique en

livrant à une concurrence sans réserve, sans limite, la seule marchandise qui mériterait la protection de l'Etat, le prix du travail de l'homme; car les ouvriers sont les seuls à ne pas être protégés. Si les partisans du régime protecteur obéissaient à la déduction rigoureuse du principe qu'ils ont posé, ils devraient commencer par interdire l'arrivée des ouvriers étrangers ou par frapper leur salaire d'un impôt considérable; ils devraient commencer par élever autour de nos frontières une sorte de cordon sanitaire pour empêcher la concurrence des bras étrangers, et par renier les principes de fraternité humaine dont la France s'est faite l'apôtre dévoué.

Nous nous sommes laissé entraîner plus que nous ne l'aurions voulu dans l'indication de ces données générales; peut-être trouverons-nous notre excuse dans l'insistance avec laquelle les prétendus défenseurs du travail national s'efforcent d'obscurcir les vérités les plus simples, les plus élémentaires. C'est en se couvrant de l'intérêt des classes laborieuses qu'ils sollicitent sans cesse de nouvelles rigueurs douanières; c'est ce masque d'emprunt qu'il importe avant tout de leur arracher.

Nous n'avons pas besoin de sonder les profondeurs de la politique européenne pour montrer le prix de la facilité des communications entre la France et la Belgique. La question de l'*Union douanière* a été déjà, de notre part, l'objet d'un examen sérieux. Nous avons essayé de faire passer dans d'autres esprits la conviction qui nous anime, et qui nous porte à dire

que l'intérêt matériel de notre pays est d'accord avec son intérêt politique pour demander ce grand acte d'émancipation industrielle.

Mais la bruyante levée de boucliers de la rue Richelieu a produit son effet; le projet d'union a été ajourné, et le traité récemment conclu entre la Prusse et la Belgique crée un nouvel obstacle à son accomplissement.

La Prusse obtient, pour l'association douanière, ce qui lui manquait. la facilité des relations lointaines; l'assimilation des pavillons et la suppression des droits de transit font d'Anvers un port allemand. La Belgique, de son côté, favorisée par une réduction de 50 p. 100 sur le tarif des fers, voit s'ouvrir devant elle un débouché assuré pour sa production métallurgique.

Et nous, quelle est notre position? Le traité négocié le mois dernier et qui paraissait à la veille d'être conclu, ce traité qui étendait, en faveur de nos tissus de laine et de coton, le benéfice du droit différentiel, et formait un acheminement nouveau vers l'union douanière, il est abandonné. De nouvelles rigueurs s'exercent contre les produits belges; une ordonnance du 2 septembre élève le droit sur les machines de toute provenance, parce que l'Angleterre permet la libre sortie de ses mécaniques, en effaçant ainsi la prime de contrebande que nécessitait l'ancienne prohibition d'exportation. Mais rien n'a été modifié à cet égard dans nos rapports avec la Belgique; pourquoi doit-on lui faire porter la peine d'une disposition à laquelle elle demeure étrangère?

L'Angleterre, l'industrie anglaise, tel est le point

de mire constant des efforts de nos adeptes du système protecteur; il semblerait qu'il n'y a pas place dans le monde pour la France et pour la Grande-Bretagne, que l'une doit écraser l'autre, pour conquérir une prospérité durable!

Il ne nous appartient pas maintenant d'examiner ce que conseillent la dignité nationale et la prépondérance politique. En nous cantonnant fidèlement sur le terrain des intérêts matériels, nous ne pouvons que protester contre ces doctrines vieillies, auxquelles on essaye de donner l'apparence de la nouveauté, en les ressuscitant. Le plus grand service rendu au monde par les fondateurs de la science économique, c'est d'avoir démontré que les nations sont solidaires dans leur bonne comme dans leur mauvaise fortune; c'est d'avoir prouvé que la richesse des unes profite aux autres en activant les échanges; que la ruine des unes appauvrit les autres en fermant les débouchés. La richesse, la prospérité de l'Angleterre, loin d'être un obstacle au développement de notre production, en deviendront le levier le plus puissant, du moment où l'on renoncera aux procédés étroits et oppressifs qui entravent les relations commerciales entre la France et la Grande-Bretagne.

Examiner la possibilité de conclure un traité de commerce entre les deux pays, c'est donc aborder le plus grand, le plus beau problème d'économie politique appliquée. Telle est l'œuvre que la Chambre de commerce de Bordeaux vient d'accomplir avec succès. Elle a été puissamment aidée, dans cette entre-

prise, par un Mémoire fort remarquable présenté au premier Consul, en 1802, par *le Conseil de commerce de Bordeaux*. Ce Mémoire, rédigé par M. le baron Portal, examine la question de savoir s'il convient ou s'il ne convient pas à la France de faire un traité de commerce avec l'Angleterre; malgré les quarante-deux années qui se sont écoulées depuis la rédaction de ce document, on y rencontre la solution de la plupart des questions encore pendantes aujourd'hui; on y trouve une forte et saine défense de la liberté commerciale. Aujourd'hui, comme alors, comme du temps de Trudaine et de Turgot, nos manufacturiers oublient trop souvent de dire : *Il faut mieux faire;* ils disent rarement au gouvernement : *Aidez-nous à mieux faire, animez, répandez l'instruction*; mais ils le harcèlent sans cesse pour *qu'il empêche d'entrer les ouvrages des peuples qui font mieux que nous.*

Malgré des entraves sans nombre, malgré la rigueur des tarifs, il s'opère déjà un vaste mouvement de commerce entre la France et l'Angleterre.

Nos échanges se sont élevés de ce côté (*commerce général*), en 1842, à 153 millions pour les importations, et à 158 millions pour les exportations [1].

---

[1] Nous reproduisons ici deux tableaux qui résument le mouvement commercial entre la France et l'Angleterre pour l'année 1846.

ANGLETERRE. — *Importations en France.*

Marchandises.	COMMERCE GÉNÉRAL. Arrivées, 1846.	COMMERCE SPÉCIAL. Mises en consomm., 1846.
Tissus de coton....................	14,113,328 fr.	» fr.
Fils de lin ou de chanvre..........	13,036,359	10,403,333
Tissus de soie.....................	12,117,864	2,556,104

Nous avons reçu en nombres ronds :

Fils de lin et de chanvre...............	44,000,000 fr.
Cuivre pur et de première fusion.......	17,000,000

ANGLETERRE. — *Importations en France.*

Marchandises.	COMMERCE GÉNÉRAL. Arrivées, 1846.	COMMERCE SPÉCIAL. Mises en consomm., 1846.
Tissus de laine....................	10,141,192 fr.	101,400 fr.
Houille crue......................	9,706,982	7,906,669
Cuivre pur de première fusion......	9,207,728	9,094,048
Fonte, fer et acier.................	8,552,639	6,242,040
Soies et bourre de soie.............	7,858,156	7,178,023
Laines en masse..................	7,116,646	5,117,661
Céréales (grains).................	5,359,181	6,107,918
Machines et mécaniques............	4,276,824	4,621,187
Tissus de lin ou de chanvre.........	3,394,484	1,731,058
Châles de cachemire...............	2,987,900	1,015,600
Fils de poil de chèvre.............	1,408,540	1,392,170
Lin teillé..........................	1,347,133	1,251,224
Peaux brutes.....................	1,227,776	882,146
Indigo............................	1,227,358	2,229
Fil de coton......................	1,144,223	980,940
Plumes et becs de plumes en métal..	937,380	909,740
Fils de laine.....................	917,288	305,940
Étain brut.......................	905,046	886,464
Plomb brut......................	855,341	721,872
Acides	829,698	629,960
Graines oléagineuses..............	778,426	944,714
Aiguilles à coudre................	628,092	624,596
Perles fines......................	589,100	533,700
Papier, livres et gravures..........	572,065	330,550
Ancres et câbles en fer............	510,411	427,183
Chevaux.........................	444,580	436,500
Mercure	417,873	417,873
Mercerie et boutons	368,238	281,119
Graines à ensemencer.............	339,485	285,226
Matériaux à bâtir.................	339,400	330,017
Outils et ouvrages en métaux......	331,116	155,124
Derle ou terre à porcelaine..........	304,592	298,836
Céréales (farines).................	241,847	85,206

Tissus de coton à réexporter...........	15,000,000 fr.
Tissus de soie........................	11,000,000
Tissus de lin..........................	9,000,000
Houille..............................	8,000,000

ANGLETERRE. — *Importations en France.*

Marchandises.	COMMERCE GÉNÉRAL. Arrivées, 1846.	COMMERCE SPÉCIAL. Mises en consomm., 1846.
Poils propres à la chapellerie et à la filature........................	220,895 fr.	216,388 fr.
Effets à usage.....................	218,920	179,958
Bière..........................	216,994	209,572
Nattes ou tresses de paille.........	213,441	482,282
Fanons de baleine................	204,844	159,260
Noir de fumée....................	198,126	186,775
Meubles..........................	191,337	167,445
Fil de phormium tenax, d'abaca et de jute.........................	170,582	103,794
Vins de liqueurs..................	100,810	120,022
Autres articles..............	5,171,657	2,581,167
Total............	131,495,647 fr.	79,275,091 fr.

ANGLETERRE. — *Exportations de France.*

Marchandises.	COMMERCE GÉNÉRAL, 1846.	COMMERCE SPÉCIAL. 1846.
Tissus de soie....................	37,648,214 fr.	35,292,934 fr.
Soies et bourre de soie............	20,418,351	2,497,037
Tissus de laine...................	9,891,298	9,658,220
Eaux-de-vie de vin...............	6,132,917	6,106,769
Tissus de coton..................	5,068,295	4,122,258
Céréales (grains)................	5,010,656	709,436
Peaux ouvrées....................	4,395,422	4,393,174
Tissus de lin ou de chanvre.......	4,331,469	4,298,875
OEufs de volaille.................	4,268,752	4,244,200
Vins............................	4,252,719	4,244,150
Garance.......................	4,174,034	4,131,860
Graines à ensemencer.............	3,670,187	3.615,304
Horlogerie......................	3,021,268	611,386
Fruits de table, amandes, noix.....	2,454,213	2,389,873
Extraits de bois de teinture.........	2,419,425	2,419,425
Papier, livres, gravures............	2,117,823	2,097,487
Bestiaux.......................	2,092,377	2,092,377

Tissus de laine	8,000,000 fr.
Soies et bourre de soie	5,000,000
Fontes, fer et acier	4,700,000

ANGLETERRE. — *Exportations de France.*

Marchandises.	COMMERCE GÉNÉRAL. 1846.	COMMERCE SPÉCIAL. 1846.
Poterie, verres et cristaux	1,936,713 fr.	1,817,211 fr.
Peaux préparées	1,764,520	1,744,406
Corail taillé, mais non monté	1,227,400	291,600
Mercerie et boutons	1,147,956	1,114,300
Effets à usage	1,011,706	983,646
Tourteaux de graines oléagineuses	925,301	924,101
Fils de laine blanche	796,848	796,848
Matériaux à bâtir	780,459	780,452
Outils et ouvrages en métaux	683,675	665,066
Thé	583,962	48
Parfumerie	562,072	557,032
Pommes de terre	553,244	553,121
Huiles volatiles ou essences	546,800	337,500
Viandes	511,257	475,476
Objets de collection	444,768	370,681
Lin teillé et peigné	425,568	368,744
Nattes ou tresses de paille	401,790	54,180
Fleurs artificielles	376,080	376,080
Huiles d'olive	372,807	5,942
Tabletterie et bimbeloterie	357,065	330,910
Beurre	347,892	342,870
Modes	343,215	290,042
Tabac fabriqué	341,267	224,186
Orfévrerie et bijouterie	333,256	167,778
Légumes secs et leurs farines	324,021	304,157
Vannerie	319,278	316,374
Meubles	312,517	300,587
Fonte et fer	302,847	189,072
Pelleteries	261,661	259,661
Poils propres à la chapellerie et à la filature	257,425	238,345
Marrons et châtaignes	221,529	221,529
Autres articles	6,875,165	4,655,422
Total	146,977,334 fr.	112,962,230 fr.

Graines oléagineuses	3,000,000 fr.
Fil de coton	2,300,000
Plomb brut	2,000,000
Étain brut	2,000,000
Laine en masse	1,900,000
Machines et mécaniques	1,700,000
Fils et poils de chèvre	1,500,000
Mercerie	1,400,000
Châles et cachemires	1,400,000
Céréales	1,000,000
Peaux brutes	1,000,000
Outils et ouvrages en métaux	1,000,000

Puis les fils de laine, coton, papiers, livres, ancres et câbles de fer, terres à porcelaine, orfévrerie et bijouterie, etc.

Nous avons expédié en Angleterre :

Soies et bourre de soie	42,000,000 fr.
Tissus de soie	28,000,000
Céréales	25,000,000
OEufs de volaille	5,341,000
Vins	5,248,000
Eaux-de-Vie	5,142,000
Tissus de laine	4,164,000
Peaux ouvrées	4,000,000
Garance	3,700,000
Tissus de lin ou de chanvre	3,700,000
Tissus de coton	3,200,000
Horlogerie	2,700,000
Fruits à ensemencer	1,700,000
Tourteaux	1,500,000
Bestiaux	1,400,000
Carton, papier, livres et gravures	1,300,000
Poterie, verres et cristaux	1,200,000
Fruits de table	1,200,000
Corail taillé, non monté	1,200,000
Peaux préparées	1,100,000
Lin	1,000,000
Mercerie	900,000

Puis encore des effets à usages divers, modes, parfumeries, essence de térébenthine, beurre, meubles, ouvrages en cuivre et bronze, bijouterie, orfévrerie, etc.

Ces échanges nombreux prouvent combien la France et l'Angleterre sont nécessaires l'une à l'autre, et quelle extension prendraient leurs rapports si, par d'habiles concessions faites de part et d'autre, on cherchait à favoriser le commerce, au lieu de le gêner de plus en plus par le système de restriction et d'exclusion que l'on maintient et que l'on aggrave des deux côtés.

Les adversaires de la liberté commerciale ne manquent jamais, lorsqu'il est question d'étendre et de faciliter nos rapports avec le dehors, de citer le traité de 1786, et le traité de Méthuen, comme la preuve du danger qu'il y aurait à s'engager dans cette voie. Ils posent comme un fait acquis, incontestable, que le traité de 1786 a ruiné l'industrie française; que le traité de Méthuen a réduit le Portugal à un véritable servage industriel. Ce jugement a été prononcé avec tant d'assurance, que peu de personnes ont eu la pensée d'en révoquer la justesse, et c'est vraiment le cas de dire: *res judicata pro veritate habetur*. Heureusement que l'histoire et la science n'admettent point de jugements sans appel; leurs arrêts sont toujours sujets à révision.

Si l'on étudie sérieusement, comme l'a fait M. le baron Portal, et après lui la Chambre de commerce de Bordeaux, les résultats du traité de 1786, on est étonné de l'extrême légèreté avec laquelle une opinion

tout au moins hasardée, si elle n'est pas totalement fausse, a été accueillie. Il en est de même à l'égard du traité de Méthuen. Nous ne connaissons pas de fait d'économie politique qu'il soit plus utile d'approfondir, afin de dissiper des erreurs accréditées[1].

[1] Nous avons essayé de nous livrer à cet examen dans notre *étude* sur la liberté commerciale.

CINQUIÈME PARTIE.

DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE.

A M. CHAMBOLLE,

Député de la Vendée, rédacteur en chef du *Siècle*.

I

La liberté commerciale et les idées anglaises.

6 janvier 1847.

Un grave débat se trouve engagé au sujet de la réforme de notre régime des douanes. Fidèle à la tradition des idées libérales, vous n'avez pas dissimulé vos sympathies pour une doctrine qui tend à créer entre les nations un nouveau gage de paix et de fraternité. Mais pénétré des devoirs que nous impose l'héritage du passé, dévoué à la prospérité agricole de la France et au bien-être des classes laborieuses, vous avez voulu conserver toute l'impartialité nécessaire pour discerner jusqu'à quel point la pratique peut admettre l'application plus ou moins complète, plus

ou moins prompte des principes que la science a consacrés.

Je suis loin de me plaindre de cette réserve parfaitement légitime. Une enquête solennelle s'ouvre devant le pays; elle ne tardera sans doute pas à faire éclater la vérité. Quand, comme vous, monsieur, on a la conscience de la responsabilité qu'impose la direction d'un organe de l'opinion publique de l'importance du *Siècle*, il est tout simple que l'on recule devant un parti pris à l'avance, que l'on désire ne se prononcer sur chaque point en discussion qu'après un examen sérieux, approfondi.

Associé depuis neuf ans à vos travaux, j'ai parfaitement compris vos scrupules et je les ai respectés. Peut-être seront-ils levés, en grande partie, si je réussis à exposer simplement, nettement, les principes qui dirigent l'*Association pour la liberté des échanges*. On a essayé d'égarer l'opinion publique par de fausses interprétations; une tactique plus habile que loyale a commencé par imputer à l'Association du libre échange de folles témérités. Celle-ci maintient fermement son drapeau de réforme progressive et de sage modération; on l'accuse maintenant de reculer, d'abandonner ses premiers plans, de renoncer à l'absolu de ses doctrines. Les deux reproches sont également erronés.

On s'est plu à présenter le système de la liberté commerciale comme hostile à l'agriculture, aux ouvriers, à la puissance du pays et à la sécurité nationale. Les partisans du système prohibitif et ultra-protec-

teur ont réussi à occuper de fortes positions dans la plupart des journaux : vous avez vous-même accueilli, monsieur, une lettre de M. Pétetin, qui me paraît résumer, sous une forme brillante, la plupart des préjugés et des erreurs qu'on s'efforce d'accréditer dans le pays.

Je viens réclamer, à mon tour, de votre bienveillance habituelle, un accueil favorable pour quelques lettres dans lesquelles j'essayerai d'aborder les principales objections dirigées contre l'application du principe de la liberté commerciale. Je tâcherai d'être bref autant que le comporte un sujet aussi vaste, une question aussi compliquée.

Mais avant tout, il importe de déblayer le terrain de ces arguments, que j'appellerai volontiers parasites, car ils ne tendent qu'à étouffer une discussion calme et sérieuse, sous de vaines déclamations.

C'est ainsi que, pour jeter sur la doctrine de la liberté commerciale un reflet défavorable, on lui a imputé une origine britannique. « Défiez-vous, a-t-on crié bien haut, de l'invasion des idées ennemies, des idées anglaises. » Certains écrivains, à l'allure plus hardie, n'ont pas reculé devant une insigne et odieuse calomnie, en présentant les promoteurs d'une réforme commerciale sagement progressive, comme de nouveaux agents de Pitt et Cobourg. On n'a rien négligé pour raviver les haines nationales, pour étouffer le débat, en faisant appel à des préjugés, respectables si on considère leur origine, mais étrangement fourvoyés dans la voie sur laquelle on a voulu les faire

surgir. Enfin, pour masquer des entreprises fort peu en harmonie avec l'intérêt général du pays, les adversaires du *libre échange* ont prétendu confisquer à leur profit le drapeau de la *défense du travail national*, sans doute dans l'espérance qu'il couvrirait des tendances au moins suspectes et des arguments de contrebande.

Je suis loin de prétendre qu'il existe entre l'économie politique et la politique proprement dite une ligne de démarcation tranchée, ni qu'il soit permis de faire abstraction de la sécurité nationale et de la légitime influence des idées dont notre pays est le glorieux représentant, alors que l'on se préoccupe du développement de la richesse publique. Une telle pensée serait essentiellement fausse. Mais cet aspect de la question, loin de nuire à la cause de la liberté commerciale, est, au contraire, un de ceux qui en font le mieux ressortir la féconde influence et les tendances généreuses.

La liberté commerciale repose sur un principe dont la saine entente promet de faire disparaître un levain permanent de discorde et de collisions entre les peuples. La vieille théorie de la balance du commerce supposait qu'une nation ne pouvait s'enrichir qu'aux dépens des autres; l'économie politique, c'est là peut-être sa gloire la plus haute et la plus pure, a démontré que les peuples étaient solidaires dans leur bonne comme dans leur mauvaise fortune. Du moment où il est vrai de dire que les produits s'achètent avec des produits, que les services s'échangent

contre des services, il est évident qu'il y a plus d'avantage à commercer avec un pays riche qu'avec un pays pauvre, et que chaque échec subi par la prospérité d'un Etat réagit sur les autres.

Les jalousies mercantiles cesseront donc de susciter les luttes armées, et d'ajouter aux conflits inévitables des idées politiques les susceptibilités jalouses de l'intérêt matériel. Celles-ci naissent de l'imperfection des combinaisons humaines, qui ont voulu se substituer aux vues de la Providence; elles céderont devant un retour aux relations naturelles entre les peuples, relations longtemps traversées par de faux calculs.

Sans doute le rêve généreux de l'abbé de Saint-Pierre est encore loin de se trouver réalisé; chaque nation doit pourvoir à sa défense, garantir son indépendance d'action. Les partisans de la liberté commerciale sont loin de méconnaître cette nécessité première; ils savent à merveille qu'avant de songer à développer le bien-être du pays, il faut garantir son existence. Ils s'inclinent devant les exigences de la politique, mais ils ne permettent pas qu'on les exagère et que l'on déguise, sous le manteau emprunté du patriotisme, les âpres appétits de l'intérêt privé.

Quel est cependant le spectacle que nous donnent nos adversaires? Au lieu de discuter les nécessités légitimes de la défense nationale, ils trouvent plus commode de mettre sur le compte de cette considération suprême, devant laquelle personne ne saurait demeurer indifférent, les plus téméraires prétentions de leur égoïsme. Désespérant de triompher dans un débat

calme, sincère, approfondi, ils aiment mieux dénoncer les propagateurs de la liberté des échanges presque comme des traîtres, en leur imputant l'importation d'idées étrangères au profit de l'étranger, et surtout de l'*Anglais !*

Il est une impression dont il est difficile de se défendre ; pour déserter le terrain de la discussion, pour y substituer des invectives, des calomnies, un appel à d'aveugles ressentiments, il faut que les intrépides défenseurs de la prohibition soient à bout de bonnes raisons à faire valoir. Ne pouvant dominer le bon sens public, ils essayent de le troubler par une polémique passionnée, qui se tient toujours à côté de la question véritable.

Les fondateurs de la Société pour la liberté des échanges sont accusés de propager des *idées anglaises* et de travailler au bénéfice de l'Angleterre.

Certes, lorsqu'un pays est assez heureux pour donner naissance à une de ces découvertes qui doivent devenir l'apanage de l'humanité tout entière, la France répudie les préjugés mesquins d'une nationalité mal entendue ; elle se hâte d'adopter et de propager les conquêtes du génie. A supposer un moment que le dogme de la liberté commerciale fût d'origine britannique, nous n'éprouverions pas plus d'embarras à le défendre qu'à suivre les merveilleuses conséquences de la loi de la gravitation, à laquelle se trouve attaché le nom de Newton.

Il nous resterait seulement le regret de nous être laissé devancer dans la proclamation d'une doctrine

conforme au génie français, à ses tendances larges et franchement libérales.

Mais ce regret, nous n'avons point à l'exprimer : ainsi que le disait déjà le vieux Forbonnais : «Les grandes idées de liberté commerciale, dont on fait hommage à l'Angleterre, sont originaires de France. »

On ne manquerait pas de taxer ces paroles de *vaine affirmation*, si nous renoncions à les appuyer de quelques preuves; d'un autre côté, ce serait singulièrement abuser de votre obligeance, monsieur, que de convertir cette lettre en un cours sur l'histoire des idées relatives au mouvement d'échanges internationaux. Je me bornerai donc à rappeler deux passages saillants, qui suffiront pour démontrer sans réplique que les idées de l'Association pour la liberté des échanges sont chez nous un fruit indigène.

Déjà en 1557, Henri II s'exprimait ainsi dans le préambule d'un édit relatif à la libre exportation.

«L'on a toujours veu et cogneu, par commune ex-« périence, que le principal moyen de faire les peu-« ples et sujets des royaumes, pays et provinces, « aisés, riches et opulents, *a esté et est, la liberté « du commerce et trafic qu'ils font avec les voisins et « les étrangers* auxquels ils vendent, trocquent et « eschangent les denrées, marchandises et commo-« dités qu'ils leur portent des lieux et pays dont ils « sont pour y en apporter d'autres qui y défaillent, « avec or, argent et autres choses utiles, nécessaires « et profitables; dont s'ensuit par ce moyen, que le « prince, le pays et sujets tout ensemble sont réci-

« proquement accommodés de ce qui leur est néces-
« saire : autrement, il faudroit que les biens et fruicts
« croissant èsdits royaumes, pays et provinces, avec
« les singularités et manufactures qui s'y font, fus-
« sent là mesme usez, consumés par les habitants et
« subjets d'iceux ; ausquels, par ce moyen, la plupart
« de leurs dits fruits, commodités et manufactures,
« demeureroient comme inutiles : et en ce faisant le
« seigneur de la terre, frustré de son attente et espé-
« rance de pouvoir profiter de son bien, et les la-
« boureurs et artisans de leur labeur et industrie. »

Quel admirable bon sens dans ce simple exposé, qui va revêtir, en passant par la bouche de Sully, une grandeur de vues, un sentiment philosophique des intérêts sociaux que personne n'a égalés.

« Sire, disait-il à Henri IV, Votre Majesté doit
« mettre en considération qu'autant il y a de divers
« climats, régions et contrées, autant semble-t-il que
« Dieu les ait voulu diversement faire abonder en
« certaines propriétés, commodités, denrées, ma-
« tières, arts et métiers spéciaux et particuliers, qui
« ne sont point communs, ou pour le moins de
« telle bonté aux autres lieux, afin que *par le trafic*
« *et commerce de ces choses*, dont les uns ont abon-
« dance et les autres disette, *la fréquentation, con-*
« *versation et société humaine* soient entretenues
« entre les nations, tant éloignées puissent-elles être
« les unes des autres. »

Jamais langage plus expressif n'a été mis au service d'une plus haute conception de l'esprit humain !

Jamais la cause de la liberté des échanges n'a rencontré un plus noble interprète. Aussi craignons-nous fort pour Sully les foudres du comité Odier-Mimerel.

Celles-ci ne devraient pas non plus épargner Colbert. Si le temps et l'espace nous le permettaient, nous montrerions combien ce grand homme d'Etat avait compris les avantages de la liberté commerciale, et combien il différait de ee Colbert fantastique que les protectionnistes ont créé à leur image.

Faut-il citer ici les glorieux travaux des économistes et des physiocrates, pour dissiper jusqu'au dernier vestige de cette erreur, qui gratifie l'Angleterre de l'idée de la liberté des échanges, idée éminemment française ! Les bornes de cette lettre s'y refusent, et en vérité ce serait un travail superflu, car, à moins d'avoir dormi du sommeil d'Epiménide, il n'est pas permis de reprocher aux écrivains français d'avoir attendu les inspirations de l'Angleterre pour prêcher la fraternité des peuples.

Mais il est un témoignage éloquent que nous ne saurions passer sous silence. Voilà ce qu'écrivait Turgot, en 1773, au docteur Josias Tucker, économiste anglais :

« Je vous avoue que je ne puis m'empêcher d'être étonné que, dans une nation qui jouit de la liberté de la presse, vous *soyez presque le seul auteur qui ait connu et senti les avantages de la liberté du commerce, et qui n'ayez pas été séduit par la puérile et sanguinaire illusion d'un prétendu commerce ex-*

clusif. Puissent les efforts des politiques éclairés et humains détruire cette abominable idole, qui reste encore après la manie des conquêtes et l'intolérance religieuse, dont le monde commence à se détromper! Que de millions d'hommes ont été immolés à ces trois monstres ! »

Que pourrions-nous ajouter à ces paroles? Ne montrent-elles pas qui des deux, de la France ou de l'Angleterre, a initié l'autre au dogme de la liberté des échanges?

En vérité, il faut un singulier aplomb pour débiter les affirmations de nos adversaires, et une étrange confiance dans la crédulité et dans l'ignorance du pays pour espérer faire ainsi illusion à des esprits inattentifs! Comment! les combats incessants livrés par l'opposition, pendant quinze années, contre les tendances prohibitives de la Restauration, étaient donc suscités par l'Angleterre, peut-être par cette ligue *contre la loi des céréales*, qui commença en 1838 sa pénible et glorieuse campagne!

Les enquêtes de 1829 et de 1834, les réformes trop timides de 1836, les admirables discours de MM. Duvergier de Hauranne, de Lamartine et tant d'autres, n'étaient donc qu'une *importation anglaise !*

Tous tant que nous sommes, membres de la Société pour la liberté des échanges, nous avons propagé ce principe depuis que nous tenons une plume, depuis qu'il nous a été donné de faire entendre notre parole ou d'exercer une influence quelconque sur le développement industriel. Etions-nous donc par avance

les copistes de la ligue anglaise? et quand nous demandions ce grand acte national de l'*union douanière* entre la France et la Belgique, quand nous avions pour adversaire ce même comité Mimerel, qui se faisait le complice de la jalouse opposition de l'Angleterre, c'était donc lui qui préservait l'intérêt du pays, et nous, nous ne faisions que défendre les *idées anglaises!*

Certes, c'est faire trop d'honneur à de pareilles imputations que de les combattre; il suffit de les traduire au grand jour de la publicité en les dépouillant de cette fausse étiquette de patriotisme, qui ne saurait faire maintenant illusion à personne.

Du reste, les prohibitionnistes, qui nous reprochent de suivre l'exemple de l'Angleterre, ne sont que les plagiaires des représentants du système protecteur, de l'autre côté du détroit. Ceux-ci ont accusé Cobden d'être l'agent de la Russie, quand il mettait son énergique talent au service de la réforme des lois céréales; il est donc tout simple qu'on accuse aussi les fondateurs de l'Association pour la liberté des échanges d'être les agents de l'Angleterre. Nous ne devons ni nous en étonner ni nous en plaindre. De telles attaques prouvent seulement que l'on se défie de la cause au service de laquelle on est contraint d'y recourir.

II

Traité de Methuen. — Traité de 1786. — Irlande.

16 *janvier* 1847.

Les adversaires d'une réforme douanière, destinée à nous rapprocher progressivement de la liberté commerciale, ne manquent jamais d'appeler à leur aide le témoignage du passé; ils mettent en avant deux conventions commerciales dont ils interprètent à leur guise les conséquences.

Ce bagage historique des prohibitionnistes est léger, tout se borne au traité de Methuen, conclu en 1703, entre l'Angleterre et le Portugal, et au traité de 1786, passé entre l'Angleterre et la France : l'on ne manquera pas de reconnaître, après une étude quelque peu attentive, que la *qualité* des arguments puisés dans ces deux mesures est loin de suppléer à la *quantité* fort restreinte des précédents invoqués par nos contradicteurs.

Ceux-ci, afin d'accroître une richesse équivoque, ont accusé aussi, dans ces derniers temps, le libre échange d'avoir causé la misère de l'Irlande, depuis la réunion de ce pays à l'Angleterre. Aujourd'hui, chaque défenseur de la prohibition affirme d'un ton superbe que l'épreuve des effets funestes de la liberté commerciale est acquise à l'histoire; les exemples ne manquent pas :

« Il en est *jusqu'à trois* que je pourrais compter. »

Etudions donc rapidement, mais sans rien omettre

d'essentiel, cette curieuse trilogie. Elle nous édifiera sur les prétentions superbes d'*exactitude* et de *connaissances pratiques* affichées dans le camp des défenseurs obstinés de notre système douanier.

Leur arme la mieux aiguisée, celle qu'ils retirent avec le plus de confiance de leur mince arsenal, c'est le traité de Methuen, dont le nom a été emprunté au diplomate anglais chargé de le négocier. Nous l'examinerons en premier lieu; l'ordre des dates nous impose d'ailleurs ce devoir.

La teneur de ce fameux traité se borne à deux articles; l'un autorise l'entrée en Portugal des draps et autres étoffes de laine; l'autre promet un traitement favorisé aux vins du Portugal, qui payeront toujours en Angleterre *un tiers* de droit de douane de moins que les vins français.

A prendre les choses au pire, le traité de Methuen aurait donc détruit les manufactures de laine du Portugal, en favorisant la culture des vignobles. Si les autres fabriques de ce pays ont dépéri, si l'agriculture a rétrogradé, si la misère y a succédé à l'opulence, il faut en chercher ailleurs les causes.

La splendeur du Portugal n'a pas attendu, pour décroître, les premières années du dix-huitième siècle; cette décadence date du seizième siècle, du moment où Philippe II réunit à la monarchie espagnole l'héritage de don Sébastien, du moment où ce pays a subi les étreintes du régime prohibitif et de la domination étrangère. Soixante années (1580–1640) de sujétion ont suffi pour lui ravir ses trésors, son commerce, son

armée, sa marine marchande et militaire, les riches domaines de la couronne et la plupart des colonies.

Quand le Portugal secoua le joug espagnol, il fut loin de reconquérir sa prospérité première avec son indépendance. De fausses idées lui avaient été inoculées; il négligea les sources les plus assurées, les plus fécondes de sa richesse, le commerce et l'agriculture, pour l'industrie manufacturière, peu conforme à son génie et à ses véritables intérêts.

Au nombre des fabriques établies par l'impulsion qu'imprima le comte d'Ericeira, se trouvaient des fabriques de tissus de laine. Celles-là seules étaient exposées à subir le contre-coup du traité de Methuen, et il est inexact de dire qu'elles furent anéanties; la plupart continuèrent leur exploitation.

Mais la cause véritable de la décadence du Portugal se rencontre dans cette pensée funeste, que les mines du Brésil suffisaient pour assurer l'heureuse existence des habitants de la métropole. L'or du Nouveau-Monde ne fit que glisser entre leurs mains; ils ont voulu se dérober à la sainte loi du travail; ils ont négligé, pour l'éclat éphémère d'une richesse d'emprunt, ce qui seul constitue la richesse durable: la culture intelligente du sol et le progrès industriel.

Détaché de l'Espagne, le Portugal déclina comme son ancienne maîtresse, en vertu de la même loi, certaine, inévitable. La monarchie de Charles-Quint et de Philippe II n'a jamais conclu de traité de Methuen; les trésors de l'Amérique y affluèrent aussi; elle fut la terre promise du régime prohibitif, et cependant.

que lui est-il resté de son opulence fabuleuse et de sa splendeur? Ce simple rapprochement ne suffit-il pas pour faire justice de tant d'assertions téméraires et d'allégations erronées auxquelles le traité de Methuen a servi de prétexte!

Mais il y a plus : il a suffi d'un ministre intelligent pour relever le Portugal de cet abaissement. Le marquis de Pombal ne dénonça point le traité de Methuen; cependant, un demi-siècle après cette négociation, et sous l'empire des stipulations qu'elle avait consacrées, il étendit le commerce et la navigation, releva le crédit de l'État, créa une flotte et une armée, fit renaître de ses ruines Lisbonne plus belle et plus grande, donna une vie nouvelle à l'agriculture et à l'industrie.

Les beaux jours du Portugal reparurent depuis la moitié du dix-huitième siècle, bien que le traité de Methuen ait subsisté sans modification aucune jusqu'en 1810. D'ailleurs ce traité consacrait un droit exceptionnel et non la liberté des échanges. Voilà ce que nous apprend l'histoire, quand on la dégage des erreurs que l'esprit de système a trop longtemps accréditées.

On insiste et l'on dit : « Mais les Portugais, en tirant de l'Angleterre les objets nécessaires au vêtement ou indispensables à la subsistance, ont épuisé leur or, et ils ont fini par aliéner jusqu'au sol pour payer les importations étrangères. Tel est le sort qui attend ceux qui suivraient leur exemple. » L'assertion n'est pas exacte; en tout cas, que prouverait-elle?

Sans doute, tout peuple qui renoncera au travail pour se plonger dans l'oisiveté, et qui continuera une consommation improductive, ne pourra que :

« Manger le fonds avec le revenu. »

Ce n'est pas le régime prohibitif qui mettra jamais obstacle à une pareille dégradation. Les mœurs seules, l'instruction et des habitudes fortes et dignes, peuvent préserver les nations d'une telle calamité. La richesse publique a son côté moral comme son côté matériel, et ce dernier n'est point le plus important. Comment empêcher des emprunts ruineux et l'aliénation de la propriété, si ce n'est par l'ordre, l'économie et le travail ? Les lois de douanes ne préserveront jamais de la ruine un peuple de fainéants et de dissipateurs ; un labeur intelligent, voilà l'unique source de la prospérité des nations comme des particuliers.

Le fameux traité de 1786 ne fournit guère aux *protectionnistes* un argument plus solide ; ici encore des faits mal observés ont conduit à des conclusions inadmissibles. Au lieu de blâmer, comme ils le devaient, l'application inhabile des prescriptions de cette convention, nos contradicteurs ont préféré s'attaquer au principe de la liberté commerciale, en lui attribuant la souffrance passagère d'un petit nombre de nos industries.

Singulière destinée que celle de ce traité ! Il n'est que la reproduction fidèle de celui que Louis XIV passa avec l'Angleterre en 1713, à l'époque de la paix d'Utrecht. Alors les villes manufacturières de ce pays

se soulevèrent contre l'atteinte portée à leurs priviléges; les pétitions se succédèrent, une vive émotion se produisit parmi les ouvriers, et la Chambre des communes repoussa une convention qu'elle proclama hostile à la prospérité du pays. Les adversaires du traité de 1786 n'ont eu qu'à copier les doléances de la Grande-Bretagne en 1713; une plus grande liberté d'échanges avec la France devait, au dire des prohibitionnistes de l'autre côté du détroit, dont les nôtres ne sont que les plagiaires, ruiner les fabriques anglaises, anéantir le commerce et réduire la population à une profonde misère.

Nous serions entraînés trop loin si nous voulions analyser ici les curieuses réclamations de l'industrie anglaise en proie à la crainte d'un anéantissement complet. Bornons-nous à citer un fait : une procession d'ouvriers de Coventry protesta contre le traité de 1713, en promenant un drapeau auquel se trouvaient attachées une toison de laine et une bouteille, et qui portait cette inscription : *Point d'échange des laines anglaises pour du vin de France; la corde pour ceux qui veulent tremper leur toison dans le claret!*

En 1786, des stipulations analogues provoquèrent de pareilles terreurs, mais celles-ci avaient passé le détroit. Nous ajouterons qu'elles étaient mieux justifiées, car la lave révolutionnaire bouillonnait déjà au sein de la France, le volcan était près d'éclater, et ce n'est pas un pays miné par de folles prodigalités, menacé de la banqueroute, en proie aux inquiétudes po-

litiques, qui peut accomplir sans embarras une grande réforme commerciale.

Il est injuste d'attribuer au traité de 1786 la perturbation produite par les apprêts du glorieux mouvement de 1789. Pour juger sainement les véritables résultats de cette convention, il ne faut pas commencer par oublier les événements contemporains.

Il ne faut pas oublier non plus que tout conspirait pour rendre fatale à la France l'entreprise de M. de Vergennes : la séparation récente des États-Unis d'Amérique avait privé l'Angleterre d'un immense débouché et accumulé les tissus, dont elle ne savait que faire, auxquels elle était forcée de *mettre le feu* (comme on disait dans le temps), et qui refluèrent chez nous.

L'inhabileté de nos négociateurs laissa subsister au profit du Portugal la faveur d'un tiers sur l'entrée des vins.

Enfin, la mauvaise organisation du service de la douane fit que les droits d'entrée, fixés chez nous à douze pour cent, ressortaient à peine à trois ou quatre pour cent, par suite de fausses déclarations de valeur.

Et cependant, la première secousse une fois passée, nos relations commençaient à reprendre leur cours régulier, quand les hostilités avec l'Angleterre anéantirent le traité de 1786, après six années d'application. Le *change*, ce signe instructif de l'état des relations internationales, demeura avantageux pour la France, et c'est de cette époque que date chez nous l'introduction des machines et des moyens perfectionnés de fa-

brication; l'aiguillon de la concurrence arracha notre industrie à une routine séculaire.

L'exécution du traité, contraire à la teneur de ses articles, ouvrit la libre entrée de la France aux produits anglais, affranchis presque de toute redevance fiscale. On vit succéder brusquement au régime de la prohibition la destruction complète de la douane, et au milieu de quelles circonstances!

Ce peu de mots suffit pour écarter tout parallèle entre l'œuvre malhabilement accomplie en 1786 et celle que poursuivent maintenant les partisans de la liberté des échanges. Si ceux-ci demandent la suppression immédiate des prohibitions patentes ou déguisées, et leur transformation en droits protecteurs (pour parler le langage de nos adversaires), ils comprennent à merveille que ces droits ne sauraient disparaître tout à coup; ils se résignent à ne les diminuer que graduellement, par voie de tarifs décroissants, en les ramenant au bout d'un espace de temps, qui serait fixé par la législature, à la limite marquée par l'intérêt du Trésor. Dans leur système, la douane ne serait pas abolie, mais transformée; elle deviendrait une source abondante de revenu pour l'État, au lieu de ne servir que les exigences exclusives de quelques industries.

Une assimilation entre la situation présente et celle produite par le traité de 1786 est donc une pure chimère; elle ne peut séduire que des esprits inattentifs ou systématiquement prévenus.

Nous ne saurions non plus omettre une indication importante; le traité de 1786 tenait à un ensemble de

mesures qui se complétaient mutuellement et dont il ne resta dans l'application que la destruction de la douane. M. de Vergennes voulait remplacer par des encouragements directs, par des prêts et des subventions, par la diffusion des connaissances industrielles, en un mot, par la protection positive qui développe les éléments de la richesse publique, la protection purement défensive qui découle de la prohibition, et qui consiste, non pas à aider à mieux faire, mais à favoriser une production chétive, malhabile et routinière, en la couvrant du bouclier de la douane.

Les nécessités du temps et l'épuisement du Trésor firent avorter la partie la plus féconde du plan de M. de Vergennes; l'industrie française, privée de tout appui direct de la part de l'Etat, fut obligée de lutter instantanément avec la concurrence étrangère.

Le traité de 1786 dut ainsi entraîner des souffrances réelles, je suis le premier à le reconnaître; mais ce ne fut qu'un désastre tout à fait partiel et temporaire, qui rencontra immédiatement une compensation dans le débouché ouvert aux produits de notre sol; désastre dont la portée réelle a été singulièrement exagérée. Rien de pareil ne pourrait se manifester sous l'empire d'une réforme douanière sagement progressive, et gravitant d'un pas mesuré vers la liberté commerciale.

J'arrive au dernier argument de nos adversaires, à la situation de l'Irlande. L'horrible spectacle d'une population que la faim décime n'est pour eux que le résultat du libre échange entre l'Irlande et l'Angle-

terre. Ils oublient et la constitution féodale du sol et l'apathie ignorante de la population, pour caresser leur étrange chimère. Mais, depuis l'union, l'Irlande a été appelée à profiter de ce régime prohibitif de l'Angleterre qu'ils exaltent à tout propos, qu'ils signalent comme la source de la prospérité et de la grandeur de nos voisins. En quoi ce régime l'a-t-il servie?

On a établi une distinction entre les communications de province à province d'un même Etat, soumis au même souverain, et les communications de nation à nation. Celles-là présentent, dit-on, une garantie de réciprocité qui manque à celles-ci. Mais l'Irlande n'est-elle pas justement dans le cas de l'Alsace, de la Lorraine, de nos anciennes provinces réputées étrangères et d'étranger effectif, qui furent réunies à la France? Attaquer le libre échange entre l'Irlande et l'Angleterre, n'est-ce point courir après le paradoxe, et se prononcer contre l'œuvre immortelle de notre révolution, contre la destruction des douanes intérieures?

D'ailleurs, peut-on ignorer l'état prospère de la filature du lin dans l'Ulster, et la force industrielle de Belfast? Le midi de l'Irlande est dévoré par la famine; pourquoi? Le remarquable et profond récit de M. Gustave de Beaumont édifie pleinement sur cette question.

Que reste-t-il de cette triple fortification du traité de Methuen, du traité de 1786 et de l'Irlande, dans laquelle la doctrine des prohibitionnistes se réfugie, comme leurs intérêts se renferment dans la triple en-

ceinte des douanes? Rien, sinon des déclamations passionnées, irritantes contre l'Angleterre. Nos contradicteurs usent de cette transition afin de déserter le terrain calme du débat économique pour le terrain brûlant de la politique; ils évoquent les vieilles haines, les vieilles rivalités nationales, et ils espèrent éviter tout rapprochement futur en faisant appel à la foi punique de nos anciens ennemis et aux injures du passé.

Ici ma tâche devient facile; je n'ai qu'à citer les nobles paroles que vous avez récemment tracées, monsieur, pour faire justice de pareilles attaques: « Nous protestons de toute la force de nos convictions, avez-vous dit, contre ce prétendu axiome, posé et développé par nos contradicteurs : *l'Angleterre* NE PEUT PAS *être juste*, NE PEUT PAS être loyale envers nous. C'est calomnier la Providence que de croire que la prospérité d'une nation soit ainsi *nécessairement* fondée sur les malheurs et l'abaissement d'une autre. Nous croyons au contraire, et Napoléon lui-même, au moment de se jeter dans une lutte à outrance contre l'Angleterre, avait conçu cette pensée, que l'union des deux peuples pourrait assurer leur commune grandeur et concourir puissamment au progrès de la civilisation dans le monde; nous croyons que, sous l'influence de cette union, tous les opprimés pourraient respirer, toutes les institutions libérales s'affermir. »

Les convictions dont vous vous êtes fait, monsieur, l'éloquent interprète, je les partage pleinement; aussi

rien ne me semble plus dangereux ni plus injuste que cette sorte d'excommunication politique lancée contre une nation tout entière, que l'avenir destine sans doute à concourir avec la France à l'émancipation des peuples.

La question commerciale et la question politique se donnent la main dans le rôle que la Grande-Bretagne se prépare à remplir.

L'Angleterre de la prohibition, c'était l'Angleterre de la domination jalouse, imbue des préjugés de la balance du commerce, ne cherchant dans le monde que des populations à exploiter en les asservissant!

C'était aussi l'Angleterre de l'oligarchie féodale, la véritable et irréconciliable ennemie de la prospérité de la France.

Reportons nos ressentiments légitimes sur cette aristocratie égoïste et avide, qui nous a si longtemps poursuivis de sa haine et de ses implacables hostilités; mais n'oublions pas que le souffle puissant de la démocratie a déjà ébranlé, en Angleterre, le vieil arbre féodal; n'oublions pas que le triomphe de la ligue contre la loi des céréales a été le premier triomphe du peuple, et qu'il promet une transformation profonde dans l'empire britannique.

Ainsi deviendra possible dans l'avenir l'alliance des deux peuples, base solide de la liberté du monde.

Que les prohibitionnistes prennent pour modèle la vieille Angleterre; qu'ils copient ses procédés exclusifs; qu'ils recueillent des préjugés étroits, destinés à perpétuer entre les peuples de sanglantes collisions,

nous ne les envions pas. Pour notre part, nous ne repousserons point la main amie que tend aux nations libres l'Angleterre nouvelle, l'Angleterre pacifique et libérale, à laquelle appartient un triomphe prochain dans l'administration intérieure de ce grand pays, et qui n'a jamais fait entendre vis-à-vis de la France que des paroles d'amitié et de sympathie. Celle-là marche sous le drapeau de la liberté commerciale, qui est celui de l'amélioration du sort des classes laborieuses, de la fraternité des peuples et de la paix du monde, basée sur la justice et la liberté.

Ce drapeau est aussi le nôtre; nous croyons avoir répondu aux attaques les plus habituelles dont il a été l'objet; il nous reste maintenant à poser la question de la liberté des échanges dans ses termes véritables, à étudier ses rapports avec l'intérêt agricole, avec le bien-être des ouvriers et avec la défense nationale.

Un irréparable malheur de famille est venu nous frapper au commencement de cette année; il ne nous a pas permis de continuer cette série de lettres. Mais les idées qui devaient y trouver place ont été exposées en grande partie dans nos six *discours* sur la question de la liberté commerciale, envisagée sous ses divers aspects. Ces discours, tenus tant à Paris qu'à Bruxelles, se trouvent ici réunis, tels qu'ils ont été recueillis, avec tous les hasards de la parole improvisée.

III

Réponse à quelques objections.
Résultats de la liberté commerciale en Suisse[1].

Messieurs, une certaine émotion a accueilli dans le pays la formation de l'association pour la liberté des échanges; des inquiétudes ont été propagées, nous ne devons pas nous en étonner. Il y aura nécessairement, à la suite des mesures législatives que nous sollicitons, des déclassements d'intérêts; tout progrès s'accomplit à ce prix, c'est la loi commune.

Ceux qui redoutent une transformation dans leur situation actuelle s'émeuvent et commencent à présenter l'Association que nous avons formée comme une œuvre hostile à l'intérêt général, parce qu'ils craignent qu'elle ne devienne préjudiciable à leur intérêt privé. Déjà on parle de la formation d'une contre-ligue qui serait dirigée par les chefs du parti de la prohibition, par des hommes attachés au maintien du *statu quo* économique. Des réclamations se sont fait jour; certains organes officiels ont été provoqués à manifester une opinion contraire aux tendances de notre Association.

Nous sommes loin de nous plaindre de ces démonstrations. Une enquête solennelle s'ouvre devant

[1] Ce discours a été prononcé à Paris le 29 septembre 1846, à la deuxième séance publique de l'Association pour la liberté des échanges.

le pays, il est bon qu'elle soit contradictoire. Nous croyons être dans le vrai et dans le juste; nous croyons combattre pour le droit naturel de tout homme de travailler librement et d'échanger librement le produit de son travail; nous croyons combattre pour compléter la glorieuse conquête de la révolution dont Turgot avait été le précurseur : si nous avons tort, un débat approfondi le montrera. Et quand la formation de notre Association n'aurait eu ni d'autre mérite, ni d'autre avantage que d'accoutumer un peuple libre à la discussion publique de ses intérêts, je crois que déjà nous aurions rendu service au pays.

Avant que d'entrer dans l'examen de certaines questions dont je me propose de vous entretenir, il est bon d'élaguer de la discussion des sophismes, des accusations injustes qui ont été dirigées contre le principe que nous défendons. Nos contradicteurs font un singulier abus de figures de rhétorique; ils parlent d'une *inondation* menaçante des produits du dehors, si, par malheur, l'Association formée pour la liberté des échanges venait à triompher. Ils parlent de la destruction du *travail national;* car fidèles à une figure qu'on appelle, je crois, la métonymie, ils ont contracté l'habitude de prendre la partie et une faible partie pour le tout, et ils disent, en parlant d'eux-mêmes : le *travail national.* Ils nous accusent aussi de vouloir attaquer le salaire, l'existence des ouvriers, et de pousser le pays vers un cataclysme industriel.

Ces accusations, sur quoi reposent-elles? Nous venons simplement demander à ceux qui ont trop long-



temps profité du régime prohibitif d'acquitter l'obligation qu'ils ont eux-mêmes contractée, et à laquelle ils essayent vainement de se dérober. N'ont-ils pas déclaré jadis que la protection conduisait à la liberté? C'est une vieille lettre de change; nous en réclamons le payement, et nous accordons tout terme et délai nécessaires pour que cette libération s'opère sans danger.

Aucune des grandes industries dont la France est fière à juste titre, ne serait sérieusement menacée par l'application du principe dont nous espérons le triomphe. On nous dit que le pays ne peut se passer ni de l'industrie du coton, ni de l'industrie de la laine, ni de l'industrie des fers, ni de l'industrie du lin, ni de l'industrie des machines.

Eh bien! dans notre profonde conviction, ni l'industrie du coton, ni l'industrie de la laine, ni l'industrie des machines, ni l'industrie du lin, ni l'industrie des fers elle-même, ne périraient point en France, si le principe de la liberté venait à triompher du principe de la prohibition.

C'est là un artifice de discussion de nos contradicteurs dont je croyais devoir commencer par faire justice. Non, nous ne sommes pas les adversaires de ces grandes industries; nous croyons qu'elles se trompent elles-mêmes sur leurs véritables intérêts, qu'elles ne comprennent pas assez la charge que leur impose le cercle vicieux de la protection; nous sommes convaincus qu'avec des principes plus larges, plus libéraux, toutes les forces naturelles de la France recevraient

leur développement. Ce n'est pas dans un pays auquel la nature semble avoir prodigué avec amour toutes les richesses matérielles unies à tous les dons de l'intelligence, que nous devons redouter l'application de la liberté du commerce.

On a dirigé contre nos tendances des accusations de diverse sorte; les unes ont été politiques, je n'en dirai que quelques mots, nous ne devons pas entrer ici très-avant dans ces considérations; les autres ont été stratégiques; il y en a eu d'économiques, de philanthropiques et de pratiques. Je les passerai successivement en revue.

On a dit, pour faire valoir une considération politique, que le principe de la liberté du commerce nous entraînerait dans un enchevêtrement d'intérêts avec toutes les nations sans distinction, et que la France devait choisir ses alliances; qu'elle devait s'unir de préférence avec les pays libres, et se montrer plus circonspecte vis-à-vis des pays absolus. Si l'on a pensé que la multiplicité des rapports commerciaux devait entraîner à la longue une certaine communion d'idées, je ne crois pas que la France ait rien à redouter de cette espèce de contagion de la liberté qui ferait d'incessants progrès dans le monde. Nous savons que l'avenir appartient aux idées dont notre pays est le glorieux représentant, et les appréhensions que l'on a voulu faire naître, je les comprendrais à merveille à Vienne ou à Saint-Pétersbourg, je ne les comprends pas à Paris.

On a fait valoir des considérations que je nommerai

stratégiques, pour défendre le principe de la prohibition ; on a parlé de choses chères à tout le monde, et qui doivent passer avant tous les intérêts matériels ; on a parlé de la dignité, de l'indépendance, de la sécurité du pays. C'est ainsi, par exemple, que l'on a pris la défense de l'industrie qui forme comme la clef de voûte de la prohibition, de l'industrie à laquelle nous devons nous attaquer d'abord, car c'est celle qui résume en quelque sorte tous les abus, toutes les iniquités de notre régime des douanes, et qui les élève au plus haut degré de puissance, l'industrie du fer, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Si nous voulons avoir raison de la prohibition, c'est par le monopole des maîtres de forges qu'une réforme sérieuse doit commencer :

« On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome. »

C'est dans l'industrie du fer que nous devons attaquer le système protecteur.

On dit cette industrie indispensable à la grandeur, à la défense nationale. Personne n'ignore cependant que la protection exorbitante dont elle jouit date d'une époque à laquelle les guerres avaient cessé ; qu'elle date de 1814.

Nous le savons à merveille, nous ne sommes pas à la veille de recommencer la glorieuse épopée de la République et de l'Empire ; mais personne ne l'a oublié, lorsque la France promenait par le monde le drapeau triomphant de la liberté et de l'égalité, elle n'a pas plus manqué de fer qu'elle n'a manqué de héros !

Je passerai, messieurs, aux objections économiques qu'on a soulevées contre la direction donnée à nos travaux. On a prétendu que jamais nos grandes industries ne seraient en état de soutenir la concurrence étrangère. Les fabricants se sont faits humbles et petits en présence de cette menace de levée de la prohibition, de diminution des droits protecteurs. La modestie est une rare et belle vertu, mais, en vérité, nos industriels se montrent trop vertueux.

Si nous consultons les états de douanes, nous voyons que nos exportations grandissent d'année en année, et que les articles sur lesquels cette progression est la plus rapide, sont justement ceux qui demandent à hauts cris qu'on n'abaisse en aucune façon la barrière des douanes. Ainsi la prohibition repousse de nos marchés les tissus de coton, les tissus de laine : eh bien! l'année dernière, nous avons placé sur les marchés étrangers, là où nous venons à égalité de conditions avec la concurrence anglaise, dont on évoque sans cesse le fantôme menaçant, pour 127 millions de tissus de coton, et pour plus de 100 millions de tissus de laine [1]. L'exportation seule de nos tissus de laine a triplé dans ces dix dernières années et quadruplé depuis 1827.

Ainsi donc, sur les marchés du dehors où nous ve-

[1] En 1846, nous avons exporté pour 140 millions de tissus de coton et pour 108 millions de tissus de laine. Ajoutons cependant que ce sont là des *valeurs officielles* basées sur une estimation de l'année 1826. Depuis, tous les prix ont singulièrement diminué, et la *valeur réelle* ne représente pas maintenant beaucoup au delà de 60 millions pour les tissus de coton, et de pareille somme pour les tissus de laine.

nons à égalité de conditions avec les marchandises dont on parle comme d'une menace de destruction complète pour nos grandes industries, nous les combattons avec avantage. Si ces marchandises venaient sur nos propres marchés, c'est-à-dire là où les produits créés dans notre pays auraient l'avantage naturel qui résulte de la position locale, de la proximité du lieu de fabrication, là où un certain droit fiscal, dont nous entendons toujours réclamer le maintien, atteindrait les produits étrangers, comment pourrions-nous croire que ceux-ci anéantiraient complétement chez nous l'industrie du coton, l'industrie de la laine? Ceci n'est pas possible, l'exagération est évidente.

Si les objections économiques qu'on nous a faites ne nous semblent pas fondées, nous nous permettrons de ne pas attacher une valeur beaucoup plus grande aux sentiments philanthropiques que l'on a mis en avant.

Lorsque certains grands industriels ont pris en main la défense des ouvriers, lorsqu'ils ont dit que c'était l'existence des ouvriers, le salaire qui les fait vivre, qui se trouvait menacé; que l'application du système de la liberté commerciale réduirait ce salaire déjà trop restreint et que nous voudrions tous voir augmenter, ils ont été de bonne foi, j'aime à le penser, mais ils se sont trompés; et je ne serais pas disposé à leur donner le prix Montyon pour la sollicitude dont ils ont fait preuve, dans cette circonstance, au profit des classes ouvrières. Je crois que ce sont les classes ouvrières qui sont le plus directement intéressées à

l'application large du système de la liberté commerciale, qu'elles perdent tout et ne gagnent rien au système actuel; il suffit de voir quelles sont les industries dans lesquelles les salaires sont le plus réduits, de se convaincre que ce sont les industries les plus protégées, qui vivent à l'ombre de la prohibition, pour que l'on sache immédiatement à quoi s'en tenir sur ces belles promesses et sur ces doléances. En examinant les choses de près, il est facile d'acquérir la conviction que c'est le régime prohibitif qui est la cause permanente des baisses de salaire et de la misère des ouvriers. Il agit doublement dans ce sens. Il renchérit tous les objets nécessaires à l'existence et diminue la rémunération due au travail.

Les industries qui vivent à l'ombre de la prohibition ne se contentent pas du trafic intérieur; j'ai dit tout à l'heure que leur exportation était considérable. De deux choses l'une, ou leurs conditions de production sont réellement inférieures aux conditions de la production étrangère, ou il n'en est pas ainsi. Dans le premier cas, comment peuvent-elles concourir sur les marchés du dehors? sur quoi peuvent-elles réduire leurs dépenses pour arriver à soutenir cette lutte? Elles ne sauraient économiser sur les matières premières, sur la houille, sur les engins qui doivent contribuer à la formation des produits; elles ne le peuvent que sur le travail humain. Le travail humain est donc la première victime de l'avidité jalouse qui fait réserver le marché intérieur aux industries privilégiées et qui leur fait courir les ha-

sards de l'exportation. Si, au contraire, ces industries ne sont pas dans de mauvaises conditions, elles nous abusent, et il est juste de mettre un terme à une position intolérable, de renoncer à les protéger par des droits excessifs ou par une prohibition absolue.

Notre honorable collègue et ami, M. Michel Chevalier, vous a exposé tout à l'heure, d'une manière ingénieuse, le mécanisme du système prohibitif. Il vous a montré comment, si les choses se passaient sous l'empire de l'égalité, de l'équité, la main droite payerait constamment la main gauche; comment il n'y aurait de bénéfices que pour ceux qui seraient chargés de percevoir l'impôt et d'en distribuer le montant. Ce serait évidemment une assez triste opération pour le pays.

Il vous a montré ensuite que cette égalité n'existait pas; que les uns recevaient beaucoup, tandis que d'autres recevaient peu ou ne recevaient rien du tout : de manière que la protection aboutit à la spoliation.

Qu'il me permette de compléter en peu de mots la démonstration saisissante qu'il vient de faire devant vous. Il me semble que tout ce que la main droite verse dans la tirelire commune ne se trouve pas perçu par la main gauche; il y a une portion très-considérable de cet impôt qui n'obéit point à cette permutation, qui reste complétement perdue pour tout le monde. J'insiste sur cette considération; car, à mes yeux, là se rencontre la cause principale de l'appauvrissement inévitable des pays qui prati-

quent le régime prohibitif : une fois que ce système aura cessé de peser sur nous, on verra s'accroître la richesse générale par suite de la meilleure répartition de la fortune publique.

Prenons un exemple pour mieux fixer votre attention : M. Michel Chevalier vous a entretenus de cette industrie du fer sur laquelle il faut sans cesse revenir, car c'est de ce côté que les premières réformes doivent être dirigées. L'industrie du fer (nous ne parlons ici que du fer à la houille, dont l'emploi devient le plus général) est protégée par un droit de 200 francs (nous négligeons les fractions), c'est-à-dire de 20 fr. par quintal. Les fers à la houille se vendent 40 fr. le quintal, c'est du moins le prix auquel ils tendent, s'ils n'y sont déjà arrivés. Il y a 20 fr. de droit protecteur; si le maintien intégral de ce droit est nécessaire, comme le prétendent quelques maîtres de forges, il en résulte que 20 francs représentent le prix auquel ce même fer pourrait être produit au dehors.

Admettons que ce droit soit indispensable à nos producteurs, acceptons leur calcul et supposons, comme ils le disent, que leur prix de revient soit de 33, 34, 35 fr.; plus il sera élevé, plus la démonstration deviendra complète.

S'ils ne produisent qu'à 35 fr., ils ne gagnent que 5 fr. en vendant 40 fr. le quintal. C'est très-simple, c'est arithmétique. En achetant le même quintal au dehors, nous aurions pu ne le payer que 20 fr. Otez 20 fr. de 40, le consommateur aurait eu 20 fr. de bé-

néfice net. Comme le producteur n'a gagné que 5 fr., il y a eu 15 fr. de perte sèche, que nous payons.

Ainsi, tout ce que la main droite a versé dans la tirelire n'est pas retiré par la main gauche. Il y a donc là un mauvais calcul, calcul qui se répète pour les autres produits qui vivent à l'abri d'un droit protecteur excessif ou de la prohibition. C'est cette perte énorme, qui appauvrit tout le monde, contre laquelle nous protestons. Les industries protégées ne profitent que d'une faible portion de ce qu'elles nous coûtent; moins elles gagnent et plus le pays y perd. L'expression exacte du sacrifice qu'elles commandent se rencontre dans la différence entre les prix de revient du dedans et du dehors. Si cette différence est grande, si le taux des tarifs doit rester élevé, la perte s'élève à une proportion énorme; si la différence est faible, la perte réelle pour la masse de la nation, prise en bloc, diminue; mais alors l'impôt agit exclusivement au profit du fabricant et tombe dans la caisse de ce dernier; alors l'élévation du tarif ou la prohibition ne se justifient plus par la nécessité du maintien de l'industrie, qu'on présente cependant comme menacée par la concurrence étrangère. Nous nous trouvons en présence d'une déception ou d'une spoliation : choisissez.

On nous dit, il est vrai, et ici revient la question philanthropique : Mais ces 15 francs, que vous envisagez comme perdus pour le pays sur chaque quintal de fer, ont été employés en salaires; ils ont fait vivre les ouvriers.

Je ne sais s'il est très-exact d'évaluer à 15 fr. la quotité du salaire perçu par les ouvriers dans la production d'un quintal de fer; mais enfin, admettons-le, qu'en résulte-t-il? Que ces 15 fr. ont été payés aux ouvriers pour ne rien produire d'utile; ce capital, égaré dans une fausse voie, aurait pu contribuer à l'accroissement de la somme de la richesse générale; tandis que les 15 fr. dont nous parlons ont été donnés pour faire exécuter des travaux pénibles sans résultat effectif.

Vous avez tous entendu parler du supplice infligé dans les prisons de l'Angleterre aux condamnés que l'on voue au *tread-mill*, au travail de ce moulin occupé sans cesse à moudre de l'air et à tourmenter le vide.

Il y a quelque chose d'analogue dans le travail des ouvriers auxquels on consacre un capital complétement perdu pour le pays, qui leur impose un travail pénible, rebutant, sans qu'il y ait augmentation de la richesse publique à la suite de ce travail. Si ces 15 fr. ont été réellement dépensés en salaires, on aurait pu les donner gratis aux ouvriers en les laissant libres de leur temps, et acheter le fer à 20 fr. à l'étranger; le résultat aurait été le même : je me trompe, nous y aurions encore gagné les 5 fr. de bénéfice réalisés par les maîtres de forges.

Je viens à la dernière série d'objections, aux objections pratiques. Sur ce terrain, nos adversaires sont fiers; le monopole de la *pratique* est au nombre de ceux qu'ils ambitionnent. Ici encore, ils se font

une singulière illusion à l'égard des hommes qu'ils attaquent comme des hommes de théorie, de système. En réalité, ils sont dans la même condition. Lorsqu'ils disent qu'il faut protéger le *travail national*, c'est un système; lorsqu'ils disent qu'il faut repousser toutes les marchandises du dehors, c'est une théorie. Ils ressemblent d'une manière singulière à ce bon M. Jourdain, qui ne se doutait pas, en demandant à Nicole ses pantoufles et son bonnet de nuit, qu'il faisait de la prose. Ils font de la théorie, du système sans s'en douter, tout en nous accusant d'être des hommes de système, de théorie.

C'est ici qu'ils exhibent de leur arsenal les armes les mieux fourbies. La preuve, disent-ils, que nous sommes des hommes pratiques, c'est que, depuis longtemps, on applique les principes que nous professons. Et puis, ils font le voyage obligé en Angleterre et en Portugal; ils nous répètent sans cesse : L'Angleterre a pratiqué la prohibition, elle est devenue riche; faisons comme elle; le Portugal a fait de la liberté commerciale, il s'est appauvri; ne faisons pas comme lui.

Deux mots sur cet argument :

Si l'Angleterre a prospéré, ce n'est pas, répondrons-nous, à cause du système prohibitif, c'est malgré ce système. Mais je sais tout l'embarras que présente la discussion du *quoique* et du *parce que* transportés sur notre terrain; j'y renoncerai pour le moment.

Quant au Portugal, nos contradicteurs invoquent le traité de Methuen comme leur *ultima ratio*. C'est à

tort qu'ils le dénoncent comme ayant consacré la pratique de la liberté du commerce ; ils oublient qu'ils parlent d'un traité spécial, qui a lié le Portugal à la fortune de l'Angleterre et qui lui a interdit le libre commerce avec le monde entier.

Je crains que beaucoup de ceux qui argumentent du traité de Methuen ne se soient pas donné la peine de le lire. Ils auraient vu qu'il ne dit rien de ce qu'on veut lui faire dire. Ce fameux traité, qui aurait amené la ruine du Portugal, savez-vous en quoi il consiste ? En deux simples articles : d'un côté, l'Angleterre promet un traitement favorisé aux vins du Portugal; de l'autre, le Portugal accorde une faveur aux tissus de laine de l'Angleterre. Et ce serait parce que le Portugal aurait promis un traitement favorisé sur un seul article, qu'il aurait été livré à la misère ! Non ; si le Portugal est misérable, c'est parce qu'il a voulu se dérober à la sainte loi du travail ; c'est parce qu'il a cru à cette erreur vulgaire propagée par le système mercantile, que l'or était la richesse véritable ; c'est parce qu'une fois qu'il a possédé l'or, les pierreries du Nouveau-Monde, il a voulu renoncer au travail. Or, le travail seul peut donner une richesse solide, permanente. L'or, les pierreries n'ont fait que glisser entre ses mains, il est resté plus misérable qu'auparavant. Là est la cause véritable de la misère du Portugal, et non pas dans le traité de Methuen.

A côté du Portugal, se trouve un pays qui offre la démonstration vivante de cette appréciation. L'Espagne a pratiqué la prohibition, elle n'a pas eu de

traité de Methuen, elle est misérable comme le Portugal, et par les mêmes causes.

La pratique qu'on invoque sans cesse contre nous, c'est nous qui pouvons l'invoquer de la manière la plus complète, la plus saisissante, la plus convaincante.

Il est un pays en Europe, à nos frontières, dont on s'est trop peu occupé, le seul qui ait largement, hardiment pratiqué le principe de la liberté commerciale, qui l'ait pratiqué dans toute son étendue, sans aucune espèce de limitation. Nous pouvons voir les résultats que cette application y a produits; ce pays c'est la Suisse. Ici nous ne rencontrerons plus de simples hypothèses, mais des faits. J'ai eu occasion de les observer récemment moi-même, je les ai étudiés longtemps, consciencieusement, j'ose le dire; je demande la permission de vous en entretenir quelques instants.

La Suisse a hardiment accepté le principe de la liberté du commerce. Un peuple de deux millions d'âmes vit sous ce régime depuis la chute du système continental. Est-ce qu'en Suisse les sinistres prédictions, dont on évoque sans cesse le fantôme lorsqu'il est question d'appliquer la liberté du commerce à la France, se sont réalisées? Est-ce que l'industrie suisse est morte, étouffée sous les étreintes de l'industrie anglaise? En aucune manière. La Suisse prospère, elle est forte; son industrie est pleine de vigueur et d'élasticité; elle est au nombre de celles que les partisans du régime protecteur affectent de redouter, et

cette industrie, jamais elle n'a eu recours au bénéfice des droits protecteurs.

Lorsqu'on parle des dangers que la production pourrait courir chez nous si les barrières des douanes étaient levées, l'industrie des cotons se présente en première ligne. Voyons comment l'industrie des cotons s'est développée en Suisse, et quelle est sa situation actuelle. Je vous répète qu'elle n'a jamais profité d'aucune protection douanière. Eh bien ! lorsque le blocus continental a été levé, un effroi pareil à celui dont semblent saisis aujourd'hui nos fabricants s'empara des fabricants suisses ; ils se crurent perdus, ils pensèrent que l'*inondation* des produits anglais viendrait étouffer toutes les industries donnant chez eux du travail à un grand nombre d'ouvriers, et des profits à un certain nombre d'entrepreneurs. Que s'est-il passé ? L'industrie suisse a lutté avec courage, avec persévérance ; elle a triomphé de l'industrie anglaise, sans avoir recours à aucune protection !

Aujourd'hui la filature de coton est plus que triplée, si on la compare à ce qu'elle était en 1815. Aujourd'hui, environ 700,000 broches sont en mouvement en Suisse. Un seul industriel, on peut le nommer, son nom est dans toutes les bouches, M. Kuntz, fait marcher 120,000 broches : c'est un esprit hardi, entreprenant ; son inventaire de l'année dernière, si j'en dois croire des hommes recommandables, qui tiennent au gouvernement, dont la parole fait autorité, capables d'apprécier tous les faits, son inventaire a constaté un bénéfice de plus d'un million !

Sans recourir aux droits protecteurs, la Suisse a acclimaté chez elle la plupart des grandes industries. La soierie, dont la France est fière à juste titre, s'est établie, développée dans le canton de Zurich, et aujourd'hui pour les étoffes légères, ou les étoffes qui ne demandent pas ce goût que le génie français apporte à la création de ses produits, nous rencontrons la concurrence sérieuse de la Suisse. Or, jamais l'industrie de la soierie, pas plus que celle du coton, n'a été protégée dans ce pays.

Entre toutes les industries, il en est une que je placerai au premier rang, dont je comprends toute l'importance, l'industrie des machines. Elle est en Suisse dans un véritable état de prospérité. Il n'y a pas deux mois, je visitais la belle fabrique établie à Zurich par M. Escher, qui occupe de six à sept cents ouvriers. Ses produits se répandent dans toute l'Europe. Jamais elle n'a joui de ces avantages que l'on s'est habitué à considérer chez nous comme une condition *sine quâ non* d'existence.

Et veuillez noter ce point. Quelle est la position de la Suisse quant à l'industrie des machines? Ce pays n'a pas de fer; il est obligé de le faire venir du dehors; il n'a pas de houille, il la tire de France. Vous savez combien le transport renchérit la houille.

Ajoutez que la Suisse se trouve enclavée entre d'autres territoires, qu'elle ne peut pas profiter des avantages de la navigation, de la mer. Malgré ces conditions défavorables, l'établissement de M. Escher a prospéré. On y fabrique en ce moment deux grands ba-

teaux à vapeur de 200 chevaux chacun, l'un pour Marseille, l'autre pour Cette. Dans ces ateliers, on construit une grande quantité de métiers à filer le lin et le coton, ainsi que toute sorte de machines hydrauliques, très-employées en Suisse. Ces produits se placent avec une grande facilité, car on connaît l'excellence de leur fabrication; ils ne redoutent en aucune manière la concurrence anglaise.

C'est qu'il y a des avantages inhérents au régime de la liberté, dont la Suisse profite et dont le régime de la prohibition nous prive constamment.

Je vous ai dit tout à l'heure que l'industrie suisse avait beaucoup de vigueur et d'*élasticité*; c'est à dessein que je me suis servi de ce terme. Lorsque les producteurs s'habituent à ne compter que sur eux-mêmes et non pas sur l'appui d'une force extérieure qui viendrait en aide à leur inhabileté, ils se tiennent toujours au courant des procédés nouveaux, ils marchent avec le progrès général, et leur industrie sait se plier aux nécessités du marché, aux besoins de la consommation. Le tissage à la main, menacé d'abord, a été ruiné par le tissage mécanique. Eh bien! le canton de Saint-Gall, qui renferme le plus grand nombre de tisserands, a su, malgré l'invasion de la force morte de la mécanique, défendre son industrie en faisant appel à l'intelligence active de l'homme, en changeant le mode du travail et la nature du produit. Les tissus façonnés ont été peu à peu substitués aux tissus unis. Dans les tissus façonnés, la force morte de la mécanique ne prédomine pas sur l'intelligence de

l'homme. On a fait appel à l'intelligence; les tisserands gagnent aujourd'hui de meilleurs salaires, en travaillant aux tissus façonnés, qu'ils n'en gagnaient avec les tissus unis; certainement, ils ne voudraient pas voir revenir le temps où ils étaient employés à ce premier travail. Or, c'est la liberté seule qui, en nécessitant cette transformation de l'industrie, les a mis sur la voie d'un nouveau progrès.

Je craindrais d'abuser de votre bienveillante attention si je voulais parcourir avec vous toutes les autres branches dans lesquelles se signale l'activité de la nation suisse, et qui toutes donnent le même résultat. La Suisse prospère, elle est dans l'aisance. Elle doit cette prospérité et cette aisance à la liberté commerciale.

Ce ne sont pas les observations fugitives d'un voyageur isolé dont je viens de vous faire part, ce sont les avis sérieusement médités de corps officiels chargés d'examiner l'état de l'industrie suisse. Je pourrais faire passer ces documents sous vos yeux si je ne craignais d'abuser de vos moments.

En 1833, une Commission a été formée pour examiner l'état de l'industrie suisse; le vénérable M. Zellweger y siégeait. Cette Commission a déclaré que la prospérité suisse était intimement liée au principe de la liberté commerciale, que ce pays se glorifiait d'avoir mise le premier en pratique.

En 1844, un rapport volumineux auquel ont coopéré les hommes les plus éminents, MM. de Gonzenbach, Von der Mülh-Burkhardt, Calame, Pestalozzi-

Hirzel, etc., a été présenté par une Commission fédérale à la diète suisse, et ce rapport exprime la même conviction, conviction forte, inébranlable, que c'est uniquement au libre échange que la Suisse doit sa prospérité, et qu'elle doit persévérer dans ses doctrines et dans la pratique de la liberté commerciale.

Ce ne sont pas des théoriciens, des hommes étrangers aux affaires qui ont fait entendre cette opinion; ce sont les négociants, les fabricants les plus éclairés de la Suisse, qui, d'accord avec les ouvriers employés dans les divers genres d'industries, partagent unanimement cette conviction. Vous savez quelle est la forme du gouvernement suisse : dans cet Etat libre, le pouvoir est descendu entre les mains de tous. Une législation commerciale qui serait contraire à l'intérêt général ne saurait s'y maintenir vingt-quatre heures. Eh bien! la législation actuelle est devenue la vie, l'âme de la Suisse. Ce pays nous donne l'exemple instructif, la preuve vivante des avantages certains, nombreux de la liberté commerciale. Si l'aisance est si générale en Suisse, c'est que cette déperdition de force et de capitaux, dont je vous entretenais tout à l'heure, n'a pas lieu; que cette perte sèche pour le pays qu'entraîne toute industrie qu'on exerce dans de mauvaises conditions, dans des conditions d'infériorité avérée vis-à-vis des productions étrangères, étant évitée, tout travail contribue à l'augmentation de la richesse commune.

La question me semble avoir une grande impor-

tance pratique, je vous demande pardon d'être long, mais je me permets d'insister.

On dit : la Suisse n'a pas d'impôts, les salaires sont extraordinairement bas : ce sont là deux erreurs. La Suisse a des impôts, mais sous une autre forme que ceux qui grèvent la production en France. Elle en a d'une certaine importance ; et d'ailleurs, comme nous avons admis le principe que les douanes continueraient à fonctionner comme instrument fiscal, cet argument tiré de l'impôt pourrait être laissé de côté ; cependant j'ajouterai que l'impôt se manifeste en Suisse, dans un grand nombre de cantons, sous la forme de contributions sur la fortune, sur le revenu, et que cet impôt est considérable. Les routes magnifiques qui sillonnent toute la Suisse n'ont pas été construites pour rien ; les écoles qu'on y rencontre à chaque pas, qui dispensent si largement l'instruction primaire, ont coûté des sacrifices nombreux. Toutes ces dépenses sont supportées par l'impôt, qui, pour avoir une autre forme que chez nous, n'en est pas moins payé par les producteurs.

On dit que les salaires sont excessivement bas. Si cela était vrai, on comprendrait difficilement l'aspect d'aisance qui frappe le voyageur. Nulle part mes yeux n'ont été offensés par ce hideux spectacle de haillons, de guenilles que l'on rencontre dans les cités industrielles les plus florissantes de la France. Nulle part je n'ai vu les caves hideuses de Lille. Partout des logements sains, une population portant un vêtement convenable qui relève la dignité de l'homme.

Il faut cependant que les ouvriers aient de quoi couvrir ces dépenses. Sans doute la vie est à meilleur compte que chez nous, grâce à la liberté du commerce; mais cette différence s'effacerait si cette liberté était appliquée en France comme en Suisse.

Je suis en mesure de fournir des chiffres qui prouveront qu'une extrême dépression de salaires n'existe pas en Suisse. On peut varier sur l'appréciation de telle ou telle nature de travaux qui exigent de l'habileté, et qui, par conséquent, peuvent se trouver rétribués de différentes manières, sans que la conclusion que l'on tirerait de ces divers taux de salaires soit parfaitement exacte. Mais il est un genre de travaux, le plus réduit de tous, celui qui ne demande ni apprentissage ni aptitude particulière, un genre de travaux sur la rémunération duquel on peut juger de l'état du salaire dans un pays, c'est la rétribution des manœuvres. Si les manœuvres, qui n'ont pas besoin d'apprentissage, qui n'exercent que leur force musculaire, sont payés d'une manière convenable, vous pouvez tenir pour certain que les autres salaires se règlent sur celui-là, qu'ils montent à mesure que l'occupation demande plus d'habileté; enfin que si le salaire du manœuvre est satisfaisant, celui des autres travailleurs ne sera pas trop réduit.

Je prendrai deux exemples, l'un dans un canton français, l'autre dans un canton allemand.

Dans le pays de Vaud, dans l'importante fabrique de M. Mercier, propriétaire d'une tannerie magnifique qui occupe un nombre considérable d'ouvriers, qui

fait des expéditions en Italie, en Allemagne; et jusqu'en Amérique, le manœuvre est payé à raison d'au moins huit *batzen*, par jour, environ 1 fr. 25 c. Et si l'on considère que ce chiffre doit être comparé, non pas au taux exceptionnel des salaires de Paris, mais à celui des salaires dans les départements, l'on verra que cette rétribution du travail n'est pas si restreinte qu'on a bien voulu le dire.

À Zurich, dans la fabrique de M. Escher, le manœuvre reçoit dix *batzen* par jour, c'est-à-dire 1 fr. 50 c.

Voilà deux points de départ d'après lesquels vous pouvez juger de la question des salaires en Suisse. Ainsi ce pays profite de la liberté du commerce, et ses ouvriers en profitent également.

On a raison de parler, de se préoccuper beaucoup des ouvriers; nous serions le premier à demander le maintien du régime prohibitif, si nous le jugions utile aux travailleurs. Mais la conviction qui nous anime, c'est que ce régime est le fléau le plus funeste aux classes laborieuses. C'est pourquoi nous ne cesserons d'en réclamer avec énergie la suppression.

L'industrie suisse est forte, elle est toujours prête à suivre le mouvement progressif de la production; à répondre aux éventualités de l'avenir. Nous vivons à une époque où cette position, cette aptitude de l'industrie à se prêter aux besoins du marché doit être prisée plus que jamais. Nous ne saurions fermer les yeux sur les modifications graves que prépare un avenir prochain. Est-ce que vous croyez que ces chemins de fer qui vont sillonnant l'Europe n'auront pas

un grand résultat à l'égard des relations commerciales? Est-ce que vous croyez que la vapeur qui franchit les distances avec une rapidité effrayante, que la vapeur qui sillonne les mers et le continent, n'entraînera pas la nécessité de rapports commerciaux plus faciles, plus intimes? Est-ce que toutes les industries ne doivent pas se préparer pour le jour où l'heure de la liberté sonnera, parce que la liberté sera devenue une nécessité!

Aujourd'hui, permettez-moi de vous le dire, l'avertissement que nous donnons aux industriels, qui vivent sous le régime commode de la prohibition et de la protection, est dans leur propre intérêt.

La liberté commerciale n'a pas besoin de nos efforts. J'ai la conviction profonde qu'elle triomphera d'elle-même; que les faits, plus forts que la volonté humaine, lui donneront gain de cause. La seule question qui doive s'agiter maintenant, c'est de savoir comment et au bout de quel temps elle l'emportera. Grâce aux chemins de fer, grâce à la facilité de la circulation, son triomphe est assuré. C'est une nouvelle ère qui se prépare pour l'humanité.

Chacune des grandes inventions qui ont signalé le génie humain a été le précurseur d'une grande révolution. Un peu de fer lancé dans l'espace par un peu de poudre a brisé l'armure de la féodalité; un peu de plomb fondu dans un moule et devenu caractère d'imprimerie a ouvert à tous les peuples le libre commerce intellectuel. Pensez-vous donc que ces deux barres de fer posées parallèlement sur le sol, et que

suit la locomotive entraînée par un peu d'eau condensée dans son sein, ne renverseront pas la barrière des douanes? J'ai la conviction que ces deux *rails* la briseront; le génie de Watt complétera l'œuvre du génie de Guttenberg; et cette conviction profonde me ramène à la pensée des paroles célèbres : La liberté commerciale est comme le soleil, aveugle qui ne la voit pas se lever à l'horizon!

IV

Le travail, l'échange, et la distribution des richesses [1].

Nos adversaires parlent sans cesse de *travail national*, d'*indépendance du pays*, de *défense du territoire*, des *classes laborieuses*. Ils se présentent comme les seuls défenseurs de ces grands intérêts. Examinons jusqu'à quel point cette prétention peut être justifiée, et si nous ne serions pas en droit de réclamer pour les partisans de la liberté commerciale des titres que d'autres ont usurpés.

Un philosophe de l'antiquité a dit que les nombres régissent l'univers; cet axiome peut rencontrer beaucoup d'incrédules, mais il en est un autre plus terre à terre, dont nous pouvons chaque jour apprécier toute la portée. Les mots souvent gouvernent le monde. Ici, c'est par un abus de langage, par l'em-

[1] Discours prononcé à Paris à la cinquième séance publique de l'Association pour la liberté des échanges, le 26 février 1847.

ploi impropre de certains mots, que nos adversaires sont parvenus pour un temps à surprendre l'opinion publique. A l'aide de quels termes l'ont-ils fait?

Comment les intérêts, soulevés contre l'application du principe de la liberté commerciale, ont-ils réussi à créer cette illusion d'optique qui les a fait considérer, par beaucoup d'esprits impartiaux, presque comme les représentants de l'intérêt général et comme les organes de cette portion de la société qui réclame, au plus juste titre, la sollicitude générale?

Messieurs, ces mots dont on a fait abus, sont ceux qui touchent à une corde très-sensible, que l'on ne fait jamais vibrer en vain, à un sentiment tellement sacré, qu'on doit le respecter même dans les écarts auxquels il peut donner lieu. C'est au sentiment national que l'on a fait appel pour repousser le principe de la liberté commerciale. On a essayé de raviver des préjugés; on a voulu faire surgir des défiances.

On a dit : Nous ne devons pas *payer de tribut à l'étranger!* Je ne reviendrai pas sur cette assertion; mon honorable collègue et ami, M. Blanqui, a suffisamment démontré que le *tribut*, dont on parle sans cesse, constitue, en tous cas, un tribut mutuel, ou plutôt une mutuelle assistance que se prêtent les nations.

Mais on ajoute : il faut défendre *le travail national;* le travail national est la première richesse, la richesse la plus sacrée; il faut assurer l'indépendance du pays, garantir sa puissance politique!

S'il était vrai que les idées dont nous nous portons le défenseur fussent hostiles à ces principes, nous n'hésiterions pas à les abandonner immédiatement. Car ce n'est pas la richesse qui est le bien suprême; le bien suprême, c'est l'existence de la portion la plus nombreuse et la plus malheureuse de la population; le bien suprême, c'est surtout l'indépendance du pays, et devant l'indépendance du pays tous les autres intérêts doivent s'effacer, doivent courber la tête.

Nous aimons à croire que nos contradicteurs se trompent de bonne foi; mais, tout en excusant leur erreur à cause du motif qui l'a fait naître, il nous sera permis de la combattre.

Nos adversaires parlent aussi sans cesse des ouvriers, du salaire, de la nécessité de le maintenir, d'assurer l'existence des classes laborieuses; nous verrons tout à l'heure comment ils y parviennent, et s'il est vrai de dire que nous y porterions atteinte. Ici, encore, beaucoup d'entre eux parlent très-sincèrement; ils croient tout ce qu'ils disent; il en est quelques-uns cependant dont l'illusion ne saurait être poussée aussi loin; et quand je les vois se porter les défenseurs de la classe ouvrière, je ne puis me défendre de songer à certain loup, que vous connaissez tous, et dont parlait le bonhomme La Fontaine :

Il aurait volontiers écrit sur son chapeau,
C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau.

Nos adversaires défendent le *travail!* Sans doute le travail est une chose sacrée; c'est la première, la

vraie source de la richesse; c'est par le travail que l'homme s'associe, en quelque sorte, à l'œuvre de la création, qu'il la continue; c'est en travaillant qu'il mérite qu'on dise de lui qu'il a été fait à l'image de Dieu, puisqu'il crée des valeurs, qu'il transforme la matière brute, et que de toutes les créatures animées, l'homme est le seul qui possède ce grand, ce noble privilége!

Mais le travail, pour être dignement glorifié, doit être un travail intelligent, productif. Si l'on ne peut vivre sans travailler, on ne peut vivre non plus d'un travail stérile; nous ne travaillons pas pour travailler, mais nous travaillons pour produire. Plus le travail amène de résultats utiles, plus la production est abondante, et plus le triomphe de l'homme est complet dans cette lutte qu'il engage sans cesse avec la parcimonie de la nature. Le bon marché n'est que l'expression de ce triomphe, pourvu que ce ne soit pas un bon marché acquis au détriment des travailleurs, que ce ne soit pas un bon marché qui fasse couler les larmes de créatures humaines. Il faut qu'il constitue une victoire sur la nature morte et non une victoire sur l'homme asservi.

Je ne sache pas, que même de la part de ceux qui se posent comme les adversaires de toute science, de toute théorie, on en soit venu à vouloir faire du travail pour du travail, comme une certaine école littéraire a voulu faire de l'art pour l'art. Si l'on songeait seulement à maintenir l'intensité du travail, quelle serait la conséquence directe à tirer d'un pa-

reil principe? C'est qu'il faudrait choisir de préférence les occupations qui nécessitent le labeur le plus écrasant.

Pour nous, qui ne prenons pas le moyen pour le but, nous pensons que c'est la production qu'il faut protéger, et non pas seulement le travail envisagé comme moyen de la production. Nous pensons qu'en protégeant la production comme on devrait le faire, — et j'essayerai de vous le dire, — on ne se bornera pas à accroître la masse des valeurs; si l'on adopte le principe de la liberté commerciale comme point de départ, on obtiendra une *meilleure répartition des produits*.

Je le déclare hautement, si dans la question de la liberté commerciale, je n'avais vu que la question de l'accroissement de la richesse prise d'une manière générale, si je n'y avais pas vu en même temps la question d'une meilleure répartition des produits, je ne serais pas libre-échangiste.

Pour tirer la conséquence rigoureuse du principe que le travail doit être protégé, c'est-à-dire que la dépense des forces qui sont employées pour arriver à un certain résultat industriel doit toujours être maintenue au même niveau, il faudrait rétrograder entièrement vers le passé, revenir au temps où les inventions nouvelles étaient proscrites, où le génie était obligé de s'expatrier.

Les plus grandes inventions dont l'étranger a profité avant nous étaient nées d'une idée française, qui n'avait pas été appliquée dans notre pays, parce qu'on

voulait *protéger le travail*, et non *la production*, ce résultat du travail; parce qu'on voulait empêcher la simplification, l'amélioration des procédés, afin de maintenir la masse du travail.

On croyait, et c'est encore l'erreur fondamentale, que la masse de la production formait en quelque sorte une *constante*, et que cette *constante* devait se diviser entre tous les membres de la société; on s'imaginait que faciliter certaines opérations industrielles, ce serait restreindre la part de chacun des membres de la société dans la création de la richesse. Or, il y a une volonté providentielle qui fait que la masse de nos besoins s'accroît, en même temps que la masse des objets appelés à les satisfaire. Chaque besoin satisfait appelle un besoin nouveau, comme chaque capital créé est un appel au travail. Il y a là un enchaînement mystérieux, qui fait que jamais la simplification, l'amélioration introduites dans le travail ne diminuent les moyens d'existence pour aucun des membres de la société.

Il faudrait, pour demeurer fidèle à l'erreur que nous repoussons, s'attaquer d'abord aux *machines*; elles amènent une véritable révolution industrielle à chacune de leurs apparitions, et permettez-moi en passant cette réflexion. Nos adversaires s'inquiètent des bouleversements qu'introduirait chez nous, à leur avis, l'application du principe du commerce libre, qui n'est autre chose qu'une machine puissante, et ils ne s'inquiètent pas du tout, lorsqu'il s'agit de la situation des classes laborieuses, des perturbations

qu'entraîne l'introduction de ces machines qui simplifient l'ouvrage, qui facilitent le travail ! Or, si dans notre conviction entière, le résultat définitif de l'introduction de ces machines doit être utile à la société, il ne faut pas se le dissimuler, il y a des moments de transition pénible, dans lesquels les devoirs des représentants de la société commencent et doivent s'exercer sur une large échelle; mais ce n'est pas dans ces circonstances que nos adversaires ont eu l'idée de recourir à la force publique, qu'ils ont eu l'idée de veiller à l'intérêt des travailleurs; ils ne se préoccupent que d'une seule *machine*, celle du *commerce libre ;* quant aux autres, ils en profitent directement, ils les appliquent, et trouvent ainsi que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Le commerce extérieur n'est pas autre chose qu'une machine. En effet, il simplifie les opérations, et il accroît les résultats du travail. Comment le fait-il? En introduisant entre les nations le principe fécond de la division du travail pratiqué entre les membres de la même société politique. Le commerce permet d'acquérir certains produits qu'on ne pourrait obtenir qu'avec une grande dépense de forces et de capitaux, en échange d'autres produits créés avec une moindre dépense de forces et de capitaux.

Mais, dit-on, si nous achetons au dehors, nous nous ruinerons; un pays qui achète sans vendre, périt. Nous savons que le système mercantile, celui dans lequel nos adversaires puisent leurs armes, a émis l'idée étrange que l'on pourrait acheter sans vendre,

et vendre sans acheter. Les économistes, les partisans de la liberté commerciale croient, au contraire, que dans le commerce avec le dehors, il y a toujours *des produits qui s'échangent contre des produits;* le commerce extérieur ne supprime pas le commerce intérieur; il substitue seulement un travail plus abondant, mieux rémunéré, à un travail moins abondant, et qui n'entraîne pas une rémunération aussi considérable. Nous croyons que l'on n'obtient rien du dehors, qu'en donnant en échange un produit créé par le travail; nous croyons qu'il y a une balance nécessaire qui s'établit entre les achats et les ventes, cette balance, qu'on a cherché vainement à amener par des combinaisons chimériques, et qui résulte de la force et de la nature des choses.

Ce sont nos adversaires qui font de l'abstraction, eux qui nous accusent tant d'en faire, quand ils menacent le pays d'un désastre, de l'aliénation des capitaux et du sol, du vasselage de l'étranger! La consommation est toujours œuvre personnelle; c'est avec les ressources dont nous pouvons individuellement disposer que nous achetons ce dont nous avons besoin; si l'on n'a pas affaire à un peuple dissipateur, ce peuple n'aliénera ni ses capitaux, ni le sol, alors qu'il achètera des marchandises étrangères. La nation n'existe pas en dehors des citoyens qui la composent.

La seule question est de savoir si les échanges faits avec d'autres pays seront plus ou moins abondants. Nous croyons que la balance s'établissant aujourd'hui sous le principe de la restriction, les échanges sont

peu nombreux; nous croyons que cet équilibre nécessaire s'établirait également sous le principe de la liberté; seulement les échanges seraient plus abondants, et, par conséquent, les avantages que nous en retirons plus considérables.

C'est contre le commerce extérieur, contre cette machine aussi puissante que toutes les autres, surtout aujourd'hui que, grâce à la rapidité et à la facilité des communications, le monde s'est en quelque sorte contracté sur lui-même, que les distances ont presque entièrement disparu, c'est contre cette facilité de l'échange que l'on veut élever des entraves. Pourquoi? pour accroître le prix de vente de certains produits; voilà le but nécessaire, le but avoué. Qu'est-ce qui justifie cet accroissement du prix de vente? Une infériorité réelle dans la production, ou bien un bénéfice plus considérable de la part de l'entrepreneur d'industrie? S'il n'y a pas infériorité réelle dans la production, il y a ce que nous regardons comme une spoliation de la masse de la société au profit d'un certain nombre de membres de cette société.

Nous disons que, pour que le système protecteur, tel qu'il se présente aujourd'hui, tel qu'on le défend, ait une ombre de justice et de raison, il faut qu'il avoue l'infériorité de la production; qu'avec la même dépense de forces et de capitaux, employés par une production directe, il arrive à un résultat moindre que celui obtenu par le commerce avec les pays étrangers.

Si un grand État comme la France peut se procu-

rer des objets, qu'il ne créera qu'à beaucoup de frais, avec des prix de revient considérables; s'il peut se procurer ces objets par la voie de l'échange, en donnant, de son côté, les produits qu'il crée dans des conditions plus avantageuses, il n'agira que comme agissent tous les individus qui composent la société, et qu'on regarderait comme atteints d'aliénation mentale, s'ils voulaient toujours, dans toutes les circonstances, produire tout par eux-mêmes et ne pas produire par voie indirecte, par la voie de l'échange.

Est-ce que la France se trouve dans des conditions d'infériorité telles qu'elle ne puisse commercer avec le monde? dans une position telle qu'elle doive avouer qu'elle est, pour toutes sortes de productions, à un degré de l'échelle plus bas que celui auquel se trouvent les autres nations? Nous ne le pensons point.

Nous ne voulons pas nous livrer ici à de vaines flatteries; mais nous ne pensons pas non plus qu'il soit juste de ravaler, dans tel ou tel intérêt, la force véritable du pays. Nous croyons qu'alors que Dieu a appelé de grandes nations à de hautes destinées, il a doté en même temps le sol sur lequel ces nations sont établies, des éléments de la richesse matérielle, comme il les a dotées elles-mêmes des éléments de la richesse intellectuelle et morale. Nous croyons que la France, selon les desseins de la Providence, se trouve dans ces conditions qui permettent d'envisager sans crainte les éventualités de l'avenir.

Il est une tactique de nos contradicteurs que je dois au moins mentionner.

Ils prennent les différentes industries qui existent chez nous, dans leur situation actuelle; ils les isolent de l'ensemble de la production, et ils disent à chacune d'elles envisagée en particulier : Vous ne sauriez soutenir la concurrence du dehors. Mais ils oublient de signaler les avantages que chaque industrie retirerait de l'affranchissement des gênes qui l'écrasent.

Aujourd'hui, un cercle vicieux enveloppe les différentes branches de la production; il faut en sortir.

Pourquoi certaines industries ne peuvent-elles pas soutenir la concurrence du dehors? C'est parce que les conditions dans lesquelles elles opèrent, le milieu dans lequel elles agissent, sont mauvais. Ce sont ces conditions mêmes que nous voulons modifier; c'est ce milieu que nous voulons transformer.

Si vous payez le coton plus cher, parce qu'il y a un certain droit à l'entrée de cette matière première, nous voulons que ce droit d'entrée disparaisse. Si vos machines coûtent plus cher parce que le fer qui entre dans leur composition est grevé chez nous d'un droit exorbitant, et que, par suite, le constructeur de machines est obligé de demander également qu'un droit élevé le protége contre l'introduction de machines étrangères, nous disons à l'industrie du coton : Les machines, vous les auriez dans les mêmes conditions que vos concurrents de l'étranger. Que restera-t-il donc si les machines, si la matière première se trouvent appartenir à notre industrie du coton (nous l'avons choisie comme exemple) dans les mêmes conditions qu'à celle du dehors, que restera-t-il pour

les différencier? Il restera le salaire des ouvriers.

Ici, nous devons faire un triste aveu! Ce n'est pas contre les pays où le salaire peut être plus exigu que le salaire français, que les protectionnistes jettent des cris d'alarmes; c'est contre un pays où le salaire est plus considérable. Nous croyons que si le principe de la liberté venait à prévaloir, dans l'industrie cotonnière comme ailleurs, alors que toutes les conditions matérielles du travail français viendraient à s'égaliser avec les conditions matérielles du dehors, la condition des ouvriers tendrait à s'élever; le salaire qui, trop souvent, ne fait qu'empêcher l'ouvrier de mourir au lieu de le faire vivre, ce salaire s'élèverait également au niveau qu'il doit atteindre pour que justice soit faite.

Nos adversaires parlent beaucoup de la défense nationale. Certes, c'est un intérêt supérieur à tous les autres; je l'ai dit en commençant, devant cet intérêt tous les autres doivent s'incliner. Je ne suis pas de ceux qui trouvent de bon goût de s'égayer aux dépens d'un certain chauvinisme patriotique; —c'est le terme adopté.—Je respecte le chauvinisme politique; je respecterais même le *chauvinisme* industriel s'il venait justifier ses titres, démontrer qu'il n'est que l'exagération d'un bon et loyal sentiment. Si je m'élève contre lui, c'est que je crois qu'il part d'un point de vue faux; que l'intérêt du pays est ailleurs; que l'intérêt de la puissance, de la grandeur de la France, n'est pas dans les lignes de douanes, dans la restriction; qu'il est dans la liberté.

Le sort des ouvriers semble préoccuper beaucoup

nos adversaires. Cependant une analyse bien simple suffit pour montrer que le régime protecteur n'a pas d'autre résultat que de déprimer les intérêts des travailleurs; ce sont les travailleurs sur lesquels il pèse directement; dans cette question de la *répartition des produits*, sur laquelle on doit revenir sans cesse, — car, je le répète, la production de la richesse n'est pas tout; la répartition de la richesse est chose encore plus importante; — dans cette question de la répartition de la richesse, le travail paye tous les frais de la guerre industrielle poursuivie par nos gouvernants, à l'instigation des protectionnistes.

Il existe une association nécessaire, inévitable, entre les divers éléments de la production. Quels sont ces éléments? On peut facilement les décomposer. Il en est trois principaux, qui contribuent toujours à toute production : les agents naturels, qui sont appropriés dans tous les pays civilisés; les capitaux; le travail. Et par ce terme de *travail*, j'entends tout aussi bien la direction intellectuelle donnée à la production que le labeur matériel des bras.

Est-ce que la protection nuit en quoi que ce soit au profit que l'on tire de l'appropriation des agents naturels? Est-ce que la protection diminue la rente de la propriété? En aucune façon. Tout au contraire, elle l'augmente; elle vient fortifier le monopole établi naturellement par l'appropriation du sol, des agents de la production.

Dans notre esprit, quelle est la limite naturelle imposée aux exigences de la propriété? c'est la liberté

du commerce. Elle empêche le droit sacré de la propriété de dégénérer en abus, elle oblige le monopole individuel à pactiser avec les intérêts de la société tout entière. On ne crée pas des terres, des mines à volonté ; on ne les improvise pas ; si ceux qui en ont la possession exclusive sont maîtres d'élever leurs exigences, si les arrivages du dehors ne viennent point les traverser dans leurs calculs, soyez-en certains, l'instinct individuel les pousse à exagérer leurs prétentions. Le résultat le plus direct, le plus certain du régime prohibitif, du régime protecteur, sera, comme il l'est déjà, d'accroître, sans l'intervention directe du travail, la rente et le profit de la propriété, de l'appropriation des agents naturels du travail.

Sont-ce les capitaux qui souffrent de ces entraves mises à la libre communication des peuples ? pas davantage. Il y a une loi à laquelle les capitaux obéissent toujours. Quand ils sont moins abondants, les profits qu'ils procurent deviennent plus considérables ; s'il est un système qui amène et qui maintienne une production moins riche, moins abondante, il empêchera nécessairement l'accumulation des capitaux aussi rapide qu'elle le serait dans le système d'une production plus abondante, dans le système de la liberté du commerce. D'ailleurs, les industries qui ne vivent que par la protection absorbent un capital plus considérable que celles qui se trouvent dans des conditions normales.

Aujourd'hui on paye plus cher des produits créés au dedans que ceux dont on pourrait faire l'acqui-

sition au dehors. Si, par suite d'une révision de la législation qui nous régit, on pouvait se procurer ces produits du dehors, si les prix venaient à baisser, cette différence se réaliserait au profit de qui? au profit du pays. Cette différence de prix, qui proviendrait de ce que les objets que l'on achèterait au dehors seraient à meilleur compte, n'entrerait pas dans la poche de l'étranger, elle resterait dans nos poches; elle viendrait, ou augmenter la somme des jouissances, ou accroître la masse des capitaux, et, par conséquent, elle contribuerait à l'accumulation, à l'augmentation du capital.

Or, le capital est comme la lance d'Achille; il peut seul guérir les blessures qu'il a faites. Au moyen de l'extension successive du capital, les exigences diminuent, la personnalité du travailleur se dégage de plus en plus, ainsi que cela doit avoir lieu, ainsi que le progrès constant de la société tend à l'amener.

Il ne reste plus qu'un troisième élément dans la production : c'est le travail, le travail intellectuel et le travail matériel. Si la masse de la production est moins abondante, nécessairement toute la charge retombera sur ce troisième élément, c'est le travail qui payera tous les frais de la guerre industrielle.

En effet, messieurs, que se passe-t-il? tout à peu près est protégé dans notre pays; il n'y a qu'un élément, le plus important de tous, qui ne le soit pas. Toutes les manufactures sont protégées; il en est une seule qui ne l'est pas, la manufacture des bras, livrée à la concurrence du dehors.

Est-ce à dire que nous appelions contre cette concurrence les rigueurs de la douane? A Dieu ne plaise! ce n'est pas surtout à moi, qui ai l'honneur de parler devant vous, qu'il appartiendrait de former un pareil vœu, à moi, ouvrier de la pensée, qui ne dois cet honneur qu'à la généreuse et noble hospitalité de la France.

Non, messieurs, la France a élevé trop haut le drapeau de la fraternité humaine pour qu'elle veuille jamais l'abandonner; la France ne repoussera pas les ouvriers étrangers qui viennent disputer cependant aux travailleurs français les occupations dans l'intérieur même du pays.

Il est un autre intérêt que nous maintenons au niveau de l'intérêt de la richesse, c'est l'intérêt de la puissance de nos idées; cet intérêt-là profite de la présence, du passage des ouvriers étrangers qui vont porter ailleurs les idées dont la France est animée. C'est là un grand triomphe national; ce triomphe, il faut le maintenir; il faut que cette concurrence de bras continue à exister; mais pour qu'un juste équilibre se rétablisse, il faut que si les bras des travailleurs ne sont pas plus protégés à l'avenir qu'ils ne le sont aujourd'hui, le produit matériel ne le soit pas davantage, et que justice soit faite au travailleur! Alors, il jouira de la loi commune, il ne restera pas seul exposé à une concurrence à laquelle tous les éléments de la production sont dérobés par l'empire de la volonté du législateur!

Messieurs, la situation actuelle pèse sur le travail;

c'est l'idée principale qui me préoccupe; il faut sortir de cette situation mauvaise. Qu'est-ce qui se passe dans les industries les plus protégées, dans celles qui vivent à l'ombre de la prohibition absolue? Ces industries exportent; ces industries font des ventes sur les marchés étrangers, des ventes considérables; on a chicané sur les chiffres, sur l'importance totale des millions qui sont alignés dans nos états de douanes. Sans nul doute, les valeurs officielles s'éloignent des valeurs réelles; les valeurs réelles sont inférieures aux valeurs officielles. Si l'exportation du coton, par exemple, est portée pour 140 millions sur nos états, ce total peut être réduit de plus de moitié pour rentrer dans les limites de la vérité. Ainsi, il y a toujours pour cette industrie au moins 60,000,000 de produits français placés sur les marchés du dehors.

Messieurs, vous n'oubliez pas que le point de départ, la raison d'être du système protecteur, c'est l'infériorité de nos conditions de production. Cette infériorité des conditions de production continue de subsister pour le coton, en ce qui concerne les éléments matériels et inanimés de cette production. Et cependant l'industrie de coton vend au dehors; et cependant, bien que le coton se paye à un prix plus élevé en France (le drawback ne suffit pas seul pour compenser cette différence), bien que les machines coûtent beaucoup plus cher, et par conséquent que le capital industriel soit plus considérable, toujours par l'effet de la loi de douanes qui nous régit, l'industrie du coton exporte. Sur quel élément peut-

elle donc économiser pour rétablir l'équilibre et pour venir en concurrence avec les produits anglais, belges, suisses, qui, par parenthèse, ont été créés sous l'empire de la liberté de commerce la plus absolue, et qui soutiennent avec avantage la concurrence des produits anglais? Sur quels éléments l'industrie de coton peut-elle économiser? Le salaire seul est élastique; c'est donc uniquement sur l'élément du salaire, sur l'élément du prix donné à l'emploi des bras. Il n'est pas pour elle d'autre moyen de rétablir l'équilibre rompu par le cercle vicieux de protection qui entoure, qui enserre toutes les branches de notre industrie.

On a signalé comme anormal un fait qui s'explique naturellement d'après les indications que nous venons de fournir : les salaires dans les industries protégées sont très-bas. C'est dans l'industrie des cotons, par exemple, que l'on rencontre des salaires qui suffisent à peine à l'existence de l'ouvrier. Est-ce pour maintenir cet état de choses que le législateur doit être armé de tout le pouvoir qui lui appartient? Non. Nous croyons que c'est pour le changer; et c'est pour cela que nous l'invitons à suivre une voie meilleure.

Le régime protecteur amène forcément la baisse des salaires dans certaines industries qui, protégées chez nous, ne se contentent pas cependant du marché intérieur. Mais pour le salaire, pour l'emploi des bras, il se produit un phénomène analogue à celui qui se produit pour l'emploi des capitaux. Un niveau nécessaire s'établit; et lorsque, par suite de telle ou

telle circonstance, les salaires se trouvent déprimés dans telle ou telle branche de l'industrie, il y a, si je puis me servir de cette expression, une sorte de contagion qui se communique aux autres branches du travail. Cette dépression du salaire ne saurait demeurer un fait isolé; par conséquent tous les travailleurs souffrent de l'état de choses actuel.

Nous croyons qu'il existe encore un autre motif, pour qu'il en soit ainsi. Prenons la loi des douanes, et voyons quelles sont les espèces d'industries que cette loi protége. Ce sont surtout, on peut le dire, les industries qui sont le moins propres au génie national de la France; ce sont les industries dans lesquelles la force morte de la mécanique prédomine sur l'emploi intelligent, direct, du talent de l'ouvrier, et non les industries si nombreuses dans lesquelles le goût, l'art, trouvent des satisfactions; industries beaucoup plus importantes qu'on ne l'imagine, car le goût et l'art, sont devenus populaires. Grâce à la diminution du prix, les objets de goût sont répandus dans toutes les classes de la population; leur consommation s'est accrue, elle s'est communiquée aux couches inférieures de cette pyramide sociale qui s'élargit toujours à mesure que l'on se rapproche de la base. Ces objets de goût, dont la création exige l'intervention directe du talent de l'ouvrier, sont peu protégés, et ce sont les objets produits à l'aide de la force mécanique qui sont exclusivement favorisés par la législation des douanes!

On dit que cette législation défend les intérêts des classes laborieuses, et c'est en leur nom que l'on en

exige le maintien. Comptons-nous, et nous saurons où est la vérité! Interrogeons un instant la statistique de la population laborieuse répandue sur tout le territoire; demandons-nous quel est le nombre des ouvriers à qui profite le régime prohibitif, quel est le nombre des travailleurs à qui il nuit, et nous arriverons à cette conséquence, sur laquelle on n'a pas suffisamment insisté, à savoir, que le nombre des ouvriers directement intéressés dans les branches de la production, protégées par nos lois de douanes, est excessivement restreint relativement à la masse des classes laborieuses.

En effet, dans toutes les industries, il s'établit pour ainsi dire une sorte de cascade de protections. Les producteurs se communiquent leurs charges de proche en proche; certains industriels n'ont besoin d'être protégés que parce que d'autres l'ont été avant eux, et que les matières premières auxquelles ils sont appelés à donner un certain fini se sont trouvées ainsi portées à un taux plus élevé.

Dans l'industrie des cotons, par exemple, si le filateur est protégé par la prohibition, les tissus renchérissent et les travailleurs les plus nombreux, ceux qui créent des tissus avec les fils, souffrent de cet état de choses. La filature, avec l'introduction de ces immenses machines qui font mouvoir une armée de mille à douze cents broches, sous la direction d'un seul ouvrier, comme des esclaves obéissants, n'exige qu'un très-petit nombre d'ouvriers, relativement à ceux qui emploient le fil comme matière première.

Nous en dirons autant de la filature du lin à la mécanique. Dans les autres branches d'industrie, nous rencontrerons le même résultat; le plus grand nombre des travailleurs souffre de la situation faite au plus petit nombre, sans même que ces derniers en profitent : ils vivent au contraire dans une condition misérable.

Et cette grande famille des artisans, dont on devrait un peu plus s'occuper quand il s'agit de la question des douanes, est-elle intéressée à la liberté du commerce ou au maintien du système restrictif? Je veux parler de ceux qui transforment les produits manufacturés ou qui emploient leur travail direct comme tailleurs, cordonniers, menuisiers, forgerons, charrons, maçons, charpentiers : il suffit de désigner ces catégories répandues sur toute la surface du territoire, dans les grandes comme dans les petites villes, et jusque dans les villages, pour donner immédiatement l'idée du nombre des personnes intéressées à ce que le prix des objets à l'aide desquels ils exercent leur travail ne soit pas élevé par le fait du régime de la protection.

Quel est le nombre des artisans travaillant, je le dirai, avec un but d'avenir autre que celui de l'ouvrier de la manufacture qui, nouvel Ixion attaché à la roue du labeur, ne peut guère prévoir de changement à son sort? L'artisan peut, lui, s'élever sur les degrés de l'échelle sociale. Il y a un chiffre officiel qui nous en donne une idée : c'est le nombre des patentés. Les industriels, directement intéressés au maintien

du régime prohibitif, sont relativement une infiniment petite minorité, et il y a aujourd'hui près d'un million et demi de patentés ! Il faut sans cesse avoir ce chiffre présent à l'esprit et le méditer, pour comprendre où sont les véritables intérêts de la classe laborieuse.

Il est une industrie qui demande l'intervention la plus prompte de la part du législateur : c'est une industrie fondamentale, dont la situation actuelle exerce une fatale influence sur toutes les autres branches de la production nationale, l'industrie des fers. Or, quel est le nombre des ouvriers de nos forges ? D'après le dernier état officiel, il serait de quarante-six mille, chiffre considérable sans doute ; mais si nous songeons que l'industrie de la soierie, par exemple, emploie à elle seule un demi-million de bras, nous verrons immédiatement quel est le parallèle à établir entre les industries qui jouissent de la plus haute protection et celles qui n'en jouissent pas, sous le rapport des intérêts des classes laborieuses.

Les libre-échangistes ne sont pas seulement préoccupés de la question de la production de la richesse, mais aussi de la répartition de la richesse.

Quels sont, sous ce point de vue, les résultats de l'état actuel des choses ?

A mes yeux, le travail, quoi qu'on ait pu dire, n'est pas une *marchandise* comme une autre : il y a un fait qui domine ici : le travail émane de l'homme ; l'homme ne saurait être traité comme la matière inanimée ; le travail, d'ailleurs, ne se conserve pas, il s'évapore en quelque sorte quand il n'est pas employé ; il est

perdu alors sans retour et pour l'individu et pour la société tout entière.

Si le travail n'est pas une marchandise comme une autre, s'il réclame une sollicitude plus active, plus constante, il est une loi à laquelle il obéit néanmoins, à laquelle il essayerait vainement de se dérober, c'est la loi de l'offre et de la demande. Nous croyons que cette loi n'entraîne pas à sa suite une sorte de fatalisme économique; qu'on peut agir sans cesse sur les deux termes de ce rapport, accroître la demande du travail, et donner à l'objet du travail une valeur plus grande. Mais nous croyons aussi que la loi des douanes exerce une influence directe dans cette circonstance.

Prétendre que lorsqu'il y aura plus facile entrée des matières premières, abaissement des prix, par conséquent accroissement nécessaire de la consommation, il n'y aura pas augmentation nécessaire du salaire pour le travailleur, cela implique contradiction.

Les ouvriers perdent doublement à l'état de choses créé par la loi des douanes; ils y perdent, en ce que la masse des occupations diminue, ce qui entraîne une baisse du salaire; ils y perdent aussi, parce qu'ils sont obligés de payer plus cher tout ce qui est nécessaire à leur entretien et à leur subsistance; je dis à leur entretien et à leur subsistance, parce qu'on a prétendu qu'une modification introduite dans la situation actuelle n'influerait pas sur la situation des classes ouvrières, en ce que leur condition serait toujours limitée par la nécessité de la subsistance, que le salaire baisserait si le prix des objets nécessaires,

uniquement pour la vie de l'ouvrier, venait à baisser. Nous ne le croyons pas; ce n'est pas seulement la subsistance de l'ouvrier qui détermine le salaire, ce sont tous les moyens d'*existence*, moyens d'existence qui prennent un accroissement de plus en plus considérable, besoins qui deviennent de plus en plus énergiques à mesure que la civilisation s'élève, que les lumières pénètrent dans toutes les classes de la société. Les ouvriers sauraient parfaitement défendre le prix de leur travail ; les conditions naturelles dans lesquelles s'exercerait ce travail après l'application du principe de la liberté du commerce, seraient entièrement en faveur de l'ouvrier, et son salaire augmenterait alors que le prix des agents qui lui sont nécessaires diminuerait; il y aurait, par conséquent, double profit pour lui, comme il y a double perte maintenant.

Pour nous résumer sur ce point, le libre échange doit produire pour résultat : la diminution du prix des objets, l'accroissement de la consommation, et, par conséquent, l'augmentation du chiffre du salaire; il permettra de se procurer, avec le même chiffre, une plus grande quantité d'objets nécessaires à l'existence.

La loi actuelle est une loi singulièrement matérialiste, si je puis parler ainsi ; elle oublie le principe posé par un des patriarches de l'économie politique, le respectable M. Droz, à savoir, que les produits sont faits pour les hommes et non pas les hommes pour les produits. Lorsque le producteur vient dire : Je ne

peux produire qu'à tel prix ; vous, législateur, vous êtes obligé de m'assurer ce prix, — on le fait au moyen de la loi des douanes ; on oublie sur quelle pente on se trouve ainsi placé. Quelle est la réponse qu'on adressera à l'ouvrier lorsqu'il viendra dire : Je ne peux vivre qu'à ce prix ; assurez-moi ce prix ? — Est-ce que le produit doit être plus protégé que le producteur, que l'ouvrier ; l'objet plus que l'homme ? Est-ce que le législateur peut garantir les prix de revient, et se refuser à garantir l'existence de la population ?

Dans notre pensée, l'effet direct de la liberté du commerce est d'accroître la masse des objets utiles à l'homme, et par conséquent, de permettre que la part de chacun des membres de la société devienne plus considérable. Un autre effet direct de la liberté commerciale serait d'agir non-seulement sur l'augmentation de la masse de la production, mais aussi sur une meilleure répartition de la richesse, sur une répartition plus juste, plus équitable, plus conforme aux besoins de la société moderne ; c'est pour cela que nous défendons la liberté des échanges.

On a dit, et cette objection a frappé beaucoup d'esprits, que, par l'application du principe de la liberté des échanges, on ne fait que généraliser la concurrence, dont les effets se font sentir quelquefois d'une manière funeste sur le marché intérieur. C'est là une erreur profonde, complète ; c'est l'état actuel des choses qui maintient la lutte. Celui que nous voulons lui substituer ferait succéder une

émulation profitable à une concurrence désastreuse.

Du moment qu'on admet le principe de la protection, tous les peuples créent toute sorte de produits, une concurrence nécessaire s'établit entre les produits similaires de toutes les nations; mais si, par suite de l'application de la liberté commerciale, la division du travail venait à être appliquée entre les nations, la concurrence aurait lieu dans des conditions profitables à tous, parce que ce ne seraient pas les produits similaires qui viendraient se faire sans cesse la guerre, ce seraient des produits divers, si ce n'est quant à leur nature, du moins quant à leurs qualités, ou à certaines nuances de qualités qu'elles peuvent posséder. Au lieu d'une concurrence désastreuse, nous aurions une émulation profitable.

Ce terme de *protection*, qui sonne si agréablement à l'oreille, est fort usité dans le vocabulaire de nos adversaires. A les entendre, c'est chose singulière que le gouvernement d'un pays qui se régit lui-même, grâce à ses institutions libérales, refuse de protéger le travail au moyen de tarifs de douane. Pourquoi s'y refuse-t-il? — et il ne s'y refuse pas assez souvent encore. — C'est que toute espèce de tarif est une loi d'impôt; si elle profite à l'un, elle pèse sur l'autre, et tout le résultat de ces lois, c'est de faire payer l'impôt, non pas directement à l'Etat, mais, comme l'a dit M. Blanqui, de le faire payer à des particuliers.

Du moment où l'on est protégé, et cet aveu a été fait très-naïvement, très-formellement dans l'enquête de 1834, par un manufacturier des plus ho-

norables; du moment où l'on est protégé, qu'a-t-on besoin de savoir ce qui se fait au dehors, de s'enquérir des améliorations introduites en Angleterre, en Allemagne? On est protégé, le prix de revient est assuré, on peut donc continuer à produire comme on a produit par le passé.

Si la France est en arrière sous beaucoup de rapports, si certains impôts qui épuisent la fortune publique continuent à peser sur le pays, — et je citerai l'impôt du sel qui, grâce à Dieu, sera bientôt réformé, — c'est parce que les prix de revient ont été assurés. Si la protection sur les bestiaux n'avait pas existé, l'on aurait compris depuis longtemps qu'il fallait abolir l'impôt du sel, modifier les conditions de cette production, parce qu'elles sont autres ailleurs; depuis longtemps, pour l'accomplissement de ce réseau de chemins de fer qui ne se développe pas assez rapidement en France, on se serait mis activement à l'œuvre. Si les prix de revient n'étaient pas assurés, l'on aurait été forcé, par la nécessité, d'user de tous les perfectionnements industriels employés dans les autres pays. Les retards, cette somnolence que je ne reproche pas aux particuliers, mais à la masse, à l'ensemble de la société, proviennent naturellement du régime protecteur; régime artificiel qui veut continuer son empire malgré les améliorations qui s'introduisent ailleurs dans les conditions de la production!

Ce régime est une cause de retard pour toutes les améliorations positives, productives; la protection,

telle qu'on la réclame sans cesse, agit sur le prix de vente; telle que je la comprends, elle agirait sur les conditions de la production; et pour cette protection-là, pour celle qui développerait les éléments de la richesse nationale, je suis aussi protecteur que qui ce soit; je suis peut-être plus protecteur que personne. Je voudrais d'autres conditions du travail; je voudrais des institutions de crédit qui nous manquent; je voudrais que les lois qui pèsent sur le travail fussent réformées; que les voies de communication fussent multipliées; que l'instruction agricole et professionnelle fût répandue à pleines mains partout, afin que la qualité du travail s'améliorât et que sa masse augmentât sans cesse; voici la protection positive, telle qu'elle devait être exercée; les lois de douanes qui pèsent sur notre pays ont empêché jusqu'ici cette protection de se développer avec la rapidité, avec l'intensité désirables.

Un grand ministre d'un peuple voisin, par lequel nous nous laissons trop dépasser dans la voie du progrès, Huskisson, a dit : « Le régime protecteur était une invention fort belle, assure-t-on, mais le brevet en est expiré. » On a répondu que c'était peut-être pour cela que l'Angleterre ne voulait plus de la protection, tombée dans le domaine public. C'est possible. En serait-il moins vrai que, du moment où la protection est tombée dans le domaine public, elle ne peut plus, sous aucun rapport, profiter à personne? Toutes les nations prétendent se protéger chez elles; elles élèvent à l'envi les unes des autres des barrières à

la libre communication entre les peuples ; elles suscitent des entraves à cette communication ; au lieu de s'aider mutuellement, les nations se nuisent réciproquement par suite de l'application générale du régime protecteur. Celle qui croit en tirer un avantage personnel, exclusif, est trompée dans un calcul égoïste, car les autres peuples ont recours aux mêmes armes; des exclusions réciproques viennent remplacer des facilités réciproques.

Le moment est arrivé d'en revenir aux principes de vérité, de justice; il est temps que la France commence à pratiquer cette sublime maxime, tombée un jour de la bouche d'un de nos plus grands hommes d'État, de Sully, dont il suffit de prononcer le nom pour que tout le monde s'incline avec respect. Sully disait à Henri IV : La volonté de la Providence a fait que les diverses nations, les diverses régions ont été dotées de qualités et de productions diverses. La Providence a voulu entretenir par l'échange des produits la libre conversation et la fraternité entre tous les peuples.

Dieu n'a pas voulu qu'une nation pût se retirer dans l'isolement de l'égoïsme, et oublier qu'elle fait partie de la grande famille humaine ; Dieu a voulu que des relations pacifiques rapprochassent les peuples, comme les relations guerrières les avaient mêlés en faisant couler des flots de sang.

Les époques de guerre sont closes ; je ne dis pas que le rêve de l'abbé de Saint-Pierre soit près d'être réalisé ; il est encore des peuples courbés sous le joug de l'op-

pression, et qui ne sauraient y rester. Mais enfin, nous entrons dans l'époque pacifique, nous abandonnons l'époque guerrière. Dans cette époque pacifique, les nations doivent communiquer entre elles; elles ne le peuvent que par l'intermédiaire de ces deux agents, la guerre ou la paix : la paix qui, pour faciliter cette communication, empruntera le principe de la liberté commerciale proclamé d'une manière si haute, si belle par Sully.

Cette époque, nous devons l'avancer de nos vœux; nous ne sommes pas des rêveurs qui songeraient à faire table rase du jour au lendemain; nous savons que le passé nous impose des devoirs, qu'il y a une époque de transition à traverser, que les meilleures choses ne sauraient être introduites brusquement, qu'il y a une certaine dette à payer aux fautes commises, qu'il y a des intérêts engagés dans une fausse voie, des capitaux immobilisés, des bras qui comptent sur certains emplois, comme sur des moyens d'existence; nous savons que ces intérêts méritent toute la sollicitude du législateur; c'est pour cela que nous voulons agir au moyen d'une sage transition, et non accomplir une révolution soudaine.

Mais cette époque de transition doit avoir un terme. Nous voulons que le but soit nettement marqué, que chacun des pas que l'on fera dans la législation commerciale nous rapproche du principe de la liberté dont on a continué à s'éloigner depuis quelque temps; nous voulons que toutes les mesures qui seront prises, le soient dans le but de changer un mauvais état de

choses en un état de choses meilleur. Nous croyons que tout le monde y gagnera, que les industriels eux-mêmes, qui sont le plus acharnés contre le principe de la liberté du commerce, se font illusion sur leurs véritables intérêts ; nous croyons qu'aucune des grandes industries dont la France est fière à juste titre, ne succomberait par suite de l'application sage, graduelle, successive, du principe de la liberté commerciale ; nous croyons qu'au bout d'un certain laps de temps, qu'il est facile d'assigner à l'avance, la situation industrielle de la France pourrait être transformée, sans détriment pour personne, avec bénéfice pour tout le monde, surtout pour les ouvriers et pour la bonne répartition des produits. Les grandes idées de Sully seraient appliquées ; nous pourrions alors entretenir la libre conversation et la fraternité entre tous les hommes, et confondre, dans une même pensée, et la patrie et l'humanité.

V

La liberté commerciale et l'agriculture [1].

Je ne veux point, messieurs, faire de la tactique dans cette enceinte ; je serai franc : vous êtes assez forts pour entendre la vérité ; je la dirai donc telle que je la conçois, au risque même de vous déplaire.

M. Gauthier de Rumilly a réclamé pour son école le monopole du bon sens, avec beaucoup d'autres ; je

[1] Discours prononcé au *Congrès agricole* le 24 mars 1847.

proteste contre cette prétention. On nous reproche de nous égarer dans des théories; je ne présenterai que des faits.

« Il y a soixante ans que je vous connais », a dit M. de Rumilly aux partisans de la liberté commerciale, en rappelant des paroles célèbres. Cela signifie que notre doctrine n'est pas nouvelle, et il a raison. Mais il s'est trompé de date : ce n'est pas il y a soixante ans qu'elle a fait son apparition, c'est depuis que la France est France. Le principe fondamental de la constitution territoriale du pays a toujours été : libre importation des grains et de tous les moyens de subsistance. Assurer *la vie à bon marché*, tel a toujours été le premier souci de l'administration. Ce principe, hautement proclamé sous l'ancien régime, fermement maintenu sous la République et sous l'Empire, a été appliqué sans restriction. Il était, je le répète, de principe fondamental dans notre constitution, qu'aucune gêne ne serait apportée à l'entrée des céréales et autres substances alimentaires.

Le droit perçu sur le blé à l'entrée du territoire est une importation anglaise : ce sont les principes anglais que les protecteurs défendent. Quant à nous, nous ne faisons que maintenir le glorieux drapeau de l'économie politique française.

Singulière destinée des *économistes!* On voudrait les présenter comme les ennemis de l'agriculture ; mais pour professer une pareille erreur, il faudrait mettre le passé en oubli et faire preuve d'une singulière ingratitude.

Ceux qui nous ont précédés dans la carrière où nous essayons de suivre de loin leurs traces, Sully, Gournay, Quesnay, Turgot, ont combattu, dans le système mercantile, une doctrine dirigée contre l'intérêt agricole.

Le système mercantile, afin d'accroître l'exportation des objets manufacturés, prétendait réduire au plus bas prix les subsistances, la laine, le lin, toutes les matières premières. Il en interdisait l'exportation, tout en laissant l'importation libre, ou même en la favorisant par des primes. Telle a été aussi l'erreur de Colbert, de ce grand génie dont les tendances n'étaient pas cependant illibérales comme celles de l'école protectionniste, abritée sous une bannière qu'il ne lui appartient pas d'arborer.

Le travail appliqué à la production agricole est le véritable et premier élément de la richesse des nations. « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'État », a dit avec raison Sully; l'honneur de l'école française, le service immense rendu par les physiocrates et les économistes, c'est d'avoir réhabilité la source première de la richesse et de la puissance des peuples.

Les économistes ont protesté contre l'état de sujétion auquel une fausse doctrine voulait ravaler l'agriculture vis-à-vis de l'industrie. Ils ont pris en main la défense du droit *de propriété*, restreint dans la libre disposition des *fruits du sol*, et démontré que la défense d'exportation diminuait la masse des substances alimentaires, car elle crée un *trop-plein* dans

du Trésor augmenteront; alors on pourra supprimer l'impôt du sel et la barrière inique de l'octroi.

Mais il y a des charges publiques à supporter; il faut aussi que l'égalité devant l'impôt subsiste comme l'égalité devant la loi. L'impôt se fixe par fraction dans chaque produit consommé; il doit être acquitté par les denrées qui viennent du dehors aussi bien que par celles créées dans l'intérieur du pays. Nous examinerons tout à l'heure cette dernière objection.

Disons-le d'abord, le revenu de la douane n'es... jourd'hui que d'une valeur insignifiante; quand les tarifs prohibitifs et protecteurs auront fait place à des taxes fiscales modérées, le revenu de la douane augmentera dans une proportion considérable, car celle-ci ne fonctionnera plus pour repousser les produits étrangers; elle leur livrera passage moyennant l'acquittement d'un droit destiné à subvenir aux charges publiques du pays.....

Il est deux impôts dont la suppression complète deviendra possible, au moyen de l'accroissement du revenu de la douane : l'impôt du sel et l'impôt des octrois [1]......

Personne n'a pensé qu'il y eût beaucoup de consommateurs qui pussent échapper à la loi salutaire du travail, qui ne fussent pas *producteurs*.

Mais parce que tous les consommateurs sont producteurs, est-on admis à prétendre que le régime *protecteur* n'est nuisible à personne? Non; car il pèse

[1] Cette partie de la discussion n'est reproduite ici que comme résumé succinct des indications fournies.

sur tout le monde, car il met le travail dans de mauvaises conditions, et diminue la masse des produits échangés les uns contre les autres.

Il s'agit de savoir si la production est abondante ou faible ; si les produits ne sont pas déprimés par l'effet de la loi de douane.

Il ne faut pas attacher trop d'importance au prix nominal: c'est la masse des valeurs qui constitue la richesse; il s'agit de savoir s'il y a plus de produits créés dans le système de la liberté commerciale ou avec le système protecteur.

Envisagée sous ce point de vue, la question devient fort simple ; il est facile de prouver que l'agriculture obéit à une illusion, quand elle se croit intéressée au maintien du régime actuel de la douane ; car ce régime renchérit les instruments de travail, il détourne les capitaux de l'industrie agricole pour les attirer violemment vers l'industrie manufacturière.

La méprise dans laquelle on tombe s'explique aisément : l'apparent bénéfice qui résulte pour l'agriculteur des rares articles du tarif qui le *protégent*, lui arrive en bloc sur tel ou tel produit; il se traduit en une valeur qui frappe tous les yeux.

D'un autre côté, les charges que ce régime impose ne sont acquittées que par fractions, minimes à les envisager chacune séparément, mais dont la somme dépasse de beaucoup le prétendu bénéfice de la protection. Ici, comme ailleurs, les petits ruisseaux font les grandes rivières. Pour dissiper l'erreur commune, il n'y aurait qu'à dresser, ainsi que l'a sagement con-

seillé M. de Kergorlay, le *bilan* de l'agriculture ; qu'à lui ouvrir, par rapport à la loi des douanes, un compte de *doit* et *avoir*. On ne tarderait pas à se convaincre combien la somme des avantages est minime en regard de la somme des sacrifices onéreux infligés par un système vicieux ; combien les petits impôts que l'agriculteur paye de tout côté, grâce au système protecteur, et sans trop s'en rendre compte, pèsent lourdement sur lui.

En outre, n'oublions pas que l'agriculture consomme la majeure partie de ce qu'elle produit, à la différence de l'industrie, qui vend la presque totalité de ce qu'elle crée ; l'élévation nominale du prix constitue un immense avantage pour cette dernière...

On prétend que la France ne saurait soutenir la concurrence de l'agriculture de certains pays. La Russie, dont on nous effraye, n'est pas aussi redoutable qu'on la dépeint. La question est posée aujourd'hui ; le prix des céréales est élevé jusqu'à l'absurde en France... La Providence, qui ne tarit jamais en même temps les dons du sol dans toutes les régions, la Providence a doté la Russie d'une récolte abondante. Cependant les excédants de la récolte russe, destinés à l'exportation, ne s'élèveront pas au delà de 10 millions d'hectolitres de blé, dont le taux est monté à 16 et 17 fr. Il faut ajouter encore à ce taux tous les frais de transport.

Les prix se relèvent naturellement dès que la demande s'accroît. On s'est fait illusion sur les facultés productives de la Russie ; les deux provinces les plus

riches en blé, la Volhynie et la Podolie, n'en récoltent pas, en tout, 8 millions d'hectolitres.

On se trompe étrangement aussi sur l'économie du travail *esclave* ou du travail des serfs. Il coûte cher, car il produit peu ; l'homme libre puise dans sa dignité une force morale qui double les forces physiques : la civilisation n'a rien à redouter d'un parallèle de *productivité* avec la barbarie.

En France, surtout, où le sol est devenu le patrimoine commun, le cultivateur a épousé la terre avec amour ; il met à l'arroser de ses sueurs, pour la féconder, le même courage, le même dévouement avec lesquels il l'a trempée de son sang pour la défendre.

Nous le répétons, le travail libre n'a rien à redouter du travail asservi ; la Providence ne l'a pas voulu, et cette supériorité de l'émancipation humaine est le levier qu'elle emploie pour relever successivement les peuples de la servitude, afin que tous participent un jour aux bienfaits de la liberté !

Remarquons-le ici, la France consomme à elle seule près de la moitié, plus du tiers du froment de l'Europe ; car chez nous, de plus en plus, et j'espère que cette progression ne s'arrêtera pas, de plus en plus, l'égalité commence au pain que nous mangeons. Un Etat qui produit au moins 72 millions d'hectolitres de froment, peut être rassuré sur les effets de la concurrence du dehors.

Pour écarter tous les doutes à cet égard, la conclusion à laquelle j'arrive est celle d'une enquête sérieuse, complète, sur les forces productives de la

France, comparées à celles des pays dont on semble redouter la prédominance naturelle, des pays producteurs dont la concurrence pourrait être à craindre pour nous. Nous voulons une enquête sérieuse, loyale et complète.

M. de Romanet s'est basé sur les exigences de l'impôt pour réclamer l'équilibre de la production amené au moyen de la douane.

Nous n'examinerons pas, en ce moment, si l'impôt foncier n'est point la représentation du domaine éminent de l'Etat. Nous raisonnons dans l'ordre d'idées développées par l'honorable rapporteur de la Commission, nous admettons l'*égalité* de charges fiscales qu'il réclame.

Croit-on que le but ne soit pas singulièrement dépassé aujourd'hui? Comptons en détail, par exemple, de combien l'impôt grève un hectolitre de froment, et rappelons que, si l'on veut maintenir la douane comme moyen fiscal, il sera facile de réaliser l'égalité demandée par l'honorable rapporteur.

L'impôt foncier est lourd; cependant on ne saurait le coter à plus de 10 fr. par hectare. Les statistiques donnent 13 hectolitres comme rendement moyen. Défalquons la semence, posons seulement dix hectolitres de produit disponible; s'il existe à la frontière un droit d'un franc par hectolitre, nous aurons l'égalité d'impôt, tout en conservant l'immense avantage que donne la production *locale*, la situation de notre sol. Nous avons adopté dans ce calcul un chiffre de rendement évidemment trop réduit.

On a également invoqué la défense du territoire. Les éventualités de la guerre sont diminuées; mais je suis loin de compter sur la réalisation prochaine du rêve de l'abbé de Saint-Pierre : je sais que l'intérêt de l'indépendance nationale est le plus sacré de tous, que tous les autres doivent s'incliner devant lui. Cependant ne nous laissons point tromper sur la nature et sur l'étendue des sacrifices qu'il nous impose.

Il est une industrie qui pèse lourdement sur l'agriculture, qui jouit d'un monopole exorbitant ; c'est l'industrie des fers.

La France a été puissante par les armes, avant la Révolution, sous la République et sous l'Empire, et jamais le fer n'a manqué à nos soldats. Cependant, les tarifs énormes sur le fer et la fonte n'existaient pas : c'est que la masse du fer nécessaire pour l'armée est un infiniment petit, si on la compare à la masse totale de la production...

J'aborde actuellement une question bien délicate, la question de la *rente* du sol; j'ai promis d'être franc, je le serai jusqu'au bout. Sans doute, le libre échange doit agir sur la *rente*, sur la distribution des richesses; c'est un fait que nous n'essayerons pas de nier. Loin de là, il constitue à nos yeux le principal mérite de la liberté commerciale; c'est ainsi que ce grand principe s'associe aux principes éternels de la justice sociale.

On met sans cesse en première ligne l'intérêt que mérite la rente du sol; on n'a raison qu'en partie.

Sans attaquer en rien le principe sacré de la propriété, qui forme, avec la famille, les deux plus fermes

assises de l'ordre des sociétés humaines, je le dirai hautement : la propriété est faite pour le pays, et non le pays pour la propriété. Le droit de propriété *oblige* ceux qui l'exercent, et de tout temps, en France, on a reconnu que le bénéfice légitime de la propriété devait être libre de toute mesure destinée à élever d'une manière factice le prix des subsistances. Je l'ai dit en commençant : la maxime fondamentale de la constitution du sol français a toujours été : *Libre importation des moyens de subsistance.*

Je le déclare hautement, je n'appartiens point aux écoles qui rêvent la destruction du droit de propriété; je le crois le corollaire nécessaire et le fruit de la liberté humaine; je le crois utile, indispensable au bien-être comme à l'ordre de la société.

Mais c'est justement parce que je crois la *propriété* nécessaire, que je dois combattre ce qui pourrait conduire à l'abus d'un droit juste, légitime, sacré dans son principe. Je m'explique.

La rente du sol naît de la différence qui existe entre la *fertilité* et la *situation* des terrains mis en culture. La proximité du lieu de consommation constitue cet avantage permanent, indestructible, qui se trouve naturellement acquis aux propriétaires de chaque pays, et qui entre pour une forte part dans la *rente* qu'ils perçoivent. Il est aussi une autre portion de cette *rente* qui provient du *capital* moral et matériel du pays, des conditions de la production qui s'améliorent à mesure que la civilisation avance.

A mesure que la population s'accroît dans un État,

que les besoins augmentent, on défriche de plus en plus des terrains de qualité inférieure et des terrains éloignés des grands centres de consommation. Alors le loyer des terres mieux situées et plus fertiles s'accroît.

La Providence a voulu que, quand toutes les terres d'un pays auront été mises en exploitation, une certaine limite fût néanmoins posée aux exigences de la propriété. C'est la libre introduction des provenances du dehors qui pose cette limite, qui empêche la *rente* de s'élever à une proportion trop élevée, que celle-ci ne manquerait pas d'atteindre, si la frontière était fermée, en présence de l'augmentation constante du nombre des habitants.

En France, nous avons encore de vastes terrains à mettre en culture et des améliorations productives à introduire dans l'exploitation du sol; nous avons de riches fruits à retirer de cette protection *positive* que je voudrais voir substituer à la protection purement *défensive* de la douane. Aussi, la quotité de la *rente* actuellement perçue n'a-t-elle rien à redouter de l'application du système de la liberté commerciale, application accompagnée du dégrèvement des impôts les plus lourds pour le sol, de l'organisation du crédit et des assurances, de l'exécution des grands travaux d'utilité publique et de la propagation large, sérieuse, de l'instruction agricole.

Ce qui nous préoccupe, c'est une question d'avenir; nous voulons empêcher que l'élévation de la *rente* ne dépasse la limite naturelle, fixée par l'ordre des choses tel que Dieu même l'a établi, en donnant aux

nations un territoire limité, mais en les appelant en même temps à participer aux produits du reste de l'univers.

Nous ne voulons pas que la rente vienne à grossir démesurément, car nous ne regardons nullement comme un bien la hausse exagérée de ce premier instrument du travail, qui est la terre; cette hausse excessive est funeste au travail agricole et au bien-être des populations.

Nous ne le voulons pas, car nous ne saurions mettre en oubli que la *rente* ne tombe pas du ciel; que si elle est perçue par les uns, elle est payée par les autres. Légitime dans les limites fixées par la nature même des choses, elle pourrait être sérieusement attaquée au delà de ces limites.

Nous le répétons, l'équilibre nécessaire entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas n'est pas rompu en France; mais il pourrait l'être, si on repoussait l'application de la liberté commerciale. Nous sommes décidés, comme vous l'êtes vous-mêmes, messieurs, vous dont c'est l'honneur d'être les représentants directs du grand principe de la propriété, nous sommes décidés à défendre les droits de la propriété; mais nous sommes certains aussi d'être bien compris et favorablement entendus, en invoquant dans cette enceinte les titres impérissables de l'humanité.

VI

Les contradictions des Protectionnistes[1].

Je ne comptais point prendre la parole en ce moment dans la discussion qui doit s'établir devant vous. J'espérais qu'un des adversaires des principes que nous défendons aurait développé les objections que ces principes lui paraissent soulever.

Quant à nous, notre embarras est grand, alors que nous devons entamer le débat. Car ces principes sont devenus tellement l'apanage de nos convictions, que nous ne savons comment vous démontrer ce qui à nos yeux est l'évidence même.

Beaucoup des adversaires du principe de la liberté commerciale, en France notamment, s'étaient plaints souvent, et par des écrits et par des réclamations officielles, de l'absence d'une discussion sérieuse entre eux et nous. Si cette discussion sérieuse, contradictoire, n'a pas eu lieu jusqu'ici, la faute n'en est pas aux défenseurs du principe de la liberté commerciale; le Congrès des économistes, réuni maintenant à Bruxelles, est la preuve de la vérité de notre assertion, lorsque nous avons dit que nous avions offert le combat, et qu'on l'avait décliné. Lorsque la Société du libre échange, établie à Bruxelles,

[1] Ce discours a été prononcé à la première séance du *Congrès des économistes* réuni à Bruxelles, le 16 septembre 1847.

a conçu la grande pensée de réunir ici des économistes de tous les pays qui voudraient témoigner, au nom de toutes les nations, des avantages communs que la liberté commerciale peut leur réserver, elle s'est adressée au Comité de Paris, présidé par MM. Odier et Mimerel; elle s'est adressée au Comité de Lille, à celui de Valenciennes, en les invitant à envoyer ici leurs représentants. Car ce n'était pas le vain plaisir de faire des discours qui devait nous réunir, c'était un moyen de faire entendre, de part et d'autre, ce que nous croyons être la vérité. Nos adversaires sont convaincus, nous le croyons. Mais nous pensons qu'ils sont dans l'erreur, et nous aurions voulu leur démontrer l'erreur dans laquelle ils tombent. Notre regret, notre vif regret, c'est de ne pas pouvoir discuter avec eux les principes que nous défendons.

Cependant, un économiste venu d'une autre contrée, un économiste allemand, viendra à cette tribune formuler quelques objections contre le principe de la liberté des échanges. C'est un bel exemple que l'Allemagne donne à la France; mon seul regret, c'est que la France n'ait pas pris cette initiative; c'est que les hommes qui défendent le régime protecteur, qui croient qu'il faut le maintenir dans notre législation, aient cru inutile de venir écouter ici des paroles qui ne se traduisent pas en votes législatifs, parce qu'ils sont certains, pour le moment du moins, de l'emporter dans les votes législatifs.

Messieurs, dois-je vous entretenir quelques instants des principes de la liberté commerciale? L'embarras

dont je vous parlais est réel. Ces principes sont simples. Ces principes ne me paraissent pas susceptibles de longs développements. Car la vérité luit à tous les yeux ; la vérité n'a pas besoin de longues démonstrations.

Mais si vous me le permettez, je procéderai par une méthode contraire. Je rechercherai si dans les opinions de nos adversaires, dans la pensée dont ils se rendent les défenseurs et les interprètes, il n'y a pas une sorte de dissonance continuelle qui blesse l'esprit comme les fausses notes blessent l'oreille ; s'il n'y a pas un flagrant délit de contradiction entre leurs intentions et les résultats auxquels leurs principes conduisent directement ; si le régime protecteur ne contrarie pas de la manière la plus nette, la plus directe, les intérêts des peuples, les intérêts de l'humanité.

Il y a une première idée qui se présente d'elle-même : le commerce (ceci est un vieux dicton), le commerce est le lien des nations ; et le résultat du système protecteur, du système prohibitif, c'est de diviser les nations à cause des rapports commerciaux qui devraient les unir ; c'est d'établir la lutte là où devrait se rencontrer un moyen de rapprochement.

Une autre contradiction non moins flagrante est celle-ci : le travail, l'industrie, dans toutes ses branches, dans toutes ses acceptions, ne fleurit qu'à l'ombre de la paix ; et nos adversaires, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, poussent aux collisions, amènent des collisions entre les peuples. Tout trahit cette pensée, jusqu'à leur langage qui emprunte

le vocabulaire de la guerre pour parler des travaux de l'industrie, pour parler des travaux de la paix.

Les faits prodigieux dont nous sommes les témoins ne nous indiqueraient-ils pas que le moment est venu pour les nations d'entrer dans des rapports plus intimes, plus fréquents et plus faciles? La plus grande, la plus belle invention du génie humain, la vapeur qui transforme tous les éléments de production intérieure et tous les modes de rapprochement entre les peuples, la vapeur n'est-elle pas, s'il m'est permis d'employer cette image, une sorte de missionnaire de la liberté commerciale au dix-neuvième siècle? Eh bien, à mesure que la vapeur efface les distances, à mesure qu'elle rapproche les deux continents, à mesure que la terre se contracte en quelque sorte sur elle-même et que les anciens espaces disparaissent, à mesure que la vapeur multiplie ses prodiges, on veut multiplier les entraves qui s'opposent à la libre communication entre les peuples! N'est-ce pas là une contradiction nouvelle, une contradiction flagrante?

Je rencontre la même contradiction dans un ordre d'idées analogue.

Qui n'a point admiré et béni l'influence de l'application du génie mécanique et du génie des sciences physiques, des sciences chimiques, de toutes les sciences naturelles à l'industrie humaine? Qui n'a pas béni les machines, les machines qui peuvent causer un mal temporaire, mais qui en définitive enrichissent l'humanité de moyens puissants, de moyens énergiques de production, et doivent amener une

plus grande, une plus générale, une plus égale division des éléments de bien-être pour toute la population? On admire les machines; nos adversaires sont pour la plupart ceux qui s'en servent le plus. Car, c'est là une observation sur laquelle nous aurons peut-être occasion de revenir plus d'une fois, le régime protecteur est avant tout le régime protecteur des machines, et non pas le régime protecteur des hommes. Parcourez les tarifs, vous verrez que tous leurs articles sont principalement dirigés contre l'introduction des produits créés par les forces mécaniques, tandis que les produits créés par l'action directe du génie, de l'intelligence de l'homme, sont abandonnés à la libre concurrence; et nous ne nous en plaignons point; nous nous plaignons seulement de ce qu'il n'existe pas une loi d'égalité légitime dans les rapports internationaux.

Les machines, on les adopte, on s'en sert, on en profite. Et la liberté commerciale, qu'est-ce autre chose, sinon une machine plus puissante que toutes les autres, qui, au moyen de l'échange, nous permet aussi d'activer la production, de multiplier les résultats du travail de l'homme? Ceux qui se servent des machines, ceux qui en profitent, repoussent la plus puissante de toutes les machines, celle qui agirait avec le plus d'énergie pour le bien-être des peuples, la machine de la liberté commerciale.

Je vous disais tout à l'heure, messieurs, que nos adversaires employaient le vocabulaire de la guerre. C'est là leur langage favori. On les entend sans cesse

parler de tribut payé à l'étranger, de l'invasion des produits étrangers, de l'inondation des produits étrangers contre laquelle il faut élever des digues, et nous prémunir.

Je n'entends pas entrer dans de longs développements sur les divers points que je soulève devant vous. Je me bornerai à de très-simples, à de très-rapides indications.

Qu'est-ce donc que ce prétendu tribut payé à l'étranger, contre lequel les partisans du régime protecteur prétendent nous prémunir? C'est un bénéfice net réalisé par le pays qui le paye, pour employer leur langage. Si l'on achète des produits au dehors, c'est qu'apparemment on peut se les procurer de meilleure qualité et à meilleur compte que ceux qu'on se procure au dedans. Toute la différence de prix, tout le bénéfice qu'on obtient ainsi, est-ce qu'ils sont par hasard réalisés par le pays dont on prend les produits? Non! ce bénéfice nous reste; il accroît la somme de nos jouissances ou la somme des capitaux, qui sont autant d'appels au travail. Ces bénéfices nous permettent l'accroissement du capital, moyen le plus énergique de l'émancipation des classes laborieuses. Car le capital est comme la lance d'Achille; lui seul, par sa multiplication rapide, pourra guérir les blessures qu'il a faites.

Pour continuer cette contradiction qui se rencontre à chaque pas dans les doctrines prohibitives, je vous signalerai encore un terme que nos adversaires ont inscrit sur leur drapeau, espérant abriter la fausseté

de leurs doctrines sous l'énergie des sentiments nationaux : c'est le terme de la défense du travail national. Singulière préoccupation qui ferait réserver le nom de travail national précisément à l'espèce de travail qui a besoin de la protection de la loi pour vivre, pour exister ! Et tout cet ensemble de travaux, toute cette masse d'occupations qui n'ont pas recours aux protections de la douane, est-ce que ce n'est pas là du travail national, du travail national par excellence? Est-ce que ce ne sont pas les partisans de la liberté commerciale qui sont les véritables défenseurs du travail national dans la large, dans la vraie acception?

Ceux qui sont le plus opposés aux rapprochements commerciaux entre les peuples, pour continuer le système de contradiction dans lequel ils sont engagés, pour rester dans cette espèce d'impasse dont ils ne veulent pas sortir, nous donnent chaque jour une preuve beaucoup plus évidente encore de leur inconséquence. Nous les entendons constamment réclamer des débouchés.

Mais du moins, pour être d'accord avec eux-mêmes, ce marché national, qu'ils couvent d'un œil jaloux, ils devraient s'en contenter ; ce marché national devrait leur suffire. Non ! ils prétendent fermer chez eux les portes aux produits du dehors, et ils gourmandent très-vivement les gouvernements de ce qu'ils ne procurent pas un facile placement au dehors à leurs propres produits. N'est-ce pas encore là une contradiction et la contradiction la plus saillante qu'on puisse rencontrer ? C'est que, messieurs,

que des guerres de cette durée), est-elle donc apte à parler de la dignité, de la défense nationale qui forceraient d'adopter la prohibition ?

Disons encore que toutes les nations essayent maintenant d'agrandir les forces de leur marine. Elles ont recours à des moyens plus ou moins heureux, à des expédients plus ou moins favorables pour l'extension de leur puissance maritime. Mais ne voient-elles pas que la puissance maritime ne peut s'accroître qu'avec l'extension des relations commerciales ? Cette parole que j'ai entendu dire un jour à l'amiral Duperré, lorsqu'on lui demandait d'accroître le nombre des marins au service de l'État, et qu'il répondait : « Adressez-vous à mon collègue le ministre du commerce, c'est lui que cela regarde » ; cette parole n'est-elle pas parfaitement vraie, parfaitement exacte ? La puissance maritime d'un pays n'est-elle pas intimement liée à la multiplicité des relations commerciales ?

Messieurs, je vous disais tout à l'heure que les partisans du régime protecteur veulent faire pencher en faveur du pays qu'ils représentent, chacun pris séparément, ce qu'ils appellent la balance commerciale, et cela afin de faire solder la différence entre le montant des exportations et le montant des importations en numéraire. Ils sacrifient au veau d'or ; ils font, s'il m'est permis d'employer cette expression, de l'alchimie politique ; ils veulent chercher à toute force de l'or au moyen du commerce. Cette question du numéraire, qui se lie d'une manière intime à la

question de la liberté du commerce, un mot devrait suffire pour la vider.

Il existe deux grands peuples, puissants par leur influence politique et par leur richesse, la France et l'Angleterre. S'il était vrai de dire que la masse des matières précieuses, des espèces métalliques, fait la richesse d'un pays, je plaindrais fort l'Angleterre, au lieu de l'envier pour sa grandeur, sans qu'il s'y mêle aucun mauvais sentiment. Car la France possède peut-être quatre fois, peut-être six fois autant de numéraire que l'Angleterre, et cependant si la richesse métallique de la France est si grande, est-ce que sa puissance commerciale est étendue dans la même proportion? J'adresserai cette question à mes adversaires; ils me répondront certainement que non. Ils répondront, au contraire, que l'épouvantail de l'Angleterre les rejette vers des doctrines vieillies, que la science a depuis longtemps condamnées.

L'orateur qui m'a précédé à cette tribune vous a déjà indiqué quelques points essentiels, que je ne veux que rappeler, pour ne pas abuser trop longtemps de l'attention bienveillante que vous voulez bien me prêter.

Il vous a dit qu'on se plaignait sans cesse de la concurrence, mais qu'en empêchant la division du travail entre les nations, en forçant tous les peuples à tout entreprendre, on les poussait justement vers cette concurrence dont on déplore les effets.

Il vous a dit aussi que la fausse sécurité engendrée

par le régime protecteur, qui semble promettre toujours au fabricant le placement de ses produits, que cette fausse sécurité pousse au trop-plein de la pro-production ; trop-plein qui ne pourrait jamais exister d'une manière générale, si la répartition se faisait avec facilité, sans entrave, mais qui peut survenir à certains moments donnés, dans certains pays, alors qu'ils méconnaissent le principe de la liberté commerciale.

Messieurs, je m'adresserai ici à l'Angleterre elle-même, à l'Angleterre qui vient de nous donner un si noble, un si grand exemple, et où le fait que je crois devoir vous signaler s'est manifesté dans toute son énergie. Le régime protecteur, auquel l'Angleterre a trop longtemps obéi, le régime protecteur est la source de la misère ; il est la source du paupérisme, et il ne saurait en être autrement. Il faut nécessairement arriver à cette liquidation suprême qui fait que la répartition entre les différents agents de la production est soldée ; il faut arriver toujours à cette répartition dernière qui donne la part au capital, la part à la propriété, la part au travail ; et si le résultat du régime protecteur est de diminuer la masse de biens obtenue avec la même dépense de force et de capitaux, comment voulez-vous que cette répartition ne réagisse pas de tout son poids sur l'ouvrier ?

Le capital percevra toujours son profit ; il est cosmopolite. Il se transporte dans d'autres pays, si celui où il exerce son activité ne présente pas des ressources suffisantes.

La rente du propriétaire s'accroît par l'effet du régime prohibitif; c'est même là l'unique effet permanent, le seul effet direct du régime prohibitif; et si, des trois copartageants des résultats de la production, il y en a deux qui bénéficient, le troisième devra nécessairement supporter les frais, et ce troisième, c'est le travailleur, c'est l'ouvrier.

Nos contradicteurs ont voulu s'emparer du terme séduisant du travail national. Ils se sont emparés aussi d'un autre terme qui sonne non moins agréablement à l'oreille, celui de la protection.

La protection des citoyens, c'est l'accomplissement du premier des devoirs de l'Etat.

On nous demande comment nous pouvons être aveugles à ce point de vouloir empêcher que l'État ne protége l'industrie nationale. Il ne s'agit que de s'entendre : un grand philosophe a dit que si la langue était bien faite, si l'on était fixé sur les termes, les discussions seraient bien moins longues. Qu'est-ce que cette *protection* dont on parle sans cesse? Je comprends la protection, j'en suis grand partisan, si l'on entend par protection l'accomplissement de ce devoir de l'Etat, qui consiste à développer tous les éléments de la richesse du pays; si l'on entend par là, la création de voies de communication, de ports, de canaux, la propagation de l'instruction, capital moral le plus précieux de tous. Mais ce n'est pas cette protection que réclament nos adversaires. Ils demandent qu'on élève une barrière qui leur permette de fabriquer en élevant les prix au détriment de la

consommation générale : c'est là ce qu'ils appellent de la protection. Si les gouvernements ont trop souvent obéi à ces exigences, c'est que le moyen est facile et très-expéditif. Il est beaucoup plus simple d'augmenter les droits inscrits dans ce martyrologe des consommateurs, qu'on appelle le tarif des douanes, que de créer des institutions qui propagent l'instruction, qui fortifient le travail, qui augmentent le capital matériel et moral du pays. Quand, à la protection *négative* du tarif des douanes, les gouvernements auront substitué cette protection intelligente, directe, nous serons les premiers à y applaudir.

Permettez-moi, avant que de terminer, de dévoiler un artifice de discussion familier à nos contradicteurs. Ils prennent les industries une à une, et dans l'apparence d'enquête à laquelle ils se livrent, ils disent à chaque industrie : Seriez-vous en position de lutter contre la concurrence étrangère? Quels sont vos prix de revient? (Il y en aurait long à dire sur le mensonge des prix de revient.) Sont-ils comparables à ceux des pays étrangers? Et nos contradicteurs ont soin de ne pas dire que le prix de revient changerait avec le régime de la liberté commerciale, qui permettrait d'acquérir la matière première à meilleur compte, ainsi que les machines, que l'on est obligé de payer fort cher. Ils prétendent que la liberté commerciale ne présente que danger pour chaque industrie en particulier; or, elle aura pour toutes cet avantage, qu'elles ne seront plus retenues dans les conditions mauvaises que le régime protecteur fait à chacune d'elles.

Il y a un motif bien simple qui aide nos adversaires dans cette tactique, dans cette habile campagne. Il est extrêmement difficile à chaque producteur, quelle que soit son industrie, de bien se rendre compte des charges que lui fait supporter le régime protecteur. Les bénéfices du régime protecteur, il les trouve dans une augmentation du prix de vente, et ils lui apparaissent en bloc, sous l'apparence d'une somme à recevoir ; mais toutes les charges du régime protecteur se divisent à l'infini, c'est une infinité de petits ruisseaux qui finissent par former une grande rivière. S'il additionnait toutes les petites sommes, tous les petits impôts, tous les petits tributs (ici le mot tribut a sa véritable signification) qu'il est obligé de payer au régime protecteur, il serait tout étonné de voir que les grands bénéfices de ce régime se réduisent à zéro, que le système protecteur, qu'on présente comme une panacée universelle, n'est souvent, pour ceux mêmes qui croient en profiter, qu'une immense duperie.

Je parlais tout à l'heure du prix de revient. J'appellerai à cet égard votre attention sur un point essentiel. Vous connaissez tous, messieurs, la célèbre théorie de Ricardo.

D'après lui, la rente de la terre n'est que la différence des diverses qualités des terrains mis en exploitation. Je crois que cette théorie est également vraie pour le travail de l'industrie. Il y a des terres, là aussi, de première, de seconde, de troisième qualité. Le produit des terres de première qualité s'ac-

croît d'autant plus qu'on descend à une couche située plus bas. Quand on établit les prix de revient, on a bien soin de ne point parler des terrains industriels de première ou de deuxième qualité; on met uniquement en avant l'industriel qui se trouve placé dans les plus mauvaises conditions et qui demande le secours du régime protecteur. On voudrait ne tenir compte que des *traînards* de l'industrie. Le bénéfice des établissements fondés dans des conditions normales s'accroît d'autant.

J'arrive maintenant à la question la plus grave, la plus sérieuse, à celle dont la solution, telle qu'elle est apparue à mes yeux, m'a rendu libre échangiste. Je veux parler de la situation des classes laborieuses.

Cette question donnera lieu à une discussion spéciale; de cette discussion résultera, je l'espère, pour tous, la conviction que l'on a égaré l'ouvrier en lui faisant croire que la liberté commerciale était hostile à ses intérêts.

Loin de là, elle est nécessaire pour le bien-être des masses. C'est un point que je développerai dans la discussion de cette grave question, en m'occupant des rapports de la liberté commerciale avec la situation des ouvriers.

A mes yeux, ce n'est pas seulement une question de production qui nous réunit ici : elle est bien plus haute, bien plus sainte; c'est avant tout une question de distribution de richesses. Le régime protecteur enlève à ceux qui ne possèdent pas pour donner à ceux qui possèdent. C'est la plus odieuse de toutes les injustices;

c'est une injustice contre laquelle tous ceux qui ont au cœur de la sympathie pour les classes laborieuses doivent énergiquement et constamment protester!

Pour me résumer en un mot, je vous dirai que le régime protecteur doit être faux, parce qu'il divise les peuples; que la liberté commerciale doit être vraie, parce qu'elle les rapproche.

La liberté commerciale est, sous une autre forme, le complément de la grande révolution que le christianisme a réalisée. Le christianisme a fondé la fraternité morale des hommes; la liberté commerciale est la manifestation matérielle de la fraternité des peuples.

VII

Les résultats du régime protecteur et les résultats de la liberté [1].

Messieurs, hier, au commencement de notre réunion, nous nous sommes plaints de ne pas rencontrer ici les partisans du régime protecteur, pour défendre leurs doctrines, pour montrer la vanité de celles que nous défendons. Aujourd'hui, c'est un autre devoir que nous avons à remplir; ou plutôt, ce devoir a déjà été accompli hier par mon honorable ami, M. Dunoyer, qui s'est rendu, je le crois, l'interprète des sentiments unanimes de cette assemblée, lorsqu'il a rendu justice à la manière pleine de mesure en même

[1] Ce discours a été prononcé au *Congrès des économistes* de Bruxelles le 17 septembre, à la seconde séance.

temps que d'élévation avec laquelle le régime de la protection a été défendu.

Aujourd'hui les protectionnistes ne pourront plus dire que si la doctrine de la liberté commerciale triomphe dans cette enceinte, comme je l'espère, c'est parce qu'ils n'ont pas été à même de faire entendre leurs raisons. L'Allemagne et la France ont été dignement représentées sous ce rapport. Nous avons entendu ici l'exposition d'une doctrine à peu près analogue à celle que le célèbre docteur List a développée dans ses ouvrages. Nous avons aussi entendu l'exposition pleine de clarté, de fermeté, de vigueur, de tous les arguments que les partisans du régime prohibitif ont fait valoir en France en faveur de leur cause; nous avons entendu développer ces arguments par un homme qui, depuis longtemps, a rendu des services signalés à la cause qu'il défend avec dévouement et avec une honorable conviction.

Permettez-moi, messieurs, de compléter sur quelques points la réfutation que mes honorables amis ont commencée hier de l'ensemble du régime protecteur, de cet ensemble du système que l'on est venu dérouler devant vous.

Mais avant que de le faire, je ne dois pas omettre une observation.

Le représentant du Comité de Valenciennes, venant généreusement au secours des partisans de l'opinion qu'il professe, a voulu excuser l'absence, de cette enceinte, de membres du Comité de Paris et d'autres Comités protectionnistes qui se sont fondés en France;

il a dit que le terrain était mauvais pour la discussion de ces doctrines, du moment où l'on quittait les limites du territoire français.

Je ne croyais pas que la doctrine du régime protecteur fût à ce point modeste, qu'elle pensât devoir rencontrer son application en France seulement. Je croyais que cette doctrine s'annonçait comme devant être générale, universelle, fondée à la fois sur la raison et la justice.

Si leur principe est vrai, partout où les partisans de la doctrine du régime protecteur pourront prendre la parole, ils défendront, en même temps que les intérêts de la nation à laquelle ils appartiennent, les intérêts de toutes les autres nations, qui se trouveraient également lésés, suivant eux, par les doctrines de la liberté commerciale. Partout donc ils seront certains de rencontrer le même appui, et le motif que l'honorable représentant du commerce de Valenciennes a fait valoir ne me paraît pas acceptable.

Puisque nous parlons ici de cet intérêt national sous le couvert duquel les doctrines de la prohibition s'abritent, ajoutons encore que nous ne croyons pas que la doctrine de la liberté commerciale soit hostile au maintien des nationalités. Nous croyons tout au contraire que le régime protecteur, en voulant jeter forcément toutes les nations dans le même moule, en voulant les forcer toutes à se livrer à toute sorte de travaux, quel que soit leur régime industriel et quelles que soient leurs dispositions naturelles, que c'est, dis-je, le régime protecteur qui effacerait ces distinc-

tions de familles nationales que, pour ma part, je crois bon de maintenir; non, sans doute, comme des familles hostiles les unes aux autres, mais comme membres de la grande famille humaine, se prêtant un mutuel appui.

Les nationalités, messieurs, doivent être maintenues, et s'il est un signe de notre temps, s'il est une vérité qui doit triompher, c'est que les nationalités se relèvent. Si, comme je le disais hier, nous ne pouvons point encore raisonner dans la supposition d'une époque de paix qui aurait pris définitivement son assiette, c'est parce qu'il y a des nationalités opprimées qui se relèveront, qui doivent se relever.

Messieurs, passons à l'examen des principales idées mises en avant par les honorables orateurs auxquels je réponds en ce moment.

M. Rittinghausen a commencé par exposer cette doctrine, que dans l'échange entre deux peuples il ne fallait pas uniquement s'attacher à la valeur nominale des échanges effectués; qu'il fallait sonder la nature de ces échanges, examiner quels étaient les objets qui sont livrés par une nation à l'autre, et reçus de l'autre nation en compensation de cet envoi. Il a voulu établir une distinction essentielle, fondamentale, entre ce qu'il a nommé les deux *facteurs* de la production : la matière et le travail.

Pour mon compte, je ne saurais admettre cette distinction. Je crois que toute matière appropriée aux besoins de l'homme est imprégnée de travail humain. Je ne sais réellement pas quelles limites on peut po-

ser entre ce qu'on nomme matière première et ce qu'on appelle produits, à la création desquels le travail de l'homme aurait participé. Tout est matière première, et tout est produit. Le blé que nous tirons de la terre, après l'avoir remuée, après l'avoir travaillée toute l'année, après avoir multiplié tous les efforts de l'intelligence et du labeur humain, ce blé n'est-il pas le produit du travail de l'homme? Sera-ce une matière première?

Je ne veux pas multiplier les exemples. Mais je dirai, pour me transporter dans le domaine de l'industrie, que le fil de coton, quoique ayant fait subir une préparation première au coton en laine, est la matière première des tisserands, comme le calicot, la mousseline deviennent à leur tour la matière première de l'impression, de la broderie, etc.

Et disons-le, ceux qui réclament chez eux l'introduction privilégiée de ces vastes manufactures dans lesquelles l'homme devient presque un mythe, car ce sont les machines et le capital qui font mouvoir ce grand automate ; ceux-là sacrifient le travail à la matière, l'homme au produit ; et avec un illustre économiste de France qui, s'il était dans cette enceinte, me prêterait l'appui de son vieux dévouement à notre cause, avec M. Droz, je dirai que les produits sont faits pour les hommes et non les hommes pour les produits.

M. Rittinghausen a prétendu, en présentant sa comparaison entre la matière et le travail, qu'un peuple perdait, alors qu'il échangeait la matière brute

gion de la liberté que nous devons propager sous toutes les formes !

Dans la doctrine que mon honorable contradicteur a exposée devant vous, il a fait à une des branches de la production, à l'agriculture, un rôle que, pour ma part, je n'accepterais pas. Ce n'est pas seulement contre la liberté d'importation des produits manufacturés qu'il a protesté, mais contre l'exportation des matières premières. Il voudrait que la richesse agricole fût dans une autre position que les autres branches de la production. Il croit qu'en empêchant la sortie des produits destinés à l'alimentation du pays, on arriverait à diminuer les prix de ces produits. C'est encore là une erreur contre laquelle je dois protester.

Nous devons tendre à l'augmentation de la production. Or, la prohibition ou les droits à la sortie découragent la production. Toutes les mesures que vous proposerez et qui auraient pour but de diminuer la masse des produits, seraient funestes à l'ensemble de la population.

Un autre point de la doctrine, séduisante au premier aspect, qui a été émise devant vous, consiste à dire que tous les peuples ne sont pas arrivés au même degré d'avancement industriel, qu'il faut faire l'éducation industrielle des nations, qu'il faut réveiller le génie producteur, et qu'on ne peut y parvenir qu'au moyen de protections et de prohibitions.

Employer ces moyens, c'est, à mon sens, aller complétement contre le but que l'on poursuit. Si vous

donnez au producteur, dans les circonstances dans lesquelles il se trouve, la certitude de vendre ses produits à un certain prix rémunérateur, l'aiguillon de la nécessité agira faiblement sur lui.

Le génie industriel peut être réveillé, et le devoir des gouvernements est grand sous ce rapport ; on n'y parviendra point par des barrières mises aux limites des pays, mais par des mesures directes qui agiront sur l'industrie. Vous éveillerez le génie industriel en retrempant le ressort de l'activité individuelle qui pousse les peuples dans la voie du progrès, ressort que vous brisez par la protection, alors que vous assurez aux produits indigènes un certain monopole, que vous protégez les produits sans protéger le producteur. C'est une question grave que nous examinerons plus tard.

Je dirai en passant que toutes les lois de douanes protégent les matières fabriquées, et non le travailleur. La manufacture des bras est seule livrée à la libre concurrence. La liberté commerciale fera disparaître cette inégalité monstrueuse entre le sort de ceux qui font travailler et le sort de ceux qui travaillent.

Dans votre système, vous n'avez garde de présenter la doctrine de la protection comme devant dominer à tout jamais. Vous dites : Laissez-nous faire notre éducation industrielle, laissez-nous atteindre ce degré d'avancement que d'autres peuples ont atteint avant nous, et alors nous admettrons vos projets. Mais cet *alors* n'arrivera jamais, parce que, tandis que vous ferez des progrès, les autres pays en feront aussi,

et vous distanceront de plus en plus. Vous en appelez à l'expérience, nous y appelons également. Que s'est-il passé en France depuis trente ans? On parlait d'éducation industrielle à faire. On disait : Donnez-nous dix, douze, quinze ans de protection, et nous accepterons la liberté. Qu'entendons-nous aujourd'hui ? On dit : C'est vrai, nous avons fait des progrès, mais nos concurrents en ont fait encore davantage; non-seulement nous ne pouvons accepter cette liberté que nous espérions, mais nous demandons encore une augmentation ou au moins le maintien du tarif; comme nos concurrents fabriquent mieux, notre position s'est aggravée et nous devons toujours être protégés !

Je passerai maintenant aux arguments qu'a reproduits l'habile représentant du Comité de Valenciennes. Il s'est étonné, en commençant son apologie du système protecteur, que ceux qui avaient représenté la contrebande comme un ver rongeur, qui suffirait à lui seul pour faire tomber l'édifice gothique de la protection, eussent formé une association, et provoqué une agitation pacifique pour faire crouler cet édifice qui devait tomber de lui-même; il a dit que c'était, de notre part, reconnaître que cet édifice était encore très-solide, qu'il avait sa raison d'être.

Que cet édifice soit fort par l'influence de ceux qui en profitent, nous n'en disconviendrons pas; c'est là un des motifs de notre agitation.

L'édifice des lois des céréales, en Angleterre, a été très-fort par le même motif. Vous savez ce qui

est advenu lorsque le peuple a compris le véritable intérêt populaire de la question.

Mais pour nous placer uniquement sur le terrain de nos honorables contradicteurs, si nous sommes disposés à partager l'accès d'*humour*, qui faisait dire à un spirituel économiste, que le contrebandier avait été en quelque sorte suscité par la Providence pour atténuer le mauvais effet des douanes; si nous savons que les contrebandiers répètent, avec un grand économiste aussi, notre immortel Béranger :

« Maison, château, cabane,
« Nous sont ouverts partout ;
« Si la loi nous condamne,
« Le peuple nous absout ! »

nous ne pouvons nous dissimuler qu'il y a dans ce mode d'atténuation une double perte; si le régime de la protection est tempéré par la contrebande, comme le régime de la monarchie absolue était, suivant l'expression de Mazarin, tempéré par des chansons, mieux vaut arriver à la monarchie constitutionnelle, dût-on ne pas faire de chansons, et mieux vaut arriver à la liberté commerciale en supprimant la contrebande. Car la contrebande, bien qu'elle ait quelques heureux résultats, a des inconvénients graves que quelques mots feront sauter à tous les yeux.

La contrebande fait un mal énorme en ce qu'elle désapprend le respect à la loi, en ce qu'elle habitue à transgresser des dispositions législatives, et qu'elle devient ainsi l'occasion d'une foule de crimes et de

délits qui ont eu pour point de départ les mœurs plus faciles formées au contact de la prohibition.

D'un autre côté, la contrebande entraîne une déperdition considérable de forces. Nous entretenons à grands frais des douaniers pour empêcher le contrebandier d'exercer son industrie, et en même temps nous salarions le contrebandier (ce n'est pas l'État; mais c'est la communauté; cela revient au même), pour qu'il annule la mission du douanier. Il y a là une déperdition évidente.

Ainsi, que M. Duchataux se rassure, l'action de la contrebande ne nous empêchera pas de persévérer dans la tâche que nous avons entreprise pour faire prévaloir la liberté commerciale et pour détruire la prohibition.

M. Duchataux nous a dit que les principes absolus ne valaient rien, que le monde se gouvernait par des transactions. Lui-même en a donné l'exemple. Il a reconnu que le principe de la liberté commerciale pouvait recevoir son application pour les produits naturels, mais il pense qu'il en est autrement des produits manufacturés.

Cela me fait espérer que ceux que mon honorable ami, M. Horace Say, a appelés, non-seulement les *partisans*, mais encore les *participants* du régime protecteur, ne persisteront pas dans leur *sainte-alliance*, et que la vérité ne tardera pas à se faire jour.

Moi aussi, je pense qu'il y a une différence essentielle à faire entre les produits qui, par la nature même des choses, dérivent du monopole, et les pro-

duits qui peuvent être livrés à la concurrence. Pour les produits dérivant d'un monopole naturel, qui ne peuvent se multiplier à volonté, le régime protecteur agit d'une manière directe et permanente; il accroît la rente du propriétaire.

Les manufacturiers, se faisant concurrence entre eux, voient réduire leurs profits à leur détriment et au détriment de la nation entière; ils s'agitent dans de mauvaises conditions; ils cherchent le remède à une situation fâcheuse, dans l'aggravation des faits qui l'ont produite; nous croyons que le remède est dans la régularisation de la production par la liberté; ceux qui réclament le maintien du régime prohibitif seraient tout étonnés de se trouver plus favorisés avec un régime qui mettrait un terme aux impôts mutuels qu'ils prélèvent les uns sur les autres.

Quant à la question des subsistances, sur laquelle notre honorable contradicteur nous a fait une large et juste concession, je dois dire, puisque c'est une des questions qui nécessairement recevront une solution prochaine en Belgique et ailleurs, je dois dire qu'ici comme sur beaucoup d'autres points, c'est la liberté qui est ancienne, et la restriction qui est moderne.

La liberté de l'introduction des céréales est ancienne dans tous les pays de l'Europe, la restriction n'a été que ce que nos adversaires nous reprochent si souvent, un plagiat de l'Angleterre; quelques faits, quelques dates suffiront pour le démontrer.

C'était en France un principe, non-seulement d'ad-

ministration, mais encore de constitution territoriale, que jamais il ne pouvait être apporté aucun obstacle à la libre importation de tout ce qui sert à l'alimentation des hommes; l'exportation du blé était seule interdite, et c'est ce principe qui a toujours été combattu par les économistes; les agriculteurs qui l'ont oublié ont fait preuve envers ceux-ci d'une singulière ingratitude. La liberté d'importation des subsistances était, de droit éternel, admise en France.

Mais que s'est-il passé? Les propriétaires de l'Angleterre avaient su se faire accorder les lois des céréales afin de vendre plus cher les produits du sol, afin de tirer une rente plus forte de leurs fermiers. En 1819, par une imitation de l'Angleterre, en vertu d'un plagiat, les propriétaires ont obtenu en France le même privilége; puisqu'on a imité l'Angleterre pour l'introduction du droit des céréales, espérons qu'on suivra de même son exemple pour l'abolition de ce droit.

M. Duchataux, avec une émotion que je partage, que j'honore, a parlé de la nécessité de maintenir le travail pour les classes laborieuses. C'est là, dit-il, le but du régime protecteur, du système manufacturier qu'il a défendu.

Sans doute, dans nos sociétés modernes, le peuple est élevé à un plus haut degré de dignité que dans les sociétés anciennes. Ce n'est plus du pain et des spectacles qu'il demande, *panem et circenses*, c'est du travail et du pain. Mais c'est un travail qui le relève dans sa dignité, un travail productif, qui, par l'ac-

croissement de la richesse commune, augmente le bien-être de tous; et non pas ce travail stérile, qui, avec un emploi énorme de forces et de capitaux, n'aboutit qu'à des subsides donnés sous une forme plus ou moins déguisée, à des ouvriers qui périssent de misère. Le résultat le plus direct du régime protecteur a été d'amener avec lui le paupérisme, la misère.

M. Duchataux a oublié, lorsqu'il a cité l'exemple de l'Angleterre, qui a prospéré, dit-il, à l'aide du régime protecteur, qu'il avait allégué que l'industrie avait dégénéré en Espagne malgré le régime protecteur. Dès lors, ne serions-nous pas autorisé nous-même à prétendre que l'industrie a dégénéré en Espagne grâce au régime protecteur, et prospéré en Angleterre malgré le régime protecteur?

Mais notre habile contradicteur a oublié aussi à quel prix a été acquise la prospérité industrielle de l'Angleterre. Je ne voudrais pas que la France acquît une pareille prospérité à la même condition. Il a oublié ce cortége hideux du paupérisme qui fait ombre à l'industrie anglaise et qui en ternit l'éclat; cette misère, fruit inévitable d'une mauvaise répartition des richesses, en vertu du régime prohibitif.

Le régime protecteur ne crée pas le travail, il le déplace; il retire les capitaux des emplois qui seraient les plus productifs pour les porter vers des industries factices. Il diminue le montant total de la production et fait naître les crises, parce que si la vente de ces produits ne peut avoir lieu à l'intérieur, ils ne peuvent s'écouler au dehors.

Le régime protecteur a empêché la liberté du travail et les machines, ces deux grands leviers de l'industrie humaine, de produire les grands résultats qu'on devait en attendre.

L'orateur que vous avez entendu hier le premier, M. Faider, a fait allusion à une parole de Sismondi, qui rappelle une ingénieuse légende poétisée par Gœthe.

Un ouvrier, obligé d'aller sans cesse puiser de l'eau dans un ruisseau qui coulait loin de sa demeure, jeta le bâton qui soutenait les deux seaux, en s'écriant: « Que je suis malheureux de ne pouvoir faire travailler les autres hommes et me reposer moi-même! » Le bâton se divisa en deux, chaque fraction saisit un seau et le ramena à la rivière.

Les deux seaux se remplissaient et se vidaient d'eux-mêmes dans la chaumière du pauvre blanchisseur. Au commencement notre homme fut très-heureux de se voir ainsi épargner la besogne. Mais les deux seaux allaient et revenaient sans cesse; ils couraient à la rivière et déversaient l'eau dans sa demeure, de manière que celle-ci fut bientôt submergée. Pourquoi? Parce que l'ouvrier ne savait pas le mot magique qui pouvait arrêter les seaux enchantés dans leur travail incessant, et qui pouvait lui faire retirer, du bienfait qui lui était procuré, tout l'avantage possible, sans l'exposer à la destruction.

Les deux seaux sont pour nous la liberté du travail et l'introduction des machines; le mot énergique qui doit conjurer le danger, et assurer définitivement au monde les bienfaits de ces deux grandes conquêtes du

génie humain, c'est l'association entre les peuples au moyen du libre commerce, comme l'association entre les individus. Tel est le mot magique qui doit conjurer les effets funestes que risqueraient d'amener le travail libre et l'introduction des machines, abandonnés à eux-mêmes, et qui peut leur faire produire tous les effets salutaires pour l'humanité.

M. Duchataux ajoute : « Vous voulez la liberté du commerce. Mais puisque toutes les nations produisent les mêmes choses, est-ce que la Belgique vendra ses fers en Angleterre ? Est-ce que la France enverra des tissus de coton à Manchester ? Du moment où tous les peuples produisent les mêmes choses, la liberté des échanges ne peut avoir lieu. »

Ceci est un cercle vicieux, qu'il me permette de le lui dire. Il admet d'abord comme permanent l'état actuel des choses ; il admet que tous les peuples fabriqueront tout et qu'aucune division du travail ne s'établira entre eux à la suite de l'application des principes de la liberté commerciale. D'un autre côté, il oublie que cette division du travail ne devra pas être non plus exagérée dans ses effets, dans ses résultats.

Je disais hier que, dans l'industrie comme dans l'exploitation de la terre, il y avait différents degrés de fertilité ; qu'il y avait des industries plus productives les unes que les autres. Eh bien, ce que la division du travail amènera, c'est que les industries qui se trouvent dans les conditions les moins bonnes, celles qui ne travaillent qu'à perte pour le pays, pourront disparaître. Mais la tête de l'industrie ; l'indus-

trie normale, l'industrie solide, continuera de subsister partout. On abolirait demain toutes les douanes de la France, que je ne crois pas que nos hauts-fourneaux dussent s'éteindre, que l'exploitation de nos mines dût s'arrêter. Il y a quelques mines qui ne travailleraient plus; ce sont celles qui sont situées dans les plus mauvaises conditions : il y a quelques hauts-fourneaux qui s'éteindraient; ce sont ceux qui sont éloignés de la houille. Mais la masse du travail, le travail normal, le travail régulier, seraient intégralement maintenus.

Il y a encore autre chose dans la division du travail. On dit : Est-ce que la France vendra des tissus de coton à Manchester? Je dirai : Oui, elle en vendra, parce que les tissus de coton ne sont pas tous de la même espèce; parce qu'il y a différentes qualités, différents degrés dans chaque objet de fabrication; parce que Dieu a réparti entre les divers pays, non-seulement divers produits, mais diverses aptitudes, pour relier les différents peuples dans les liens d'une fraternité universelle par l'échange de ces produits et le résultat de ces aptitudes, comme disait le grand Sully quand il a posé le véritable principe de l'économie politique.

Nous envoyons déjà des cotons en Angleterre, en petite quantité, il est vrai, parce qu'enfin les Anglais ne peuvent acheter beaucoup, si l'on ne veut rien recevoir d'eux en échange. Nous enverrons de plus en plus des cotons de Mulhouse qui participent de ce goût, de ce fini qui appartiennent au génie fran-

çais, et nous recevrons des fils. Je crois que c'est le mode suivant lequel la division du travail s'établira.

L'exemple que j'ai choisi pourrait être multiplié à l'infini. Je crois que les Belges peuvent parfaitement acheter du drap de Sedan, comme les Français peuvent parfaitement acheter du drap de Verviers, parce qu'il y a différentes qualités de draps qui se fabriquent dans divers pays, et qu'il y a des Français qui recherchent les draps belges, comme il y a des Belges qui recherchent les draps français. Cela se pratique déjà aujourd'hui, et ce qui se pratique aujourd'hui est l'indice de ce qui se pratiquerait dans l'avenir sur une plus large échelle, si le principe de la liberté commerciale venait à triompher.

Mais ici vient la grande objection. Je termine par là; et je vous demande pardon d'avoir occupé trop longtemps cette tribune.

On nous dit: Votre principe est faux; vous prétendez que les produits s'échangent contre les produits; non. Lorsque vous n'aurez pas de produits à envoyer en échange pour ceux que vous voudrez acquérir de l'étranger, vous aliénerez votre capital. Le capital des autres pays, des pays industriels, s'accroîtra, le vôtre diminuera.

Nos adversaires, qui nous reprochent toujours de faire de la théorie, en improvisent une, et la plus audacieuse de toutes, en avançant un pareil principe. Ils oublient que la consommation est chose individuelle, que chacun n'achète que dans la mesure de ses ressources. Il n'y a pas beaucoup de dissipateurs

chez les nations modernes, il n'y a pas beaucoup de gens disposés à aliéner leur capital pour se procurer certaines jouissances. Au contraire, les capitaux s'accroissent partout par le soin avec lequel on les traite. Ils s'accroissent au bénéfice commun de l'humanité, parce que le capital est un levier énergique ; par sa multiplication, il doit amener sans cesse l'abaissement du taux de l'intérêt, expression de la rançon que paye le travailleur au capitaliste.

Loin de craindre ce que redoute M. Duchataux, je crois que le contraire se réalise partout. Tout le monde, si l'on examine, par exemple, la France, n'est pas dans le cas du bon La Fontaine, qui avait l'habitude *de manger le fonds avec le revenu.*

Au contraire, on conserve son fonds et on n'achète qu'avec le revenu que ce fonds peut procurer.

C'est donc une chimère, une utopie, une théorie, comme disent nos adversaires, que de parler de cette aliénation du capital dont seraient menacées les nations moins avancées que l'Angleterre, leur éternel épouvantail, si l'on admettait le principe de la liberté commerciale.

M. Duchataux a reconnu que la destruction des barrières intérieures qui séparaient jadis les différentes provinces n'avait ruiné personne ; qu'elle avait maintenu dans les diverses localités les industries qui y étaient fondées ; que ces industries étaient devenues plus prospères : seulement il a prétendu, et cette assertion n'est pas exacte dans sa généralité, que des industries nouvelles ne s'étaient pas fondées

dans les localités qui en étaient privées au moment où les barrières ont disparu. Mais en admettant même ce fait, qu'est-ce qui en résulterait? C'est que si les barrières tombent, les industries qui existent chez les divers peuples ne disparaîtront pas, comme n'ont point disparu les industries qui existaient dans les diverses provinces de la France au moment où les barrières intérieures ont été supprimées! J'abonde ici complétement dans le sens de mon honorable contradicteur.

Cette œuvre de la destruction des barrières intérieures, elle a été cependant bien plus grande, bien plus utile qu'il n'a voulu le faire soupçonner. Cette œuvre a été commencée par Colbert, dont nos adversaires usurpent le nom. Car je ne crois pas, après avoir sérieusement étudié les œuvres de ce grand ministre, que ce soit avec raison qu'ils se couvrent de l'auréole de gloire qui environne la mémoire de Colbert.

Colbert a commencé la destruction des douanes intérieures de la France, et s'il ne l'a pas accomplie, c'est qu'il a fallu la main ferme de la Révolution pour faire disparaître les résistances locales; mais dès le commencement de l'œuvre de Colbert, tout le monde a pu apprécier les heureux résultats de la facilité du commerce intérieur. Ces résultats ont grandi depuis que la Révolution l'a complétée. Tout le monde a profité de la destruction des barrières intérieures; personne n'en a souffert. Tout le monde profiterait, nous en avons la ferme conviction, de la destruction des barrières internationales, et personne n'en souffrirait.

Nos adversaires commettent dans leurs raisonnements une perpétuelle pétition de principe. Ils parlent sans cesse de la masse du travail et du prix nominal des produits, sans s'occuper des résultats du travail et de l'abondance des choses qui doivent servir à la satisfaction des besoins de l'homme.

Le principe de la liberté commerciale, nous le croyons vrai, parce qu'il conduit à la multiplication des choses qui doivent servir à satisfaire les besoins de l'homme. Le principe protecteur est faux, parce qu'il diminue la masse des produits, et par conséquent la part de bien-être de chacun.

Le principe protecteur est faux. Il contrarie les desseins de la Providence qui ont été admirablement rappelés par Sully, et que Béranger, le spirituel économiste cité hier dans cette enceinte, a célébrés aussi dans un de ces chefs-d'œuvre modestement intitulés des chansons. En parlant de ceux qui veulent arrêter le libre commerce entre les peuples, il a dit :

« Pour qu'au loin il abreuve
« Le sol et l'habitant,
« Le bon Dieu crée un fleuve ;
« Ils en font un étang. »

Le régime protecteur est un étang ; la liberté commerciale est un fleuve qui portera partout le bien-être et l'abondance ; c'est pour cela que nous demandons la liberté commerciale.

A la fin de la même séance, j'ai répliqué en ces termes à quelques observations de M. Duchataux :

Comme l'a dit M. le président, ce n'est plus le moment des longs discours; il faut serrer les arguments de près, il faut leur répondre.

Mon honorable contradicteur, rappelant sous une autre forme le langage de Cynéas à Pyrrhus, a dit : « Pourquoi nous mettre en voyage pour des tentatives qui en fin de compte ne doivent aboutir qu'à un engorgement général ? Nous souffrons, sans nous déranger, des engorgements partiels. » Je lui ai répondu qu'il n'y avait pas d'engorgement général à craindre, parce que si dans certaines circonstances, par l'effet d'une surexcitation de la production, sans que la consommation soit augmentée, on peut être obligé de diminuer la production, il est certain que le producteur verrait décupler les moyens de consommation sous l'empire d'une loi de répartition des richesses plus équitable, qui augmenterait les ressources de la masse des travailleurs.

Voilà ce que M. Duchataux, malgré tout son talent, n'a pu dissimuler.

Si l'on a pu contester l'expression : « les produits s'échangent contre les produits », on ne peut nier que les services ne s'échangent contre les services, et les hommes ne sauraient trop se rendre mutuellement des services. Il y aurait une plus grande somme de richesses pour satisfaire les besoins des hommes; tous les termes de l'équation s'élèveraient à la fois, si rien ne venait gêner le libre échange des produits.

Je m'étonne qu'on puisse parler de la possibilité d'une trop grande production, d'une manière générale. Ce dont je me plains, c'est que la production ne soit pas assez abondante.

Comme le disait Jacques Laffitte, tant qu'il y aura un homme nu sur la terre, on ne pourra point dire que l'on ait trop produit. On pourra soutenir seulement que la richesse est mal répartie, et c'est un des effets de votre système prohibitif.

M. Duchataux a prétendu tout à l'heure qu'on ne pouvait argumenter de la liberté du commerce dont jouit la Suisse, parce que ce pays est au centre de l'Europe, et qu'il faut traverser de nombreuses lignes de douanes pour arriver jusqu'à lui. Mais M. Duchataux oublie que l'industrie suisse produit principalement pour l'exportation. Sa situation centrale, son éloignement de la mer constituent donc pour elle un inconvénient de plus, qu'elle doit vaincre et qu'elle a vaincu, par la vigueur de la production basée sur la liberté.

VIII

Situation des ouvriers. — Question des salaires [1].

Messieurs, je viens bien tard dans cette discussion; mais comme il s'agit de l'objet, sans contredit, le

[1] Ce discours a été prononcé le 18 septembre, à la troisième séance du *Congrès des économistes*.

plus important de tous ceux qui peuvent attirer votre attention, j'espère que vous voudrez bien me la prêter pendant quelques instants encore.

Je dis l'objet le plus important ; je pourrais presque dire l'objet unique qui méritât votre attention ; car enfin, le but que nous poursuivons, la fin de tous nos efforts, le couronnement de la société moderne, ce doit être l'amélioration morale, matérielle et intellectuelle du sort des classes laborieuses. La religion a charge d'âmes, c'est l'économie politique qui a charge de l'existence matérielle des peuples. Si l'économie politique ne remplit pas ce devoir, elle n'est plus qu'une science menteuse et nous devons l'abandonner.

Ces principes de liberté, de fraternité, d'égalité que le christianisme a révélés au monde, pénètrent aujourd'hui dans la loi. Telle est la mission de la société moderne ; mission dans laquelle la liberté commerciale jouera son rôle, un rôle important. Je ne suis pas de ceux qui croient que la liberté commerciale renferme la solution de toutes les questions qui peuvent se présenter ; mais je crois que la liberté commerciale est un moyen essentiel d'arriver au but que nous poursuivons, et que, sans cette liberté, ce résultat, auquel beaucoup d'autres mesures doivent concourir, serait impossible.

Messieurs, je crois que nous devons des remerciements à l'honorable orateur des provinces rhénanes, qui a, l'un des premiers, occupé cette tribune, et qui s'est rendu l'organe des plaintes qui se répandent

association nécessaire, permanente, entre tous les agents de la production; il y a association pour obtenir ce résultat, et partage des produits de cette association entre les divers agents qui y ont concouru.

L'ancienne société admettait la forme du travail par des esclaves; alors l'homme, ravalé au rang d'animal domestique, ne recevait que sa ration; mais celle-ci provenait toujours de la production à laquelle il concourait.

Plus tard l'homme s'est élevé, il a passé par la rude épreuve du servage pour arriver aux joies de la liberté. La part de cet agent de la production est devenue plus large.

Aujourd'hui elle apparaît sous la *forme de salaire.* Je dis qu'elle apparaît sous cette forme, parce que je crois que le salaire n'est pas un mode permanent et nécessaire de la rétribution du travail; je crois que c'est une forme sous laquelle le résultat de la production est escompté par l'entrepreneur au travailleur, et j'espère qu'un avenir, dont on ne saurait, il est vrai, préciser le terme, fera disparaître cet escompte, et admettra le travailleur à toucher sa part comme associé. Il est évident que dès à présent même il est associé; seulement il touche sa part sous forme de salaire.

Quant à la rétribution de l'ouvrier, la formule de l'offre et de la demande est vraie, nécessaire. On veut se raidir contre l'impossible quand on prétend nier l'empire de ce *rapport* sur le taux du salaire. On ne saurait agir directement sur le prix du travail :

il est comme le degré du thermomètre qui indique l'état de la température, mais n'agit pas sur cet état. On ne peut faire baisser les degrés du thermomètre sans rafraîchir le milieu où il est placé, ni les faire monter sans augmenter la chaleur. De même, il faut agir sur les deux termes de la formule de l'offre et de la demande pour obtenir une autre expression de ce rapport. On peut améliorer le travail offert et accroître la masse du travail demandé. Si l'on agit ainsi, la valeur du travail augmente.

La formule que l'on a si souvent, si injustement attaquée, n'a donc rien de fatal; elle ne dispense pas l'autorité d'une intervention constante, quoique indirecte, dans le but d'améliorer la situation des travailleurs.

Messieurs, l'erreur qui a fait repousser à beaucoup d'esprits distingués le principe de la liberté du commerce, c'est qu'ils ont cru que le travail était une *constante*, une quantité définie, limitée, qui devait se partager entre les différentes nations; et, naturellement, du moment où ils sont partis de ce point de vue faux, ils ont cherché à attirer vers la nation à laquelle s'attachaient leurs préférences, la plus forte part de cette quantité limitée du travail et de la production. Mais, comme l'a démontré notre honorable président, rien n'est plus erroné qu'une pareille pensée : le domaine du travail est illimité ainsi que celui de la production. Nous sommes des hommes, nous avons été créés à l'image de Dieu pour employer les éléments mis à notre disposition, pour continuer l'œuvre de la créa-

tion, pour arriver à des créations nouvelles. L'homme seul, de toutes les créatures animées, *travaille* véritablement, il recueille seul les produits, il voit le domaine du travail s'accroître sans en apercevoir les limites. Nous ne sommes pas comme une volée d'oiseaux affamés qui s'abattent sur la terre pour se disputer ce qu'elle produit spontanément; le domaine du travail s'étend sans cesse, et avec lui la richesse mobilière qui permet à chacun de jouir de *la propriété*. Celle-ci ne se borne pas à la terre, elle s'étend aux valeurs mobilières, elle s'étend indéfiniment, et promet à chacun sa part dans les jouissances et la force de la propriété.

Danton disait qu'au contact de la propriété la force de l'homme doublait, comme celle du géant de la Fable quand il touchait la terre. Le résultat du travail est illimité; chacun, comme le géant de la Fable, pourra toucher la terre, c'est-à-dire le résultat du travail, la propriété mobilière ou immobilière qui doublera son énergie et son indépendance.

Messieurs, je vous ai dit que la protection était nuisible aux deux termes du rapport qui détermine le taux du salaire, et la démonstration est facile à faire : en ce qui concerne le travail offert, elle ne s'occupe pas de l'intelligence de l'ouvrier; elle entretient dans une fausse sécurité les agents de la production, elle ne réveille pas le ressort de l'énergie individuelle : en ce qui concerne le travail demandé, elle diminue ce travail en renchérissant la matière première; elle diminue encore ce travail en diminuan

la consommation, parce qu'elle ne rend pas les produits accessibles à la plupart des hommes qui en ont besoin, et c'est dans la consommation des masses que se rencontre le plus large de tous les débouchés.

C'est en donnant les éléments de production à meilleur marché, en faisant participer, suivant la belle expression de M. de Brouckère, tous les hommes aux dons gratuits de la Providence, que la liberté commerciale relèvera le travail, qu'elle permettra au travailleur d'obtenir la récompense qu'il mérite.

La Providence n'a pas dispensé ses biens pour chaque peuple en particulier, mais pour tous les hommes. Ceux qui s'opposent à ce que tous les hommes puissent jouir de tous ces biens gratuits, commettent chaque jour un blasphème.

Comment agit la protection sur les trois éléments de la production dont je viens de parler, c'est-à-dire sur les instruments que nous livrent la nature, le capital et le travail ?

Quant aux instruments naturels, le régime protecteur, en empêchant les hommes d'un pays de participer à la puissance de ces instruments dans les autres pays, élève naturellement la *rente*, le prix de loyer que retirent ceux qui se sont approprié ces premiers éléments de la production.

La rente des propriétaires s'élève donc forcément et d'une manière permanente.

Quant au capital,—je suis loin d'attaquer le capital, dont je reconnais les services, —c'est le levier le

plus énergique de l'activité humaine. Le capital, s'il était menacé, ne pourrait se multiplier avec rapidité; il serait chassé d'un pays s'il était imprudemment attaqué, et en l'opprimant, on agirait comme le sauvage, qui coupe l'arbre pour cueillir le fruit. Le capital tire moins d'avantages que la *rente* du régime protecteur; mais il en bénéficie toujours, puisque le profit du capital se mesure sur son abondance relative. Si le résultat du système protecteur empêche la rapide accumulation des capitaux, ceux qui existent obtiennent un intérêt plus considérable que l'intérêt qu'on leur payerait si l'on vivait sous un régime plus naturel, plus vrai, celui de la liberté commerciale.

Le troisième terme, c'est le travail. Celui-là porte toute la charge de la guerre industrielle. La production est moindre sous le régime protecteur; nos adversaires ne sauraient le nier, car ils excipent de l'infériorité de la production, obtenue avec un certain emploi de forces et de capitaux, pour demander que les tarifs de douanes rétablissent l'équilibre.

Puisque les deux autres instruments de la production que nous venons d'examiner ne perdent pas, mais gagnent au contraire à cet état de choses, le troisième instrument doit y perdre nécessairement, de toutes les manières.

Le travail y perd donc seul. Ainsi que je le disais hier, il ne peut pas être protégé directement, à moins que les nations ne renoncent au sentiment de la fraternité humaine. On n'arrêtera pas les ouvriers étrangers, on les accueillera même avec faveur. Eh bien!

si la *manufacture des bras* est exposée à une concurrence incessante et nécessaire, les entrepreneurs d'industrie, je ne dis pas profiteront, mais se serviront de ces résultats; ils prendront l'état du marché comme ils le trouveront, et diminueront les salaires. Le plus grand nombre de bras fera baisser le salaire des ouvriers, les fabricants profiteront de l'empire des tarifs. Le produit seul sera protégé, et non le producteur. Le régime protecteur crée donc une loi matérialiste.

J'ai une autre observation à faire. Ce ne sont pas seulement les bras du dehors qui viennent faire concurrence à l'ouvrier, ce sont aussi les machines. Loin de moi la pensée d'attaquer les machines, ni de combattre dans la concurrence le bienfait de la Révolution : ce sont deux leviers puissants du progrès. J'ai trop de foi dans la Providence divine pour croire qu'elle ait remis aux mains de l'homme ces deux leviers, s'ils devaient amener sa perte.

Mais enfin, les machines font une concurrence directe à l'ouvrier. Avons-nous jamais entendu les fabricants réclamer contre l'introduction des machines, et demander qu'on arrête cette introduction? Loin de là, ils ont surtout demandé des tarifs protecteurs pour les industries où la mécanique s'est emparée du travail de la main de l'homme. Vous voyez qu'ici le principe protecteur agit directement contre l'ouvrier; cela est tellement vrai, que si vous prenez les tarifs de douane, vous serez étonnés de voir qu'en France les prohibitions ou les droits élevés s'appliquent principalement aux industries mécaniques qui éliminent

de plus en plus l'ouvrier; les industries dans lesquelles l'homme intervient directement sont protégées par un tarif relativement très-restreint. Quelle est la conséquence de cet état de choses? Elle est bien simple; que les travailleurs se comptent, ils connaîtront leur intérêt véritable. Un dénombrement statistique fait sincèrement démontrerait de quel côté se trouve la masse des ouvriers, au nom desquels prétendent parler les adversaires de la liberté commerciale.

La statistique nous dirait que la masse des ouvriers est exploitée par le régime protecteur, de toutes les manières, pour l'acquisition des objets dont ils ont besoin et qui renchérissent, pour le travail qu'ils demandent et qui diminue. Ils demandent du travail et du pain : du travail, qui est chaque jour plus difficile à trouver, du pain, qui est chaque jour plus cher; comment voulez-vous que leur position s'améliore?

J'ai visité dernièrement ici près, sur la frontière de la Belgique, à Roubaix, une magnifique filature de coton. Je l'ai admirée, car elle a réalisé tous les perfectionnements.

Elle possède 41,000 broches; elle peut livrer par an 700,000 kil. de coton filé; savez-vous combien d'ouvriers ce vaste automate emploie, en comptant tous les ouvriers et compris les chauffeurs de la machine à vapeur, les employés au gaz, jusqu'aux balayeurs de la cour? Il en emploie 330, et ce nombre sera encore diminué prochainement, parce qu'une nouvelle invention permettra de remplacer, au moyen d'un rouleau courant sur les tables des métiers pour les

nettoyer, les enfants, qui aujourd'hui se glissent comme des serpents sous les fils en mouvement, afin de ne pas les rompre. Le travail des enfants, si nécessaire et si périlleux cependant, sera supprimé dans cette fabrique; ce nombre de 330 ouvriers va se trouver encore réduit. Bientôt cette grande machine marchera presque d'elle-même : et ce sont cependant les filateurs de coton qui, au nom des ouvriers, réclament le plus bruyamment la prohibition !

Mais le fil est la matière première du véritable travail humain, du travail du tisserand; celui-là réclame des tarifs à son tour, car il a payé un impôt qu'il veut récupérer.

Il s'établit donc une espèce de cascade de protection; les fabricants ont payé les machines cher, ils ont employé un capital plus considérable, voilà pourquoi le fil renchérit pour les tisserands; il en résulte un échange mutuel d'impôts entre les citoyens d'une même famille, au lieu de l'échange de services qu'amènerait entre eux la liberté commerciale.

Ne commettent-ils pas une grande imprudence, ceux qui veulent laisser croire qu'au moyen d'un article du tarif des douanes, on peut influer sur le sort des ouvriers?

Ceux-ci demandent un travail bien retribué; ils s'étonnent et s'irritent de l'inefficacité des moyens employés pour leur en procurer. Vous assurez un prix de revient aux fabricants qui disent ne pouvoir produire qu'à tel prix, et que répondez-vous à l'ouvrier? Pouvez-vous protéger le produit plus que le produc-

teur, la chose plus que l'homme? Quand il vous dira: « Je ne peux vivre qu'à tel prix », garantirez-vous son salaire? Avez-vous mesuré la pente sur laquelle vous vous placez?

Le travail humain, d'ailleurs, n'est pas une marchandise comme une autre. On ne peut traiter le travail humain comme une *chose*, car une portion de notre être, de notre dignité, y est déposée.

Le travail humain demande avant tout la sollicitude des gouvernements; et c'est le travail humain qui est sacrifié par le régime protecteur.

Il est un principe, mis sans cesse en avant du côté de nos adversaires, comme devant désintéresser les classes laborieuses, dans la question qui nous occupe. Nos adversaires prétendent que si, par l'effet de la liberté commerciale, on pouvait arriver au but que nous espérons atteindre, de voir la diminution du prix des marchandises et en particulier de tout ce qui est nécessaire à la subsistance, on ferait diminuer les salaires d'une manière corrélative: les salaires, disent-ils, se règlent toujours sur le prix des subsistances.

C'est là une erreur complète et odieuse. La professer, c'est traiter l'homme comme l'animal, comme le bétail qui reçoit uniquement une ration pour accomplir sa tâche. C'est oublier que la valeur du travail est variable suivant la quantité d'intelligence que possède le travailleur; c'est oublier que l'homme a d'autres besoins que ceux de la nourriture, que pour lui les moyens d'*existence* doivent augmenter avec le développement de la civilisation.

Il est des faits, des faits considérables, qui démontrent, d'ailleurs, la fausseté de cette doctrine. Parcourons les deux mondes; trouverons-nous par hasard les salaires les plus bas dans les pays où la subsistance est à meilleur marché? Je n'ai pas entendu dire jusqu'à présent qu'en Amérique, qu'aux États-Unis, le prix des subsistances fût plus élevé que chez nous. C'est le contraire qui a lieu. Et quel est le prix des salaires en Amérique? Est-ce que le prix des salaires y est plus réduit que chez nous? Il y est plus élevé. Ce n'est donc pas le prix des moyens de subsistance qui règle le taux des salaires. D'autres motifs amènent l'élévation du prix des subsistances et la baisse des salaires; ces motifs, je crois les avoir indiqués tout à l'heure.

En Amérique, le taux des salaires est élevé, le prix des subsistances est bas; dans divers pays de l'Europe, les salaires sont modiques, le prix des subsistances est élevé.

Tout démontre la fausseté des doctrines de nos adversaires; nous n'avons pas besoin d'aller bien loin pour vous en convaincre, nous n'avons qu'à en appeler à une expérience malheureuse et toute récente, à une expérience dont nous avons pu suivre l'effet fatal, à l'expérience de ce défaut de subsistance qui a été presque jusqu'à la disette. Que s'est-il passé en France l'année dernière? Lorsque le prix du blé s'est élevé énormément, est-ce que les salaires ont haussé? Au contraire, ils ont baissé.

Je faisais partie, au Congrès agricole de Paris,

d'une Commission pour le crédit hypothécaire, dans laquelle j'ai rencontré l'honorable M. Lebœuf, secrétaire du Comité Mimerel. M. Lebœuf est à la tête d'une grande fabrique aux environs de Paris; il nous a dit : « Voici le prix du pain qui hausse, et je suis obligé de diminuer le salaire de mes ouvriers, parce que la production ne peut trouver un placement suffisant. J'aime mieux diminuer les salaires qu'enlever tout à fait le travail aux ouvriers. »

Ainsi, pendant que le prix des subsistances haussait, les salaires baissaient. Telle est la vérité, et il nous est permis de taxer de chimère l'argument qu'on veut nous opposer, alors qu'on prétend que les classes laborieuses ne profiteraient pas des effets de la liberté commerciale, parce qu'avec le prix moyen des subsistances, baisserait aussi le prix qu'ils peuvent attendre de leur travail.

Nous croyons que si la masse du travail s'accroît et si le prix des moyens de subsistance est plus bas, l'ouvrier aura plus d'indépendance; au lieu de subir la loi du fabricant, il saura se ménager une convenable rétribution. Les salaires ne peuvent s'élever que lorsque le fabricant court après l'ouvrier. Le salaire baisse toujours lorsque c'est l'ouvrier qui court après le fabricant. Par l'effet de la liberté commerciale, la production sera infiniment plus étendue, et le fabricant cherchera l'ouvrier. Avec la protection, c'est toujours l'ouvrier qui cherche le fabricant, et, par suite, les salaires diminuent.

J'ai dit que, par l'effet de la liberté commerciale, la

masse du travail s'étendra : le motif en est bien simple : les objets de consommation deviendront plus abordables au plus grand nombre, et par conséquent cette consommation s'accroîtra dans une proportion énorme. Vous connaissez tous la belle image dont s'est servi Turgot pour déterminer l'effet que produit l'abaissement de l'intérêt; il a dit que le capital, en diminuant ses exigences, agissait comme la mer qui, en retirant ses flots, met sans cesse à découvert de nouvelles terres, de nouvelles sources de prospérité. Cette belle image, je pourrais l'employer pour l'objet qui nous occupe aujourd'hui. La société est comme une pyramide. Lorsque le prix des objets descend, ces objets deviennent accessibles à la couche inférieure, et cette couche inférieure s'élargit sans cesse. Telle est l'explication bien simple d'un fait qu'on pourrait croire magique : toute diminution dans les tarifs amène une augmentation énorme de consommation, qui restitue, souvent au double et au triple, au fisc le sacrifice auquel il a momentanément consenti; cela vient de ce que la diminution du tarif amène la diminution des prix; les objets deviennent accessibles aux couches inférieures qui s'étendent sur une plus grande surface, et qui nécessitent une consommation plus considérable. C'est ainsi que, grâce à la liberté commerciale, les objets de consommation deviendront accessibles à plus d'hommes qu'aujourd'hui. La masse des objets consommés devra croître dans une progression rapide; par suite, le travail devra être de plus en plus demandé; par conséquent le degré du

thermomètre dont je parlais tout à l'heure, le taux de la rétribution du travail s'élèvera sans cesse au bénéfice du pays.

Pour nous résumer, nous dirons que rien ne tombe du ciel, ni la rente, ni le capital, ni le salaire des travailleurs, qui sont tous, selon les éléments de la production des richesses tels qu'ils se présentent à nos yeux, le résultat de l'allocation faite aux divers éléments du travail. Si ce produit est moins abondant, la part de chacun diminuera. Si en outre la répartition n'est pas juste, si elle donne le plus au petit nombre et le moins au grand nombre, il arrivera ce qui est arrivé en Angleterre : on verra le spectacle odieux d'immenses fortunes de quelques-uns, qui s'élèvent en présence de la misère croissante du plus grand nombre. Cet état de choses, la liberté commerciale veut le faire cesser en Angleterre ; elle l'aurait fait cesser depuis longtemps en ce pays, si, jusqu'à ces dernières années, les Anglais n'avaient point mérité le reproche de fabriquer les doctrines de la liberté commerciale, comme les autres produits, pour l'exportation, en ne les appliquant point chez eux, tandis qu'ils les enseignaient au monde.

L'abondance des richesses, l'abondance des produits, l'économie politique du bon marché, ouvrent la seule voie du progrès pour tout le monde, la seule voie de salut pour l'humanité. C'est l'économie politique du bon marché qui mettra obstacle aux funestes erreurs du communisme dont on vient de faire retentir le nom ; c'est l'économie politique du bon

marché qui nous préservera des funestes effets de l'économie politique du désespoir, à laquelle s'abandonnent les classes ouvrières. Nous croyons, qu'au moyen de la liberté commerciale, il y aura plus de justice dans la répartition des richesses en même temps qu'il y aura plus de production.

Nous croyons que la liberté commerciale entre dans les vues de la Providence. Nous repoussons la pensée de ceux qui menacent les ouvriers d'un pays, de la faible rémunération acquise aujourd'hui aux ouvriers d'autres pays, en disant : Vous ne pourrez pas soutenir la concurrence des ouvriers de ces divers Etats; retirez-vous dans votre égoïsme; élevez des barrières chez vous, afin que le bas salaire des ouvriers des autres Etats n'influe point sur votre salaire.

Telle n'est pas l'action réciproque que les pays doivent exercer les uns sur les autres. La Providence a voulu que, par l'échange des produits, l'union et la fraternité fussent entretenues entre tous les hommes. La Providence a voulu que les hommes les plus avancés dans la carrière de la civilisation relevassent les autres; elle a voulu qu'ils fussent intéressés à ce que le sort de tous les membres de la famille humaine devînt meilleur.

Nous avons tous travaillé à l'émancipation des esclaves. Nous y avons tous travaillé, pour qu'une créature humaine ne fût pas plus longtemps courbée sous le joug de la volonté tyrannique d'une autre créature humaine, pour qu'elle ne fût pas plus longtemps traitée comme une chose. Mais nos cœurs ne doivent-

ils pas aussi être émus au spectacle de la dégradante misère qui pèse sur tant de nos frères? N'est-ce pas là un esclavage contre lequel nous devons agir? Et nous agirons en ce sens en cherchant à détruire les causes de cette misère, en relevant la situation des autres peuples, en les appelant à profiter de la situation à laquelle nous sommes parvenus. Voici, selon nous, le dessein de la Providence.

Souvenez-vous de la parole divine : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même. On peut faire découler de cette parole, expression de la suprême sagesse, le dogme de la liberté commerciale : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mêmes; n'élevez pas de barrières de douanes contre vos voisins, alors que vous ne voulez pas qu'ils en élèvent contre vous. Proclamez la liberté commerciale chez vous, alors que vous voulez profiter de la liberté commerciale chez les autres. Voici le principe qui commence à pénétrer tous les esprits, à s'emparer de toutes les convictions, à s'emparer, j'en suis sûr, de la conviction de nos adversaires eux-mêmes.

J'emprunterai, en terminant, une parole de notre honorable président, qui, imposant silence à ses douleurs paternelles[1], remplit avec tant de fermeté, sur ce nouveau champ de bataille, les devoirs qu'il s'est imposés, et je dirai : Si la liberté commerciale est

[1] La fille de M. Charles de Brouckère était dangereusement malade au moment de la réunion du *Congrès des Économistes ;* il a eu le malheur de la perdre quelques semaines plus tard.

pour nos adversaires une fatalité à laquelle ils savent qu'ils ne pourront échapper, elle est pour nous un triomphe, que nous saluons comme le triomphe de la justice, de l'humanité et du bien-être des populations.

IX

Le *Congrès des Economistes* a été terminé par un banquet. Invité à porter un toast *aux ouvriers,* je crois devoir reproduire ici les quelques paroles que j'ai prononcées, car elles ont été accueillies comme l'expression fidèle du sentiment unanime de l'assemblée, et comme une sorte de résumé de la discussion sur la situation des ouvriers.

« Messieurs, je vous propose de porter la santé des *ouvriers!* On nous reprochait ce matin leur absence. Personne du moins ne dira que la sympathie la plus vive pour les travailleurs ait été absente de cette enceinte. Et que sommes-nous nous-mêmes, sinon les ouvriers de la pensée, venant au secours de nos frères les ouvriers qui travaillent de leurs bras? Le but que nous espérons atteindre, au moyen de la liberté du commerce, c'est de relever le sort de nos concitoyens qui travaillent et qui souffrent.

« Il est dans les rangs de nos adversaires beaucoup de disciples du docteur Pangloss, qui trouvent tout pour le mieux dans le meilleur des mondes; à les entendre, il ne faut rien déranger. Quant à nous,

nous croyons que le monde ne doit pas rester comme il est, car on y rencontre trop de souffrances, trop d'hommes nus, et qui ont faim. Nous pensons que, grâce aux efforts, dont la liberté commerciale doit seulement marquer le point de départ, ce grand œuvre s'accomplira.

« Nos adversaires disent : « Ne dérangeons per-« sonne. » Dans un sens, je serais disposé à partager cet avis; je ne crois pas que l'avenir appartienne aux idées qui tendraient à effacer toute supériorité pour tout ramener au niveau le plus bas. Nous ne voulons abaisser personne; nous voulons relever tout le monde.

« Un homme que la France pleure encore, et dont le cœur était au niveau d'une haute intelligence, Garnier-Pagès, disait dans un banquet que lui donnaient les ouvriers de Lyon : « Mes amis, le progrès social « consiste non pas à couper les basques des habits, mais « à mettre des basques aux vestes. » C'est l'expression bien simple d'une grande vérité. Espérons qu'avec le régime de la liberté commerciale les vestes des ouvriers s'allongeront, qu'elles auront des basques, que le sort des ouvriers s'améliorera. Si nous contribuons à ce résultat, ce sera la plus belle récompense de nos efforts. »

SIXIÈME PARTIE.

DE LA STATISTIQUE.

Objet et caractère de cette science.

Il n'est pas de science dont on ait plus abusé de nos jours que de la statistique : les longues colonnes de chiffres consacrées à résumer les données recueillies sur la population, les forces productives, le commerce, les finances, la puissance militaire et maritime, la situation morale et politique de divers pays, forment un arsenal où chacun va puiser les armes qui lui conviennent, en groupant avec art les preuves numériques alléguées à l'appui des problèmes les plus débattus, des systèmes les plus contraires.

D'étranges erreurs ont eu pour point de départ de prétendus relevés statistiques; aussi ne doit-on pas s'étonner des attaques dirigées contre une étude, indispensable cependant, et qu'aucun de ceux qui en signalent le plus vivement le discrédit ne songe à

bannir du cercle des connaissances humaines. On se défie de la statistique, on en médit, et presque tout le monde en fait ; souvent, il est vrai, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans s'en douter.

C'est qu'il faudrait renoncer à toute notion précise sur les faits sociaux si l'on devait déserter le soin de dresser le *budget des choses*, définition d'un heureux laconisme que la statistique doit au génie de Napoléon. L'usage journalier de chiffres plus ou moins fautifs, dans lesquels viennent se résumer les investigations des observateurs, prouve qu'il serait hors de saison de discuter sur la nécessité et sur l'importance de la statistique. Ce dont il importe de s'occuper, c'est de substituer des notions vraies à des notions inexactes.

Hâtons-nous de le dire, les écrivains qui ont fait le plus de mal à la statistique, ce sont, sauf d'honorables exceptions, les statisticiens eux-mêmes, ou ceux qui ont trop fréquemment usurpé ce titre.

Rien de plus simple, au premier aspect, que ce soin de dresser le *budget des choses*, pressenti par l'Empereur. Un facile accès semble ouvert aux compilateurs d'instinct ou de profession, aux hommes qui aiment à faire de la science à bon marché. On réunit, on entasse les renseignements fournis de côté et d'autre, on dresse des colonnes hérissées de chiffres, on multiplie les sujets de recherche afin de joindre la variété à la profondeur, et l'on arrive à créer un indigeste chaos, un fatras inintelligible, ou propre seulement à fausser les idées.

C'est qu'avant tout il faudrait se demander comment on doit s'y prendre pour réunir les données statistiques, quels sont les points sur lesquels une investigation sérieuse peut s'arrêter, et quelle sera la signification des renseignements recueillis. Il faudrait savoir ce que c'est que la *statistique*, quels procédés elle emploie et quelles solutions elle permet de poursuivre.

Les critiques très-justes, très-fondées, qui ont frappé d'informes essais de statistique, ont eu beau jeu contre les extravagances d'un empirisme irréfléchi, contre la témérité des hypothèses, et surtout contre l'absence de toute exactitude dans des chiffres dressés on ignore comment, et transcrits de proche en proche avec une complaisante fidélité.

Certes, nous savons que la science de la *statistique* est née d'hier, nous savons que l'on doit lui tenir compte des tâtonnements, des incertitudes inséparables de l'enfance d'une étude nouvelle. C'est un motif de plus pour procéder avec beaucoup de réserve et de mesure, et pour ne pas se montrer trop exigeant. La statistique n'a pas eu moins à souffrir des exagérations commises par ses adeptes, qui en auraient fait volontiers une encyclopédie de la science sociale, que des dédains de ses détracteurs. Si elle est loin encore de révéler les lois véritables de la société humaine, l'aspect nécessairement mobile, changeant, des indications qu'elle est à même de fournir, ne saurait la faire condamner comme une œuvre impossible.

A supposer, dit-on, qu'elle reflète exactement, à

un moment donné, les faits sociaux sur lesquels se porte l'inquiète investigation de notre esprit, qu'elle représente, suivant l'expression de Schlœzer, l'histoire à un point d'arrêt déterminé, elle cesse d'être vraie immédiatement après, car les notions qu'elle est appelée à fixer se déplacent avec les faits, essentiellement variables. L'homme, ses conquêtes sur la nature, les conditions de son existence, les qualités morales qui le distinguent, tout cela se diversifie selon les temps et les lieux; vouloir déterminer d'une manière stable et précise des phénomènes nécessairement ondoyants et fugitifs, c'est tenter l'impossible. On n'arrivera jamais, dans l'hypothèse la plus favorable, qu'à saisir un point entre deux infinis.

Telle est, résumée dans toute sa force, la principale objection dirigée contre la statistique. Pour y répondre, il nous faut pénétrer plus avant dans les éléments qui constituent cette étude, et commencer par discerner deux aspects essentiellement distincts de la science.

La statistique (nous empruntons pour le moment la définition qu'en a donnée un de ses plus illustres et plus dévoués propagateurs, M. Quetelet), la statistique ne s'occupe d'un État que pour une époque déterminée; elle ne réunit que les éléments qui se rattachent à la vie de cet État. Mais en même temps elle s'applique à rendre ces éléments comparables, et les combine de la manière la plus avantageuse pour reconnaître tous les faits qu'ils peuvent nous révéler.

Le point de départ de cette étude est donc très-simple. Dans un pays quelconque, à une époque donnée,

elle réunit des faits, bien observés, qui se rapportent à des sujets d'exploration déterminés ; elle les groupe avec méthode et discernement, en pesant et en appréciant leur valeur. Elle ne vise point à une nomenclature fastidieuse de chiffres, sans lien commun, sans homogénéité dans leur nature et dans leur signification. Il faut, tout au contraire, s'il nous est permis de nous servir de cette image, que la monnaie des données statistiques soit scrupuleusement frappée au même titre, sans quoi elle perdrait toute valeur scientifique.

Ce peu de mots suffisent pour qu'on ne se méprenne point sur la mission du statisticien, sur la nature de l'œuvre qu'il doit accomplir. Loin de dresser un simple inventaire, il faut qu'il procède pour ainsi dire à la pesée de chacun des éléments de son travail ; il faut qu'il unisse à des connaissances variées beaucoup de sagacité dans l'esprit et de sûreté dans le jugement.

De cette manière seulement, on obtient un ensemble de faits qui traduisent la situation de l'*État*, sous les rapports soumis à l'investigation scientifique, pendant la période étudiée.

Cette situation se modifie sans contredit, mais il y aurait une étrange exagération à prétendre qu'elle change avec une rapidité qui rendrait impossible le travail de l'observateur. Non-seulement celui-ci ne doit pas se décourager en présence des faits qui se succèdent et qui peuvent lui faire dire :

« Le moment où *j'écris* est déjà loin de moi » ;

mais encore il commettrait une erreur capitale s'il s'attachait en quelque sorte à daguerréotyper la situation sociale, à un instant fugitif. En effet, les causes purement accidentelles, dont l'empire s'efface du moment où l'on envisage une période d'une certaine étendue, exerceraient alors beaucoup trop d'influence et risqueraient de fausser les conclusions.

L'étude d'une *série de faits* est nécessaire pour en avoir l'expression *véritable*. Une statistique bien conçue s'attachera donc à une *époque déterminée* sans se laisser déconcerter par la mobilité des phénomènes journaliers; d'ailleurs, les données qu'elle est appelée à recueillir sont de celles qui ont besoin d'une certaine période de temps pour se développer.

C'est ainsi que l'on arrive à dresser la statistique d'un pays; si cette opération se répète d'époque en époque, on obtient des travaux successifs, qui deviennent comme autant de jalons, comme autant d'éléments d'une série nouvelle, plus vaste, plus compréhensive; série qui permettra d'apprécier les causes *constantes* et leurs effets. Il est permis d'espérer qu'à la longue, au moyen d'une heureuse application du calcul des probabilités, la science détrônera l'aveugle empire du hasard pour y substituer l'œuvre régulière de la Providence, en découvrant les lois qui dominent la vie de l'humanité.

Telle est la dernière, la plus sublime expression des travaux de la statistique, le couronnement de l'édifice dont nous ne pouvons aujourd'hui que rassembler les modestes matériaux.

Attachons-nous à constater les phénomènes sociaux à mesure qu'ils se produisent; leur rapprochement révélera la chaîne qui les lie. Cultivons la *statistique pratique, positive*, et, dans l'avenir, la philosophie de la statistique, dont les premières lueurs commencent à se répandre, brillera d'un vif éclat pour résoudre les problèmes les plus controversés.

La statistique peut borner son ambition actuelle à raconter fidèlement les phénomènes sociaux, à les consigner dans des tableaux clairs, bien coordonnés, au moyen de quotités numériques d'un sens défini et homogène; ces tableaux, par eux-mêmes, donnent satisfaction à une curiosité légitime; ils suffisent pour guider dans l'appréciation des questions d'un intérêt puissant, actuel, immédiat. La vérité n'a pas besoin d'un grand luxe de quantités infinitésimales pour se manifester, et pour faire atteindre le but que poursuit l'étude de la statistique.

Pascal a dit : que « toute la suite des hommes pendant le cours de tant de siècles doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours [1]. » Ce dogme de la *solidarité*, consacré par la philosophie dans le domaine de l'esprit, l'étude des faits le révèle dans les manifestations successives de l'existence sociale. Du jour où l'homme a vu les liens qui le rattachaient au passé et à l'univers, il a voulu se connaître lui-même, non-seulement dans son individualité bornée et passagère, mais dans les phases parcourues par les générations qui l'avaient précédé et dans le sort

[1] *Pensées*, première partie, art. 1er.

assigné aux divers groupes de la famille humaine.

Depuis tantôt un siècle l'humanité semble se recueillir; elle veut arriver à la connaissance d'elle-même, γνῶναι σεαυτήν. A des notions vagues, instinctives, succède une étude réfléchie, raisonnée. Là où le hasard semblait dominer, on est à la veille de saisir la *loi* des phénomènes successifs. Une loi d'unité et de solidarité relie tous les êtres; l'humanité est en marche vers la réalisation de ce dogme suprême. Déjà, pour beaucoup d'esprits, cette expression, le *corps social*, qui ouvre un nouvel horizon à la pensée, a cessé d'être une métaphore.

L'étude des sciences sociales, en tête desquelles viennent se placer l'économie politique et la statistique, a été la manifestation nécessaire d'une nouvelle phase de l'esprit humain. Sans doute on a fait de tout temps de l'économie politique et de la statistique, car l'esprit, comme le corps, marche sans connaître les lois de l'équilibre; mais on n'a songé que tout récemment à coordonner les principes, à réunir les faits, à constater les lois qui président à la physiologie et à l'anatomie de la société.

La *statistique* tend à révéler les résultats matériels et moraux de la vie sociale; elle le fait au moyen d'une langue qui lui est propre, celle des quantités analogues, ramenées à un commun dénominateur, exprimées par des chiffres. Si l'on pouvait, d'époque à époque (car les années ne sont que des jours pour la vie de l'humanité, et une série d'années d'une certaine étendue est nécessaire pour effacer l'empire des

phénomènes accidentels, en ne conservant que les faits constants); si l'on pouvait dresser un inventaire exact de la situation d'un peuple, le rapprochement des données numériques, soigneusement ramenées à une valeur uniforme, permettrait de saisir les symptômes du progrès ou de la décadence des nations. En supposant que le passé nous ait légué une longue série de ces observations successives, celle-ci nous révélerait la *loi* même de la destinée humaine; elle nous permettrait de connaître les causes qui influent sur le bonheur des Etats, et de modifier celles qu'il est en notre pouvoir de changer. Ainsi que l'a admirablement démontré un des hommes qui ont rendu à la science de la statistique les services les plus signalés, M. Quételet, les inductions de cette science se confondent avec les opérations du calcul des *probabilités*. La loi des grands nombres gouverne le monde moral comme le monde physique : *mundum regunt numeri;* nous ajouterons avec Goëthe que les *nombres* fournissent les indices les plus sûrs à ceux qui veulent savoir comment le monde est gouverné.

A nos yeux, la *statistique* n'est point une de ces sciences qui, heureuse émanation du génie, peuvent apparaître soudain, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter; c'est par excellence une étude expérimentale, *a posteriori* : elle n'arrive à la formule que par l'observation des phénomènes; elle ne se confie point aux élans de l'imagination, aux conceptions de la théorie. Aussi croyons-nous que la statistique est une science à faire, que le temps seul permettra

d'en élever définitivement l'édifice, mais que dès aujourd'hui nous pouvons en poser les bases, en tracer le dessin.

Jusqu'à présent on n'a pu rédiger que des chapitres d'un livre dont l'achèvement appartient à l'avenir. L'étude de la statistique a fait de grands progrès, surtout parce qu'on a mieux compris les conditions de la science, parce qu'on a renoncé à des vues trop ambitieuses, pour s'en tenir aux notions qu'il nous est déjà permis d'acquérir avec une certitude complète ou avec une probabilité suffisante.

Les éléments de la *statistique* ne sont pas autre chose que l'*état* même de la société reproduit à des moments donnés; la société est mobile : les travaux statistiques fixent la trace de cette mobilité et permettent d'en connaître les ondulations. Les statistiques de tel ou tel pays, à telle ou telle époque, sont comme l'image fidèle des faits sociaux; du moins, tel est le but des efforts des statisticiens, l'idéal qu'ils poursuivent.

Mais un pareil tableau, quelles que fussent son exactitude et sa perfection, ne servirait guère qu'à satisfaire la curiosité s'il demeurait isolé, s'il n'y avait pas moyen de le rapprocher d'autres tableaux tracés à d'autres époques ou dans d'autres contrées : notre esprit ne saurait rien concevoir nettement sans des points de comparaison.

Pour nous résumer sur ces idées préliminaires, nous dirons que la *statistique* est l'étude de la vie sociale, dans ses manifestations successives, traduites

en quantités analogues; le rapprochement de ces quantités permet d'arriver par voie de calcul à la détermination de la loi qui domine l'existence humaine. Envisagée ainsi, la statistique forme la contre-partie de l'*économie politique*, appelée à déterminer par voie de déduction philosophique les rapports qui dérivent de la nature des choses. Quand la *statistique* sera une science complète, elle permettra de faire la preuve matérielle des investigations théoriques de l'économie politique; il y aura entre ces deux études un point de rencontre inévitable, car elles constituent deux procédés, l'un métaphysique, l'autre pragmatique, pour arriver au même résultat.

Voici, tel qu'il nous apparaît, le dernier mot d'une science dont il ne nous est encore permis que de coordonner les éléments.

Ceux-ci ont déjà une valeur propre; déjà, sous divers aspects, la série des faits étudiés, constatés, permet de poser, sinon leur loi définitive, du moins une règle approximative, d'une justesse satisfaisante. Nous sommes à même, sinon de comparer exactement les divers âges de l'humanité, car les véritables travaux de statistique sont encore trop récents pour cela, du moins, de mettre en parallèle la position actuelle des divers Etats : si le jour n'a pas encore paru, ne dédaignons pas les lueurs de l'aurore.

Il serait téméraire de songer maintenant à bâtir d'ensemble le monument régulier de la science statistique; mais, pour qu'il soit bâti un jour, apportons chacun notre pierre à cet édifice de l'avenir.

Dans le langage usuel, on appelle *statistique* d'un pays, le relevé numérique de certains faits qui ont été constatés, avec plus ou moins d'exactitude, à une certaine époque. C'est réduire de beaucoup les proportions de la science telle que nous la concevons; c'est prendre la partie pour le tout.

Nous ne possédons pas encore de *statistique* véritable, parce que nous ne pouvons pas en posséder, parce que les éléments manquent; mais nous avons les membres épars de la science, *disjecti membra poetæ ;* ils se compléteront et se rapprocheront un jour. Ces membres épars, ces travaux de statistique *locale, spéciale,* limitée dans l'espace et dans la durée, se multiplient au grand avantage des investigations sérieuses. Une méthode commune commence à présider à la collection des faits; on les ramène à une valeur analogue, au moyen d'un triage scrupuleux, de manière à les rendre comparables entre eux.

Les travaux statistiques ont des rapports directs avec la géographie, avec l'histoire et avec l'économie politique, sans se confondre néanmoins avec aucune de ces études. Au lieu de donner simplement la description des diverses parties du globe, des richesses que celles-ci recèlent, de la population qui les couvre, les travaux statistiques relèvent les résultats de l'action de l'homme sur les choses; ils constatent les manifestations du labeur auquel la Providence l'a associé. C'est l'homme, ce sont ses besoins, ses penchants, ses actions, qui servent de pivot à la statisti-

que, tandis que la géographie s'attache plus spécialement à la terre.

La statistique se distingue de l'histoire; elle ne décrit pas les événements accomplis, les luttes, les labeurs du passé; elle se borne à constater, par des chiffres, leur influence sur le sort de l'humanité.

Elle se distingue de l'économie politique; car, au lieu de poser des principes, elle vérifie, à l'aide des phénomènes qu'elle est appelée à scruter, les résultats acquis à l'application de certaines règles, de certaines idées. L'économie politique déduit les lois qui dérivent du rapport entre les choses; la statistique essaye de remonter d'une longue série de faits à la loi qui les engendre. L'économie politique ne saurait multiplier ses expériences, car elle n'opère point sur la matière inerte, et le corps social saigne à chaque essai inhabile. Permis au chimiste, au naturaliste, au zoologue de multiplier les tentatives sur la matière morte ou sur des êtres impersonnels; l'administrateur est tenu à plus de réserve. Pour lui l'expérience du passé, l'étude des variations survenues sous l'empire des circonstances accidentelles ou permanentes, sont indispensables; elles constituent, nous dirons, presque le laboratoire de l'homme d'État.

Nous avions besoin de poser ces notions premières pour déterminer le véritable champ des explorations statistiques, pour faire comprendre les avantages de cette étude, soit dans l'avenir, soit dans le présent. Elle ne possède encore que peu de ressources, elle

est en voie d'élaboration, et cependant elle a produit déjà de grands résultats.

La statistique doit procéder avec beaucoup de scrupule et de modestie : nulle part la probité scientifique n'est plus nécessaire, nulle part on ne doit se garder davantage de cet esprit de système qui discipline les données recueillies comme une armée, afin de monter à l'assaut d'un principe ou pour défendre une idée préconçue. L'art de grouper les chiffres a fait de notre temps d'affligeants progrès.

Est-ce à dire que la statistique soit complice de ces véritables tours de prestidigitation scientifique, qu'un illustre orateur, M. de Lamartine, a si énergiquement condamnés? Nullement; tout au contraire, une étude attentive tend à dissiper les fausses lueurs; elle condamne les méthodes inexactes, partiales; sainement comprise, elle fournit les moyens de faire justice de tout ce vain clinquant, et ramène vers le culte de la vérité méconnue ou faussée. Le plus grand mérite de la statistique sérieuse est de condamner les usurpations commises en son nom; elle ramène les utopies sur le terrain de la réalité, elle ne permet point d'attribuer à la marche des institutions, aux réformes accomplies, des avantages ou des échecs qui leur sont étrangers. La science se substitue à l'aveugle routine et à la téméraire hypothèse.

Melchior Gioja divise la philosophie de la statistique en deux parties : « L'une, dit-il, révèle les symptômes de l'existence des peuples; l'autre signale les causes, en déterminant la loi de la mutabilité des faits. »

La première sert de point de départ : elle reflète les *moments* de l'humanité (*una positione temporanea*, comme dit Romagnosi). Ces *moments* sont fugitifs; jamais la *statistique* ne peut demeurer exacte à la longue.

Mais les points d'arrêt de la société sont comme autant de jalons qui aboutissent à la connaissance *positive* des ressources, de l'activité et des destinées des peuples.

J.-B. Say révoque en doute les avantages de cette science : « Qu'est-ce, dit-il, que ces énormes statistiques, qui, en les supposant excellentes, c'est-à-dire vraies au moment où elles ont été dressées, ne le seront plus au moment où on les connaîtra ? »

Sans doute la tâche du statisticien n'est jamais terminée, car celle de la société dont il reproduit les mouvements ne l'est pas. Mais si les données qu'il relève sont *variables*, elles n'en ont que plus d'intérêt ; elles exigent d'autant plus impérieusement qu'on s'en occupe.

Les études statistiques ont été poursuivies longtemps sans qu'on songeât à en faire un corps de doctrine : les faits précèdent toujours la science. On s'est toujours enquis de la puissance militaire, de la population, des richesses, des matières métalliques, de l'étendue du territoire. Dans ce sens, la statistique remonte à la plus haute antiquité, tous les peuples anciens l'ont pratiquée; tous ont procédé à des relevés de population, de revenus fiscaux, à des dénombrements militaires. Et cependant la science, ou plutôt

les bases de la science, sont chose toute moderne; nous en avons dit la raison.

Il est curieux de suivre l'ordre d'idées d'après lequel les investigations analogues à celles de la statistique moderne se sont manifestées. Tout était d'abord sacrifié à la prédominance de la force, l'on mesurait la puissance des nations d'après le nombre des hommes en état de porter les armes; quand on s'est mis à supputer l'étendue du territoire sur lequel l'activité de chaque peuple devait se porter, ce calcul témoigna d'un progrès manifeste: l'homme commençait à comprendre que sa destinée était de subjuguer la nature et non de subjuguer les autres hommes.

Enfin l'attention se fixa sur l'existence des populations, sur la durée de la vie, sur les conditions de bien-être et de sociabilité, sur le sort de tous les citoyens. On se trouva invinciblement amené à reconnaître que les faits les plus considérables s'accomplissent dans un cercle d'intérêts trop négligés, trop oubliés jadis. Suivant une expression d'une pittoresque trivialité, on comprit que tout changement survenu dans la région des clous, avait bien plus d'importance qu'un changement arrivé dans la région des diamants; car chaque particularité se multiplie par la masse qui en éprouve le contre-coup.

La double acception du mot *état*, qui signifie une agrégation politique, comme aussi l'ensemble des données relatives à une situation quelconque, a souvent causé une confusion dont les écrits des statisticiens conservent la trace.

Le premier écrivain qui ait aperçu le but social de la statistique, sans lui donner le nom qu'elle porte aujourd'hui, et qui l'ait nettement séparée de la géographie, de l'histoire et de la politique, c'est Hermann Conring, dans son ouvrage : *Exercitatio historico-politica de notitia singularis alicujus reipublicœ*. Il donna l'exemple des recherches propres à faire obtenir le tableau de l'état social, car il s'attacha aux circonstances qui peuvent influer sur la prospérité ou sur le malheur d'un pays, à celles dont la vie civile éprouve les effets.

Quelque temps après, vers le milieu du dix-huitième siècle, un professeur d'histoire de Gœttingue, Achenvall, délivra définitivement l'acte de naissance de cette science nouvelle, en lui donnant le nom qu'elle porte aujourd'hui, et en lui assignant pour objet la connaissance approfondie de la situation (*status*) de chaque Etat.

Nous n'entendons pas dans cet aperçu sommaire multiplier les citations; nous nous bornerons donc à dire que, suivant le prisme à travers lequel les statisticiens ont envisagé leurs recherches, celles-ci ont singulièrement varié de nature. C'est ainsi que le caractère *politique* de la science disparaît, pour John Sinclair, devant l'idée purement sociale; il s'attache à déterminer la source du bonheur dont jouit une population et les moyens de l'augmenter. Il indique en même temps la portée d'une philosophie de la statistique.

Suivant M. Schlœzer, l'histoire est une statistique continue, et la statistique l'histoire à son point d'ar-

rêt. Cette définition est loin de nous satisfaire, malgré ce qu'elle présente d'ingénieux au premier aspect. Elle nous semble à la fois trop restreindre et trop étendre le domaine de la statistique.

Elle le restreint trop, car, comme l'histoire, la statistique est progressive; elle agglomère les données recueillies séparément à diverses époques, elle les confronte et conduit ainsi à d'importantes solutions. Elle l'étend trop, car la statistique n'empiète point sur le récit des événements, qui forme comme le tissu de l'histoire, elle n'analyse point les ressorts cachés de la politique, le caractère des hommes d'État, les mobiles qui les font agir; elle étudie simplement les faits produits, elle s'attache à constater les phénomènes à mesure qu'ils apparaissent.

Nous admettrions moins encore la récente définition donnée par M. Schnitzler : la statistique est l'exposé succinct des intérêts divers d'une population organisée en société politique. Ces paroles sont beaucoup trop vagues, elles ne limitent pas suffisamment l'objet de la statistique : et cependant la première condition d'une étude nouvelle, pour se faire admettre dans la grande famille scientifique, c'est de circonscrire nettement le terrain de ses investigations.

Deux écueils menaçaient la statistique : d'un côté, faute d'une limite précise, la statistique pouvait s'égarer sur le domaine encyclopédique, en se mettant en quête avec Schubert de la situation des peuples civilisés sous le rapport de leur vie intérieure et extérieure, et de leurs relations respectives.

D'autre part, elle devait tomber dans des minuties ridicules, servir d'instrument aux fantaisies les plus étranges et ravaler la portée de ses investigations, en s'attachant à des futilités. On a vu publier la *Statistique des goûts sur la beauté chez les différents peuples;* on a vu surgir des colonnes de chiffres consacrées à de véritables *curiosités* littéraires, plutôt qu'à des investigations utiles. Ici, plus peut-être qu'ailleurs, il est vrai de dire :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Il faut savoir choisir les faits sur lesquels les investigations doivent porter, afin de ne s'occuper que de ceux qui ont une importance véritable pour l'économie sociale, de ceux qui peuvent fournir des renseignements féconds et des leçons profitables. On s'attachera donc aux faits qui révèlent la marche graduelle des sociétés, parce que l'on doit se proposer d'en déduire les lois d'après lesquelles s'accomplissent les phénomènes de l'existence sociale ; car la statistique, dans son expression la plus haute, est, ainsi que l'a définie M. Dufau, après M. Quetelet, la science qui apprend à déduire de termes numériques analogues les lois de la succession des faits sociaux.

La publication des documents statistiques, relevés sur une large échelle et élaborés avec un certain soin, remonte à une époque peu éloignée. Aussi jusqu'à présent ces travaux ont-ils plutôt servi à fournir des notions moins inexactes sur l'ensemble des faits sociaux, qu'à déterminer par des déductions d'une ri-

gueur en quelque sorte mathématique, les lois suivant lesquelles ces faits se produisent et se développent. Quand nous aurons réuni une longue série d'observations satisfaisantes, groupées autour de certaines questions dont la solution importe au moraliste, à l'économiste, à l'homme d'Etat, nous pourrons tirer du rapprochement de ces données partielles, des enseignements utiles et féconds.

Le passé bien scruté dans tous ses éléments, bien étudié dans ses variations, en apparence capricieuses et irrégulières, ne tarde pas à prendre des proportions fixes, à perdre le caractère d'une simple succession d'accidents fortuits. La répétition des événements qu'une observation superficielle fait regarder comme purement accidentels, fait disparaître ce qu'ils ont de variable ; dans la série d'un nombre considérable de faits, il ne subsiste plus que des rapports constants et nécessaires, déterminés par la nature des choses. Les phénomènes moraux, envisagés en masse, s'assimilent, eux aussi, aux phénomènes physiques, et, comme l'a dit avec justesse M. Quételet dans sa *Physique sociale* : « Les particularités individuelles s'effacent devant l'observation. »

Le principe de la statistique est le même que celui sur lequel repose la théorie du calcul des probabilités ; le hasard perd ses droits devant les investigations de la pensée, un ordre admirable et régulier succède à un chaos incohérent.

Mais la condition première du problème, c'est de pouvoir étudier et analyser de nombreuses séries de

faits analogues ; les longues colonnes de chiffres que les publications officielles mettent maintenant au jour, ont donc une double importance : envisagées isolément, elles nous montrent l'état de la société dans un moment donné ; rapprochées les unes des autres, en grand nombre, elles nous conduiront à formuler les lois mêmes du mouvement social, but suprême de la véritable statistique.

Ce n'est pas tout : en montrant les faits de l'ordre social soumis à un enchaînement constant, régulier, comme ceux de l'ordre physique, la statistique les proclame tous le produit d'un invariable rapport de cause à effet. Or, du moment où la cause d'une série d'événements est connue, l'homme peut modifier les effets, s'il a le pouvoir de modifier le principe dont ils dérivent. Les principes connus entraînent des effets nécessaires, mais tous ceux qui n'appartiennent point à l'ordre purement physique, qui n'obéissent point à l'impulsion invincible d'une cause première qui nous échappe, se déplacent, se modifient avec les progrès de la civilisation, sous l'empire du génie de l'homme. La statistique, quand elle aura acquis toute la maturité que lui promettent des efforts patiemment dirigés, provoquera donc des réformes salutaires dans les lois et dans les institutions. Elle fournira, pour ainsi dire, la matière première de l'élaboration nouvelle à laquelle devront concourir les lumières de la philosophie, de la jurisprudence et de l'économie politique.

« La statistique, dit M. Guerry, consiste dans l'énumération méthodique d'éléments variables, dont

elle détermine la *moyenne.* » Ces paroles ont besoin d'explication.

Et d'abord, qu'est-ce qu'une *moyenne?* quelle est la valeur qu'il est permis de lui attribuer?

Ici nous retrouvons les mêmes distinctions et les mêmes dangers que dans l'appréciation générale des données statistiques. On a souvent, et avec raison, proclamé le mensonge des moyennes; cependant celles-ci sont indispensables.

La *moyenne* d'une série d'observations s'obtient en divisant la somme des valeurs observées par le nombre des observations; c'est le *centre de gravité* des faits recueillis; il est d'autant plus précis que les observations sont plus multipliées : ainsi se vérifie la loi des grands nombres[1].

Mais pour qu'une *moyenne* ait une signification quelconque, il faut se garder de la confondre avec le *quotient* obtenu par le rapprochement de quantités dissemblables, bien que d'une nature homogène. Il faut soigneusement analyser les chiffres primitifs, les décomposer quand ils sont complexes, arriver à des unités communes. Le premier devoir du statisticien est de se garder de toute conjecture dans la classification méthodique des faits; d'être alors un narrateur sincère, impartial, scrupuleux; de se borner à l'exposition de ce qu'il croit savoir, en indiquant les sources où il a puisé ses renseignements, et le degré de

[1] Ces notions ont été fort bien développées par M. Quételet, dans ses *Lettres sur la théorie des probabilités, appliquée aux sciences morales et politiques.*

confiance que ces sources paraissent mériter. Sans cela les recherches statistiques ne mériteraient aucune confiance, elles se perdraient dans de vaines hypothèses.

Pour que les déductions élevées auxquelles la *philosophie de la statistique* peut donner lieu soient possibles, il est une condition première, c'est que les éléments qui entrent dans la composition des séries, et qui donnent lieu à la fixation des *moyennes*, soient libres de toute incertitude. La statistique *positive*, la constatation sévère des faits signalés, d'époque en époque, peut seule servir de point de départ à la statistique transcendentale. Cette étude doit donc réunir ce qu'il y a de plus fidèle, de plus précis dans la méthode expérimentale, à ce qu'il y a de plus large dans l'appréciation des résultats constatés.

Mais pourquoi des *moyennes*? Parce que l'observation d'une série de faits est nécessaire pour éliminer l'influence des causes purement accidentelles, et pour révéler la véritable situation des choses, à une époque donnée. Chacun, d'ailleurs, doit pouvoir remonter à la source du calcul produit, en apprécier les quotités élémentaires.

Est-ce que le voile qui couvrait le mécanisme céleste aurait été déchiré, si on n'avait pas commencé par des observations attentives, répétées, des phénomènes astronomiques? Est-ce que la magnifique découverte qui a immortalisé le nom de Leverrier aurait été possible, si les calculs de la pondération céleste avaient manqué de points de départ certains, fixés par la science?

Un inventaire modeste, mais rationnel, des résultats obtenus conduit aux plus hautes conceptions de la philosophie sociale; il fournit le moyen d'étudier et d'analyser une nombreuse série de faits analogues. De ce vaste répertoire de faits numériques, variables, isolés, peut jaillir une vive lumière, pourvu que ces faits soient bien observés, soigneusement appréciés, étudiés avec sagacité et conscience, dans le but d'une détermination précise de leur valeur.

M. Moreau de Jonnès, dont les efforts méritoires ont grandement contribué à l'avénement de la statistique *positive,* qui se substitue aujourd'hui aux chimères de la statistique *conjecturale*, recommande d'enregistrer, dans un ordre régulier, les faits numériques qui constituent les éléments du sujet soumis à l'investigation. Il proscrit avec raison la méthode des *inductions* dont des hommes éminents ont été contraints de se servir en d'autres temps, faute de bases précises. Ceux-ci ont été forcés de conclure du particulier au général, et s'il est une preuve du génie de Vauban et de Lavoisier, c'est qu'ils aient réussi à ne pas trop s'écarter de la vérité, avec les faibles ressources mises à leur disposition.

La véritable base de la statistique, la seule admissible, ce sont les grandes opérations de cadastre et de recensement auxquelles on a procédé de nos jours.

Bien peu de pays sont à même de connaître les ressources dont ils disposent; mais nous sommes sur la voie d'un classement complet et définitif, grâce au grand principe de la *publicité*.

La *publicité* et la *centralisation* des renseignements

sont les deux conditions premières des travaux statistiques. Ceux-ci ont une origine récente : cela tient, comme nous l'avons dit, à ce qu'ils répondent à de nouvelles conceptions, à de nouvelles tendances de l'humanité. Mais ils auraient été impossibles si le principe qui présidait à l'administration des sociétés anciennes n'avait pas été modifié, si les gouvernements n'avaient point absorbé les diversités locales dans l'unité nationale, en concentrant les notions utiles comme ils concentraient le pouvoir; si, au lieu de se réfugier toujours dans les mystères de la bureaucratie, ils n'avaient point compris que la publication des faits, officiellement recueillis, était indispensable pour dominer les esprits par la conviction, pour assurer la perception facile, régulière de l'impôt, et pour asseoir le crédit public sur la base solide d'une confiance raisonnée.

Le compte-rendu de Necker, en 1784, donna le signal de cette grande révolution. Depuis lors, les secrets soigneusement gardés dans les chancelleries, furent dévoilés au grand jour; l'expérience prouva d'une manière éclatante qu'en fait d'administration, la plus grande finesse consistait à n'en avoir aucune, à dire la vérité, à la faire connaître par tous les moyens possibles.

Maintenant, ce principe est partout admis; les puissances absolues elles-mêmes, la Russie, l'Autriche, lui rendent hommage. Aussi les matériaux de la statistique se multiplient, en visant à une désirable unité.

Le mauvais vouloir de la Restauration a interrompu

l'œuvre commencée sous l'Empire; par contre, depuis la révolution de Juillet, la France peut se glorifier d'avoir beaucoup fait pour l'avancement de la statistique officielle.

Si les études de ce genre sont partout nécessaires pour éclairer la marche du pouvoir, elles deviennent d'un usage bien plus universel dans les États qui pratiquent, d'une manière plus ou moins complète, le principe du *self-government*. Tout citoyen a besoin d'être initié au mouvement social, car il participe à le diriger; il importe donc que l'étude de la statistique devienne populaire.

Pour cela, il faut limiter l'objet des recherches officielles, écarter ce qui nuit à l'autorité des résultats obtenus. Souvent on a voulu remplacer la qualité des observations par la quantité des observations; la profusion des tableaux numériques a encombré la marche de la science. Presque partout aussi les diverses administrations publient des statistiques spéciales qui, au lieu d'obéir à des classifications uniformes, déroutent l'observateur par l'instabilité des procédés employés, par l'absence d'unité, par l'impossibilité des comparaisons.

En Belgique, le gouvernement a établi une Commission centrale de statistique, sur les indications du célèbre Malthus. Cette Commission, présidée par M. Quételet, a pour secrétaire M. Heuschling, dont les recherches sont marquées au coin d'une science de bon aloi, et d'une exactitude sévère. La Sardaigne est entrée dans la même voie, ainsi que la Prusse,

dont le Bureau central de statistique, dirigé par M. Dieterici, reçoit directement les communications de tous les ministères. Il faut espérer que la France ne restera pas plus longtemps en arrière.

Tout en approuvant les mesures prises dans les pays que nous venons de mentionner, l'honorable docteur Villermé pense qu'elles se naturaliseraient difficilement en France. Dans ce pays d'admirable unité administrative, les administrations sont, chacune dans leur sphère, très-jalouses de leurs prérogatives. M. Villermé conseille donc, avec toute l'autorité que lui donne sa haute position scientifique, de confier, comme par le passé, aux divers ministères le soin de dresser des statistiques spéciales, mais d'instituer une Commission où ces différents services pourraient conférer entre eux, et s'éclairer mutuellement sur les recherches à faire et sur le mode d'exécution. Ce serait là, sans contredit, une excellente mesure; elle contribuerait à substituer l'*unité* du langage scientifique à cette véritable tour de Babel statistique qui menace de nous envahir.

M. Quételet signale comme les cinq divisions essentielles de la statistique générale d'un Etat :

1° La population;

2° Le territoire;

3° L'état politique;

4° L'état agricole, industriel et commercial;

5° L'état intellectuel, moral et religieux.

M. Moreau de Jonnès a adopté une classification plus morcelée; il admet comme parties principales :

Le territoire, la population, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la navigation, les colonies, l'administration publique, les finances, les forces militaires, la justice, l'instruction publique.

Dans un travail remarquable, M. le baron Charles Dupin s'est attaché à constater les forces productives de la France, c'est-à-dire les forces combinées de l'homme, des animaux et de la nature, appliquées aux travaux de l'agriculture, de l'extraction des matières premières, des ateliers et du commerce.

Un pareil relevé devrait être fait d'époque à époque, car ces forces ne sont pas stationnaires, dit M. Ch. Dupin : elles croissent avec la prospérité des peuples ; elles diminuent avec leur décadence. Ces forces n'ont pas non plus une activité purement matérielle et physique ; elles ont pour régulateur, pour frein, pour moteur, l'esprit, la prudence de l'homme et l'énergie de sa volonté. Ainsi les lumières des peuples, comme leurs mœurs, ont des rapports intimes, nécessaires avec le développement des forces productives et commerciales.

C'est sous ce rapport que la statistique bien exécutée est appelée à rendre les services les plus signalés : combien d'erreurs ne se fondent que sur une appréciation incomplète, fautive des faits ! A combien de déclamations ne pourrait-on pas répondre par le simple tableau des résultats obtenus sous l'empire des principes dont on conteste le bienfait ou dont on dénature l'influence !

L'application des sciences à l'industrie et la mer-

veilleuse puissance des voies rapides de communication ouvrent à la statistique une carrière nouvelle. Il serait difficile, dirons-nous avec M. Quételet, de prévoir dès à présent les variations qui auront lieu dans la population des villes, dans le prix des terres, dans les principaux siéges des différentes industries, et, en général, dans toutes les transactions sociales. On aura peut-être peine à croire un jour qu'une simple accélération dans le transport des voyageurs et des marchandises ait pu avoir de pareilles conséquences : la vie humaine s'est allongée ; le globe lui-même semble avoir changé ses dimensions ; les villes se sont rapprochées ; la civilisation étend son niveau d'une extrémité de l'Europe à l'autre ; les locomotives font chaque jour de nouvelles brèches dans les barrières des douanes en attendant qu'elles les détruisent ; la statistique est en mesure d'enregistrer tous les faits relatifs à cette grande transformation sociale.

Elle raconte les conquêtes successives de l'homme sur la nature, elle constate les phénomènes à mesure qu'ils se présentent ; la valeur des plus humbles industries, des événements qui attiraient jadis à peine un regard, se relève ; les grands intérêts des masses montent au rang qui leur appartient.

Disons-le, et ceci n'est point une induction téméraire, c'est le corrollaire naturel d'une observation exacte : les principes posés par la Révolution rencontrent, dans les relevés statistiques, la plus éclatante consécration. Des chiffres irrécusables montrent combien grandit un peuple qui a conquis l'égalité civile

et politique, affranchi le sol, obtenu la libre disposition de ses forces et de ses facultés.

En présence de ces merveilleux résultats on s'incline, plein de respect et de reconnaissance, en s'écriant avec le poëte :

Et quod nunc ratio est, impetus ante fuit!

Nous dirons en nous résumant : la statistique fait connaître la marche et le développement des phénomènes sociaux, au moyen d'états numériques, qui constatent la situation successive de la société sous les divers aspects, dont la connaissance est nécessaire pour apprécier les éléments de l'existence politique, civile, intellectuelle, morale et industrielle des nations.

La statistique est *spéciale*, si elle ne s'attache qu'à un démembrement de la vie sociale, si elle se concentre sur une seule question; c'est ainsi que nous avons une statistique criminelle, une statistique du mouvement commercial; elle sera *particulière* à tel pays ou à telle époque, si elle borne ses investigations à l'étude des faits relatifs à une nation, et si elle reproduit simplement l'image de la situation de cette nation, à un moment donné.

Ces travaux rudimentaires forment le point de départ de la statistique *comparée*, qui met en regard les résultats obtenus à diverses époques et dans divers pays, et de la statistique *générale*, œuvre immense dont nous possédons à peine quelques ébau-

ches et qui embrasserait la société humaine tout entière.

Enfin les éléments de la statistique *positive*, ces données recueillies avec critique et discernement qui expriment, s'il nous est permis de le dire, les étapes de l'humanité, donnent accès à la statistique abstraite; celle-ci, appuyée sur le terrain solide des faits et munie du puissant instrument du calcul, tend à formuler les *lois* du développement social.

Le principal service de l'étude de la *statistique*, rigoureuse dans la méthode et dans les déductions, c'est de dissiper, au contact de la réalité, les opinions toutes faites, accréditées par l'esprit de système ou par des intérêts de parti, et acceptées avec une confiance aveugle, faute de connaissances positives.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

LETTRES SUR LA BELGIQUE.

DEUXIÈME PARTIE.

EXPOSITION INDUSTRIELLE ET EXPOSITION AGRICOLE DE BRUXELLES.

TROISIÈME PARTIE.

LE COMMERCE DES GRAINS.

Lettres à M. de Lamartine sur le commerce des grains.

QUATRIÈME PARTIE.

DE L'UNION DOUANIÈRE ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE.

CINQUIÈME PARTIE.

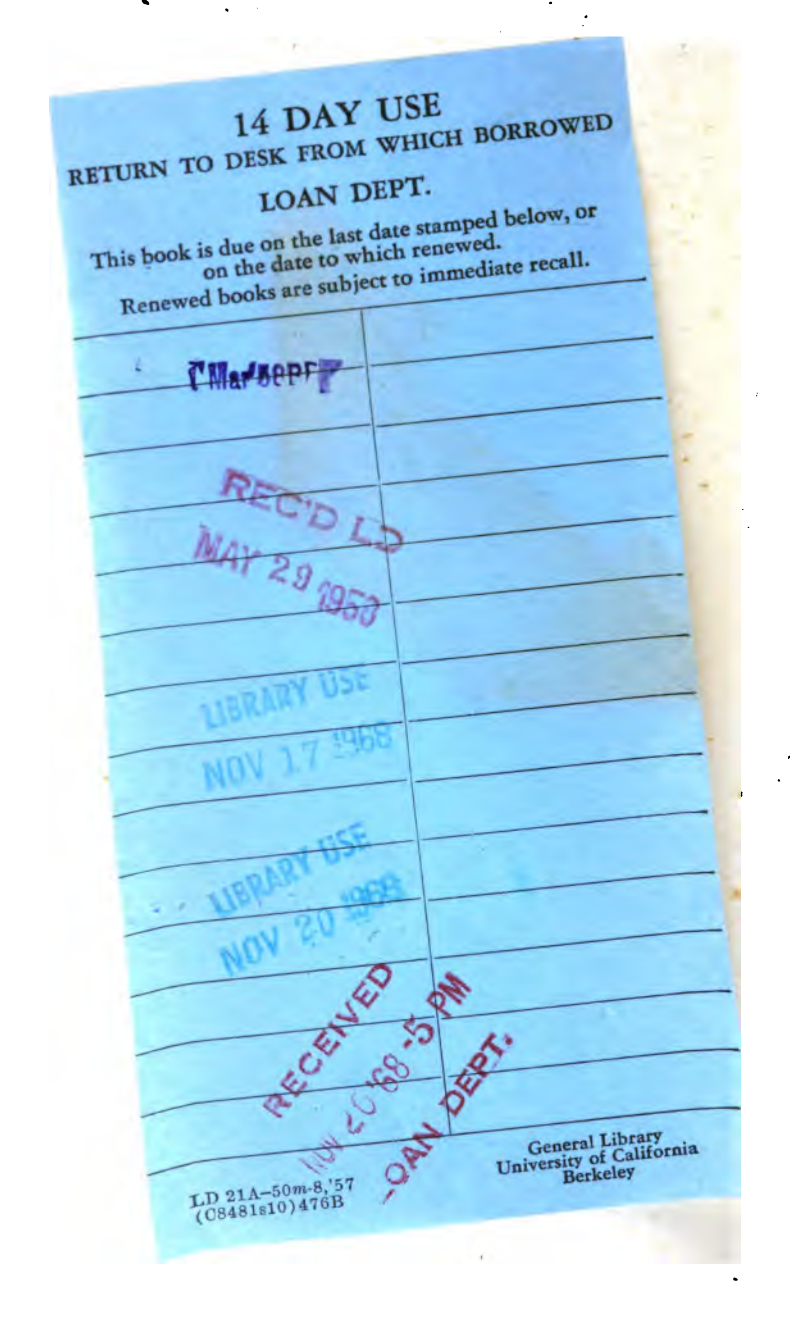
DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE.

SIXIÈME PARTIE.

DE LA STATISTIQUE.



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



14 DAY USE

RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.

Renewed books are subject to immediate recall.


HC316
.W7
138117

